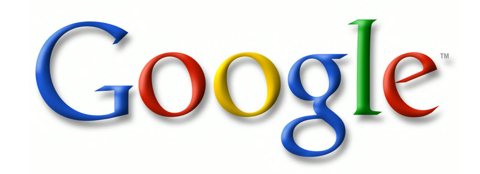
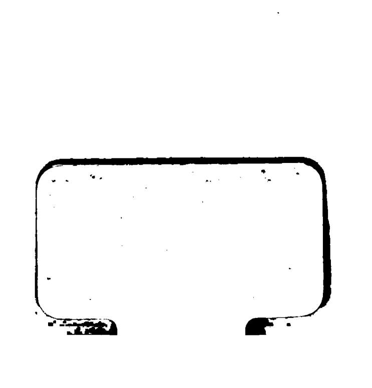
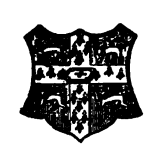






HISTOIRE DU SIÈCLE DE LOUIS XIV.

PART III.



Cambridge:
PRINTED BY C. J. CLAY, M.A.
AT THE UNIVERSITY PRESS.

Pitt Press Series.

HISTOIRE DU SIÈCLE DE LOUIS XIV. PAR VOLTAIRE,

EDITED

WITH NOTES PHILOLOGICAL AND HISTORICAL, BIOGRAPHICAL AND GEOGRAPHICAL INDICES, ETC.

BY

GUSTAVE MASSON,
B.A. UNIV. GALLIC., OFFICIER D'ACADÉMIE,
ASSISTANT MASTER AND LIBRARIAN OF HARROW SCHOOL,

AND

G. W. PROTHERO, M.A.,
FELLOW AND TUTOR OF KING'S COLLEGE, CAMBRIDGE.

PART III. (CHAPTERS XXV—XXXVI.)

EDITED FOR THE SYNDICS OF THE UNIVERSITY PRESS.

Cambridge:
AT THE UNIVERSITY PRESS.

London: CAMBRIDGE WAREHOUSE, 17, PATERNOSTER ROW.
Cambridge: DEIGHTON, BELL AND CO.
Leipzig: F. A. BROCKHAUS.

1882

PREFACE.

THE present volume concludes our edition of Voltaire's 'Siècle de Louis XIV.' We have omitted the last three chapters, since, from the subtlety of the questions involved, and the manner of treatment, they appear unfitted for school use. A few other passages, unsuitable in a book designed for educational purposes, have been suppressed, without any damage, we believe, either to the sequence of the narrative or the completeness of the review. We have done our best to make it as complete as possible by adding a variety of historical and other tables. The biographical index contains references to all the persons mentioned in the notes and supplementary matter as well as in the text, and comprises a copious list of the memoirs, letters, *pièces justificatives*, etc. which illustrate so strikingly the reign of Louis XIV.

GUSTAVE MASSON.
G. W. PROTHERO.

TABLE I.

THE "ACADÉMIE FRANÇAISE" DURING THE REIGN OF LOUIS XIV.

Established July 10, 1637, by letters patent of Louis XIII.

List of the perpetual Secretaries from the date of its foundation till the death of Louis XIV.

Valentin Conrart, from 1635 to 1675.
François Eudes de Mézeray, 1675 to 1683.
François Séraphin Régnier-Desmarais, 1683 to 1713.
André Dacier, 1713 to 1722.

List of Members with the dates of their election.

Fauteuil	No. 1.	P. Bardin, 1634; Nicolas Bourdon, 1637; Salomon, 1644; Ph. Quinault, 1670; Fr. de Caillières, 1689.
———	No. 2.	P. Hay du Châtelet, 1634; Perrot d'Ablancourt, 1637; Bussy-Rabutin, 1664; Paul Bignon, 1693.
———	No. 3.	Ph. Habert, 1629; S. Esprit, 1637; J. N. Colbert (archbishop), 1678; Fraguier, 1707.
———	No. 4.	De Méziriac, 1634; La Motte le Vayer, 1639; J. Racine, 1672; Valincour, 1699.
———	No. 5.	A. de Mauléon, 1635; D. de Priézac, 1639; Michel le Clerc, 1662; J. de Tourreil, 1692; J. Roland Malet, 1714.
———	No. 6.	Arbaud de Porchères, 1634; Olivier Patru, 1640; de Novion, 1681; Goibau du Bois, 1693; Ch. Boileau, 1694; G. Abeille, 1704.
———	No. 7.	Séguier, 1635; Bazin de Bezons, 1643; Boileau Despréaux, 1684; J. d'Estrées (archb.), 1711.
———	No. 8.	—Faret, 1634; P. du Ryer, 1646; Cardinal d'Estrées, 1658; Maréchal d'Estrées, 1715.
———	No. 9.	Fr. Maynard, 1634; P. Corneille, 1647; Th. Corneille, 1685; La Motte Houdard, 1710.
———	No. 10.	Ch. de Malleville, 1634; J. Ballesdens, 1648; Cordemoy, 1675; Bergeret, 1685; C. de Saint Pierre, 1695.
———	No. 11.	Cauvigny-Colomby, 1634; Tristan L'Hermite, 1649; La Mesnardière, 1655; de Saint Aignan, 1665; de Choisy, 1687.
———	No. 12.	Voiture, 1634; Mézeray, 1649; Barbier d'Aucourt, 1683; Clermont-Tonnerre (bishop), 1694; Malézieu, 1701.
———	No. 13.	J. Sirmond, 1635; J. de Montreuil, 1649; Fr. Tallemant, 1651; de la Loubère, 1693.
———	No. 14.	Vaugelas, 1634; de Scudéry, 1649; P. Dangeau, 1668.

Fauteuil	No. 15.	B. Baro, 1634; J. Doujat, 1650; E. Renaudot, 1689.
———	No. 16.	J. Baudoin, 1645; Charpentier, 1650; Chamillart (bishop), 1702; Maréchal de Villars, 1714.
———	No. 17.	Cl. L'Étoile, 1634; A. duc de Coislin, 1652; P. duc de Coislin, 1704; H. C. duc de Coislin (bishop), 1710.
———	No. 18.	De Serizay, 1634; Pellisson, 1653; Fénelon, 1693; de Boze, 1715.
———	No. 19.	Balzac, 1634; H. P. de Beaumont (archbishop), 1654; Fr. de Harlay (archb.), 1671; André Dacier, 1695.
———	No. 20.	Laugier-Porchères, 1634; de Chaumont, 1654; Cousin, 1697; Valon de Mimeure, 1707.
———	No. 21.	Germain Habert, 1634; Cotin, 1655; L. Dangeau, 1682.
———	No. 22.	Servien, 1634; Villayer, 1659; Fontenelle, 1691.
———	No. 23.	Colletet, 1634; Gilles Boileau, 1659; J. de Montigny, 1670; Ch. Perrault, 1671; Cardinal de Rohan, 1704.
———	No. 24.	Saint-Amant, 1634; J. C. Cassagne, 1661; de Crecy, 1679; Ant. de Mesmes, 1710.
———	No. 25.	Boissat, 1634; Furetière, 1662; La Chapelle, 1688.
———	No. 26.	Bois-Robert, 1634; Segrais, 1662; Campistron, 1701.
———	No. 27.	Bautru de Séran, 1634; J. Testu, 1665; M. de Sainte-Aulaire, 1706.
———	No. 28.	Louis Giry, 1634; Cl. Boyer, 1665; Cl. Genest, 1698.
———	No. 29.	Gombauld, 1634; P. Tallemant, 1666; Danchet, 1712.
———	No. 30.	J. de Silhon, 1634; J. B. Colbert, 1660; La Fontaine, 1684; Clairambault, 1695; Cl. Mafrieu, 1714.
———	No. 31.	M. C. de la Chambre, 1635; Régnier-Desmarais, 1670; La Monnoye, 1713.
———	No. 32.	Racan, 1634; P. C. de la Chambre, 1670; La Bruyère, 1693; Abbé Fleury, 1696.
———	No. 33.	D. Hay du Chastelet, 1635; Bossuet, 1671; Cardinal de Polignac, 1704.
———	No. 34.	Godeau, 1634; Fléchier, 1673; de Nesmond (archb.), 1710.
———	No. 35.	de Bourzeys, 1634; Gallois, 1673; Mongin, 1708.
———	No. 36.	Gomberville, 1634; Huet, 1674.
———	No. 37.	Chapelain, 1634; Benserade, 1674; E. Pavillon, 1691; Sillery, 1705.
———	No. 38.	Conrart, 1634; Rose, 1675; Louis de Sacy, 1701.
———	No. 39.	J. des Marets, 1634; J. de Mesmes, 1676; Mauroy, 1688; Abbé de Louvois, 1706.
———	No. 40.	Montmor, 1635; Lavau, 1679; Caumartin (bishop), 1694.

TABLE II.

THE "ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES" DURING THE REIGN OF LOUIS XIV.

Regularised by a decree of December, 1633.

Received its statutes, July 16, 1701.

Statutes confirmed by letters patent, February, 1713.

Perpetual Secretaries.

The Abbé P. Tallemant, from 1701 to 1706.
Gros de Boze, from 1706 to 1742.

List of its principal Members.

1663. Chapelain.
1676. Charles Perrault.
1688. André Félibien; Racine; Eusèbe Renaudot.
1695. André Dacier.
1701. Jean Paul Bignon; Dom Jean Mabillon (honorary members).
1701. Fontenelle; Charles Rollin; René Aubert de Vertot; Thomas Corneille (associates).
1701. Antoine Galland; Louis Boivin.
1705. Claude François Fraguier; de Boze.
1714. Fréret (pupils, became subsequently associates).
1715. Cardinal Gualterio; Anselme Banduri; Gisbert Cuper (foreign honorary members).

TABLE III.

THE "ACADÉMIE DES SCIENCES" DURING THE REIGN OF LOUIS XIV.

Founded by Colbert in 1666.
Receives its statutes, January 26, 1699.
Its organization is confirmed by letters patent, February, 1713.

Perpetual Secretaries.

The Abbé Duhamel, from 1668 to 1699.
Fontenelle, from 1699 to 1741.

List of its principal Members.

1666. Pierre de Carcavi; Huyghens van Zulychem; Roberval; Auzout; Claude Perrault; Pecquet; Mariotte.
1669. François Blondel; Cassini.
1674. Du Verney.
1675. Leibnitz (foreign associate).
1678. Philippe de la Hire.
1682. Tschirnhausen (foreign associate).
1685. Melchisedec Thévenot.
1691. J. P. Bignon; Tournefort.
1693. Guillaume François de l'Hôpital, marquis de Saint-Mesme.
1694. Jacques Cassini; Gabriel Philippe de la Hire.
1696. Joseph Sauveur.
1697. Fontenelle.
1699. Nicolas Lémery; Malebranche (honorary member); Pierre Sylvain Régis; Fagon; Vauban; Jacques Bernoulli; Jean Bernoulli; Isaac Newton (the last three, foreign associates); Louis Lémery.
1701. Pierre du Verney; Jacques Ozanam.
1706. Réaumur.
1707. Jacques Bénigne Winslow.
1708. Sir Hans Sloane (foreign associate).
1711. Antoine de Jussieu.

TABLE IV.

THE "ACADÉMIE D'ARCHITECTURE" DURING THE REIGN OF LOUIS XIV.

Established by Colbert, November 30, 1671.

List of the principal Members.

1673. Claude Perrault.
1675. Jules Hardouin Mansart.
1681. André Lenôtre.
1696. Jean François Félibien, the son.

TABLE V.

THE "ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE" DURING THE REIGN OF LOUIS XIV.

Established by letters patent in February, 1648.

Secretaries.

1650. Testelin.
1681. Nicolas Guérin; Renou, assistant secretary.
1683. de Saint-George.
1714. François Tavernier.

List of the principal Members.

1648. Ch. Lebrun; Séb. Bourdon; H. de Beaubrun; Eust. Le Sueur; Testelin; L. de Boullongne; Ph. de Champagne; Louis Le Nain; Ant. Le Nain.
1651. Ch. de Beaubrun; Abraham Bosse.
1654. P. Ant. Le Moyne.
1657. François Girardon.
1663. Jacques Van Loo; Nicolas Mignard; J. B. de Champagne.
1668. Michel Anguier.
1669. Geneviève de Boullongne; Madeleine de Boullongne.
1672. Paul Mignard; Sébastien Leclerc.
1673. François van der Meulen.
1674. Gérard Audran.
1675. Claude Audran; Jean Jouvenet.
1676. Ant. Coysevox.
1677. Gérard Edelinck; Jean le Pautre; Bon de Boullongne, the elder.
1681. Louis de Boullongne; Ant. Coypel.
1686. Nicolas de Largillière.
1693. Nicolas Coustou.
1699. Jules Hardouin Mansart.
1700. Hyacinthe Rigaud.
1701. François Jouvenet, the younger.
1704. Sébastien Leclerc; Guillaume Coustou.
1707. Pierre Drevet.
1708. Jean Audran.
1715. Ch. Ant. Coypel.

TABLE VI.

PRINCIPAL FEATURES OF COLBERT'S BUDGET FOR 1662.

Creditor's Account.

1. LES FERMES (*Aides*, or indirect taxes raised by the medium of financiers who farm them)	39,819,000	livres
2. RECETTES (*Tailles*, or direct taxes):		
(*a*) *Pays d'états* (taxed themselves):		
Artois	314,000	”
Bourgogne	700,000	”
Bresse, Bugey, Valromey, Gex	150,000	”
Bretagne	1,500,000	”
Languedoc	1,500,000	”
Provence (no returns; either the subsidies had not been voted, or they had been refused).		
(*b*) *Pays d'élection* (taxed by the officers of the Crown)	41,604,807	”
	85,587,807	”

	£.	s.	d.[1]
Through mismanagement, dishonesty or other causes, the actual produce of the taxes was little more than	75,000,000	0	0
	71,753,093	8	5
Balance on the creditor's side	3,246,906	11	7

Debtor's Account.

	£.	s.	d.[1]
Army, Navy, Artillery	9,238,458	7	2
Household expenses	4,547,344	2	10
Salaries	3,467,295	0	0
Purchase of Dunkirk from the English	4,674,000	0	0
Pensions	1,760,805	0	0
Sundries	19,418,253	9	5
Anticipations made by Foucquet on the receipts for 1662	28,646,937	9	0
	71,753,093	8	5

[1] These letters stand for *livres*, *sous*, *deniers* respectively.

TABLE VII.

LIST OF THE PRINCIPAL OFFICERS OF THE KING'S HOUSEHOLD.

"MAISON CIVILE."

1. *Clergy of the King's household*, forming a total of nearly 200 persons.
   Ecclesiastical officers: "Grand-aumônier de France," assisted by several inferior almoners, confessors, preachers, etc.
   Chaplains: "Maître de l'oratoire du roi," assisted by eight chaplains, eight clerks, sacristans, etc.
   "Chapelle-musique," one hundred and fifty musicians.

2. "*Bouche du Roi.*"
   For the King's private use:
   "Le gobelet du roi" (*pantry and buttery*), comprising upwards of fifty officers and servants.
   "Cuisine-bouche," comprising upwards of sixty officers and servants.
   For the use of the whole household:
   "Panneterie-commun," comprising nearly thirty officers and servants.
   "Échansonnerie-commun" (*buttery*), comprising nearly forty officers and servants.
   "Cuisine-commun," comprising upwards of one hundred officers and servants.
   "Fruiterie," comprising upwards of thirty officers and servants.
   "Fourrière" (*stores for kitchen purposes*), comprising upwards of fifty officers and servants.

3. *Lay officers of the King's household, and of his private closet.* Upwards of seven hundred. "Le Grand-Chambellan," four "Premiers gentilshommes de la chambre," "Grand-maître de la garde-robe," etc.

4. "*Officiers des bâtiments.*" Upwards of two hundred, including comptrollers, directors, inspectors, etc., under the supreme rule of a "directeur et ordonnateur général."

5. *The King's stables*, under the direction of the "Grand-écuyer" (generally known as *Monsieur le grand*).

6. *The royal hunting establishment*—"Vénerie," "Fauconnerie," "Louveterie;" about six hundred officers and attendants under the direction of the "Grand-veneur" (chief huntsman), "Grand-fauconnier" (chief falconer), and "Grand-louvetier" (master of the wolf-hounds).

7. *Masters of the Ceremonies*, under the direction of the "Prévôt de l'hôtel."

8. *The King's treasurers and comptrollers*, seventy in number.

9. *The "Maréchaux des logis"* (twelve), and "*Fourriers des logis*" (forty-eight), whose business it was to provide lodging-accommodation for the Court when the King was travelling; under the command of the "Grand-maréchal des logis."

"Maison Militaire."

One company of Swiss body-guards [*Cent Suisses*] (100 men); household troops, infantry.
Two companies of musketeers (500) " " "
One regiment of French guards (4,000) " " "
One regiment of Swiss guards (2,400) " " "
Four companies of French body-guards (1,440) " " "
"Gardes de la porte" (50), did duty day and night at the inner doors of the palace.
"Gardes de la manche" (24), attended upon the King's person.
"Gentilshommes au bec-de-corbin" (two companies, 200); thus called from the shape of their halberds.
"Gardes de la prévôté de l'hôtel du roi," a body of police-soldiers; also called "Hoquetons ordinaires du roi."
One company of "Gendarmes de la garde" (200 men); household troops, cavalry
One company of light cavalry, "Chevau-légers de la garde" (200); household troops.
One company of mounted grenadiers (130); household troops.

LE SIÈCLE DE LOUIS XIV.

CHAPITRE XXV.

PARTICULARITÉS ET ANECDOTES DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

LES anecdotes sont un champ resserré où l'on glane après la vaste moisson de l'histoire; ce sont de petits détails longtemps cachés, et de là vient le nom d'*anecdotes;* ils intéressent le public quand ils concernent des personnages illustres.

Les *Vies des grands hommes*, dans Plutarque, sont un recueil d'anecdotes plus agréables que certaines: comment aurait-il eu des mémoires fidèles de la vie privée de Thésée et de Lycurgue? Il y a dans la plupart des maximes qu'il met dans la bouche de ses héros plus d'utilité de morale que de vérité historique.

L'*Histoire secrète de Justinien* par Procope est une satire dictée par la vengeance; et quoique la vengeance puisse dire la vérité, cette satire, qui contredit l'histoire publique de Procope, ne paraît pas toujours vraie.

Il n'est pas permis aujourd'hui d'imiter Plutarque, encore moins Procope. Nous n'admettons pour vérités historiques que celles qui sont garanties. Quand des contemporains, comme le cardinal de Retz et le duc de la Rochefoucauld, ennemis l'un de l'autre, confirment le même fait dans leurs Mémoires, ce fait est indubitable; quand ils se contredisent, il faut douter: ce qui n'est point vraisemblable ne doit point être cru, à moins que plusieurs contemporains dignes de foi ne déposent unanimement.

Les anecdotes les plus utiles et les plus précieuses sont les écrits secrets que laissent les grands princes, quand la candeur de leur âme se manifeste dans ces monuments; telles sont celles que je rapporte de Louis XIV.

Les détails domestiques amusent seulement la curiosité; les faiblesses qu'on met au grand jour ne plaisent qu'à la malignité, à moins que ces mêmes faiblesses n'instruisent, ou par les malheurs qui les ont suivies, ou par les vertus qui les ont réparées.

Les Mémoires secrets des contemporains sont suspects de partialité; ceux qui écrivent une ou deux générations après doivent user de la plus grande circonspection, écarter le frivole, réduire l'exagéré, et combattre la satire.

Louis XIV mit dans sa cour, comme dans son règne, tant d'éclat et de magnificence, que les moindres détails de sa vie semblent intéresser la postérité, ainsi qu'ils étaient l'objet de la curiosité de toutes les cours de l'Europe et de tous les contemporains. La splendeur de son gouvernement s'est répandue sur ses moindres actions. On est plus avide, surtout en France, de savoir les particularités de sa cour que les révolutions de quelques autres États. Tel est l'effet de la grande réputation. On aime mieux apprendre ce qui se passait dans le cabinet et dans la cour d'Auguste, que le détail des conquêtes d'Attila ou de Tamerlan.

Louis XIV ne régnait pas encore quand ses amusements occupaient l'oisiveté où le cardinal Mazarin, qui gouvernait despotiquement, le laissait languir. L'attachement seul pour Marie Mancini fut une affaire importante, parce qu'il l'aima assez pour être tenté de l'épouser, et fut assez maître de lui-même pour s'en séparer. Cette victoire qu'il remporta sur sa passion commença à faire connaître qu'il était né avec une grande âme. Il en remporta une plus forte et plus difficile en laissant le cardinal Mazarin maître absolu. La reconnaissance l'empêcha de secouer le joug qui commençait à lui peser. C'était une anecdote très-connue à la cour, qu'il avait dit, après la mort du cardinal: "Je ne sais pas ce que j'aurais fait, s'il avait vécu plus longtemps[1]."

[1] Cette anecdote est accréditée par les *Mémoires de la Porte*, page 255 et suivantes. On y voit que le roi avait de l'aversion pour le cardinal; que ce ministre, son parrain et surintendant de son éducation,

Il s'occupait à lire des livres d'agrément dans ce loisir; il lisait surtout avec la connétable Colonne, qui avait de l'esprit ainsi que toutes ses sœurs. Il se plaisait aux vers et aux romans, qui, en peignant la galanterie et la grandeur, flattaient en secret son caractère. Il lisait les tragédies de Corneille, et se formait le goût, qui n'est que la suite d'un sens droit, et le sentiment prompt d'un esprit bien fait. La conversation de sa mère et des dames de sa cour ne contribua pas peu à lui faire goûter cette fleur d'esprit, et à le former à cette politesse singulière, qui commençaient dès lors à caractériser la cour. Anne d'Autriche y avait apporté une certaine galanterie noble et fière qui tenait du génie espagnol de ces temps-là, et y avait joint les grâces, la douceur et une liberté décente, qui n'étaient qu'en France. Le roi fit plus de progrès dans cette école d'agréments depuis dix-huit ans jusqu'à vingt, qu'il n'en avait fait dans les sciences sous son précepteur, l'abbé de Beaumont, depuis archevêque de Paris. On ne lui avait presque rien appris. Il eut été à désirer qu'au moins on l'eût instruit de l'histoire, et surtout de l'histoire moderne; mais ce qu'on en avait alors était trop mal écrit. Il était triste qu'on n'eût encore réussi que dans les romans inutiles, et que ce qui était nécessaire fût rebutant. On fit imprimer sous son nom une *Traduction des Commentaires de César*, et une de *Florus* sous le nom de son frère: mais ces princes n'y eurent d'autre part que celle d'avoir eu inutilement pour leurs thèmes quelques endroits de ces auteurs.

Celui qui présidait à l'éducation du roi, sous le premier maréchal de Villeroi, son gouverneur, était tel qu'il le fallait, savant et aimable: mais les guerres civiles nuisirent à cette éducation, et le cardinal Mazarin souffrait volontiers qu'on donnât au roi peu de lumières. Lorsqu'il s'attacha à Marie Mancini, il apprit aisément l'italien pour elle; et, dans le temps de son mariage, il s'appliqua à l'espagnol moins heureusement. L'étude qu'il avait trop négligée avec ses précepteurs, au sortir de l'enfance, une timidité qui venait

l'avait très-mal élevé, et qu'il le laissa souvent manquer du nécessaire. Il ajoute même des accusations beaucoup plus graves, et qui rendraient la mémoire du cardinal bien infâme; mais elles ne paraissent pas prouvées, et toute accusation doit l'être.

de la crainte de se compromettre, et l'ignorance où le tenait le cardinal Mazarin, firent penser à toute la cour qu'il serait toujours gouverné comme Louis XIII, son père.

Il n'y eut qu'une occasion où ceux qui savent juger de loin prévirent ce qu'il devait être : ce fut lorsqu'en 1655, après l'extinction des guerres civiles, après sa première campagne et son sacre, le parlement voulut encore s'assembler au sujet de quelques édits. Le roi partit de Vincennes, en habit de chasse, suivi de toute sa cour ; entra au parlement en grosses bottes, le fouet à la main, et prononça ces propres mots : "On sait les malheurs qu'ont produits vos assemblées : j'ordonne qu'on cesse celles qui sont commencées sur mes édits. Monsieur le premier président, je vous défends de souffrir des assemblées, et à pas un de vous de les demander[1]."

Sa taille déjà majestueuse, la noblesse de ses traits, le ton et l'air de maître dont il parla, imposèrent plus que l'autorité de son rang, qu'on avait jusque-là peu respectée. Mais ces prémices de sa grandeur semblèrent se perdre le moment d'après ; et les fruits n'en parurent qu'après la mort du cardinal.

La cour, depuis le retour triomphant de Mazarin, s'occupait de jeu, de ballets, de la comédie, qui, à peine née en France, n'était pas encore un art, et de la tragédie, qui était devenue un art sublime entre les mains de Pierre Corneille. Un curé de Saint-Germain l'Auxerrois, qui penchait vers les idées rigoureuses des jansénistes, avait écrit souvent à la reine contre ces spectacles dès les premières années de la régence. Il prétendit que l'on était damné pour y assister ; il fit même signer cet anathème par sept docteurs de Sorbonne : mais l'abbé de Beaumont, précepteur du roi, se munit de plus d'approbations de docteurs, que le rigoureux curé n'avait apporté de condamnations. Il calma ainsi les

[1] Ces paroles, fidèlement recueillies, sont dans les Mémoires authentiques de ce temps-là : il n'est permis ni de les omettre, ni d'y rien changer dans aucune histoire de France.

L'auteur des *Mémoires de Maintenon* s'avise de dire au hasard dans sa note : *Son discours ne fut pas tout à fait si beau, et ses yeux en dirent plus que sa bouche.* Où a-t-il pris que le discours de Louis XIV ne fut pas tout à fait si beau, puisque ce furent là ses propres paroles ? Il ne fut ni plus ni moins beau : il fut tel qu'on le rapporte.

scrupules de la reine ; et quand il fut archevêque de Paris, il autorisa le sentiment qu'il avait défendu étant abbé. Vous trouverez ce fait dans les Mémoires de la sincère madame de Motteville.

Il faut observer que depuis que le cardinal de Richelieu avait introduit à la cour les spectacles réguliers, qui ont enfin rendu Paris la rivale d'Athènes, non-seulement il y eut toujours un banc pour l'Académie, qui possédait plusieurs ecclésiastiques dans son corps, mais qu'il y en eut un particulier pour les évêques.

Le cardinal Mazarin, en 1646 et en 1654, fit représenter sur le théâtre du Palais-Royal et du Petit-Bourbon, près du Louvre, des opéras italiens, exécutés par des voix qu'il fit venir d'Italie. Ce spectacle nouveau était né depuis peu à Florence, contrée alors favorisée de la fortune comme de la nature, et à laquelle on doit la reproduction de plusieurs arts anéantis pendant des siècles, et la création de quelques-uns. C'était en France un reste de l'ancienne barbarie, de s'opposer à l'établissement de ces arts.

Les jansénistes, que les cardinaux de Richelieu et de Mazarin voulurent réprimer, s'en vengèrent contre les plaisirs que ces deux ministres procuraient à la nation. Les luthériens et les calvinistes en avaient usé ainsi du temps du pape Léon X. Il suffit d'ailleurs d'être novateur pour être austère. Les mêmes esprits qui bouleverseraient un État pour établir une opinion souvent absurde anathématisent les plaisirs innocents nécessaires à une grande ville, et des arts qui contribuent à la splendeur d'une nation. L'abolition des spectacles serait une idée plus digne du siècle d'Attila que du siècle de Louis XIV.

La danse, qui peut encore se compter parmi les arts[1], parce qu'elle est asservie à des règles, et qu'elle donne de la grâce au corps, était un des plus grands amusements de la cour. Louis XIII n'avait dansé qu'une fois dans un ballet en 1625 ; et ce ballet était d'un goût grossier, qui n'annonçait

[1] Le cardinal de Richelieu avait déjà donné des ballets ; mais ils étaient sans goût, comme tout ce qu'on avait eu de spectacles avant lui. Les Français, qui ont aujourd'hui porté la danse à la perfection, n'avaient, dans la jeunesse de Louis XIV, que des danses espagnoles, comme la sarabande, la pavane, etc.

pas ce que les arts furent en France trente ans après. Louis XIV excellait dans les danses graves, qui convenaient à la majesté de sa figure, et qui ne blessaient pas celle de son rang. Les courses de bagues, qu'on faisait quelquefois, et où l'on étalait déjà une grande magnificence, faisaient paraître avec éclat son adresse à tous les exercices. Tout respirait les plaisirs et la magnificence qu'on connaissait alors. C'était peu de chose en comparaison de ce qu'on vit quand le roi régna par lui-même; mais c'était de quoi étonner, après les horreurs d'une guerre civile, et après la tristesse de la vie sombre et retirée de Louis XIII. Ce prince malade et chagrin n'avait été servi, ni logé, ni meublé en roi. Il n'y avait pas pour cent mille écus de pierreries appartenantes à la couronne. Le cardinal Mazarin n'en laissa que pour douze cent mille; et aujourd'hui il y en a pour environ vingt millions de livres.

(1660) Tout prit, au mariage de Louis XIV, un caractère plus grand de magnificence et de goût, qui augmenta toujours depuis. Quand il fit son entrée avec la reine son épouse, Paris vit avec une admiration respectueuse et tendre cette jeune reine, qui avait de la beauté, portée dans un char superbe d'une invention nouvelle; le roi à cheval, à côté d'elle, paré de tout ce que l'art avait pu ajouter à sa beauté mâle et héroïque, qui arrêtait tous les regards.

On prépara au bout des allées de Vincennes un arc de triomphe dont la base était de pierre; mais le temps qui pressait ne permit pas qu'on l'achevât d'une matière durable: il ne fut élevé qu'en plâtre; et il a été depuis totalement démoli. Claude Perrault en avait donné le dessin. La porte Saint-Antoine fut rebâtie pour la même cérémonie; monument d'un goût moins noble, mais orné d'assez beaux morceaux de sculpture. Tous ceux qui avaient vu, le jour de la bataille de Saint-Antoine, rapporter à Paris, par cette porte alors garnie d'une herse, les corps morts ou mourants de tant de citoyens, et qui voyaient cette entrée, si différente, bénissaient le ciel, et rendaient grâces d'un si heureux changement.

Le cardinal Mazarin, pour solenniser ce mariage, fit représenter au Louvre l'opéra italien intitulé *Ercole amante*. Il ne plut pas aux Français. Ils n'y virent avec plaisir que

le roi et la reine, qui y dansèrent. Le cardinal voulut se signaler par un spectacle plus au goût de la nation. Le secrétaire d'État de Lionne se chargea de faire composer une espèce de tragédie allégorique, dans le goût de celle de *l'Europe*, à laquelle le cardinal de Richelieu avait travaillé. Ce fut un bonheur pour le grand Corneille qu'il ne fut pas choisi pour remplir ce mauvais canevas. Le sujet était *Lisis et Hespérie*. *Lisis* signifiait la France, et *Hespérie* l'Espagne. Quinault fut chargé d'y travailler. Il venait de se faire une grande réputation par la pièce du *Faux Tibérinus*, qui, quoique mauvaise, avait eu un prodigieux succès. Il n'en fut pas de même du *Lisis*. On l'exécuta au Louvre. Il n'y eut de beau que les machines. Le marquis de Sourdiac, du nom de Rieux, à qui l'on dut depuis l'établissement de l'opéra en France, fit exécuter dans ce temps-là même, à ses dépens, dans son château de Neubourg, *la Toison d'or* de Pierre Corneille, avec des machines. Quinault, jeune et d'une figure agréable, avait pour lui la cour : Corneille avait son nom et la France. Il en résulte que nous devons en France l'opéra et la comédie à deux cardinaux.

Ce ne fut qu'un enchaînement de fêtes, de plaisirs, de galanteries, depuis le mariage du roi. Elles redoublèrent à celui de Monsieur, frère du roi, avec Henriette d'Angleterre, sœur de Charles II ; et elles n'avaient été interrompues qu'en 1661, par la mort du cardinal Mazarin.

Quelques mois après la mort de ce ministre, il arriva un événement qui n'a point d'exemple ; et ce qui est moins étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. On envoya dans le plus grand secret au château de l'île Sainte-Marguerite, dans la mer de Provence, un prisonnier inconnu, d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune, et de la figure la plus belle et la plus noble. Ce prisonnier, dans la route, portait un masque, dont la mentonnière avait des ressorts d'acier, qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur son visage. On avait ordre de le tuer, s'il se découvrait. Il resta dans l'île jusqu'à ce qu'un officier de confiance, nommé Saint-Mars, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouverneur de la Bastille, l'an 1690, l'alla prendre à l'île Sainte-Marguerite, et le conduisit à la Bastille, toujours masqué. Le marquis de Louvois alla le voir dans cette île avant la

translation, et lui parla debout, et avec une considération qui tenait du respect. Cet inconnu fut mené à la Bastille, où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être dans le château. On ne lui refusait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extraordinaire, et pour les dentelles. Il jouait de la guitare. On lui faisait la plus grande chère, et le gouverneur s'asseyait rarement devant lui. Un vieux médecin de la Bastille[1], qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue et le reste de son corps. Il était admirablement bien fait, disait ce médecin : sa peau était un peu brune ; il intéressait par le seul ton de sa voix, ne se plaignant jamais de son état, et ne laissant point entrevoir ce qu'il pouvait être.

Cet inconnu mourut en 1703, et fut enterré la nuit à la paroisse de Saint-Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'est que quand on l'envoya dans l'île Sainte-Marguerite, il ne disparut dans l'Europe aucun homme considérable. Ce prisonnier l'était sans doute, car voici ce qui arriva les premiers jours qu'il était dans l'île. Le gouverneur mettait lui-même les plats sur la table, et ensuite se retirait après l'avoir enfermé. Un jour le prisonnier écrivit avec un couteau sur une assiette d'argent, et jeta l'assiette par la fenêtre vers un bateau qui était au rivage presque au pied de la tour. Un pêcheur, à qui ce bateau appartenait, ramassa l'assiette, et la rapporta au gouverneur. Celui-ci étonné demanda au pêcheur : "Avez-vous lu ce qui est écrit sur cette assiette, et quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains ? — Je ne sais pas lire, répondit le pêcheur. Je viens de la trouver, personne ne l'a vue." Ce paysan fut retenu jusqu'à ce que le gouverneur fût bien informé qu'il n'avait jamais lu, et que l'assiette n'avait été vue de personne. "Allez, lui dit-il, vous êtes bien heureux de ne savoir pas lire." Parmi les personnes qui ont eu une connaissance immédiate de ce fait, il y en a une très-

[1] Un fameux chirurgien, gendre du médecin dont je parle, et qui a appartenu au maréchal de Richelieu, est témoin de ce que j'avance ; et M. de Bernaville, successeur de Saint-Mars, me l'a confirmé. (Voyez le *Dictionnaire philosophique*, articles ANA, ANECDOTES.)

digne de foi qui vit encore. M. de Chamillart fut le dernier ministre qui eut cet étrange secret. Le second maréchal de la Feuillade, son gendre, m'a dit qu'à la mort de son beau-père, il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'était que cet homme, qu'on ne connut jamais que sous le nom de *l'homme au masque de fer*. Chamillart lui répondit que c'était le secret de l'État, et qu'il avait fait serment de ne le révéler jamais. Enfin il reste encore beaucoup de mes contemporains qui déposent de la vérité de ce que j'avance, et je ne connais point de fait ni plus extraordinaire ni mieux constaté.

Louis XIV cependant partageait son temps entre les plaisirs qui étaient de son âge, et les affaires qui étaient de son devoir. Il tenait conseil tous les jours, et travaillait ensuite secrètement avec Colbert. Ce travail secret fut l'origine de la catastrophe du célèbre Fouquet, dans laquelle furent enveloppés le secrétaire d'État Guénégaud, Pellisson, Gourville, et tant d'autres. La chute de ce ministre, à qui on avait bien moins de reproches à faire qu'au cardinal Mazarin, fit voir qu'il n'appartient pas à tout le monde de faire les mêmes fautes. Sa perte était déjà résolue quand le roi accepta la fête magnifique que ce ministre lui donna dans sa maison de Vaux. Ce palais et les jardins lui avaient coûté dix-huit millions, qui en valent aujourd'hui environ trente-cinq[1]. Il avait bâti le palais deux fois, et acheté trois hameaux, dont le terrain fut enfermé dans ces jardins immenses, plantés en partie par le Nostre, et regardés alors comme les plus beaux de l'Europe. Les eaux jaillissantes de Vaux, qui parurent depuis au-dessous du médiocre après celles de Versailles, de Marly et de Saint-Cloud, étaient alors des prodiges. Mais quelque belle que soit cette maison, cette dépense de dix-huit millions, dont les comptes existent encore, prouve qu'il avait été servi avec aussi peu d'économie qu'il servait le roi. Il est vrai qu'il s'en fallait beaucoup que Saint-Germain et Fontainebleau, les seules

[1] Les comptes qui le prouvent étaient à Vaux, aujourd'hui Villars, en 1718, et doivent y être encore. M. le duc de Villars, fils du maréchal, confirme ce fait. Il est moins singulier qu'on ne pense. Vous voyez, dans les *Mémoires de l'abbé de Choisy*, que le marquis de Louvois lui disait, en lui parlant de Meudon : *Je suis sur le quatorzième million*.

maisons de plaisance habitées par le roi, approchassent de la beauté de Vaux. Louis XIV le sentit, et fut irrité. On voit partout, dans cette maison, les armes et la devise de Fouquet. C'est un écureuil avec ces paroles: *Quo non ascendam? Où ne monterai-je point?* Le roi se les fit expliquer. L'ambition de cette devise ne servit pas à apaiser le monarque. Les courtisans remarquèrent que l'écureuil était peint partout poursuivi par une couleuvre, qui était les armes de Colbert. La fête fut au-dessus de celles que le cardinal Mazarin avait données, non-seulement pour la magnificence, mais pour le goût. On y représenta, pour la première fois, les *Fâcheux* de Molière. Pellisson avait fait le prologue, qu'on admira. Les plaisirs publics cachent ou préparent si souvent à la cour des désastres particuliers, que, sans la reine mère, le surintendant et Pellisson auraient été arrêtés dans Vaux le jour de la fête.

Le roi, qui, dans un premier mouvement d'indignation, avait été tenté de faire arrêter le surintendant, au milieu même de la fête qu'il en recevait, usa ensuite d'une dissimulation peu nécessaire. On eût dit que ce monarque, déjà tout-puissant, eût craint le parti que Fouquet s'était fait.

Il était procureur général du parlement; et cette charge lui donnait le privilége d'être jugé par les chambres assemblées; mais, après que tant de princes, de maréchaux et de ducs avaient été jugés par des commissaires, on eût pu traiter comme eux un magistrat, puisqu'on voulait se servir de ces voies extraordinaires, qui, sans être injustes, laissent toujours un soupçon d'injustice.

Colbert l'engagea, par un artifice peu honorable, à vendre sa charge. On lui en offrit jusqu'à dix-huit cent mille livres, qui vaudraient trois millions et demi de nos jours; et par un malentendu il ne la vendit que quatorze cent mille francs. Le prix excessif des places au parlement, si diminué depuis, prouve quel reste de considération ce corps avait conservé dans son abaissement même. Le duc de Guise, grand chambellan du roi, n'avait vendu cette charge de la couronne au duc de Bouillon que huit cent mille livres.

C'était la Fronde, c'était la guerre de Paris qui avait mis ce prix aux charges de judicature. Si c'était un des grands défauts et un des grands malheurs d'un gouvernement long-

temps obéré, que la France fût l'unique pays de la terre où les places de juges fussent vénales, c'était une suite du levain de la sédition, et c'était une espèce d'insulte faite au trône, qu'une place de procureur du roi coûtât plus que les premières dignités de la couronne.

Fouquet, pour avoir dissipé les finances de l'État, et pour en avoir usé comme des siennes propres, n'en avait pas moins de grandeur dans l'âme. Ses déprédations n'avaient été que des licences et des libéralités. (1661) Il fit porter à l'épargne le prix de sa charge; et cette belle action ne le sauva pas. On attira avec adresse à Nantes un homme qu'un exempt et deux gardes pouvaient arrêter à Paris. Le roi lui fit des caresses avant sa disgrâce. Je ne sais pourquoi la plupart des princes affectent d'ordinaire de tromper par de fausses bontés ceux de leurs sujets qu'ils veulent perdre. La dissimulation alors est l'opposé de la grandeur. Elle n'est jamais une vertu, et ne peut devenir un talent estimable que quand elle est absolument nécessaire. Louis XIV parut sortir de son caractère; mais on lui avait fait entendre que Fouquet faisait de grandes fortifications à Belle-Isle, et qu'il pouvait avoir trop de liaisons au dehors et au dedans du royaume. Il parut bien, quand il fut arrêté et conduit à la Bastille et à Vincennes, que son parti n'était autre chose que l'avidité de quelques courtisans et de quelques femmes, qui recevaient de lui des pensions, et qui l'oublièrent dès qu'il ne fut plus en état d'en donner. Il lui resta d'autres amis, et cela prouve qu'il en méritait. L'illustre madame de Sévigné, Pellisson, Gourville, mademoiselle Scudéri, plusieurs gens de lettres, se déclarèrent hautement pour lui, et le servirent avec tant de chaleur, qu'ils lui sauvèrent la vie.

On connait ces vers de Hénault, le traducteur de *Lucrèce*, contre Colbert, le persécuteur de Fouquet:

Ministre avare et lâche, esclave malheureux,
Qui gémis sous le poids des affaires publiques;
Victime dévouée aux chagrins politiques,
Fantôme révéré sous un titre onéreux;

Vois combien des grandeurs le comble est dangereux,
Contemple de Fouquet les funestes reliques;
Et, tandis qu'à sa perte en secret tu t'appliques,
Crains qu'on ne te prépare un destin plus affreux:

Sa chute quelque jour te peut être commune.
Crains ton poste, ton rang, la cour, et la fortune.
Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.

Cesse donc d'animer ton prince à son supplice;
Et, près d'avoir besoin de toute sa bonté,
Ne le fais pas user de toute sa justice.

M. Colbert, à qui l'on parla de ce sonnet injurieux, demanda si le roi y était offensé. On lui dit que non: "Je ne le suis donc pas," répondit le ministre.

Il ne faut jamais être la dupe de ces réponses méditées, de ces discours publics que le cœur désavoue. Colbert paraissait modéré, mais il poursuivait la mort de Fouquet avec acharnement. On peut être bon ministre, et vindicatif. Il est triste qu'il n'ait pas su être aussi généreux que vigilant.

Un des plus implacables de ses persécuteurs était Michel le Tellier, alors secrétaire d'État, et son rival en crédit. C'est celui-là même qui fut depuis chancelier. Quand on lit son oraison funèbre, et qu'on la compare avec sa conduite, que peut-on penser, sinon qu'une oraison funèbre n'est qu'une déclamation? Mais le chancelier Séguier, président de la commission, fut celui des juges de Fouquet qui poursuivit sa mort avec le plus d'acharnement, et qui le traita avec le plus de dureté.

Il est vrai que faire le procès du surintendant, c'était accuser la mémoire du cardinal de Mazarin. Les plus grandes déprédations dans les finances étaient son ouvrage. Il s'était approprié en souverain plusieurs branches des revenus de l'État. Il avait traité en son nom et à son profit des munitions des armées. "Il imposait (dit Fouquet dans ses défenses), par lettres de cachet, des sommes extraordinaires sur les généralités; ce qui ne s'était jamais fait que par lui et pour lui, et ce qui est punissable de mort par les ordonnances." C'est ainsi que le cardinal avait amassé des biens immenses, que lui-même ne connaissait plus.

J'ai entendu conter à feu M. de Caumartin, intendant des finances, que dans sa jeunesse, quelques années après la mort du cardinal, il avait été au palais Mazarin, où logeait le duc, son héritier, et la duchesse Hortense; qu'il y vit une grande armoire de marqueterie, fort profonde, qui tenait du

haut jusqu'en bas tout le fond d'un cabinet. Les clefs en avaient été perdues depuis longtemps, et l'on avait négligé d'ouvrir les tiroirs. M. de Caumartin, étonné de cette négligence, dit à la duchesse de Mazarin qu'on trouverait peut-être des curiosités dans cette armoire. On l'ouvrit : elle était toute remplie de quadruples, de jetons, et de médailles d'or. Madame de Mazarin en jeta au peuple des poignées par les fenêtres pendant plus de huit jours[1].

L'abus que le cardinal Mazarin avait fait de sa puissance despotique ne justifiait pas le surintendant ; mais l'irrégularité des procédures faites contre lui, la longueur de son procès, l'acharnement odieux du chancelier Séguier contre lui, le temps, qui éteint l'envie publique et qui inspire la compassion pour les malheureux ; enfin les sollicitations toujours plus vives en faveur d'un infortuné que les manœuvres pour le perdre ne sont pressantes, tout cela lui sauva la vie. Le procès ne fut jugé qu'au bout de trois ans, en 1664. De vingt-deux juges qui opinèrent, il n'y en eut que neuf qui conclurent à la mort ; et les treize autres[2], parmi lesquels il y en avait à qui Gourville avait fait accepter des présents, opinèrent à un bannissement perpétuel. Le roi commua la peine en une plus dure. Cette sévérité n'était conforme ni aux anciennes lois du royaume, ni à celles de l'humanité. Ce qui révolta le plus l'esprit des citoyens, c'est que le chancelier fit exiler l'un des juges, nommé Roquesante, qui avait le plus déterminé la chambre de justice à l'indulgence[3]. Fouquet fut enfermé au château de Pignerol. Tous les historiens disent qu'il y mourut en 1680, mais Gourville assure dans ses Mémoires qu'il sortit de prison quelque temps avant sa mort. La comtesse de Vaux, sa belle-fille, m'avait déjà confirmé ce fait ; cependant on croit le contraire dans sa famille. Ainsi on ne sait pas où est mort cet infortuné, dont les moindres actions avaient de l'éclat quand il était puissant.

[1] J'ai retrouvé depuis cette même particularité dans Saint-Évremond.

[2] Voyez les *Mémoires de Gourville*.

[3] Racine assure, dans ses *Fragments historiques*, que le roi dit chez mademoiselle de la Vallière : *S'il avait été condamné à mort, je l'aurais laissé mourir*. S'il prononça ces paroles, on ne peut les excuser : elles paraissent trop dures et trop ridicules.

Le secrétaire d'État Guénégaud, qui vendit sa charge à Colbert, n'en fut pas moins poursuivi par la chambre de justice, qui lui ôta la plus grande partie de sa fortune. Ce qu'il y eut de plus singulier dans les arrêts de cette chambre, c'est qu'un évêque d'Avranches fut condamné à une amende de douze mille francs. Il s'appelait Bolève; c'était le frère d'un partisan dont il avait partagé les concussions[1].

Saint-Évremond, attaché au surintendant, fut enveloppé dans sa disgrâce. Colbert, qui cherchait partout des preuves contre celui qu'il voulait perdre, fit saisir des papiers confiés à madame du Plessis-Bellièvre; et dans ces papiers on trouva la lettre manuscrite de Saint-Évremond sur la paix des Pyrénées. On lut au roi cette plaisanterie, qu'on fit passer pour un crime d'État. Colbert, qui dédaignait de se venger de Hénault, homme obscur, persécuta, dans Saint-Évremond, l'ami de Fouquet qu'il haïssait, et le bel esprit qu'il craignait. Le roi eut une extrême sévérité de punir une raillerie innocente, faite il y avait longtemps contre le cardinal Mazarin qu'il ne regrettait pas, et que toute la cour avait outragé, calomnié et proscrit impunément pendant plusieurs années. De mille écrits faits contre ce ministre, le moins mordant fut le seul puni, et le fut après sa mort.

Saint-Évremond, retiré en Angleterre, vécut et mourut en homme libre et philosophe. Le marquis de Miremont, son ami, me disait autrefois à Londres qu'il y avait une autre cause de sa disgrâce, et que Saint-Évremond n'avait jamais voulu s'en expliquer. Lorsque Louis XIV permit à Saint-Évremond de revenir dans sa patrie, sur la fin de ses jours, ce philosophe dédaigna de regarder cette permission comme une grâce: il prouva que la patrie est où l'on vit heureux, et il l'était à Londres.

Le nouveau ministre des finances, sous le simple titre de contrôleur général, justifia la sévérité de ses poursuites, en rétablissant l'ordre que ses prédécesseurs avaient troublé, et en travaillant sans relâche à la grandeur de l'État.

La cour devint le centre des plaisirs et le modèle des autres cours. Le roi se piqua de donner des fêtes qui fissent oublier celles de Vaux.

[1] Voyez *Gui Patin* et les Mémoires du temps.

Il semblait que la nature prît plaisir alors à produire en France les plus grands hommes dans tous les arts, et à rassembler à la cour ce qu'il y avait jamais eu de plus beau et de mieux fait en hommes et en femmes. Le roi l'emportait sur tous ses courtisans par la richesse de sa taille et par la beauté majestueuse de ses traits. Le son de sa voix, noble et touchant, gagnait les cœurs qu'intimidait sa présence. Il avait une démarche qui ne pouvait convenir qu'à lui et à son rang, et qui eût été ridicule en tout autre. L'embarras qu'il inspirait à ceux qui lui parlaient flattait en secret la complaisance avec laquelle il sentait sa supériorité. Ce vieil officier qui se troublait, qui bégayait en lui demandant une grâce, et qui, ne pouvant achever son discours, lui dit: "Sire, je ne tremble pas ainsi devant vos ennemis," n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandait.

Le goût de la société n'avait pas encore reçu toute sa perfection à la cour. La reine mère, Anne d'Autriche, commençait à aimer la retraite. La reine régnante savait à peine le français, et la bonté faisait son seul mérite. La princesse d'Angleterre, belle sœur du roi, apporta à la cour les agréments d'une conversation douce et animée, soutenue bientôt par la lecture des bons ouvrages, et par un goût sûr et délicat. Elle se perfectionna dans la connaissance de la langue, qu'elle écrivait mal encore au temps de son mariage. Elle inspira une émulation d'esprit nouvelle, et introduisit à la cour une politesse et des grâces dont à peine le reste de l'Europe avait l'idée. Madame avait tout l'esprit de Charles II son frère, embelli par les charmes de son sexe, par le don et par le désir de plaire. La cour de Louis XIV respirait une galanterie que la décence rendait plus piquante. Celle qui régnait à la cour de Charles II était plus hardie, et trop de grossièreté en déshonorait les plaisirs.

On fit en 1662 un carrousel vis-à-vis les Tuileries[1], dans une vaste enceinte, qui en a retenu le nom de *place du Carrousel.* Il y eut cinq quadrilles. Le roi était à la tête des Romains; son frère, des Persans; le prince de Condé, des Turcs; le duc d'Enghien, son fils, des Indiens; le duc de Guise, des Américains. Ce duc de Guise était petit-fils

[1] Non dans la place Royale, comme le dit l'*Histoire de là Hode*, sous le nom de la Martinière.

du Balafré. Il était célèbre dans le monde par l'audace malheureuse avec laquelle il avait entrepris de se rendre maître de Naples. Sa prison, ses duels, ses amours romanesques, ses profusions, ses aventures, le rendaient singulier en tout. Il semblait être d'un autre siècle. On disait de lui, en le voyant courir avec le grand Condé: *Voilà les héros de l'histoire et de la fable.*

La reine mère, la reine régnante, la reine d'Angleterre, veuve de Charles I[er], oubliant alors ses malheurs, étaient sous un dais à ce spectacle. Le comte de Saulx, fils du duc de Lesdiguières, remporta le prix, et le reçut des mains de la reine mère. Ces fêtes ranimèrent plus que jamais le goût des devises et des emblèmes que les tournois avaient mis autrefois à la mode, et qui avaient subsisté après eux.

Un antiquaire, nommé d'Ouvrier, imagina dès lors pour Louis XIV l'emblème d'un soleil dardant ses rayons sur un globe, avec ces mots : *Nec pluribus impar.* L'idée était un peu imitée d'une devise espagnole faite pour Philippe II, et plus convenable à ce roi qui possédait la plus belle partie du nouveau monde et tant d'États dans l'ancien, qu'à un jeune roi de France qui ne donnait encore que des espérances. Cette devise eut un succès prodigieux. Les armoiries du roi, les meubles de la couronne, les tapisseries, les sculptures, en furent ornées. Le roi ne la porta jamais dans ses carrousels. On a reproché injustement à Louis XIV le faste de cette devise, comme s'il l'avait choisie lui-même ; et elle a été peut-être plus justement critiquée pour le fond. Le corps ne représente pas ce que la légende signifie, et cette légende n'a pas un sens assez clair et assez déterminé. Ce qu'on peut expliquer de plusieurs manières ne mérite d'être expliqué d'aucune. Les devises, ce reste de l'ancienne chevalerie, peuvent convenir à des fêtes, et ont de l'agrément quand les allusions sont justes, nouvelles et piquantes. Il vaut mieux n'en point avoir que d'en souffrir de mauvaises et de basses, comme celle de Louis XII ; c'était un porc-épic avec ces paroles : *Qui s'y frotte, s'y pique.* Les devises sont, par rapport aux inscriptions, ce que sont des mascarades en comparaison des cérémonies augustes.

La fête de Versailles, en 1664, surpassa celle du carrousel

par sa singularité, par sa magnificence et les plaisirs de l'esprit qui, se mêlant à la splendeur de ces divertissements, y ajoutaient un goût et des grâces dont aucune fête n'avait encore été embellie. Versailles commençait à être un séjour délicieux, sans approcher de la grandeur dont il fut depuis.

(1664) Le 5 mai, le roi y vint avec la cour, composée de six cents personnes, qui furent défrayées avec leur suite, aussi bien que tous ceux qui servirent aux apprêts de ces enchantements. Il ne manqua jamais à ces fêtes que des monuments construits exprès pour les donner, tels qu'en élevèrent les Grecs et les Romains: mais la promptitude avec laquelle on construisit des théâtres, des amphithéâtres, des portiques, ornés avec autant de magnificence que de goût, était une merveille qui ajoutait à l'illusion, et qui, diversifiée depuis en mille manières, augmentait encore le charme de ces spectacles.

Il y eut d'abord une espèce de carrousel. Ceux qui devaient courir parurent le premier jour comme dans une revue; ils étaient précédés de hérauts d'armes, de pages, d'écuyers, qui portaient leurs devises et leurs boucliers; et sur ces boucliers étaient écrits en lettres d'or des vers composés par Périgny et par Benserade. Ce dernier surtout avait un talent singulier pour ces pièces galantes, dans lesquelles il faisait toujours des allusions délicates et piquantes aux caractères des personnes, aux personnages de l'antiquité ou de la fable qu'on représentait, et aux passions qui animaient la cour. Le roi représentait Roger: tous les diamants de la couronne brillaient sur son habit et sur le cheval qu'il montait. Les reines et trois cents dames, sous des arcs de triomphe, voyaient cette entrée.

La cavalcade était suivie d'un char doré de dix-huit pieds de haut, de quinze de large, de vingt-quatre de long, représentant le char du Soleil. Les quatre âges, d'or, d'argent, d'airain et de fer, les signes célestes, les Saisons, les Heures, suivaient à pied ce char. Tout était caractérisé. Des bergers portaient les pièces de la barrière, qu'on ajustait au son des trompettes, auxquelles succédaient par intervalle les musettes et les violons. Quelques personnages, qui suivaient le char d'Apollon, vinrent d'abord réciter aux reines des vers convenables au lieu, au temps, au roi, et aux dames.

Les courses finies, et la nuit venue, quatre mille gros flambeaux éclairèrent l'espace où se donnaient les fêtes. Des tables y furent servies par deux cents personnages, qui représentaient les Saisons, les Faunes, les Sylvains, les Dryades, avec des pasteurs, des vendangeurs, des moissonneurs. Pan et Diane avançaient sur une montagne mouvante, et en descendirent pour faire poser sur les tables ce que les campagnes et les forêts produisent de plus délicieux. Derrière les tables, en demi-cercle, s'éleva tout d'un coup un théâtre chargé de concertants. Les arcades qui entouraient la table et le théâtre étaient ornées de cinq cents girandoles vertes et argent, qui portaient des bougies; et une balustrade dorée fermait cette vaste enceinte.

Ces fêtes, si supérieures à celles qu'on invente dans les romans, durèrent sept jours. Le roi remporta quatre fois le prix des jeux, et laissa disputer ensuite aux autres chevaliers les prix qu'il avait gagnés, et qu'il leur abandonnait.

La comédie de *la Princesse d'Élide*, quoiqu'elle ne soit pas une des meilleures de Molière, fut un des plus agréables ornements de ces jeux, par une infinité d'allégories fines sur les mœurs du temps, et par des à-propos qui font l'agrément de ces fêtes, mais qui sont perdus pour la postérité. On était encore très-entêté, à la cour, de l'astrologie judiciaire: plusieurs princes pensaient, par une superstition orgueilleuse, que la nature les distinguait jusqu'à écrire leur destinée dans les astres. Le duc de Savoie, Victor-Amédée, père de la duchesse de Bourgogne, eut un astrologue auprès de lui, même après son abdication. Molière osa attaquer cette illusion dans *les Amants magnifiques*, joués dans une autre fête en 1670.

On y voit aussi un fou de cour, ainsi que dans *la Princesse d'Élide*. Ces misérables étaient encore fort à la mode. C'était un reste de barbarie, qui a duré plus longtemps en Allemagne qu'ailleurs. Le besoin des amusements, l'impuissance de s'en procurer d'agréables et d'honnêtes dans les temps d'ignorance et de mauvais goût, avaient fait imaginer ce triste plaisir, qui dégrade l'esprit humain. Le fou qui était alors auprès de Louis XIV avait appartenu au prince de Condé: il s'appelait l'Angeli. Le comte de Gramont disait que de tous les fous qui avaient suivi

monsieur le Prince, il n'y avait que l'Angeli qui eût fait fortune. Ce bouffon ne manquait pas d'esprit. C'est lui qui dit qu'*il n'allait pas au sermon, parce qu'il n'aimait pas le* brailler, *et qu'il n'entendait pas le* raisonner.

(1664) La farce du *Mariage forcé* fut aussi jouée à cette fête. Mais ce qu'il y eut de véritablement admirable, ce fut la première représentation des trois premiers actes du *Tartufe.* Le roi voulut voir ce chef-d'œuvre avant même qu'il fût achevé. Il le protégea depuis contre les faux dévots, qui voulurent intéresser la terre et le ciel pour le supprimer; et il subsistera, comme on l'a déjà dit ailleurs, tant qu'il y aura en France du goût et des hypocrites.

La plupart de ces solennités brillantes ne sont souvent que pour les yeux et les oreilles. Ce qui n'est que pompe et magnificence passe en un jour; mais quand des chefs-d'œuvre de l'art, comme le *Tartufe*, font l'ornement de ces fêtes, elles laissent après elles une éternelle mémoire.

On se souvient encore de plusieurs traits de ces allégories de Benserade, qui ornaient les ballets de ce temps-là. Je ne citerai que ces vers pour le roi représentant le Soleil:

Je doute qu'on le prenne avec vous sur le ton
    De Daphné ni de Phaéton,
Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine.
Il n'est point là de piége où vous puissiez donner:
    Le moyen de s'imaginer
Qu'une femme vous fuie, et qu'un homme vous mène?

La principale gloire de ces amusements, qui perfectionnaient en France le goût, la politesse et les talents, venait de ce qu'ils ne dérobaient rien aux travaux continuels du monarque. Sans ces travaux il n'aurait su que tenir une cour, il n'aurait pas su régner; et si les plaisirs magnifiques de cette cour avaient insulté à la misère du peuple, ils n'eussent été qu'odieux: mais le même homme qui avait donné ces fêtes avait donné du pain au peuple dans la disette de 1662. Il avait fait venir des grains, que les riches achetèrent à vil prix, et dont il fit des dons aux pauvres familles à la porte du Louvre; il avait remis au peuple trois millions de tailles; nulle partie de l'administration intérieure n'était négligée; son gouvernement était respecté au dehors. Le roi d'Espagne, obligé de lui céder

la préséance; le pape, forcé de lui faire satisfaction; Dunkerque ajouté à la France par un marché glorieux à l'acquéreur et honteux pour le vendeur; enfin, toutes ses démarches, depuis qu'il tenait les rênes, avaient été ou nobles ou utiles: il était beau, après cela, de donner des fêtes.

(1664) Le légat *a latere*, Chigi, neveu du pape Alexandre VII, venant, au milieu de toutes les réjouissances de Versailles, faire satisfaction au roi de l'attentat des gardes du pape, étala à la cour un spectacle nouveau. Ces grandes cérémonies sont des fêtes pour le public. Les honneurs qu'on lui fit rendaient la satisfaction plus éclatante. Il reçut sous un dais les respects des cours supérieures, du corps de ville, du clergé. Il entra dans Paris au bruit du canon, ayant le grand Condé à sa droite et le fils de ce prince à sa gauche, et vint dans cet appareil s'humilier, lui, Rome et le pape, devant un roi qui n'avait pas encore tiré l'épée. Il dîna avec Louis XIV après l'audience; et on ne fut occupé que de le traiter avec magnificence, et de lui procurer des plaisirs. On traita depuis le doge de Gênes avec moins d'honneurs, mais avec ce même empressement de plaire, que le roi concilia toujours avec ses démarches altières.

Tout cela donnait à la cour de Louis XIV un air de grandeur qui effaçait toutes les autres cours de l'Europe. Il voulait que cet éclat, attaché à sa personne, rejaillît sur tout ce qui l'environnait; que tous les grands fussent honorés, et qu'aucun ne fût puissant, à commencer par son frère et par monsieur le Prince. C'est dans cette vue qu'il jugea en faveur des pairs leur ancienne querelle avec les présidents du parlement. Ceux-ci prétendaient devoir opiner avant les pairs, et s'étaient mis en possession de ce droit. Il régla dans un conseil extraordinaire que les pairs opineraient aux lits de justice, en présence du roi, avant les présidents, comme s'ils ne devaient cette prérogative qu'à sa présence; et il laissa subsister l'ancien usage dans les assemblées qui ne sont pas des lits de justice.

Pour distinguer ses principaux courtisans, il avait inventé des casaques bleues, brodées d'or et d'argent. La permission de les porter était une grande grâce pour des

hommes que la vanité mène. On les demandait presque comme le collier de l'ordre. On peut remarquer, puisqu'il est ici question de petits détails, qu'on portait alors des casaques par-dessus un pourpoint orné de rubans; et sur cette casaque passait un baudrier, auquel pendait l'épée. On avait une espèce de rabat à dentelles, et un chapeau orné de deux rangs de plumes. Cette mode, qui dura jusqu'à l'année 1684, devint celle de toute l'Europe, excepté de l'Espagne et de la Pologne. On se piquait déjà presque partout d'imiter la cour de Louis XIV.

Il établit dans sa maison un ordre qui dure encore, régla les rangs et les fonctions, créa des charges nouvelles auprès de sa personne, comme celle de grand maître de sa garde-robe. Il rétablit les tables instituées par François I[er], et les augmenta. Il y en eut douze pour les officiers commensaux, servies avec autant de propreté et de profusion que celles de beaucoup de souverains: il voulait que les étrangers y fussent tous invités: cette attention dura pendant tout son règne. Il en eut une autre plus recherchée et plus polie encore. Lorsqu'il eut fait bâtir les pavillons de Marly en 1679, toutes les dames trouvaient dans leur appartement une toilette complète; rien de ce qui appartient à un luxe commode n'était oublié: quiconque était du voyage pouvait donner des repas dans son appartement: on y était servi avec la même délicatesse que le maître. Ces petites choses n'acquièrent du prix que quand elles sont soutenues par les grandes. Dans tout ce qu'il faisait on voyait de la splendeur et de la générosité. Il faisait présent de deux cent mille francs aux filles de ses ministres, à leur mariage.

Ce qui lui donna dans l'Europe le plus d'éclat, ce fut une libéralité qui n'avait point d'exemple. L'idée lui en vint d'un discours du duc de Saint-Aignan, qui lui conta que le cardinal de Richelieu avait envoyé des présents à quelques savants étrangers, qui avaient fait son éloge. Le roi n'attendit pas qu'il fût loué; mais, sûr de mériter de l'être, il recommanda à ses ministres Lionne et Colbert de choisir un nombre de Français et d'étrangers distingués dans la littérature, auxquels il donnerait des marques de sa générosité. Lionne ayant écrit dans les pays étrangers, et s'étant fait instruire autant qu'on le peut dans cette matière

si délicate, où il s'agit de donner des préférences aux contemporains, on fit d'abord une liste de soixante personnes: les unes eurent des présents, les autres des pensions, selon leur rang, leurs besoins et leur mérite. (1663) Le bibliothécaire du Vatican, Allacci; le comte Gratiani, secrétaire d'État du duc de Modène; le célèbre Viviani, mathématicien du grand duc de Florence; Vossius, l'historiographe des Provinces-Unies; l'illustre mathématicien Huyghens; un résident hollandais en Suède; enfin jusqu'à des professeurs d'Altorf et de Helmstadt, villes presque inconnues des Français, furent étonnés de recevoir des lettres de M. Colbert, par lesquelles il leur mandait que si le roi n'était pas leur souverain, il les priait d'agréer qu'il fût leur bienfaiteur. Les expressions de ces lettres étaient mesurées sur la dignité des personnes; et toutes étaient accompagnées, ou de gratifications considérables, ou de pensions.

Parmi les Français, on sut distinguer Racine, Quinault, Fléchier, depuis évêque de Nîmes, encore fort jeunes: ils eurent des présents. Il est vrai que Chapelain et Cotin eurent des pensions; mais c'était principalement Chapelain que le ministre Colbert avait consulté. Ces deux hommes, d'ailleurs si décriés pour la poésie, n'étaient pas sans mérite. Chapelain avait une littérature immense; et, ce qui peut surprendre, c'est qu'il avait du goût, et qu'il était un des critiques les plus éclairés. Il y a une grande distance de tout cela au génie. La science et l'esprit conduisent un artiste, mais ne le forment en aucun genre. Personne en France n'eut plus de réputation de son temps que Ronsard et Chapelain. C'est qu'on était barbare dans le temps de Ronsard, et qu'à peine on sortait de la barbarie dans celui de Chapelain. Costar, le compagnon d'études de Balzac et de Voiture, appelle Chapelain le premier des poëtes héroïques.

Boileau n'eut point de part à ces libéralités; il n'avait encore fait que des satires; et l'on sait que ses satires attaquaient les mêmes savants que le ministre avait consultés. Le roi le distingua quelques années après, sans consulter personne.

Les présents faits dans les pays étrangers furent si considérables, que Viviani fit bâtir à Florence une maison des

libéralités de Louis XIV. Il mit en lettres d'or sur le frontispice : *Ædes a Deo datæ :* allusion au surnom de *Dieudonné*, dont la voix publique avait nommé ce prince à sa naissance.

On se figure aisément l'effet qu'eut dans l'Europe cette magnificence extraordinaire ; et si l'on considère tout ce que le roi fit bientôt après de mémorable, les esprits les plus sévères et les plus difficiles doivent souffrir les éloges immodérés qu'on lui prodigua. Les Français ne furent pas les seuls qui le louèrent. On prononça douze panégyriques de Louis XIV en diverses villes d'Italie ; hommage qui n'était rendu ni par la crainte ni par l'espérance, et que le marquis Zampieri envoya au roi.

Il continua toujours à répandre ses bienfaits sur les lettres et sur les arts. Des gratifications particulières d'environ quatre mille louis à Racine, la fortune de Despréaux, celle de Quinault, surtout celle de Lulli, et de tous les artistes qui lui consacrèrent leurs travaux, en sont des preuves. Il donna même mille louis à Benserade, pour faire graver les tailles-douces de ses *Métamorphoses d'Ovide en rondeaux :* libéralité mal appliquée, qui prouve seulement la générosité du souverain. Il récompensait dans Benserade le petit mérite qu'il avait eu dans ses ballets.

Plusieurs écrivains ont attribué uniquement à Colbert cette protection donnée aux arts, et cette magnificence de Louis XIV : mais il n'eut d'autre mérite en cela que de seconder la magnanimité et le goût de son maître. Ce ministre, qui avait un très-grand génie pour les finances, le commerce, la navigation, la police générale, n'avait pas dans l'esprit ce goût et cette élévation du roi ; il s'y prêtait avec zèle, et était loin de lui inspirer ce que la nature donne.

On ne voit pas, après cela, sur quel fondement quelques écrivains ont reproché l'avarice à ce monarque. Un prince qui a des domaines absolument séparés des revenus de l'État peut être avare comme un particulier ; mais un roi de France, qui n'est réellement que le dispensateur de l'argent de ses sujets, ne peut guère être atteint de ce vice. L'attention et la volonté de récompenser peuvent lui manquer ; mais c'est ce qu'on ne peut reprocher à Louis XIV.

Dans le temps même qu'il commençait à encourager les talents par tant de bienfaits, l'usage que le comte de Bussy fit des siens fut rigoureusement puni. On le mit à la Bastille en 1665 à cause d'une chanson où le roi était trop compromis, et dont alors on renouvela le souvenir pour perdre Bussy, à qui on l'imputait.

Ses ouvrages n'étaient pas assez bons pour compenser le mal qu'ils lui firent. Il parlait purement sa langue: il avait du mérite, mais plus d'amour-propre encore; et il ne se servit guère de ce mérite que pour se faire des ennemis. Louis XIV aurait agi généreusement s'il lui avait pardonné: il vengea son injure personnelle en paraissant céder au cri public. Cependant le comte de Bussy fut relâché au bout de dix-huit mois; mais il fut privé de ses charges, et resta dans la disgrâce tout le reste de sa vie, protestant en vain à Louis XIV une tendresse que ni le roi ni personne ne croyait sincère.

CHAPITRE XXVI.

SUITE DES PARTICULARITÉS ET ANECDOTES.

À la gloire, aux plaisirs, à la grandeur, à la galanterie, qui occupaient les premières années de ce gouvernement, Louis XIV voulut joindre les douceurs de l'amitié; mais il est difficile à un roi de faire des choix heureux. De deux hommes auxquels il marqua le plus de confiance, l'un le trahit indignement, l'autre abusa de sa faveur. Le premier était le marquis de Vardes. On sait qu'il osa, de concert avec le comte de Guiche et la comtesse de Soissons, écrire à la reine régnante une lettre contrefaite, au nom du roi d'Espagne, son père. Cette lettre apprenait à la reine ce qu'elle devait ignorer, et ce qui ne pouvait que troubler la paix de la maison royale. Il ajouta à cette perfidie la méchanceté de faire tomber les soupçons sur les plus honnêtes gens de la cour, le duc et la duchesse de Navailles. (1665) Ces deux personnes innocentes furent sacrifiées au ressentiment du monarque trompé. L'atrocité de la con-

duite de Vardes fut trop tard connue; et Vardes, tout criminel qu'il était, ne fut guère plus puni que les innocents qu'il avait accusés, et qui furent obligés de se défaire de leurs charges, et de quitter la cour.

L'autre favori était le comte, depuis duc, de Lauzun; tantôt rival du roi dans ses amours passagers, tantôt son confident, et si connu depuis par ce mariage qu'il voulut contracter trop publiquement avec Mademoiselle, et qu'il fit ensuite secrètement, malgré sa parole donnée à son maître.

Le roi, trompé dans ses choix, dit qu'il avait cherché des amis, et qu'il n'avait trouvé que des intrigants. Cette connaissance malheureuse des hommes, qu'on acquiert trop tard, lui faisait dire aussi: *Toutes les fois que je donne une place vacante, je fais cent mécontents et un ingrat.*

Ni les plaisirs, ni les embellissements des maisons royales et de Paris, ni les soins de la police du royaume, ne discontinuèrent pendant la guerre de 1666.

Le roi dansa dans les ballets jusqu'en 1670. Il avait alors trente-deux ans. On joua devant lui à Saint-Germain la tragédie de *Britannicus;* il fut frappé de ces vers:

Pour toute ambition, pour vertu singulière,
Il excelle à conduire un char dans la carrière,
À disputer des prix indignes de ses mains,
À se donner lui-même en spectacle aux Romains.

Dès lors il ne dansa plus en public, et le poëte réforma le monarque.

C'est un grand exemple du pouvoir des préjugés et de la coutume, qu'il ne fût pas permis à la petite-fille de Henri IV d'avoir un mari. Mademoiselle, après avoir refusé tant de souverains, après avoir eu l'espérance d'épouser Louis XIV, voulut faire à quarante-quatre ans la fortune d'un gentilhomme. Elle obtint la permission d'épouser Péguilin, du nom de Caumont, comte de Lauzun, le dernier qui fut capitaine d'une compagnie de cent gentilshommes au bec-de-corbin, qui ne subsiste plus, et le premier pour qui le roi avait créé la charge de colonel général des dragons. Il y avait cent exemples de princesses qui avaient épousé des gentilshommes: les empereurs romains donnaient leurs filles

à des sénateurs: les filles des souverains de l'Asie, plus puissants et plus despotiques qu'un roi de France, n'épousent jamais que des esclaves de leurs pères.

Mademoiselle donnait tous ses biens, estimés vingt millions, au comte de Lauzun; quatre duchés, la souveraineté de Dombes, le comté d'Eu, le palais d'Orléans qu'on nomme le Luxembourg. (1669) Elle ne se réservait rien, abandonnée tout entière à l'idée flatteuse de faire à ce qu'elle aimait une plus grande fortune qu'aucun roi n'en a fait à aucun sujet. Le contrat était dressé: Lauzun fut un jour duc de Montpensier. Il ne manquait plus que la signature. Tout était prêt, lorsque le roi, assailli par les représentations des princes, des ministres, des ennemis d'un homme trop heureux, retira sa parole, et défendit cette alliance. Il avait écrit aux cours étrangères pour annoncer le mariage; il écrivit la rupture. On le blâma de l'avoir permis, on le blâma de l'avoir défendu. Il pleura de rendre Mademoiselle malheureuse. Mais ce même prince, qui s'était attendri en lui manquant de parole, fit enfermer Lauzun, en novembre 1670, au château de Pignerol, pour avoir épousé en secret la princesse qu'il lui avait permis, quelques mois auparavant, d'épouser en public. Il fut enfermé dix années entières. Il y a plus d'un royaume où un monarque n'a pas cette puissance: ceux qui l'ont sont plus chéris quand ils n'en font pas d'usage. Le citoyen qui n'offense point les lois de l'équité doit-il être puni si sévèrement par celui qui représente l'État? N'y a-t-il pas une très-grande différence entre déplaire à son souverain et trahir son souverain? Un roi doit-il traiter un homme plus durement que la loi ne le traiterait?

Ceux qui ont écrit[1] que madame de Montespan, après avoir empêché le mariage, irritée contre le comte de Lauzun, qui éclatait en reproches violents, exigea de Louis XIV cette vengeance, ont fait bien plus de tort à ce monarque. Il y aurait eu à la fois de la tyrannie et de la pusillanimité

[1] L'origine de cette imputation, qu'on trouve dans tant d'historiens, vient du *Segraisiana*. C'est un recueil posthume de quelques conversations de Segrais, presque toutes falsifiées. Il est plein de contradictions; et l'on sait qu'aucun de ces *ana* ne mérite de croyance.

à sacrifier à la colère d'une femme un brave homme, un favori qui, privé par lui de la plus grande fortune, n'aurait fait d'autre faute que de s'être trop plaint de madame de Montespan. Qu'on pardonne ces réflexions : les droits de l'humanité les arrachent. Mais en même temps l'équité veut que Louis XIV n'ayant fait dans tout son règne aucune action de cette nature, on ne l'accuse pas d'une injustice si cruelle. C'est bien assez qu'il ait puni avec tant de sévérité un mariage clandestin, une liaison innocente, qu'il eût mieux fait d'ignorer. Retirer sa faveur était très-juste ; la prison était trop dure.

Ceux qui ont douté de ce mariage secret n'ont qu'à lire attentivement les *Mémoires de Mademoiselle.* Ces Mémoires apprennent ce qu'elle ne dit pas. On voit que cette même princesse, qui s'était plainte si amèrement au roi de la rupture de son mariage, n'ose se plaindre de la prison de son mari. Elle avoue qu'on la croyait mariée ; elle ne dit point qu'elle ne l'était pas : et quand il n'y aurait que ces paroles : *Je ne puis ni ne dois changer pour lui*, elles seraient décisives.

Lauzun et Fouquet furent étonnés de se rencontrer dans la même prison ; mais Fouquet surtout, qui dans sa gloire et dans sa puissance avait vu de loin Péguilin dans la foule, comme un gentilhomme de province sans fortune, le crut fou, quand celui-ci lui conta qu'il avait été le favori du roi, et qu'il avait eu la permission d'épouser la petite-fille de Henri IV, avec tous les biens et les titres de la maison de Montpensier.

Après avoir langui dix ans en prison, il en sortit enfin ; mais ce ne fut qu'après que madame de Montespan eut engagé Mademoiselle à donner la souveraineté de Dombes et le comté d'Eu au duc du Maine encore enfant, qui les posséda après la mort de cette princesse. Elle ne fit cette donation que dans l'espérance que M. de Lauzun serait reconnu pour son époux ; elle se trompa : le roi lui permit seulement de donner à ce mari secret et infortuné les terres de Saint-Fargeau et de Thiers, avec d'autres revenus considérables que Lauzun ne trouva pas suffisants. Elle fut réduite à être secrètement sa femme, et à n'en être pas bien traitée en public. Malheureuse à la cour, malheureuse

chez elle, ordinaire effet des passions, elle mourut en 1693[1].

Pour le comte de Lauzun, il passa en Angleterre en 1688. Toujours destiné aux aventures extraordinaires, il conduisit en France la reine épouse de Jacques II, et son fils au berceau. Il fut fait duc. Il commanda en Irlande avec peu de succès, et revint avec plus de réputation attachée à ses aventures que de considération personnelle. Nous l'avons vu mourir fort âgé et oublié, comme il arrive à tous ceux qui n'ont eu que de grands événements sans avoir fait de grandes choses.

Cependant madame de Montespan était toute-puissante dès le commencement des intrigues dont on vient de parler.

Athenaïs de Mortemart, femme du marquis de Montespan; sa sœur aînée, la marquise de Thiange; et sa cadette, pour qui elle obtint l'abbaye de Fontevrault, étaient les plus belles femmes de leur temps; et toutes trois joignaient à cet avantage des agréments singuliers dans l'esprit. Le duc de Vivonne, leur frère, maréchal de France, était aussi un des hommes de la cour qui avaient le plus de goût et de lecture. C'était lui à qui le roi disait un jour: *Mais à quoi sert de lire?* Le duc de Vivonne, qui avait de l'embonpoint et de belles couleurs, répondit: "La lecture fait à l'esprit ce que vos perdrix font à mes joues."

Ces quatre personnes plaisaient universellement par un tour singulier de conversation mêlée de plaisanterie, de

[1] On a imprimé, à la fin de ses Mémoires, une *Histoire des amours de Mademoiselle et de M. de Lauzun.* C'est l'ouvrage de quelque valet de chambre. On y a joint des vers dignes de l'histoire et de toutes les inepties qu'on était en possession d'imprimer en Hollande.

On doit mettre au même rang la plupart des contes qui se trouvent dans les *Mémoires de madame de Maintenon*, faits par le nommé la Beaumelle: il y est dit qu'en 1681 un des ministres du duc de Lorraine vint, déguisé en mendiant, se présenter dans une église à Mademoiselle, lui montra une paire d'heures sur lesquelles il était écrit: *De la part du duc de Lorraine:* et qu'ensuite il négocia avec elle pour l'engager à déclarer le duc son héritier. (Tome II, page 204.) Cette fable est prise de l'aventure vraie ou fausse de la reine Clotilde. Mademoiselle n'en parle point dans ses Mémoires, où elle n'omet pas les petits faits. Le duc de Lorraine n'avait aucun droit à la succession de Mademoiselle; de plus, elle avait fait en 1679 le duc du Maine et le comte de Toulouse ses héritiers.

naïveté et de finesse, qu'on appelait l'esprit des Mortemart. Elles écrivaient toutes avec une légèreté et une grâce particulières. On voit par là combien est ridicule ce conte que j'ai entendu encore renouveler, que madame de Montespan était obligée de faire écrire ses lettres au roi par madame Scarron; et que c'est là ce qui en fit sa rivale, et sa rivale heureuse.

Madame Scarron, depuis madame de Maintenon, avait à la vérité plus de lumières acquises par la lecture; sa conversation était plus douce, plus insinuante. Il y a des lettres d'elle où l'art embellit le naturel, et dont le style est très-élégant. Mais madame de Montespan n'avait besoin d'emprunter l'esprit de personne.

Le triomphe de madame de Montespan éclata au voyage que le roi fit en Flandre en 1670. La ruine des Hollandais fut préparée dans ce voyage au milieu des plaisirs: ce fut une fête continuelle dans l'appareil le plus pompeux.

Le roi, qui fit tous ses voyages de guerre à cheval, fit celui-ci pour la première fois dans un carrosse à glaces: les chaises de poste n'étaient point encore inventées. La reine, Madame, sa belle-sœur, la marquise de Montespan, étaient dans cet équipage superbe, suivi de beaucoup d'autres; et quand madame de Montespan allait seule, elle avait quatre gardes du corps aux portières de son carrosse. Le Dauphin arriva ensuite avec sa cour, Mademoiselle avec la sienne: c'était avant la fatale aventure de son mariage: elle partageait en paix tous ces triomphes, et voyait avec complaisance son amant, favori du roi, à la tête de sa compagnie des gardes. On faisait porter dans les villes où l'on couchait les plus beaux meubles de la couronne. On trouvait dans chaque ville un bal masqué ou paré, ou des feux d'artifice. Toute la maison de guerre accompagnait le roi, et toute la maison de service précédait ou suivait. Les tables étaient tenues comme à Saint-Germain. La cour visita dans cette pompe toutes les villes conquises. Les principales dames de Bruxelles, de Gand, venaient voir cette magnificence. Le roi les invitait à sa table; il leur faisait des présents pleins de galanterie. Tous les officiers des troupes en garnison recevaient des gratifications. Il en coûta plusieurs fois quinze cents louis d'or par jour en libéralités.

Madame, chargée seule de l'union des deux rois et de la destruction de la Hollande, s'embarqua à Dunkerque sur la flotte du roi d'Angleterre Charles II, son frère, avec une partie de la cour de France. Elle menait avec elle mademoiselle de Kéroual, depuis duchesse de Portsmouth, dont la beauté égalait celle de madame de Montespan. Jamais femme n'a conservé plus longtemps sa beauté; nous lui avons vu, à l'âge de près de soixante et dix ans, une figure encore noble et agréable, que les années n'avaient point flétrie.

Madame alla voir son frère à Cantorbéry, et revint avec la gloire du succès. Elle en jouissait, lorsqu'une mort subite et douloureuse l'enleva à l'âge de vingt-six ans, le 30 juin 1670. La cour fut dans une douleur et dans une consternation que le genre de mort augmentait. Cette princesse s'était crue empoisonnée. L'ambassadeur d'Angleterre, Montaigu, en était persuadé; la cour n'en doutait pas; et toute l'Europe le disait. Un des anciens domestiques de la maison de son mari m'a nommé celui qui (selon lui) donna le poison. "Cet homme, me disait-il, qui n'était pas riche, se retira immédiatement après en Normandie, où il acheta une terre dans laquelle il vécut longtemps avec opulence. Ce poison (ajoutait-il) était de la poudre de diamants mise au lieu de sucre dans des fraises." La cour et la ville pensèrent que Madame avait été empoisonnée dans un verre d'eau de chicorée[1], après lequel elle éprouva d'horribles douleurs, et bientôt les convulsions de la mort. Mais la malignité humaine et l'amour de l'extraordinaire furent les seules raisons de cette persuasion générale. Le verre d'eau ne pouvait être empoisonné, puisque madame de la Fayette et une autre personne burent le reste sans ressentir la plus légère incommodité. La poudre de diamant n'est pas plus un venin[2] que la poudre de corail. Il y

[1] Voyez l'*Histoire de madame Henriette d'Angleterre*, par madame la comtesse de la Fayette, page 171, édition de 1742.

[2] Des fragments de diamant et de verre pourraient par leurs pointes percer une tunique des entrailles, et la déchirer : mais aussi on ne pourrait les avaler, et on serait averti tout d'un coup du danger par l'excoriation du palais et du gosier. La poudre impalpable ne peut nuire. Les médecins qui ont rangé le diamant au nombre des poisons auraient dû distinguer le diamant réduit en poudre impalpable, du diamant grossièrement pilé.

avait longtemps que Madame était malade d'un abcès qui se formait dans le foie. Son mari, trop soupçonné dans l'Europe, ne fut ni avant ni après cet événement accusé d'aucune action qui eût de la noirceur; et on trouve rarement des criminels qui n'aient fait qu'un grand crime. Le genre humain serait trop malheureux s'il était aussi commun de commettre des choses atroces que de les croire.

On prétendit que le chevalier de Lorraine, favori de Monsieur, pour se venger d'un exil et d'une prison que sa conduite coupable auprès de Madame lui avait attirés, s'était porté à cette horrible vengeance. On ne fait pas attention que le chevalier de Lorraine était alors à Rome, et qu'il est bien difficile à un chevalier de Malte de vingt ans, qui est à Rome, d'acheter à Paris la mort d'une grande princesse.

Ce qui confirma le public dans le soupçon de poison, c'est que vers ce temps on commença à connaître ce crime en France. On n'avait point employé cette vengeance des lâches dans les horreurs de la guerre civile. Ce crime, par une fatalité singulière, infecta la France dans le temps de la gloire et des plaisirs qui adoucissaient les mœurs, ainsi qu'il se glissa dans l'ancienne Rome aux plus beaux jours de la république.

Deux Italiens, dont l'un s'appelait Exili, travaillèrent longtemps avec un apothicaire allemand, nommé Glaser, à chercher ce qu'on appelle *la pierre philosophale*. Les deux Italiens y perdirent le peu qu'ils avaient, et voulurent par le crime réparer le tort de leur folie. Ils vendirent secrètement des poisons. La confession, le plus grand frein de la méchanceté humaine, mais dont on abuse en croyant pouvoir faire des crimes qu'on croit expier; la confession, dis-je, fit connaître au grand pénitencier de Paris que quelques personnes étaient mortes empoisonnées. Il en donna avis au gouvernement. Les deux Italiens soupçonnés furent mis à la Bastille; l'un des deux y mourut. Exili y resta sans être convaincu; et du fond de sa prison il répandit dans Paris ces funestes secrets qui coûtèrent la vie au lieutenant civil d'Aubrai et à sa famille, et qui firent enfin ériger la chambre des poisons, qu'on nomme *la chambre ardente*.

Ce qu'on avait cru de la destinée malheureuse de madame Henriette d'Angleterre, on le crut ensuite de sa fille Marie-Louise, qu'on maria en 1679 au roi d'Espagne Charles II. Cette jeune princesse partit à regret pour Madrid. Mademoiselle avait souvent dit à Monsieur, frère du roi: *Ne menez pas si souvent votre fille à la cour; elle sera trop malheureuse ailleurs.* Cette jeune princesse voulait épouser Monseigneur. *Je vous fais reine d'Espagne*, lui dit le roi: *que pourrais-je de plus pour ma fille? — Ah!* répondit-elle, *vous pourriez plus pour votre nièce.* Elle fut enlevée au monde en 1689, au même âge que sa mère. Il passa pour constant que le conseil autrichien de Charles II voulait se défaire d'elle, parce qu'elle aimait son pays, et qu'elle pouvait empêcher le roi son mari de se déclarer pour les alliés contre la France. On lui envoya même de Versailles de ce qu'on croit du contre-poison; précaution très-incertaine, puisque ce qui peut guérir une espèce de mal peut envenimer l'autre, et qu'il n'y a point d'antidote général: le contre-poison prétendu arriva après sa mort. Ceux qui ont lu les Mémoires compilés par le marquis de Dangeau trouveront que le roi dit en soupant: "La reine d'Espagne est morte empoisonnée dans une tourte d'anguille: la comtesse de Pernits, les caméristes Zapata et Nina, qui en ont mangé après elle, sont mortes du même poison."

Après avoir lu cette étrange anecdote dans ces Mémoires manuscrits, qu'on dit faits avec soin par un courtisan qui n'avait presque point quitté Louis XIV pendant quarante ans, je ne laissai pas d'être encore en doute: je m'informai à d'anciens domestiques du roi s'il était vrai que ce monarque, toujours retenu dans ses discours, eût jamais prononcé des paroles si imprudentes. Ils m'assurèrent tous que rien n'était plus faux. Je demandai à madame la duchesse de Saint-Pierre, qui arrivait d'Espagne, s'il était vrai que ces trois personnes fussent mortes avec la reine: elle me donna des attestations que toutes trois avaient survécu longtemps à leur maîtresse. Enfin je sus que ces Mémoires du marquis de Dangeau, qu'on regarde comme un monument précieux, n'étaient que des *nouvelles à la main*, écrites quelquefois par un de ses domestiques; et je puis répondre qu'on s'en aperçoit souvent au style, aux inutilités et aux faussetés dont

ce recueil est rempli. Après toutes ces idées funestes, où la mort de Henriette d'Angleterre nous a conduits, il faut revenir aux événements de la cour qui suivirent sa perte.

La princesse palatine lui succéda un an après, et fut mère du duc d'Orléans, régent du royaume. Il fallut qu'elle renonçât au calvinisme pour épouser Monsieur; mais elle conserva toujours pour son ancienne religion un respect secret qu'il est difficile de secouer quand l'enfance l'a imprimé dans le cœur.

La princesse de Bavière, épouse de Monseigneur, ajouta, dans les commencements, de l'éclat et de la vivacité à cette cour. La marquise de Montespan attirait toujours l'attention principale; mais enfin elle cessait de plaire, et les emportements altiers de sa douleur ne ramenaient pas un cœur qui s'éloignait. Cependant elle tenait toujours à la cour par une grande charge, étant surintendante de la maison de la reine; et au roi par ses enfants, par l'habitude, et par son ascendant.

Il paraît assez honorable pour Louis XIV qu'aucune de ses intrigues n'influât sur les affaires générales, et que l'amour, qui troublait la cour, n'ait jamais mis le moindre trouble dans le gouvernement. Rien ne prouve mieux, ce me semble, que Louis XIV avait une âme aussi grande que sensible.

Je croirais même que ces intrigues de cour, étrangères à l'État, ne devraient point entrer dans l'histoire, si le grand siècle de Louis XIV ne rendait tout intéressant, et si le voile de ces mystères n'avait été levé par tant d'historiens, qui pour la plupart les ont défigurés.

CHAPITRE XXVII.

SUITE DES PARTICULARITÉS ET ANECDOTES.

(1685) Avant la célébration du mariage de monsieur le Duc avec mademoiselle de Nantes, le marquis de Seignelay, à cette occasion, donna au roi une fête digne de ce monarque, dans les jardins de Sceaux, plantés par le Nostre avec autant de goût que ceux de Versailles. On y exécuta l'idylle de la

Paix, composée par Racine. Il y eut dans Versailles un nouveau carrousel; et après le mariage le roi étala une magnificence singulière, dont le cardinal Mazarin avait donné la première idée en 1656. On établit dans le salon de Marly quatre boutiques, remplies de ce que l'industrie des ouvriers de Paris avait produit de plus riche et de plus recherché. Ces quatre boutiques étaient autant de décorations superbes, qui représentaient les quatre saisons de l'année. Madame de Montespan en tenait une avec Monseigneur. Madame de Maintenon en tenait une autre avec le duc du Maine. Les deux nouveaux mariés avaient chacun la leur; monsieur le Duc avec madame de Thianges; et madame la Duchesse, à qui la bienséance ne permettait pas d'en tenir une avec un homme, à cause de sa grande jeunesse, était avec la duchesse de Chevreuse. Les dames et les hommes nommés du voyage tiraient au sort les bijoux dont ces boutiques étaient garnies. Ainsi le roi fit des présents à toute la cour, d'une manière digne d'un roi. La loterie du cardinal Mazarin fut moins ingénieuse et moins brillante. Ces loteries avaient été mises en usage autrefois par les empereurs romains; mais aucun d'eux n'en releva la magnificence par tant de galanterie.

Après le mariage de sa fille, madame de Montespan ne reparut plus à la cour. Elle vécut à Paris avec beaucoup de dignité. Elle avait un grand revenu, mais viager; et le roi lui fit payer toujours une pension de mille louis d'or par mois. Elle allait prendre tous les ans les eaux à Bourbon, et y mariait des filles du voisinage, qu'elle dotait. Elle n'était plus dans l'âge où l'imagination, frappée par de vives impressions, envoie aux Carmélites. Elle mourut à Bourbon en 1707.

Un an après le mariage de mademoiselle de Nantes avec monsieur le Duc, mourut à Fontainebleau le prince de Condé, à l'âge de soixante-six ans, d'une maladie qui empira par l'effort qu'il fit d'aller voir madame la Duchesse, qui avait la petite vérole. On peut juger, par cet empressement qui lui coûta la vie, s'il avait eu de la répugnance au mariage de son petit-fils avec cette dame, comme l'ont écrit tous ces gazetiers de mensonges dont la Hollande était alors infectée. On trouve encore dans une *Histoire du prince*

de Condé, sortie de ces mêmes bureaux d'ignorance et d'imposture, que le roi se plaisait en toute occasion à mortifier ce prince; et qu'au mariage de la princesse de Conti, le secrétaire d'État lui refusa le titre de ***haut et puissant seigneur***, comme si ce titre était celui qu'on donne aux princes du sang. L'écrivain qui a composé l'histoire de Louis XIV dans Avignon, en partie sur ces malheureux Mémoires, pouvait-il assez ignorer le monde et les usages de notre cour, pour rapporter des faussetés pareilles?

Cependant, après le mariage de madame la Duchesse, après l'éclipse totale de la mère, madame de Maintenon victorieuse prit un tel ascendant, et inspira à Louis XIV tant de tendresse et de scrupule, que le roi, par le conseil du P. la Chaise, l'épousa secrètement, au mois de janvier 1686, dans une petite chapelle qui était au bout de l'appartement occupé depuis par le duc de Bourgogne. Il n'y eut aucun contrat, aucune stipulation. L'archevêque de Paris, Harlay de Chanvalon, leur donna la bénédiction; le confesseur y assista; Montchevreuil[1], et Bontems, premier valet de chambre, y furent comme témoins. Il n'est plus permis de supprimer ce fait, rapporté dans tous les auteurs, qui d'ailleurs se sont trompés sur les noms, sur le lieu et sur les dates. Louis XIV était alors dans sa quarante-huitième année, et la personne qu'il épousait, dans sa cinquante-deuxième. Ce prince, comblé de gloire, voulait mêler aux fatigues du gouvernement les douceurs innocentes d'une vie privée: ce mariage ne l'engageait à rien d'indigne de son rang: il fut toujours problématique à la cour si madame de Maintenon était mariée. On respectait en elle le choix du roi, sans la traiter en reine.

La destinée de cette dame paraît, parmi nous, fort étrange, quoique l'histoire fournisse beaucoup d'exemples

[1] Et non pas le chevalier de Forbin, comme le disent les *Mémoires de Choisy*. On ne prend pour confident d'un tel secret que des domestiques affidés, et des hommes attachés par leur service à la personne du roi. Il n'y eut point d'acte de célébration: on n'en fait que pour constater un état; et il ne s'agissait ici que de ce qu'on appelle un mariage de conscience. Comment peut-on rapporter qu'après la mort de l'archevêque de Paris, Harlay, en 1695, *ses laquais trouvèrent dans ses vieilles culottes l'acte de célébration?* Ce conte, qui n'est pas même fait pour des laquais, ne se trouve que dans les *Mémoires de Maintenon*.

de fortunes plus grandes et plus marquées, qui ont eu des commencements plus petits. La marquise de Saint-Sébastien, que le roi de Sardaigne, Victor-Amédée, épousa, n'était pas au-dessus de madame de Maintenon: l'impératrice de Russie, Catherine, était fort au-dessous; et la première femme de Jacques II, roi d'Angleterre, lui était bien inférieure, selon les préjugés de l'Europe, inconnus dans le reste du monde.

Elle était d'une ancienne maison, petite-fille de Théodore-Agrippa d'Aubigné, gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri IV. Son père, Constant d'Aubigné, ayant voulu faire un établissement à la Caroline, et s'étant adressé aux Anglais, fut mis en prison au château Trompette, et en fut délivré par la fille du gouverneur, nommé Cardillac, gentilhomme bordelais. Constant d'Aubigné épousa sa bienfaitrice en 1627, et la mena à la Caroline. De retour en France avec elle au bout de quelques années, tous deux furent enfermés à Niort en Poitou par ordre de la cour. Ce fut dans cette prison de Niort que naquit en 1635 Françoise d'Aubigné, destinée à éprouver toutes les rigueurs et toutes les faveurs de la fortune[1]. Menée à l'âge de trois ans en Amérique; laissée par la négligence d'un domestique sur le rivage, près d'y être dévorée d'un serpent; ramenée orpheline, à l'âge de douze ans; élevée avec la plus grande dureté chez madame de Neuillant, mère de la duchesse de Navailles, sa parente, elle fut trop heureuse d'épouser en 1651 Paul Scarron, qui logeait auprès d'elle dans la rue d'Enfer. Scarron était d'une ancienne famille du parlement, illustrée par de grandes alliances; mais le burlesque dont il faisait profession l'avilissait en le faisant aimer. Ce fut pourtant une fortune pour mademoiselle d'Aubigné d'épouser cet homme, disgracié de la nature, et qui n'avait qu'un bien très-médiocre. Elle fit, avant ce mariage, abjuration de la religion calviniste, qui était la sienne comme celle de ses ancêtres. Sa beauté et son esprit la firent bientôt distinguer. Elle fut recherchée avec empressement de la meilleure compagnie de Paris: et ce temps de sa

[1] L'auteur du roman des *Mémoires de madame de Maintenon* lui fait dire, à la vue du château Trompette: *Voilà où j'ai été élevée, etc.* Cela est évidemment faux; elle avait été élevée à Niort.

jeunesse fut sans doute le plus heureux de sa vie[1]. Après la mort de son mari, arrivée en 1660, elle fit longtemps solliciter auprès du roi une petite pension de quinze cents livres, dont Scarron avait joui. Enfin, au bout de quelques années, le roi lui en donna une de deux mille, en lui disant: "Madame, je vous ai fait attendre longtemps; mais vous avez tant d'amis, que j'ai voulu avoir seul ce mérite auprès de vous."

Ce fait m'a été conté par le cardinal de Fleury, qui se plaisait à le rapporter souvent, parce qu'il disait que Louis XIV lui avait fait le même compliment en lui donnant l'évêché de Fréjus.

Cependant il est prouvé, par des lettres même de madame de Maintenon, qu'elle dut à madame de Montespan ce léger secours, qui la tira de la misère. On se ressouvint d'elle quelques années après, lorsqu'il fallut élever en secret le duc du Maine.

Le duc du Maine était né avec un pied difforme. Le premier médecin, d'Aquin, qui était dans la confidence, jugea qu'il fallait envoyer l'enfant aux eaux de Barège. On chercha une personne de confiance, qui pût se charger de ce dépôt. Le roi se souvint de madame Scarron. M. de Louvois alla secrètement à Paris lui proposer ce voyage. Elle eut soin depuis ce temps-là de l'éducation du duc du Maine, nommée à cet emploi par le roi, et non point par madame de Montespan, comme on l'a dit. Elle écrivait au roi directement; ses lettres plurent beaucoup. Voilà l'origine de sa fortune: son mérite fit tout le reste.

[1] Il est dit, dans les prétendus *Mémoires de Maintenon*, tome I, page 216, qu*elle n'eut longtemps qu'un même lit avec la célèbre Ninon Lenclos, sur les ouï-dire de l'abbé de Châteauneuf et de l'auteur du* Siècle de Louis XIV. Mais il ne se trouve pas un mot de cette anecdote chez l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, ni dans tout ce qui nous reste de M. l'abbé de Châteauneuf. L'auteur des *Mémoires de Maintenon* ne cite jamais qu'au hasard. Ce fait n'est rapporté que dans les *Mémoires du marquis de la Fare*, page 190, édition de Rotterdam. C'était encore la mode de partager son lit avec ses amis; et cette mode, qui ne subsiste plus, était ancienne, même à la cour. On voit dans l'*Histoire de France* que Charles IX, pour sauver le comte de la Rochefoucauld des massacres de la Saint Barthélemy, lui proposa de coucher au Louvre dans son lit; et que le duc de Guise et le prince de Condé avaient longtemps couché ensemble.

Le roi, qui ne pouvait d'abord s'accoutumer à elle, passa de l'aversion à la confiance, et de la confiance à l'amour. Les lettres que nous avons d'elle sont un monument bien plus précieux qu'on ne pense : elles découvrent ce mélange de religion et de galanterie, de dignité et de faiblesse, qui se trouve si souvent dans le cœur humain, et qui était dans celui de Louis XIV. Celui de madame de Maintenon paraît à la fois plein d'une ambition et d'une dévotion qui ne se combattent jamais. Son confesseur Gobelin approuve également l'une et l'autre ; il est directeur et courtisan ; sa pénitente, devenue ingrate envers madame de Montespan, se dissimule toujours son tort. Le confesseur nourrit cette illusion ; elle fait venir de bonne foi la religion au secours de ses charmes usés, pour supplanter sa bienfaitrice, devenue sa rivale.

Ce commerce étrange de tendresse et de scrupule de la part du roi, d'ambition et de dévotion de la part de madame de Maintenon, paraît durer depuis 1681 jusqu'à 1686, qui fut l'époque de leur mariage.

Son élévation ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans son appartement, qui était de plain-pied à celui du roi, elle se bornait à une société de deux ou trois dames retirées comme elle ; encore les voyait-elle rarement. Le roi venait tous les jours chez elle après son dîner, avant et après le souper, et y demeurait jusqu'à minuit. Il y travaillait avec ses ministres, pendant que madame de Maintenon s'occupait à la lecture, ou à quelque ouvrage des mains ; ne s'empressant jamais de parler d'affaire d'État, paraissant souvent les ignorer ; rejetant bien loin tout ce qui avait la plus légère apparence d'intrigue et de cabale ; beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait que de gouverner, et ménageant son crédit en ne l'employant qu'avec une circonspection extrême. Elle ne profita point de sa place pour faire tomber toutes les dignités et tous les grands emplois dans sa famille. Son frère, le comte d'Aubigné, ancien lieutenant général, ne fut pas même maréchal de France. Un cordon bleu, et quelques parts secrètes[1]

[1] Voyez les lettres à son frère : *Je vous conjure de vivre commodément, et de manger les dix-huit mille francs de l'affaire que nous avons faite : nous en ferons d'autres.*

dans les fermes générales, furent sa seule fortune; aussi disait-il au maréchal de Vivonne, frère de madame de Montespan, qu'*il avait eu son bâton de maréchal en argent comptant.*

Le marquis de Villette, son neveu ou son cousin, ne fut que chef d'escadre. Madame de Caylus, fille de ce marquis de Villette, n'eut en mariage qu'une pension modique donnée par Louis XIV. Madame de Maintenon, en mariant sa nièce d'Aubigné au fils du premier maréchal de Noailles[1], ne lui donna que deux cent mille francs: le roi fit le reste. Elle n'avait elle-même que la terre de Maintenon, qu'elle avait achetée des bienfaits du roi. Elle voulut que le public lui pardonnât son élévation en faveur de son désintéressement. La seconde femme du marquis de Villette, depuis madame de Bolingbroke, ne put jamais rien obtenir d'elle. Je lui ai souvent entendu dire qu'elle avait reproché à sa cousine le peu qu'elle faisait pour sa famille; et qu'elle lui avait dit en colère: "Vous voulez jouir de votre modération, et que votre famille en soit la victime." Madame de Maintenon oubliait tout quand elle craignait de choquer les sentiments de Louis XIV. Elle n'osa pas même soutenir le cardinal de Noailles contre le père le Tellier. Elle avait beaucoup d'amitié pour Racine; mais cette amitié ne fut pas assez courageuse pour le protéger contre un léger ressentiment du roi. Un jour, touchée de l'éloquence avec laquelle il lui avait parlé de la misère du peuple en 1698, misère toujours exagérée, mais qui fut portée réellement depuis jusqu'à une extrémité déplorable, elle engagea son ami à faire un mémoire qui montrât le mal et le remède. Le roi le lut; et en ayant témoigné du chagrin, elle eut la faiblesse d'en nommer l'auteur, et celle de ne le pas défendre. Racine, plus faible encore, fut pénétré d'une douleur qui le mit depuis au tombeau[2].

[1] Le compilateur des *Mémoires de madame de Maintenon* dit, tome IV, page 200: *Rousseau, vipère acharnée contre ses bienfaiteurs, fit des couplets satiriques contre le maréchal de Noailles.* Cela n'est pas vrai: il ne faut calomnier personne. Rousseau, très-jeune alors, ne connaissait pas le premier maréchal de Noailles. Les chansons satiriques dont il parle étaient d'un gentilhomme nommé de Cabanac, qui les avouait hautement.

[2] Ce fait a été rapporté par le fils de l'illustre Racine, dans la vie de son père.

Du même fonds de caractère dont elle était incapable de rendre service, elle l'était aussi de nuire. L'abbé de Choisy rapporte que le ministre Louvois s'était jeté aux pieds de Louis XIV pour l'empêcher d'épouser la veuve Scarron. Si l'abbé de Choisy savait ce fait, madame de Maintenon en était instruite; et non-seulement elle pardonna à ce ministre, mais elle apaisa le roi dans les mouvements de colère que l'humeur brusque du marquis de Louvois inspirait quelquefois à son maître[1].

[1] Qui croirait que, dans les *Mémoires de madame de Maintenon*, tome III, page 273, il est dit que ce ministre craignait que le roi ne l'empoisonnât? Il est bien étrange qu'on débite à Paris des horreurs si insensées, à la suite de tant de contes ridicules.

Cette sottise atroce est fondée sur un bruit populaire qui courut à la mort du marquis de Louvois. Ce ministre prenait des eaux que Séron, son médecin, lui avait ordonnées, et que la Ligerie, son chirurgien, lui faisait boire. C'est ce même la Ligerie qui a donné au public le remède qu'on nomme aujourd'hui *la poudre des Chartreux*. Ce la Ligerie m'a souvent dit qu'il avait averti M. de Louvois qu'il risquait sa vie, s'il travaillait en prenant des eaux. Ce ministre continua son travail: il mourut presque subitement le 16 juillet 1691, et non pas en 1692, comme le dit l'auteur des *faux mémoires*. La Ligerie l'ouvrit, et ne trouva d'autre cause de sa mort que celle qu'il avait prédite. On s'avisa de soupçonner le médecin Séron d'avoir empoisonné une bouteille de ces eaux. Nous avons vu combien ces funestes soupçons étaient alors communs. On prétendit qu'un prince voisin (Victor-Amédée, duc de Savoie), que Louvois avait extrêmement irrité et maltraité, avait gagné le médecin Séron. On trouve une partie de ces anecdotes dans les *Mémoires du marquis de la Fare*, page 249. La famille même de Louvois fit mettre en prison un Savoyard qui frottait dans la maison; mais ce pauvre homme très-innocent fut bientôt relâché. Or, si l'on soupçonna, quoique très-mal à propos, un prince ennemi de la France d'avoir voulu attenter à la vie du ministre de Louis XIV, ce n'était pas certainement une raison pour en soupçonner Louis XIV lui-même.

Le même auteur qui dans les *Mémoires de Maintenon* a rassemblé tant de faussetés prétend, au même endroit, que le roi dit qu'*il avait été défait la même année de trois hommes qu'il ne pouvait souffrir, le maréchal de la Feuillade, le marquis de Seignelay et le marquis de Louvois*. Premièrement, M. de Seignelai ne mourut point la même année 1691, mais en 1690. En second lieu, à qui Louis XIV, qui s'exprimait toujours avec circonspection et en honnête homme, a-t-il dit des paroles si imprudentes et si odieuses? à qui a-t-il développé une âme si ingrate et si dure? à qui a-t-il pu dire qu'il était bien aise d'être défait de trois hommes qui l'avaient servi avec le plus grand zèle? Est-il permis de calomnier ainsi, sans la plus légère preuve, sans la moindre vraisemblance, la mémoire d'un roi connu pour avoir toujours parlé sagement? Tout lecteur sensé ne voit qu'avec indignation ces

Louis XIV, en épousant madame de Maintenon, ne se donna donc qu'une compagne agréable et soumise. La seule distinction publique qui faisait sentir son élévation secrète, c'est qu'à la messe elle occupait une de ces petites tribunes ou lanternes dorées, qui ne semblaient faites que pour le roi et la reine. D'ailleurs, nul extérieur de grandeur. La dévotion qu'elle avait inspirée au roi, et qui avait servi à son mariage, devint peu à peu un sentiment vrai et profond, que l'âge et l'ennui fortifièrent. Elle s'était déjà donné, à la cour et auprès du roi, la considération d'une fondatrice, en rassemblant à Noisy plusieurs filles de qualité; et le roi avait affecté déjà les revenus de l'abbaye de Saint-Denis à cette communauté naissante. Saint-Cyr fut bâti au bout du parc de Versailles en 1686. Elle donna alors à cet établissement toute sa forme, et fit les réglements avec Godet-Desmarets, évêque de Chartres, et fut elle-même supérieure de ce couvent. Elle y allait souvent passer quelques heures; et quand je dis que l'ennui la déterminait à ces occupations, je ne parle que d'après elle. Qu'on lise ce qu'elle écrivait à madame de la Maisonfort, dont il est parlé dans le chapitre du quiétisme.

"Que ne puis-je vous donner mon expérience! que ne

recueils d'impostures, dont le public est surchargé; et l'auteur des *Mémoires de Maintenon* mériterait d'être châtié, si le mépris dont il abuse ne le sauvait de la punition.

N.B. On a prétendu que ce médecin Séron était mort empoisonné lui-même peu de temps après, et qu'on l'avait entendu répéter plus d'une fois pendant son agonie: *Je n'ai que ce que j'ai mérité.* Ces bruits sont dénués de preuves; et si le prince qui en était l'objet eut souvent une politique artificieuse, jamais il ne fut accusé d'aucun crime particulier. Mais la crainte d'être empoisonné par l'ordre du roi, que la Beaumelle attribue à Louvois, est une véritable absurdité.

Louis XIV était fatigué du caractère dur et impérieux de Louvois, et l'ascendant qu'il avait laissé prendre à ce ministre lui était devenu insupportable. L'indignation que les violences ordonnées par Louvois, et surtout le deuxième incendie du Palatinat, avaient excitée en Europe contre Louis XIV, lui avaient rendu odieux un ministre dont les conseils le faisaient haïr. On a dit aussi que Louis XIV avait promis à Louvois, confident de son mariage, de ne jamais reconnaître madame de Maintenon pour reine; qu'il eut la faiblesse de vouloir oublier sa parole, et que Louvois la lui rappela avec une fermeté et une hauteur que ni le roi ni madame de Maintenon ne purent lui pardonner.

Le chagrin et l'excès du travail accélérèrent sa mort.

puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore les grands, et la peine qu'ils ont à remplir leurs journées! Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse, dans une fortune qu'on aurait peine à imaginer? J'ai été jeune et jolie; j'ai goûté les plaisirs; j'ai été aimée partout. Dans un âge plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit; je suis venue à la faveur; et je vous proteste, ma chère fille, que tous les états laissent un vide affreux[1]."

Si quelque chose pouvait détromper de l'ambition, ce serait assurément cette lettre. Madame de Maintenon, qui pourtant n'avait d'autre chagrin que l'uniformité de sa vie auprès d'un grand roi, disait un jour au comte d'Aubigné, son frère: "Je n'y puis plus tenir, je voudrais être morte."

À la mort du roi, elle se retira entièrement à Saint-Cyr. Ce qui peut surprendre, c'est que le roi ne lui avait presque rien assuré. Il la recommanda seulement au duc d'Orléans. Elle ne voulut qu'une pension de quatre-vingt mille livres, qui lui fut exactement payée jusqu'à sa mort, arrivée en 1719, le 15 d'avril. On a trop affecté d'oublier dans son épitaphe le nom de Scarron: ce nom n'est point avilissant, et l'omission ne sert qu'à faire penser qu'il peut l'être.

La cour fut moins vive et plus sérieuse, depuis que le roi commença à mener avec madame de Maintenon une vie plus retirée; et la maladie considérable qu'il eut en 1686 contribua encore à lui ôter le goût de ces fêtes galantes qui avaient jusque-là signalé presque toutes ses années. Il fut attaqué d'une fistule dans le dernier des intestins. L'art de la chirurgie, qui fit sous ce règne plus de progrès en France que dans tout le reste de l'Europe, n'était pas encore familiarisé avec cette maladie. Le cardinal de Richelieu en était mort, faute d'avoir été bien traité. Le danger du roi émut toute la France. Les églises furent remplies d'un peuple innombrable, qui demandait la guérison de son roi, les larmes aux yeux. Ce mouvement d'un attendrissement général fut presque semblable à ce que nous avons vu, lorsque son successeur fut en danger de mort à Metz en 1744. Ces deux époques apprendront à jamais aux rois ce qu'ils doivent à une nation qui sait aimer ainsi.

[1] Cette lettre est authentique, et l'auteur l'avait déjà vue en manuscrit avant que le fils du grand Racine l'eût fait imprimer.

Dès que Louis XIV ressentit les premières atteintes de ce mal, son premier chirurgien Félix alla dans les hôpitaux chercher des malades qui fussent dans le même péril; il consulta les meilleurs chirurgiens; il inventa avec eux des instruments qui abrégeaient l'opération, et qui la rendaient moins douloureuse. Le roi la souffrit sans se plaindre. Il fit travailler ses ministres auprès de son lit le jour même; et, afin que la nouvelle de son danger ne fît aucun changement dans les cours de l'Europe, il donna audience le lendemain aux ambassadeurs. À ce courage d'esprit se joignait la magnanimité avec laquelle il récompensa Félix; il lui donna une terre qui valait alors plus de cinquante mille écus.

Depuis ce temps le roi n'alla plus aux spectacles. La dauphine de Bavière, devenue mélancolique et attaquée d'une maladie de langueur qui la fit enfin mourir en 1690, se refusa à tous les plaisirs, et resta obstinément dans son appartement. Elle aimait les lettres, elle avait même fait des vers; mais dans sa mélancolie, elle n'aimait plus que la solitude.

Ce fut le couvent de Saint-Cyr qui ranima le goût des choses d'esprit. Madame de Maintenon pria Racine, qui avait renoncé au théâtre pour le jansénisme et pour la cour, de faire une tragédie qui pût être représentée par ses élèves. Elle voulut un sujet tiré de la *Bible*. Racine composa *Esther*. Cette pièce, ayant d'abord été jouée dans la maison de Saint-Cyr, le fut ensuite plusieurs fois à Versailles devant le roi, dans l'hiver de 1689. Des prélats, des jésuites s'empressaient d'obtenir la permission de voir ce singulier spectacle. Il paraît remarquable que cette pièce eut alors un succès universel, et que deux ans après, *Athalie*, jouée par les mêmes personnes, n'en eut aucun. Ce fut tout le contraire quand on joua ces pièces à Paris, longtemps après la mort de l'auteur, et après le temps des partialités. *Athalie*, représentée en 1717, fut reçue comme elle devait l'être, avec transport; et *Esther*, en 1721, n'inspira que de la froideur, et ne reparut plus. Mais alors il n'y avait plus de courtisans qui reconnussent avec flatterie Esther dans madame de Maintenon, et avec malignité Vasthi dans madame de Montespan, Aman dans M. de Louvois, et surtout les

huguenots persécutés par ce ministre dans la proscription des Hébreux. Le public impartial ne vit qu'une aventure sans intérêt et sans vraisemblance; un roi insensé, qui a passé six mois avec sa femme sans savoir, sans s'informer même qui elle est; un ministre assez ridiculement barbare pour demander au roi qu'il extermine toute une nation, vieillards, femmes, enfants, parce qu'on ne lui a pas fait la révérence; ce même ministre assez bête pour signifier l'ordre de tuer tous les Juifs dans onze mois, afin de leur donner apparemment le temps de s'échapper ou de se défendre; un roi imbécile qui sans prétexte signe cet ordre ridicule, et qui sans prétexte fait pendre subitement son favori: tout cela, sans intrigue, sans action, sans intérêt, déplut beaucoup à quiconque avait du sens et du goût[1]. Mais, malgré le vice du sujet, trente vers d'*Esther* valent mieux que beaucoup de tragédies qui ont eu de plus grands succès.

Ces amusements ingénieux recommencèrent pour l'éducation d'Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne, amenée en France à l'âge de onze ans.

C'est une des contradictions de nos mœurs, que d'un côté on ait laissé un reste d'infamie attaché aux spectacles publics, et que de l'autre on ait regardé ces représentations

[1] Il est dit dans les *Mémoires de Maintenon* que Racine, voyant le mauvais succès d'*Esther* dans le public, s'écria: *Pourquoi m'y suis-je exposé? pourquoi m'a-t-on détourné de me faire chartreux? Mille louis le consolèrent.*

1°. Il est faux qu'*Esther* fût alors mal reçue.

2°. Il est faux et impossible que Racine ait dit qu'on l'avait empêché alors de se faire chartreux, puisque sa femme vivait. L'auteur, qui a tout écrit au hasard et tout confondu, devait consulter les *Mémoires sur la vie de Jean Racine* par Louis Racine, son fils; il y aurait vu que Jean Racine voulait se faire chartreux avant son mariage.

3°. Il est faux que le roi lui eût donné alors mille louis. Cette fausseté est encore prouvée par les mêmes Mémoires. Le roi lui fit présent d'une charge de gentilhomme ordinaire de sa chambre en 1690, après la représentation d'*Athalie* à Versailles. Ces minuties acquièrent quelque importance quand il s'agit d'un aussi grand homme que Racine. Les fausses anecdotes sur ceux qui illustrèrent le beau siècle de Louis XIV sont répétées dans tant de livres ridicules, et ces livres sont en si grand nombre, tant de lecteurs oisifs et mal instruits prennent ces contes pour des vérités, qu'on ne peut trop les prémunir contre tous ces mensonges. Et si l'on dément souvent l'auteur des *Mémoires de Maintenon*, c'est que jamais auteur n'a plus menti que lui.

comme l'exercice le plus noble et le plus digne des personnes royales. On éleva un petit théâtre dans l'appartement de madame de Maintenon. La duchesse de Bourgogne, le duc d'Orléans, y jouaient avec les personnes de la cour qui avaient le plus de talents. Le fameux acteur Baron leur donnait des leçons, et jouait avec eux. La plupart des tragédies de Duché, valet de chambre du roi, furent composées pour ce théâtre; et l'abbé Genêt, aumônier de la duchesse d'Orléans, en faisait pour la duchesse du Maine, que cette princesse et sa cour représentaient.

Ces occupations formaient l'esprit, et animaient la société[1].

Aucun de ceux qui ont trop censuré Louis XIV ne peut disconvenir qu'il ne fût, jusqu'à la journée d'Hochstedt, le seul puissant, le seul magnifique, le seul grand presque en tout genre. Car, quoiqu'il y eût des héros, comme Jean Sobieski, et des rois de Suède, qui effaçassent en lui le guerrier, personne n'effaça le monarque. Il faut avouer encore qu'il soutint ses malheurs, et qu'il les répara. Il a eu défauts, il a fait de grandes fautes; mais ceux qui le condamnent l'auraient-ils égalé s'ils avaient été à sa place?

La duchesse de Bourgogne croissait en grâces et en mérite. Les éloges qu'on donnait à sa sœur en Espagne, lui inspirèrent une émulation qui redoubla en elle le talent de plaire. Ce n'était pas une beauté parfaite; mais elle avait le regard tel que son fils, un grand air, une taille noble. Ces avantages étaient embellis par son esprit, et plus encore par l'envie extrême de mériter les suffrages de tout le monde. Elle était, comme Henriette d'Angleterre,

[1] Comment le marquis de la Fare peut-il dire dans ses *Mémoires* que *depuis la mort de Madame ce ne fut que jeu, confusion et impolitesse?* On jouait beaucoup dans les voyages de Marli et de Fontainebleau, mais jamais chez madame de Maintenon; et la cour fut en tout temps le modèle de la plus parfaite politesse. La duchesse d'Orléans, alors duchesse de Chartres, la princesse de Conti, madame la Duchesse, démentaient bien ce que le marquis de la Fare avance. Cet homme, qui dans le commerce était de la plus grande indulgence, n'a presque écrit qu'une satire. Il était mécontent du gouvernement: il passait sa vie dans une société qui se faisait un mérite de condamner la cour; et cette société fit d'un homme très-aimable un historien quelquefois injuste.

l'idole et le modèle de la cour, avec un plus haut rang: elle touchait au trône: la France attendait du duc de Bourgogne un gouvernement tel que les sages de l'antiquité en imaginèrent, mais dont l'austérité serait tempérée par les grâces de cette princesse, plus faites encore pour être senties que la philosophie de son époux. Le monde sait comme toutes ces espérances furent trompées. Ce fut le sort de Louis XIV de voir périr en France toute sa famille par des morts prématurées, sa femme à quarante-cinq ans, son fils unique à cinquante; et un an après que nous eûmes perdu son fils, nous vîmes son petit-fils le Dauphin, duc de Bourgogne, la Dauphine sa femme, leur fils aîné le duc de Bretagne, portés à Saint-Denis au même tombeau, au mois d'avril 1712; tandis que le dernier de leurs enfants, monté depuis sur le trône, était dans son berceau aux portes de la mort. Le duc de Berri, frère du duc de Bourgogne, les suivit deux ans après; et sa fille, dans le même temps, passa du berceau au cercueil.

Ce temps de désolation laissa dans les cœurs une impression si profonde, que, dans la minorité de Louis XV, j'ai vu plusieurs personnes qui ne parlaient de ces pertes qu'en versant des larmes. Le plus à plaindre de tous les hommes, au milieu de tant de morts précipitées, était celui qui semblait devoir hériter bientôt du royaume.

Ces mêmes soupçons qu'on avait eus à la mort de Madame et à celle de Marie-Louise, reine d'Espagne, se réveillèrent avec une fureur singulière. L'excès de la douleur publique aurait presque excusé la calomnie, si elle avait été excusable. Il y avait du délire à penser qu'on eût pu faire périr par un crime tant de personnes royales, en laissant vivre le seul qui pouvait les venger. La maladie qui emporta le Dauphin, duc de Bourgogne, sa femme et son fils, était une rougeole pourprée épidémique. Ce mal fit périr à Paris, en moins d'un mois, plus de cinq cents personnes. M. le duc de Bourbon, petit-fils du prince de Condé, le duc de la Trimouille, madame de la Vrillière, madame de Listenay, en furent attaqués à la cour. Le marquis de Gondrin, fils du duc d'Antin, en mourut en deux jours. Sa femme, depuis comtesse de Toulouse, fut à l'agonie. Cette maladie parcourut toute la France. Elle fit périr en Lorraine les

aînés de ce duc de Lorraine, François, destiné à être un jour empereur, et à relever la maison d'Autriche.

Cependant ce fut assez qu'un médecin nommé Boudin, homme de plaisir, hardi et ignorant, eût proféré ces paroles: "Nous n'entendons rien à de pareilles maladies;" c'en fut assez, dis-je, pour que la calomnie n'eût point de frein.

Philippe, duc d'Orléans, neveu de Louis XIV, avait un laboratoire, et étudiait la chimie, ainsi que beaucoup d'autres arts: c'était une preuve sans réplique. Le cri public était affreux; il faut en avoir été témoin pour le croire. Plusieurs écrits et quelques malheureuses histoires de Louis XIV éterniseraient les soupçons, si des hommes instruits ne prenaient soin de les détruire. J'ose dire que, frappé de tout temps de l'injustice des hommes, j'ai fait bien des recherches pour savoir la vérité. Voici ce que m'a répété plusieurs fois le marquis de Canillac, l'un des plus honnêtes hommes du royaume, intimement attaché à ce prince soupçonné, dont il eut depuis beaucoup à se plaindre. Le marquis de Canillac, au milieu de cette clameur publique, va le voir dans son palais. Il le trouve étendu à terre, versant des larmes, aliéné par le désespoir. Son chimiste Humbert, court se rendre à la Bastille pour se constituer prisonnier: mais on n'avait point d'ordre de le recevoir; on le refuse. Le prince (qui le croirait?) demande lui-même, dans l'excès de sa douleur, à être mis en prison; il veut que des formes juridiques éclaircissent son innocence; sa mère demande avec lui cette justification cruelle. La lettre de cachet s'expédie, mais elle n'est point signée: et le marquis de Canillac, dans cette émotion d'esprit, conserva seul assez de sang-froid pour sentir les conséquences d'une démarche si désespérée. Il fit que la mère du prince s'opposa à cette lettre de cachet ignominieuse. Le monarque qui l'accordait, et son neveu qui la demandait, étaient également malheureux[1].

[1] L'auteur de la *Vie du duc d'Orléans* est le premier qui ait parlé de ces soupçons atroces: c'était un jésuite nommé la Motte, le même qui prêcha à Rouen contre ce prince pendant sa régence, et qui se refugia ensuite en Hollande sous le nom de la Hode. Il était instruit de quelques faits publics. Il dit, tome I, p. 112, que *le prince, si injustement soupçonné, demanda à se constituer prisonnier;* et ce fait est très-vrai.

Ce jésuite n'était pas à la portée de savoir comment M. de Canillac s'opposa à cette démarche, trop injurieuse à l'innocence du prince. Toutes les autres anecdotes qu'il rapporte sont fausses. Reboulet, qui l'a copié, dit d'après lui, page 143, tome VIII, que *le dernier enfant du duc et de la duchesse de Bourgogne fut sauvé par du contre-poison de Venise.* Il n'y a point de contrepoison de Venise qu'on donne ainsi au hasard. La médecine ne connaît point d'antidotes généraux qui puissent guérir un mal dont on ne connaît point la source. Tous les contes qu'on a répandus dans le public en ces temps malheureux ne sont qu'un amas d'erreurs populaires.

C'est une fausseté de peu de conséquence dans le compilateur des *Mémoires de madame de Maintenon,* de dire que *le duc du Maine fut alors à l'agonie;* c'est une calomnie puérile de dire que *l'auteur du* Siècle de Louis XIV *accrédite ces bruits plus qu'il ne les détruit.*

Jamais l'histoire n'a été déshonorée par de plus absurdes mensonges que dans ces prétendus Mémoires. L'auteur feint de les écrire en 1753. Il s'avise d'imaginer que le duc et la duchesse de Bourgogne, et leur fils aîné, moururent de la petite vérole; il avance cette fausseté pour se donner un prétexte de parler de l'inoculation qu'on a faite au mois de mai 1756. Ainsi, dans le même page, il se trouve qu'il parle en 1753 de ce qui est arrivé en 1756.

La littérature a été infectée de tant de sortes d'écrits calomnieux, on a débité en Hollande tant de faux Mémoires, tant d'impostures sur le gouvernement et sur les citoyens, que c'est un devoir de précautionner les lecteurs contre cette foule de libelles.

CHAPITRE XXVIII.

SUITE DES ANECDOTES.

Louis XIV dévorait sa douleur en public; il se laissa voir à l'ordinaire: mais en secret les ressentiments de tant de malheurs le pénétraient, et lui donnaient des convulsions. Il éprouvait toutes ces pertes domestiques à la suite d'une guerre malheureuse, avant qu'il fût assuré de la paix, et dans un temps où la misère désolait le royaume. On ne le vit pas succomber un moment à ses afflictions.

Le reste de sa vie fut triste. Le dérangement des finances, auquel il ne put remédier, aliéna les cœurs. Sa confiance entière pour le jésuite le Tellier, homme trop violent, acheva de les révolter. C'est une chose très-remarquable que le public, qui lui pardonna toutes ses maîtresses, ne lui pardonna pas son confesseur. Il perdit, les trois dernières années de sa vie, dans l'esprit de la plupart de ses sujets, tout ce qu'il avait fait de grand et de mémorable.

Privé de presque tous ses enfants, sa tendresse qui redoublait pour le duc du Maine et pour le comte de Toulouse, ses fils légitimés, le porta à les déclarer héritiers de sa couronne, eux et leurs descendants, au défaut des princes du sang, par un édit qui fut enregistré sans aucune remontrance en 1714.

Louis XIV fut attaqué, vers le milieu du mois d'auguste 1715, au retour de Marly, de la maladie qui termina ses jours. Ses jambes s'enflèrent; la gangrène commença à se manifester. Le comte de Stair, ambassadeur d'Angleterre, paria, selon le génie de sa nation, que le roi ne passerait pas le mois de septembre. Le duc d'Orléans, qui au voyage de Marly avait été absolument seul, eut alors toute la cour auprès de sa personne. Un empirique, dans les derniers jours de la maladie du roi, lui donna un élixir qui ranima ses forces. Il mangea, et l'empirique assura qu'il guérirait. La foule qui entourait le duc d'Orléans diminua dans le moment. "Si le roi mange une seconde

fois, dit le duc d'Orléans, nous n'aurons plus personne." Mais la maladie était mortelle. Les mesures étaient prises pour donner la régence absolue au duc d'Orléans. Le roi ne la lui avait laissée que très-limitée par son testament déposé au parlement, ou plutôt il ne l'avait établi que chef d'un conseil de régence, dans lequel il n'aurait eu que la voix prépondérante. Cependant il lui dit: *Je vous ai conservé tous les droits que vous donne votre naissance*[1]. C'est qu'il ne croyait pas qu'il y eût de loi fondamentale qui donnât, dans une minorité, un pouvoir sans bornes à l'héritier présomptif du royaume. Cette autorité suprême, dont on peut abuser, est dangereuse; mais l'autorité partagée l'est encore davantage. Il crut qu'ayant été si bien obéi pendant sa vie, il le serait après sa mort, et ne se souvenait pas qu'on avait cassé le testament de son père.

(1er septembre 1715) D'ailleurs personne n'ignore avec quelle grandeur d'âme il vit approcher la mort, disant à madame de Maintenon: *J'avais cru qu'il était plus difficile de mourir;* et à ses domestiques: *Pourquoi pleurez-vous? m'avez-vous cru immortel?* donnant tranquillement ses ordres sur beaucoup de choses, et même sur sa pompe funèbre. Quiconque a beaucoup de témoins de sa mort meurt toujours avec courage. Louis XIII, dans sa dernière maladie, avait mis en musique le *De profundis* qu'on devait chanter pour lui. Le courage d'esprit avec lequel Louis XIV vit sa fin fut dépouillé de cette ostentation répandue sur toute sa vie. Ce courage alla jusqu'à avouer ses fautes. Son successeur a toujours conservé écrites au chevet de son lit les paroles remarquables que ce monarque lui dit, en le tenant sur son lit entre ses bras: ces paroles ne sont point telles qu'elles sont rapportées dans toutes les histoires. Les voici fidèlement copiées:

"Vous allez être bientôt roi d'un grand royaume. Ce que je vous recommande le plus fortement est de n'oublier

[1] Les *Mémoires de madame de Maintenon*, tome V, page 194, disent que Louis XIV voulait faire le duc du Maine lieutenant général du royaume. Il faut avoir des garants authentiques pour avancer une chose aussi extraordinaire et aussi importante. Le duc du Maine eût été au-dessus du duc d'Orléans; c'eût été tout bouleverser: aussi le fait est-il faux.

jamais les obligations que vous avez à Dieu. Souvenez-vous que vous lui devez tout ce que vous êtes. Tâchez de conserver la paix avec vos voisins. J'ai trop aimé la guerre; ne m'imitez pas en cela, non plus que dans les trop grandes dépenses que j'ai faites. Prenez conseil en toutes choses, et cherchez à connaître le meilleur, pour le suivre toujours. Soulagez vos peuples le plus tôt que vous le pourrez, et faites ce que j'ai eu le malheur de ne pouvoir faire moi-même, etc."

Ce discours est très-éloigné de la petitesse d'esprit qu'on lui impute dans quelques Mémoires.

Quoique la vie et la mort de Louis XIV eussent été glorieuses, il ne fut pas aussi regretté qu'il le méritait. L'amour de la nouveauté; l'approche d'un temps de minorité, où chacun se figurait une fortune; la querelle de la *Constitution* qui aigrissait les esprits; tout fit recevoir la nouvelle de sa mort avec un sentiment qui allait plus loin que l'indifférence. Nous avons vu ce même peuple qui en 1686 avait demandé au ciel avec larmes la guérison de son roi malade, suivre son convoi funèbre avec des démonstrations bien différentes. On prétend que la reine sa mère lui avait dit un jour, dans sa grande jeunesse: *Mon fils, ressemblez à votre grand-père et non pas à votre père.* Le roi en ayant demandé la raison: *C'est*, dit-elle, *qu'à la mort de Henri IV on pleurait, et qu'on a ri à celle de Louis XIII*[1].

Quoiqu'on lui ait reproché des petitesses, des duretés dans son zèle contre le jansénisme, trop de hauteur avec les étrangers dans ses succès, de trop grandes sévérités dans des choses personnelles, des guerres légèrement entreprises, l'embrasement du Palatinat, les persécutions contre les réformés; cependant ses grandes qualités et ses actions, mises enfin dans la balance, l'ont emporté sur ses fautes. Le temps, qui mûrit les opinions des hommes, a mis le sceau à sa réputation; et, malgré tout ce qu'on a écrit contre lui, on

[1] J'ai vu de petites tentes dressées sur le chemin de Saint-Denis. On y buvait, on y chantait, on riait. Les sentiments des citoyens de Paris avaient passé jusqu'à la populace. Le jésuite le Tellier était la principale cause de cette joie universelle. J'entendis plusieurs spectateurs dire qu'il fallait mettre le feu aux maisons de jésuites, avec les flambeaux qui éclairaient la pompe funèbre.

ne prononcera point son nom sans respect, et sans concevoir à ce nom l'idée d'un siècle éternellement mémorable. Si l'on considère ce prince dans sa vie privée, on le voit à la vérité trop plein de sa grandeur, mais affable; ne donnant point à sa mère de part au gouvernement, mais remplissant avec elle tous les devoirs d'un fils, et observant avec son épouse tous les dehors de la bienséance; bon père, bon maître, toujours décent en public, laborieux dans le cabinet, exact dans les affaires, pensant juste, parlant bien, et aimable avec dignité.

J'ai remarqué ailleurs qu'il ne prononça jamais les paroles qu'on lui fait dire, lorsque le premier gentilhomme de la chambre et le grand maître de la garde-robe se disputaient l'honneur de le servir: *Qu'importe lequel de mes valets me serve?* Un discours si grossier ne pouvait partir d'un homme aussi poli et aussi attentif qu'il l'était, et ne s'accordait guère avec ce qu'il dit un jour au duc de la Rochefoucauld au sujet de ses dettes: *Que ne parlez-vous à vos amis?* Mot bien différent, qui par lui-même valait beaucoup, et qui fut accompagné d'un don de cinquante mille écus.

Il n'est pas même vrai qu'il ait écrit au duc de la Rochefoucauld: "Je vous fais mon compliment, comme votre ami, sur la charge de grand maître de la garde-robe, que je vous donne comme votre roi." Les historiens lui font honneur de cette lettre. C'est ne pas sentir combien il est peu délicat, combien même il est dur de dire à celui dont on est le maître, qu'on est son maître. Cela serait à sa place, si on écrivait à un sujet qui aurait été rebelle: c'est ce que Henri IV aurait pu dire au duc de Mayenne avant l'entière réconciliation. Le secrétaire du cabinet, Rose, écrivit cette lettre; et le roi avait trop de bon goût pour l'envoyer. C'est ce bon goût qui lui fit supprimer les inscriptions fastueuses dont Charpentier, de l'Académie française, avait chargé les tableaux de le Brun, dans la galerie de Versailles: *L'incroyable passage du Rhin; la merveilleuse prise de Valenciennes*, etc. Le roi sentit que *la prise de Valenciennes, le passage du Rhin* disaient davantage. Charpentier avait eu raison d'orner d'inscriptions en notre langue les monuments de sa patrie; la flatterie seule avait nui à l'exécution.

On a recueilli quelques réponses, quelques mots de ce prince, qui se réduisent à très-peu de chose. On prétend que, quand il résolut d'abolir en France le calvinisme, il dit: "Mon grand-père aimait les huguenots, et ne les craignait pas: mon père ne les aimait point, et les craignait: moi je ne les aime ni ne les crains."

Ayant donné en 1658 la place de premier président du parlement de Paris à M. de Lamoignon, alors maître des requêtes, il lui dit: "Si j'avais connu un plus homme de bien et plus digne sujet, je l'aurais choisi." Il usa à peu près des mêmes termes avec le cardinal de Noailles, lorsqu'il lui donna l'archevêché de Paris. Ce qui fait le mérite de ces paroles, c'est qu'elles étaient vraies, et qu'elles inspiraient la vertu.

On prétend qu'un prédicateur indiscret le désigna un jour à Versailles: témérité qui n'est pas permise envers un particulier, encore moins envers un roi. On assure que Louis XIV se contenta de lui dire: *Mon père, j'aime bien à prendre ma part d'un sermon; mais je n'aime pas qu'on me la fasse.* Que ce mot ait été dit ou non, il peut servir de leçon.

Il s'exprimait toujours noblement et avec précision, s'étudiant en public à parler comme à agir en souverain. Lorsque le duc d'Anjou partit pour aller régner en Espagne, il lui dit, pour marquer l'union qui allait désormais joindre les deux nations: *Il n'y a plus de Pyrénées.*

Rien ne peut assurément faire mieux connaître son caractère que le mémoire suivant, qu'on a tout entier écrit de sa main[1].

"Les rois sont souvent obligés à faire des choses contre leur inclination, et qui blessent leur bon naturel. Ils doivent aimer à faire plaisir, et il faut qu'ils châtient souvent, et perdent des gens à qui naturellement ils veulent du bien. L'intérêt de l'État doit marcher le premier. On doit forcer son inclination, et ne pas se mettre en état de se reprocher, dans quelque chose d'importance, qu'on pouvait faire mieux. Mais quelques intérêts particuliers m'en ont empêché, et ont déterminé les vues que je devais avoir pour

[1] Il est déposé à la bibliothèque du Roi depuis quelques années

la grandeur, le bien et la puissance de l'État. Souvent il y a des endroits qui font peine; il y en a de délicats qu'il est difficile de démêler: on a des idées confuses. Tant que cela est, on peut demeurer sans se déterminer; mais, dès que l'on se fixe l'esprit à quelque chose, et qu'on croit voir le meilleur parti, il le faut prendre. C'est ce qui m'a fait réussir souvent dans ce que j'ai entrepris. Les fautes que j'ai faites, et qui m'ont donné des peines infinies, ont été par complaisance, et pour me laisser aller trop nonchalamment aux avis des autres. Rien n'est si dangereux que la faiblesse, de quelque nature qu'elle soit. Pour commander aux autres, il faut s'élever au-dessus d'eux; et, après avoir entendu ce qui vient de tous les endroits, on se doit déterminer par le jugement qu'on doit faire, sans préoccupation, et pensant toujours à ne rien ordonner ni exécuter qui soit indigne de soi, du caractère qu'on porte, ni de la grandeur de l'État. Les princes qui ont de bonnes intentions et quelque connaissance de leurs affaires, soit par expérience, soit par étude et une grande application à se rendre capables, trouvent tant de différentes choses par lesquelles ils se peuvent faire connaître, qu'ils doivent avoir un soin particulier et une application universelle à tout. Il faut se garder contre soi-même, prendre garde à son inclination, et être toujours en garde contre son naturel. Le métier de roi est grand, noble, flatteur, quand on se sent digne de bien s'acquitter de toutes les choses auxquelles il engage; mais il n'est pas exempt de peines, de fatigues, d'inquiétude. L'incertitude désespère quelquefois; et quand on a passé un temps raisonnable à examiner une affaire, il faut se déterminer, et prendre le parti qu'on croit le meilleur[1]."

[1] L'abbé Castel de Saint-Pierre, connu par plusieurs ouvrages singuliers, dans lesquels on trouve beaucoup de vues philosophiques et très-peu de praticables, a laissé des *Annales politiques* depuis 1658 jusqu'à 1739. Il condamne sévèrement en plusieurs endroits l'administration de Louis XIV. Il ne veut pas surtout qu'on l'appelle Louis le Grand. Si *grand* signifie *parfait*, il est sûr que ce titre ne lui convient pas; mais par ces mémoires écrits de la main de ce monarque, il paraît qu'il avait d'aussi bons principes de gouvernement, pour le moins, que l'abbé de Saint-Pierre. Ces Mémoires de l'abbé de Saint-Pierre n'ont rien de curieux que la bonne foi grossière avec laquelle cet homme se croit fait pour gouverner.

"Quand on a l'État en vue, on travaille pour soi; le bien de l'un fait la gloire de l'autre: quand le premier est heureux, élevé et puissant, celui qui en est cause en est glorieux, et par conséquent doit plus goûter que ses sujets, par rapport à lui et à eux, tout ce qu'il y a de plus agréable dans la vie. Quand on s'est mépris, il faut réparer sa faute le plus tôt qu'il est possible, et que nulle considération n'en empêche, pas même la bonté.

"En 1671, un homme mourut, qui avait la charge de secrétaire d'État, ayant le département des étrangers. Il était homme capable, mais non pas sans défauts: il ne laissait pas de bien remplir ce poste, qui est très-important.

"Je fus quelque temps à penser à qui je ferais avoir cette charge; et après avoir bien examiné, je trouvai qu'un homme qui avait longtemps servi dans des ambassades était celui qui la remplirait le mieux[1].

"Je lui fis mander de venir. Mon choix fut approuvé de tout le monde; ce qui n'arrive pas toujours. Je le mis en possession de cette charge à son retour. Je ne le connaissais que de réputation, et par les commissions dont je l'avais chargé, et qu'il avait bien exécutées; mais l'emploi que je lui ai donné s'est trouvé trop grand et trop étendu pour lui. Je n'ai pas profité de tous les avantages que je pouvais avoir, et tout cela par complaisance et bonté. Enfin il a fallu que je lui ordonne de se retirer, parce que tout ce qui passait par lui perdait de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un roi de France. Si j'avais pris le parti de l'éloigner plus tôt, j'aurais évité les inconvénients qui me sont arrivés, et je ne me reprocherais pas que ma complaisance pour lui a pu nuire à l'État. J'ai fait ce détail pour faire voir un exemple de ce que j'ai dit ci-devant."

Ce monument si précieux, et jusqu'à présent inconnu, dépose à la postérité en faveur de la droiture et de la magnanimité de son âme. On peut même dire qu'il se juge trop sévèrement, qu'il n'avait nul reproche à se faire sur M. de Pomponne, puisque les services de ce ministre et sa réputation avaient déterminé le choix du prince, con-

[1] M. de Pomponne.

firmé par l'approbation universelle; et s'il se condamne sur le choix de M. de Pomponne, qui eut au moins le bonheur de servir dans les temps les plus glorieux, que ne devait-il pas se dire sur M. de Chamillart, dont le ministère fut si infortuné, et condamné si universellement?

Il avait écrit plusieurs mémoires dans ce goût, soit pour se rendre compte à lui-même, soit pour l'instruction du Dauphin, duc de Bourgogne. Ces réflexions vinrent après les événements. Il eût approché davantage de la perfection où il avait le mérite d'aspirer, s'il eût pu se former une philosophie supérieure à la politique ordinaire et aux préjugés; philosophie que dans le cours de tant de siècles on voit pratiquée par si peu de souverains, et qu'il est bien pardonnable aux rois de ne pas connaître, puisque tant d'hommes privés l'ignorent.

Voici une partie des instructions qu'il donne à son petit-fils Philippe V, partant pour l'Espagne. Il les écrivit à la hâte, avec une négligence qui découvre bien mieux l'âme qu'un discours étudié. On y voit le père et le roi.

"Aimez les Espagnols, et tous vos sujets attachés à vos couronnes et à votre personne. Ne préférez pas ceux qui vous flatteront le plus; estimez ceux qui, pour le bien, hasarderont de vous déplaire. Ce sont là vos véritables amis.

"Faites le bonheur de vos sujets; et dans cette vue n'ayez de guerre que lorsque vous y serez forcé, et que vous en aurez bien considéré et bien pesé les raisons dans votre conseil.

"Essayez de remettre vos finances; veillez aux Indes et à vos flottes; pensez au commerce; vivez dans une grande union avec la France; rien n'étant si bon pour nos deux puissances que cette union, à laquelle rien ne pourra résister[1].

"Si vous êtes contraint de faire la guerre, mettez-vous à la tête de vos armées.

"Songez à rétablir vos troupes partout, et commencez par celles de Flandre.

"Ne quittez jamais vos affaires pour votre plaisir; mais

[1] On voit qu'il se trompa dans cette conjecture.

faites-vous une sorte de règle qui vous donne des temps de liberté et de divertissement.

"Il n'y en a guère de plus innocents que la chasse et le goût de quelque maison de campagne, pourvu que vous n'y fassiez pas trop de dépense.

"Donnez une grande attention aux affaires quand on vous en parle; écoutez beaucoup dans le commencement, sans rien décider.

"Quand vous aurez plus de connaissance, souvenez-vous que c'est à vous à décider; mais, quelque expérience que vous ayez, écoutez toujours tous les avis et tous les raisonnements de votre conseil, avant que de faire cette décision.

"Faites tout ce qui vous sera possible pour bien connaître les gens les plus importants, afin de vous en servir à propos.

"Tâchez que vos vice-rois et gouverneurs soient toujours Espagnols.

"Traitez bien tout le monde; ne dites jamais rien de fâcheux à personne: mais distinguez les gens de qualité et de mérite.

"Témoignez de la reconnaissance pour le feu roi, et pour tous ceux qui ont été d'avis de vous choisir pour lui succéder.

"Ayez une grande confiance au cardinal Portocarrero, et lui marquez le gré que vous lui savez de la conduite qu'il a tenue.

"Je crois que vous devez faire quelque chose de considérable pour l'ambassadeur qui a été assez heureux pour vous demander, et pour vous saluer le premier en qualité de sujet.

"N'oubliez pas Bedmar, qui a du mérite, et qui est capable de vous servir.

"Ayez une entière créance au duc d'Harcourt; il est habile homme, et honnête homme, et ne vous donnera des conseils que par rapport à vous.

"Tenez tous les Français dans l'ordre.

"Traitez bien vos domestiques, mais ne leur donnez pas trop de familiarité, et encore moins de créance. Servez-vous d'eux tant qu'ils seront sages: renvoyez-les à la moindre faute qu'ils feront, et ne les soutenez jamais contre les Espagnols.

"N'ayez de commerce avec la reine douairière que celui dont vous ne pouvez vous dispenser. Faites en sorte qu'elle quitte Madrid, et qu'elle ne sorte pas d'Espagne. En quelque lieu qu'elle soit, observez sa conduite, et empêchez qu'elle ne se mêle d'aucune affaire. Ayez pour suspects ceux qui auront trop de commerce avec elle.

"Aimez toujours vos parents. Souvenez-vous de la peine qu'ils ont eue à vous quitter. Conservez un grand commerce avec eux dans les grandes choses et dans les petites. Demandez-nous ce que vous auriez besoin ou envie d'avoir qui ne se trouve pas chez vous; nous en userons de même avec vous.

"N'oubliez jamais que vous êtes Français, et ce qui peut vous arriver. Quand vous aurez assuré la succession d'Espagne par des enfants, visitez vos royaumes, allez à Naples et en Sicile, passez à Milan, et venez en Flandre; ce sera une occasion de nous revoir: en attendant visitez la Catalogne, l'Arragon et autres lieux. Voyez ce qu'il y aura à faire pour Ceuta.

"Jetez quelque argent au peuple quand vous serez en Espagne, et surtout en entrant à Madrid.

"Ne paraissez pas choqué des figures extraordinaires que vous trouverez. Ne vous en moquez point. Chaque pays a ses manières particulières; et vous serez bientôt accoutumé à ce qui vous paraîtra d'abord le plus surprenant.

"Évitez, autant que vous pourrez, de faire des grâces à ceux qui donnent de l'argent pour les obtenir. Donnez à propos et libéralement; et ne recevez guère de présents, à moins que ce ne soit des bagatelles. Si quelquefois vous ne pouvez éviter d'en recevoir, faites-en de plus considérables à ceux qui vous en auront donné, après avoir laissé passer quelques jours.

"Ayez une cassette pour mettre ce que vous aurez de particulier, dont vous aurez seul la clef.

"Je finis par un des plus importants avis que je puisse vous donner. Ne vous laissez pas gouverner. Soyez le maître; n'ayez jamais de favori ni de premier ministre. Écoutez, consultez votre conseil, mais décidez. Dieu, qui vous a fait roi, vous donnera les lumières qui vous sont nécessaires, tant que vous aurez de bonnes intentions."

Louis XIV avait dans l'esprit plus de justesse et de dignité que de saillies; et d'ailleurs on n'exige pas qu'un roi dise des choses mémorables, mais qu'il en fasse. Ce qui est nécessaire à tout homme en place, c'est de ne laisser sortir personne mécontent de sa présence, et de se rendre agréable à tous ceux qui l'approchent. On ne peut faire du bien à tout moment; mais on peut toujours dire des choses qui plaisent. Il s'en était fait une heureuse habitude. C'était entre lui et sa cour un commerce continuel de tout ce que la majesté peut avoir de grâces, sans jamais se dégrader, et de tout ce que l'empressement de servir et de plaire peut avoir de finesse, sans l'air de la bassesse. Il était, surtout avec les femmes, d'une attention et d'une politesse qui augmentait encore celle de ses courtisans; et il ne perdit jamais l'occasion de dire aux hommes de ces choses qui flattent l'amour-propre en excitant l'émulation, et qui laissent un long souvenir.

Un jour madame la duchesse de Bourgogne, encore fort jeune, voyant à souper un officier qui était très-laid, plaisanta beaucoup et très-haut sur sa laideur. "Je le trouve, madame, dit le roi encore plus haut, un des plus beaux hommes de mon royaume; car c'est un des plus braves."

Un officier général, homme un peu brusque, et qui n'avait pas adouci son caractère dans la cour même de Louis XIV, avait perdu un bras dans une action, et se plaignait au roi, qui l'avait pourtant récompensé autant qu'on peut le faire pour un bras cassé: "Je voudrais avoir perdu aussi l'autre, dit-il, et ne plus servir Votre Majesté." *J'en serais bien fâché pour vous et pour moi*, lui répondit le roi: et ce discours fut suivi d'une grâce qu'il lui accorda. Il était si éloigné de dire des choses désagréables, qui sont des traits mortels dans la bouche d'un prince, qu'il ne se permettait pas même les plus innocentes et les plus douces railleries; tandis que des particuliers en font tous les jours de si cruelles et de si funestes.

Il se plaisait et se connaissait à ces choses ingénieuses, aux impromptus, aux chansons agréables; et quelquefois même il faisait sur-le-champ de petites parodies sur les airs qui étaient en vogue, comme celle-ci:

Chez mon cadet de frère,
Le chancelier Serrant
N'est pas trop nécessaire;
Et le sage Boifranc
Est celui qui sait plaire.

Et cette autre qu'il fit en congédiant un jour le conseil:

Le conseil à ses yeux a beau se présenter,
Sitôt qu'il voit sa chienne il quitte tout pour elle;
Rien ne peut l'arrêter,
Quand la chasse l'appelle.

Ces bagatelles servent au moins à faire voir que les agréments de l'esprit faisaient un des plaisirs de sa cour, qu'il entrait dans ces plaisirs, et qu'il savait dans le particulier vivre en homme, aussi bien que représenter en monarque sur le théâtre du monde.

Sa lettre à l'archevêque de Reims, au sujet du marquis de Barbesieux, quoique écrite d'un style extrêmement négligé, fait plus d'honneur à son caractère que les pensées les plus ingénieuses n'en auraient fait à son esprit. Il avait donné à ce jeune homme la place de secrétaire d'État de la guerre, qu'avait eue le marquis de Louvois son père. Bientôt mécontent de la conduite de son nouveau secrétaire d'État, il veut le corriger sans le trop mortifier. Dans cette vue, il s'adresse à son oncle, l'archevêque de Reims; il le prie d'avertir son neveu. C'est un maître instruit de tout, c'est un père qui parle.

"Je sais, dit-il, ce que je dois à la mémoire de M. de Louvois; mais si votre neveu ne change de conduite, je serai forcé de prendre un parti. J'en serai fâché; mais il en faudra prendre un. Il a des talents; mais il n'en fait pas un bon usage. Il donne trop souvent à souper aux princes, au lieu de travailler; il néglige les affaires pour ses plaisirs; il fait attendre trop longtemps les officiers dans son antichambre; il leur parle avec hauteur, et quelquefois avec dureté."

Voilà ce que ma mémoire me fournit de cette lettre, que j'ai vue autrefois en original. Elle fait bien voir que Louis XIV n'était pas gouverné par ses ministres, comme on l'a cru, et qu'il savait gouverner ses ministres.

Il aimait les louanges; et il est à souhaiter qu'un roi les aime, parce qu'alors il s'efforce de les mériter. Mais Louis XIV ne les recevait pas toujours, quand elles étaient trop fortes. Lorsque notre Académie, qui lui rendait toujours compte des sujets qu'elle proposait pour ses prix, lui fit voir celui-ci: *Quelle est de toutes les vertus du roi celle qui mérite la préférence?* le roi rougit, et ne voulut pas qu'un tel sujet fût traité. Il souffrit les prologues de Quinault; mais c'était dans les beaux jours de sa gloire, dans le temps où l'ivresse de la nation excusait la sienne. Virgile et Horace par reconnaissance, et Ovide par une indigne faiblesse, prodiguèrent à Auguste des éloges plus forts, et, si on songe aux proscriptions, bien moins mérités.

Si Corneille avait dit, dans la chambre du cardinal de Richelieu, à quelqu'un des courtisans: Dites à M. le cardinal que je me connais mieux en vers que lui, jamais ce ministre ne lui eût pardonné: c'est pourtant ce que Despréaux dit tout haut du roi dans une dispute qui s'éleva sur quelques vers que le roi trouvait bons, et que Despréaux condamnait. *Il a raison,* dit le roi; *il s'y connaît mieux que moi.*

Le duc de Vendôme avait auprès de lui Villiers, un de ces hommes de plaisir qui se font un mérite d'une liberté cynique. Il le logeait à Versailles dans son appartement. On l'appelait communément Villiers-Vendôme. Cet homme condamnait hautement tous les goûts de Louis XIV en musique, en peinture, en architecture, en jardins. Le roi plantait-il un bosquet, meublait-il un appartement, construisait-il une fontaine; Villiers trouvait tout mal entendu, et s'exprimait en termes peu mesurés. "Il est étrange, disait le roi, que Villiers ait choisi ma maison pour venir s'y moquer de tout ce que je fais." L'ayant rencontré un jour dans les jardins: "Hé bien! lui dit-il en lui montrant un de ses nouveaux ouvrages, cela n'a donc pas le bonheur de vous plaire?—Non, répondit Villiers.—Cependant, reprit le roi, il y a bien des gens qui n'en sont pas si mécontents.—Cela peut être, repartit Villiers; chacun a son avis.—Le roi, en riant, répondit: On ne peut pas plaire à tout le monde."

Un jour Louis XIV jouant au trictrac, il y eut un coup

douteux. On disputait; les courtisans demeuraient dans le silence. Le comte de Gramont arrive. "Jugez-nous, lui dit le roi.—Sire, c'est vous qui avez tort, dit le comte.—Et comment pouvez-vous me donner le tort avant de savoir ce dont il s'agit?—Eh! sire, ne voyez-vous pas que, pour peu que la chose eût été seulement douteuse, tous ces messieurs vous auraient donné gain de cause?"

Le duc d'Antin se distingua dans ce siècle par un art singulier, non pas de dire des choses flatteuses, mais d'en faire. Le roi va coucher à Petit-Bourg; il y critique une grande allée d'arbres qui cachait la vue de la rivière. Le duc d'Antin la fait abattre pendant la nuit. Le roi, à son réveil, est étonné de ne plus voir ces arbres qu'il avait condamnés. *C'est parce que Votre Majesté les a condamnés, qu'elle ne les voit plus*, répond le duc.

Nous avons aussi rapporté ailleurs que le même homme ayant remarqué qu'un bois assez grand au bout du canal de Fontainebleau déplaisait au roi, prit le moment d'une promenade; et, tout étant préparé, il se fit donner un ordre de couper ce bois, et on le vit dans l'instant abattu tout entier. Ces traits sont d'un courtisan ingénieux, et non pas d'un flatteur.

On a accusé Louis XIV d'un orgueil insupportable, parce que la base de sa statue, à la place des Victoires, est entourée d'esclaves enchaînés. Mais ce n'est point lui qui fit ériger cette statue, ni celle qu'on voit à la place Vendôme. Celle de la place des Victoires est le monument de la grandeur d'âme et de la reconnaissance du premier maréchal de la Feuillade pour son souverain. Il y dépensa cinq cent mille livres, qui feraient près d'un million aujourd'hui; et la ville en ajouta autant pour rendre la place régulière. Il paraît qu'on a eu également tort d'imputer à Louis XIV le faste de cette statue, et de ne voir que de la vanité et de la flatterie dans la magnanimité du maréchal.

On ne parlait que de ces quatre esclaves; mais ils figurent des vices domptés, aussi bien que des nations vaincues; le duel aboli, l'hérésie détruite: les inscriptions le témoignent assez. Elles célèbrent aussi la jonction des mers, la paix de Nimègue; elles parlent de bienfaits plus que d'exploits guerriers. D'ailleurs c'est un ancien usage

des sculpteurs, de mettre des esclaves aux pieds des statues des rois : il vaudrait mieux y représenter des citoyens libres et heureux. Mais enfin on voit des esclaves aux pieds du clément Henri IV et de Louis XIII, à Paris ; on en voit à Livourne sous la statue de Ferdinand de Médicis, qui n'enchaîna assurément aucune nation ; on en voit à Berlin sous la statue d'un électeur qui repoussa les Suédois, mais qui ne fit point de conquêtes.

Les voisins de la France, et les Français eux-mêmes, ont rendu très-injustement Louis XIV responsable de cet usage. L'inscription *Viro immortali*, *A l'homme immortel*, a été traitée d'idolâtrie ; comme si ce mot signifiait autre chose que l'immortalité de sa gloire. L'inscription de Viviani, à sa maison de Florence, *Ædes a Deo datæ*, *Maison donnée par un Dieu*, serait bien plus idolâtre : elle n'est pourtant qu'une allusion au surnom de *Dieu-donné*, et au vers de Virgile, *Deus nobis hæc otia fecit.* (Ecl. I, v. 6.)

À l'égard de la statue de la place Vendôme, c'est la ville qui l'a érigée. Les inscriptions latines qui remplissent les quatre faces de la base sont des flatteries plus grossières que celles de la place des Victoires. On y lit que Louis XIV ne prit jamais les armes que malgré lui. Il démentit bien solennellement cette adulation, au lit de la mort, par des paroles dont on se souviendra plus longtemps que de ces inscriptions ignorées de lui, et qui ne sont que l'ouvrage de la bassesse de quelques gens de lettres.

Le roi avait destiné les bâtiments de cette place pour sa bibliothèque publique. La place était plus vaste ; elle avait d'abord trois faces, qui étaient celles d'un palais immense, dont les murs étaient déjà élevés, lorsque le malheur des temps, en 1701, força la ville de bâtir des maisons de particuliers sur les ruines de ce palais commencé. Ainsi le Louvre n'a point été fini ; ainsi la fontaine et l'obélisque que Colbert voulait faire élever vis-à-vis le portail de Perrault n'ont paru que dans les dessins ; ainsi le beau portail de Saint-Gervais est demeuré offusqué ; et la plupart des monuments de Paris laissent des regrets.

La nation désirait que Louis XIV eût préféré son Louvre et sa capitale au palais de Versailles, que le duc de Créqui appelait un favori sans mérite. La postérité

admire avec reconnaissance ce qu'on a fait de grand pour le public; mais la critique se joint à l'admiration, quand on voit ce que Louis XIV a fait de superbe et de défectueux pour sa maison de campagne.

Il résulte de tout ce qu'on vient de rapporter, que ce monarque aimait en tout la grandeur et la gloire. Un prince qui, ayant fait d'aussi grandes choses que lui, serait encore simple et modeste, serait le premier des rois, et Louis XIV le second.

S'il se repentit en mourant d'avoir entrepris légèrement des guerres, il faut convenir qu'il ne jugeait point par les événements: car de toutes ses guerres la plus juste et la plus indispensable, celle de 1701, fut la seule malheureuse.

Tant de détails pourraient rebuter un philosophe: mais la curiosité, cette faiblesse si commune aux hommes, cesse presque d'en être une, quand elle a pour objet des temps et des hommes qui attirent les regards de la postérité.

CHAPITRE XXIX.

GOUVERNEMENT INTÉRIEUR. JUSTICE. COMMERCE. POLICE. LOIS. DISCIPLINE MILITAIRE. MARINE, ETC.

On doit cette justice aux hommes publics qui ont fait du bien à leur siècle, de regarder le point dont ils sont partis, pour mieux voir les changements qu'ils ont faits dans leur patrie. La postérité leur doit une éternelle reconnaissance des exemples qu'ils ont donnés, lors même qu'ils sont surpassés. Cette juste gloire est leur unique récompense. Il est certain que l'amour de cette gloire anima Louis XIV, lorsque, commençant à gouverner par lui-même, il voulut réformer son royaume, embellir sa cour, et perfectionner les arts.

Non-seulement il s'imposa la loi de travailler régulièrement avec chacun de ses ministres, mais tout homme connu pouvait obtenir de lui une audience particulière, et tout citoyen avait la liberté de lui présenter des requêtes et des projets. Les placets étaient reçus d'abord par un

maître des requêtes qui les rendait apostillés; ils furent dans la suite renvoyés aux bureaux des ministres. Les projets étaient examinés dans le conseil quand ils méritaient de l'être; et leurs auteurs furent admis plus d'une fois à discuter leurs propositions avec les ministres, en présence du roi. Ainsi on vit entre le trône et la nation une correspondance qui subsista, malgré le pouvoir absolu.

Louis XIV se forma et s'accoutuma lui-même au travail; et ce travail était d'autant plus pénible qu'il était nouveau pour lui, et que la séduction des plaisirs pouvait aisément le distraire. Il écrivit les premières dépêches à ses ambassadeurs. Les lettres les plus importantes furent souvent depuis minutées de sa main; et il n'y en eut aucune écrite en son nom qu'il ne se fît lire.

À peine Colbert, après la chute de Foucquet, eut-il rétabli l'ordre dans les finances, que le roi remit aux peuples tout ce qui était dû d'impôts depuis 1647 jusqu'en 1656, et surtout trois millions de tailles. On abolit pour cinq cent mille écus par an de droits onéreux. Ainsi l'abbé de Choisy paraît ou bien mal instruit, ou bien injuste, quand il dit qu'on ne diminua point la recette. Il est certain qu'elle fut diminuée par ces remises, et augmentée par le bon ordre.

Les soins du premier président de Bellièvre, aidés des libéralités de la duchesse d'Aiguillon, de plusieurs citoyens, avaient établi l'hôpital général. Le roi l'augmenta, et en fit élever dans toutes les villes principales du royaume.

Les grands chemins, jusqu'alors impraticables, ne furent plus négligés, et peu à peu devinrent ce qu'ils sont aujourd'hui sous Louis XV, l'admiration des étrangers. De quelque côté qu'on sorte de Paris, on voyage à présent environ cinquante à soixante lieues, à quelques endroits près, dans des allées fermes, bordées d'arbres. Les chemins construits par les anciens Romains étaient plus durables, mais non pas si spacieux et si beaux.

Le génie de Colbert se tourna principalement vers le commerce, qui était faiblement cultivé, et dont les grands principes n'étaient pas connus. Les Anglais, et encore plus les Hollandais, faisaient par leurs vaisseaux presque tout le commerce de la France. Les Hollandais surtout char-

geaient dans nos ports nos denrées, et les distribuaient dans l'Europe. Le roi commença dès 1662 à exempter ses sujets d'une imposition nommée *le droit de fret*, que payaient tous les vaisseaux étrangers; et il donna aux Français toutes les facilités de transporter eux-mêmes leurs marchandises à moins de frais. Alors le commerce maritime naquit. Le conseil de commerce, qui subsiste aujourd'hui, fut établi; et le roi y présidait tous les quinze jours.

Les ports de Dunkerque et de Marseille furent déclarés francs; et bientôt cet avantage attira le commerce du Levant à Marseille, et celui du Nord à Dunkerque.

On forma une compagnie des Indes occidentales en 1664, et celle des grandes Indes fut établie la même année. Avant ce temps il fallait que le luxe de la France fût tributaire de l'industrie hollandaise. Les partisans de l'ancienne économie timide, ignorante et resserrée, déclamèrent en vain contre un commerce dans lequel on échange sans cesse de l'argent qui ne périrait pas, contre des effets qui se consomment. Ils ne faisaient pas réflexion que ces marchandises de l'Inde, devenues nécessaires, auraient été payées plus chèrement à l'étranger. Il est vrai qu'on porte aux Indes orientales plus d'espèces qu'on n'en retire, et que par là l'Europe s'appauvrit. Mais ces espèces viennent du Pérou et du Mexique; elles sont le prix de nos denrées portées à Cadix; et il reste plus de cet argent en France que les Indes orientales n'en absorbent.

Le roi donna plus de six millions de notre monnaie d'aujourd'hui à la compagnie. Il invita les personnes riches à s'y intéresser. Les reines, les princes et toute la cour fournirent deux millions numéraires de ce temps-là. Les cours supérieures donnèrent douze cent mille livres; les financiers, deux millions; le corps des marchands, six cent cinquante mille livres. Toute la nation secondait son maître.

Cette compagnie a toujours subsisté. Car encore que les Hollandais eussent pris Pondichéry en 1694, et que le commerce des Indes languît depuis ce temps, il reprit une force nouvelle sous la régence du duc d'Orléans. Pondichéry devint alors la rivale de Batavia; et cette compagnie des Indes, fondée avec des peines extrêmes par le

grand Colbert, reproduite de nos jours par des secousses singulières, fut pendant quelques années une des plus grandes ressources du royaume. Le roi forma encore une compagnie du Nord en 1669: il y mit des fonds comme dans celle des Indes. Il parut bien alors que le commerce ne déroge pas, puisque les plus grandes maisons s'intéressaient à ces établissements, à l'exemple du monarque.

La compagnie des Indes occidentales ne fut pas moins encouragée que les autres: le roi fournit le dixième de tous les fonds.

Il donna trente francs par tonneau d'exportation, et quarante d'importation. Tous ceux qui firent construire des vaisseaux dans les ports du royaume reçurent cinq livres pour chaque tonneau que leur navire pouvait contenir.

On ne peut encore trop s'étonner que l'abbé de Choisy ait censuré ces établissements dans ses Mémoires, qu'il faut lire avec défiance[1]. Nous sentons aujourd'hui tout ce que le ministre Colbert fit pour le bien du royaume; mais alors on ne le sentait pas: il travaillait pour des ingrats. On lui sut à Paris beaucoup plus mauvais gré de la suppression de quelques rentes sur l'hôtel de ville acquises à vil prix depuis 1656, et du décri où tombèrent les billets de l'épargne prodigués sous le précédent ministère, qu'on ne fut sensible au bien général qu'il faisait. Il y avait plus de bourgeois que de citoyens. Peu de personnes portaient leurs vues sur l'avantage public. On sait combien l'intérêt particulier fascine les yeux et rétrécit l'esprit; je ne dis pas seulement l'intérêt d'un commerçant, mais d'une compagnie, mais d'une ville. La réponse grossière d'un marchand, nommé Hazon, qui, consulté par ce ministre, lui dit: *Vous avez trouvé la voiture renversée d'un côté, et vous l'avez renversée de l'autre*, était encore citée avec complaisance dans ma

[1] L'abbé Castel de Saint-Pierre s'exprime ainsi, page 105, de son manuscrit intitulé *Annales politiques: Colbert, grand travailleur, en négligeant les compagnies de commerce maritime pour avoir plus de soin des sciences curieuses et des beaux-arts, prit l'ombre pour le corps.* Mais Colbert fut si loin de négliger le commerce maritime, que ce fut lui seul qui l'établit: jamais ministre ne prit moins l'ombre pour le corps. C'est contredire une vérité reconnue de toute la France et de l'Europe.

Cette note a été écrite au mois d'auguste 1756.

jeunesse; et cette anecdote se retrouve dans Moréri. Il a fallu que l'esprit philosophique, introduit fort tard en France, ait réformé les préjugés du peuple, pour qu'on rendît enfin une justice entière à la mémoire de ce grand homme. Il avait la même exactitude que le duc de Sully, et des vues beaucoup plus étendues. L'un ne savait que ménager, l'autre savait faire de grands établissements. Sully, depuis la paix de Vervins, n'eut d'autre embarras que celui de maintenir une économie exacte et sévère; et il fallut que Colbert trouvât des ressources promptes et immenses pour la guerre de 1667 et pour celle de 1672. Henri IV secondait l'économie de Sully: les magnificences de Louis XIV contrarièrent toujours le système de Colbert.

Cependant presque tout fut réparé ou créé de son temps. La réduction de l'intérêt au denier vingt des emprunts du roi et des particuliers fut la preuve sensible, en 1665, d'une abondante circulation. Il voulait enrichir la France et la peupler. Les mariages dans les campagnes furent encouragés, par une exemption de tailles pendant cinq années, pour ceux qui s'établiraient à l'âge de vingt ans; et tout père de famille qui avait dix enfants était exempt pour toute sa vie, parce qu'il donnait plus à l'État par le travail de ses enfants qu'il n'eût pu donner en payant la taille. Ce règlement aurait dû demeurer à jamais sans atteinte.

Depuis l'an 1663 jusqu'en 1672, chaque année de ce ministère fut marquée par l'établissement de quelque manufacture. Les draps fins qu'on tirait auparavant d'Angleterre, de Hollande, furent fabriqués dans Abbeville. Le roi avançait au manufacturier deux mille livres par chaque métier battant, outre des gratifications considérables. On compta, dans l'année 1669, quarante-quatre mille deux cents métiers en laine dans le royaume. Les manufactures de soie perfectionnées produisirent un commerce de plus de cinquante millions de ce temps-là; et non-seulement l'avantage qu'on en tirait était beaucoup au-dessus de l'achat des soies nécessaires, mais la culture des mûriers mit les fabricants en état de se passer des soies étrangères pour la trame des étoffes.

On commença dès 1666 à faire d'aussi belles glaces

qu'à Venise, qui en avait toujours fourni toute l'Europe; et bientôt on en fit dont la grandeur et la beauté n'ont pu jamais être imitées ailleurs. Les tapis de Turquie et de Perse furent surpassés à la Savonnerie. Les tapisseries de Flandre cédèrent à celles des Gobelins. Le vaste enclos des Gobelins était rempli alors de plus de huit cents ouvriers; il y en avait trois cents qu'on y logeait: les meilleurs peintres dirigeaient l'ouvrage, ou sur leurs propres dessins, ou sur ceux des anciens maîtres d'Italie. C'est dans cette enceinte des Gobelins qu'on fabriquait encore des ouvrages de rapport, espèce de mosaïque admirable; et l'art de la marqueterie fut poussé à sa perfection.

Outre cette belle manufacture de tapisseries aux Gobelins, on en établit une autre à Beauvais. Le premier manufacturier eut six cents ouvriers dans cette ville; et le roi lui fit présent de soixante mille livres.

Seize cents filles furent occupées aux ouvrages de dentelles: on fit venir trente principales ouvrières de Venise, et deux cents de Flandre; et on leur donna trente-six mille livres pour les encourager.

Les fabriques des draps de Sedan, celles des tapisseries d'Aubusson, dégénérées et tombées, furent rétablies. Les riches étoffes, où la soie se mêle avec l'or et l'argent, se fabriquèrent à Lyon, à Tours, avec une industrie nouvelle.

On sait que le ministère acheta en Angleterre le secret de cette machine ingénieuse avec laquelle on fait les bas dix fois plus promptement qu'à l'aiguille. Le fer-blanc, l'acier, la belle faïence, les cuirs maroquinés, qu'on avait toujours fait venir de loin, furent travaillés en France. Mais des calvinistes, qui avaient le secret du fer-blanc et de l'acier, emportèrent en 1686 ce secret avec eux, et firent partager cet avantage et beaucoup d'autres à des nations étrangères.

Le roi achetait tous les ans pour environ huit cent mille de nos livres de tous les ouvrages de goût qu'on fabriquait dans son royaume, et il en faisait des présents.

Il s'en fallait beaucoup que la ville de Paris fût ce qu'elle est aujourd'hui. Il n'y avait ni clarté, ni sûreté, ni propreté. Il fallut pourvoir à ce nettoiement continuel des rues, à cette illumination que cinq mille fanaux forment

toutes les nuits; paver la ville tout entière, y construire deux nouveaux ports, rétablir les anciens; faire veiller une garde continuelle, à pied et à cheval, pour la sûreté des citoyens. Le roi se chargea de tout, en affectant des fonds à ces dépenses nécessaires. Il créa en 1667 un magistrat uniquement pour veiller à la police. La plupart des grandes villes de l'Europe ont à peine imité ces exemples longtemps après, et aucune ne les a égalés. Il n'y a point de ville pavée comme Paris; et Rome même n'est pas éclairée.

Tout commençait à tendre tellement à la perfection, que le second lieutenant de police qu'eut Paris acquit dans cette place une réputation qui le mit au rang de ceux qui ont fait honneur à ce siècle: aussi était-ce un homme capable de tout. Il fut depuis dans le ministère; et il eût été bon général d'armée. La place de lieutenant de police était au-dessous de sa naissance et de son mérite; et cependant cette place lui fit un bien plus grand nom que le ministère gêné et passager qu'il obtint sur la fin de sa vie.

On doit observer ici que M. d'Argenson ne fut pas le seul, à beaucoup près, de l'ancienne chevalerie, qui eût exercé la magistrature. La France est presque l'unique pays de l'Europe où l'ancienne noblesse ait pris souvent le parti de la robe. Presque tous les autres États, par un reste de barbarie gothique, ignorent encore qu'il y ait de la grandeur dans cette profession.

Le roi ne cessa de bâtir au Louvre, à Saint-Germain, à Versailles, depuis 1661. Les particuliers, à son exemple, élevèrent dans Paris mille édifices superbes et commodes. Le nombre s'en est accru tellement, que depuis les environs du Palais-Royal et ceux de Saint-Sulpice, il se forma dans Paris deux villes nouvelles, fort supérieures à l'ancienne. Ce fut en ce temps-là qu'on inventa la commodité magnifique de ces carrosses ornés de glaces et suspendus par des ressorts; de sorte qu'un citoyen de Paris se promenait dans cette grande ville avec plus de luxe que les premiers triomphateurs romains n'allaient autrefois au Capitole. Cet usage, qui a commencé dans Paris, fut bientôt reçu dans toute l'Europe; et, devenu commun, il n'est plus un luxe.

Louis XIV avait du goût pour l'architecture, pour les jardins, pour la sculpture, et ce goût était en tout dans le

grand et dans le noble[1]. Dès que le contrôleur général Colbert eut en 1664 la direction des bâtiments, qui est proprement le ministère des arts, il s'appliqua à seconder les

[1] L'abbé de Saint-Pierre, dans ses *Annales politiques*, page 104 de son manuscrit, dit que *ces choses prouvent le nombre des fainéants; leur goût pour la fainéantise, qui suffit à entretenir et à nourrir d'autres espèces de fainéants; que c'est présentement ce qu'est la nation italienne, où ces arts sont portés à une haute perfection; ils sont gueux, fainéants, paresseux, vains, occupés de niaiseries, etc.*

Ces réflexions grossières et écrites grossièrement n'en sont pas plus justes. Lorsque les Italiens réussirent le plus dans ces arts, c'était sous les Médicis, pendant que Venise était la plus guerrière et la plus opulente des républiques. C'était le temps où l'Italie produisit de grands hommes de guerre, et des artistes illustres en tout genre; et c'est de même dans les années florissantes de Louis XIV que les arts ont été le plus perfectionnés. L'abbé de Saint-Pierre s'est trompé dans beaucoup de choses, et a fait regretter que la raison n'ait pas secondé en lui de bonnes intentions.

N.B. Cette différence d'opinion entre les deux hommes des temps modernes qui ont consacré leur vie entière à plaider la cause de l'humanité avec le plus de constance et le zèle le plus pur, mérite de nous arrêter.

La magnificence dans les monuments publics est une suite de l'industrie et de la richesse d'une nation. Si la nation n'a point de dettes, si tous les impôts onéreux sont supprimés, si le revenu public n'est en quelque sorte que le superflu de la richesse publique, alors cette magnificence n'a rien qui blesse la justice. Elle peut même devenir avantageuse, parce qu'elle peut servir, soit à former des ouvriers utiles à la société, soit à occuper ceux qui ne peuvent vivre que d'une espèce de travail, dans le temps où, par des circonstances particulières, ce travail vient à leur manquer. Les beaux-arts adoucissent les mœurs, servent à donner des charmes à la raison, à inspirer le goût de l'instruction. Ils peuvent devenir, entre les mains d'un gouvernement éclairé, un des meilleurs moyens d'adoucir ou d'élever les âmes, de rendre les mœurs moins féroces ou moins grossières, de répandre des principes utiles.

Mais surcharger le peuple d'impôts pour étonner les étrangers par une vaine magnificence, obérer le trésor public pour embellir des jardins, bâtir des théâtres lorsqu'on manque de fontaines, élever des palais lorsqu'on n'a point de fonds pour creuser des canaux nécessaires à l'abondance publique, ce n'est point protéger les arts, c'est sacrifier un peuple entier à la vanité d'un seul homme.

Offrir un asile à ceux qui ont versé leur sang pour leur patrie, élever aux dépens du public les enfants de ceux qui ont servi leur pays, c'est remplir un devoir de reconnaissance, c'est acquitter une dette sacrée pour la nation même: qui pourrait blâmer de tels établissements? Mais si l'on y déploie une magnificence inutile, si l'on emploie à secourir cent familles ce qui en eût soulagé deux cents, si ce qu'on

projets de son maître. Il fallut d'abord travailler à achever le Louvre. François Mansard, l'un des plus grands architectes qu'ait eus la France, fut choisi pour construire les vastes édifices qu'on projetait. Il ne voulut pas s'en charger sans avoir la liberté de refaire ce qui paraîtrait défectueux dans l'exécution. Cette défiance de lui-même, qui eût entraîné trop de dépenses, le fit exclure. On appela de Rome le cavalier Bernini, dont le nom était célèbre par la colonnade qui entoure le parvis de Saint-Pierre, par la statue équestre de Constantin, et par la fontaine Navonne. Des équipages lui furent fournis pour son voyage. Il fut conduit à Paris en homme qui venait honorer la France. Il reçut, outre cinq louis par jour pendant huit mois qu'il y resta, un présent de cinquante mille écus, avec une pension de deux mille, et une de cinq cents pour son fils. Cette générosité de Louis XIV envers le Bernin fut encore plus grande que la magnificence de François Ier pour Raphaël. Le Bernin, par reconnaissance, fit depuis à Rome la statue équestre du roi, qu'on voit à Versailles. Mais quand il arriva à Paris avec tant d'appareil, comme le seul homme digne de travailler pour Louis XIV, il fut bien surpris de voir le dessin de la façade du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui devint bientôt après dans l'exécution un des plus augustes monuments d'architecture qui soient au monde. Claude Perrault avait donné ce dessin, exécuté par Louis le Vau et Dorbai. Il inventa les machines avec lesquelles on transporta des pierres de cinquante-deux pieds de long, qui forment le fronton de ce majestueux édifice. On va chercher quelquefois bien loin ce qu'on a chez soi. Aucun palais de Rome n'a une entrée comparable à celle du Louvre, dont on est redevable à ce Perrault que Boileau osa vouloir rendre ridicule. Ces vignes si renommées sont, de l'aveu des voyageurs, très-inférieures au seul château de Maisons, qu'avait bâti François

sacrifie pour la vanité excède ce qu'on a dépensé en bienfaisance, alors ces mêmes établissements méritent une juste critique. C'est surtout en ce point que l'amour de la justice l'emporte sur l'amour de la gloire. L'un et l'autre inspirent également le bien: mais l'amour de la justice apprend seul à le bien faire. Ainsi M. de Voltaire et l'abbé de Saint-Pierre avaient tous deux raison; et on ne peut leur reprocher que d'avoir exagéré leurs opinions.

Mansard à si peu de frais. Bernini fut magnifiquement récompensé, et ne mérita pas ses récompenses: il donna seulement des dessins qui ne furent pas exécutés.

Le roi, en faisant bâtir ce Louvre dont l'achèvement est tant désiré, en faisant une ville à Versailles près de ce château qui a coûté tant de millions, en bâtissant Trianon, Marly, et en faisant embellir tant d'autres édifices, fit élever l'Observatoire, commencé en 1666, dès le temps qu'il établit l'Académie des sciences. Mais le monument le plus glorieux par son utilité, par sa grandeur et par ses difficultés, fut ce canal du Languedoc qui joint les deux mers, et qui tombe dans le port de Cette, construit pour recevoir ses eaux. Tout ce travail fut commencé dès 1664; et on le continua sans interruption jusqu'en 1681. La fondation des Invalides[1] et la chapelle de ce bâtiment, la plus belle de Paris, l'établissement de Saint-Cyr, le dernier de tant d'ouvrages construits par ce monarque, suffiraient seuls pour faire bénir sa mémoire. Quatre mille soldats et un grand nombre d'officiers, qui trouvent dans l'un de ces grands asiles une consolation dans leur vieillesse, et des secours pour leurs blessures et pour leurs besoins, deux cent cinquante filles nobles qui reçoivent dans l'autre une éducation digne d'elles, sont autant de voix qui célèbrent Louis XIV. L'établissement de Saint-Cyr sera surpassé par celui que Louis XV vient de former pour élever cinq cents gentilshommes; mais, loin de faire oublier Saint-Cyr, il en fait souvenir: c'est l'art de faire du bien qui s'est perfectionné.

Louis XIV voulut en même temps faire des choses plus grandes et d'une utilité plus générale, mais d'une exécution plus difficile: c'était de réformer les lois. Il y fit travailler le chancelier Séguier, les Lamoignon, les Talon, les Bignon, et surtout le conseiller d'État Pussort. Il assistait quelquefois à leurs assemblées. L'année 1667 fut à la fois l'époque de ses premières lois et de ses conquêtes. L'ordonnance civile parut d'abord; ensuite le code des eaux et forêts; puis des statuts pour toutes les manufactures; l'ordonnance criminelle; le code du commerce; celui de la marine: tout cela se suivit presque d'année en année. Il y eut même

[1] L'abbé de Saint-Pierre critique cet établissement, que presque toutes les nations ont imité.

une jurisprudence nouvelle, établie en faveur des nègres de nos colonies; espèce d'hommes qui n'avait pas encore joui des droits de l'humanité.

Une connaissance approfondie de la jurisprudence n'est pas le partage d'un souverain. Mais le roi était instruit des lois principales; il en possédait l'esprit, et savait ou les soutenir ou les mitiger à propos. Il jugeait souvent les causes de ses sujets, non-seulement dans le conseil des secrétaires d'État, mais dans celui qu'on appelle le *conseil des parties*. Il y a de lui deux jugements célèbres, dans lesquels sa voix décida contre lui-même.

Dans le premier, en 1680, il s'agissait d'un procès entre lui et des particuliers de Paris qui avaient bâti sur son fonds. Il voulut que les maisons leur demeurassent avec le fonds qui lui appartenait, et qu'il leur céda.

L'autre regardait un Persan, nommé Roupli, dont les marchandises avaient été saisies par les commis de ses fermes en 1687. Il opina que tout lui fût rendu, et y ajouta un présent de trois mille écus. Roupli porta dans sa patrie son admiration et sa reconnaissance. Lorsque nous avons vu depuis à Paris l'ambassadeur persan Mehemet Rizabeg, nous l'avons trouvé instruit dès longtemps de ce fait par la renommée.

L'abolition des duels fut un des plus grands services rendus à la patrie. Ces combats avaient été autorisés autrefois par les parlements mêmes, et par l'Église; et, quoiqu'ils fussent défendus depuis Henri IV, cette funeste coutume subsistait plus que jamais. Le fameux combat de la Frette, de quatre contre quatre, en 1663, fut ce qui détermina Louis XIV à ne plus pardonner. Son heureuse sévérité corrigea peu à peu notre nation, et même les nations voisines, qui se conformèrent à nos sages coutumes, après avoir pris nos mauvaises. Il y a dans l'Europe cent fois moins de duels aujourd'hui que du temps de Louis XIII.

Législateur de ses peuples, il le fut de ses armées. Il est étrange qu'avant lui on ne connût point les habits uniformes dans les troupes. Ce fut lui qui, la première année de son administration, ordonna que chaque régiment fût distingué par la couleur des habits ou par différentes marques; règlement adopté bientôt par toutes les nations.

Ce fut lui[1] qui institua les brigadiers, et qui mit les corps dont la maison du roi est formée sur le pied où ils sont aujourd'hui. Il fit une compagnie de mousquetaires des gardes du cardinal Mazarin, et fixa à cinq cents hommes le nombre des deux compagnies, auxquelles il donna l'habit qu'elles portent encore.

Sous lui plus de connétable; et après la mort du duc d'Épernon, plus de colonel général de l'infanterie; ils étaient trop maîtres; il voulait l'être, et le devait. Le maréchal de Gramont, simple mestre de camp des gardes françaises sous le duc d'Épernon, et prenant l'ordre de ce colonel général, ne le prit plus que du roi, et fut le premier qui eut le nom de colonel des gardes. Il installait lui même ces colonels à la tête du régiment, en leur donnant de sa main un hausse-col doré, avec une pique, et ensuite un esponton quand l'usage des piques fut aboli. Il institua les grenadiers, d'abord au nombre de quatre par compagnie dans le régiment du Roi, qui est de sa création; ensuite il forma une compagnie de grenadiers dans chaque régiment d'infanterie; il en donna deux aux gardes françaises; maintenant il y en a dans toute l'infanterie une par bataillon. Il augmenta beaucoup le corps des dragons, et leur donna un colonel général. Il ne faut pas oublier l'établissement des haras en 1667. Ils étaient absolument abandonnés auparavant; et ils furent d'une grande ressource pour remonter la cavalerie. Ressource importante, depuis trop négligée.

L'usage de la baïonnette au bout du fusil est de son institution. Avant lui on s'en servait quelquefois; mais il n'y avait que quelques compagnies qui combattissent avec cette arme. Point d'usage uniforme, point d'exercice; tout était abandonné à la volonté du général. Les piques passaient pour l'arme la plus redoutable. Le premier régiment qui eut des baïonnettes, et qu'on forma à cet exercice, fut celui des fusiliers établi en 1671.

La manière dont l'artillerie est servie aujourd'hui lui est due tout entière. Il en fonda des écoles à Douai, puis à

[1] L'abbé de Saint-Pierre, dans ses *Annales*, ne parle que de cette institution de brigadiers, et oublie tout ce que Louis XIV fit pour la discipline militaire.

Metz et à Strasbourg; et le régiment d'artillerie s'est vu enfin rempli d'officiers presque tous capables de bien conduire un siége. Tous les magasins du royaume étaient pourvus, et on y distribuait tous les ans huit cent milliers de poudre. Il y forma un régiment de bombardiers et un de houssards: avant lui on ne connaissait les houssards que chez les ennemis.

Il établit en 1688 trente régiments de milice, fournis et équipés par les communautés. Ces milices s'exerçaient à la guerre, sans abandonner la culture des campagnes.

Des compagnies de cadets furent entretenues dans la plupart des places frontières: ils y apprenaient les mathématiques, le dessin et tous les exercices, et faisaient les fonctions de soldats. Cette institution dura dix années. On se lassa enfin de cette jeunesse trop difficile à discipliner: mais le corps des ingénieurs, que le roi forma, et auquel il donna les règlements qu'il suit encore, est un établissement à jamais durable. Sous lui l'art de fortifier les places fut porté à la perfection par le maréchal de Vauban et ses élèves, qui surpassèrent le comte de Pagan. Il construisit ou répara cent cinquante places de guerre.

Pour soutenir la discipline militaire, il créa des inspecteurs généraux, ensuite des directeurs, qui rendirent compte de l'état des troupes; et on voyait par leur rapport si les commissaires des guerres avaient fait leur devoir.

Il institua l'ordre de Saint-Louis, récompense honorable, plus briguée souvent que la fortune. L'hôtel des Invalides mit le comble aux soins qu'il prit pour mériter d'être bien servi.

C'est par de tels soins que, dès l'an 1672, il eut cent quatre-vingt mille hommes de troupes réglées, et qu'augmentant ses forces à mesure que le nombre et la puissance de ses ennemis augmentaient, il eut enfin jusqu'à quatre cent cinquante mille hommes en armes, en comptant les troupes de la marine.

Avant lui on n'avait point vu de si fortes armées. Ses ennemis lui en opposèrent à peine d'aussi considérables; mais il fallait qu'ils fussent réunis. Il montra ce que la France seule pouvait; et il eut toujours, ou de grands succès, ou de grandes ressources.

Il fut le premier qui, en temps de paix, donna une image et une leçon complète de la guerre. Il assembla à Compiègne soixante et dix mille hommes en 1698. On y fit toutes les opérations d'une campagne. C'était pour l'instruction de ses trois petits-fils. Le luxe fit une fête somptueuse de cette école militaire.

Cette même attention qu'il eut à former des armées de terre nombreuses et bien disciplinées, même avant d'être en guerre, il l'eut à se donner l'empire de la mer. D'abord le peu de vaisseaux que le cardinal Mazarin avait laissés pourrir dans les ports sont réparés. On en fait acheter en Hollande, en Suède; et, dès la troisième année de son gouvernement, il envoie ces forces maritimes s'essayer à Gigeri sur la côte d'Afrique. Le duc de Beaufort purge les mers de pirates dès l'an 1665; et, deux ans après, la France a dans ses ports soixante vaisseaux de guerre. Ce n'est là qu'un commencement: mais tandis qu'on fait de nouveaux règlements et de nouveaux efforts, il sent déjà toute sa force. Il ne veut pas consentir que ses vaisseaux baissent leur pavillon devant celui d'Angleterre. En vain le conseil du roi Charles II insiste sur ce droit que la force, l'industrie et le temps avaient donné aux Anglais. Louis XIV écrit au comte d'Estrades, son ambassadeur: "Le roi d'Angleterre et son chancelier peuvent voir quelles sont mes forces; mais ils ne voient pas mon cœur. Tout ne m'est rien à l'égard de l'honneur."

Il ne disait que ce qu'il était résolu de soutenir; et en effet l'usurpation des Anglais céda au droit naturel et à la fermeté de Louis XIV. Tout fut égal entre les deux nations sur la mer. Mais tandis qu'il veut l'égalité avec l'Angleterre, il soutient sa supériorité avec l'Espagne. Il fait baisser le pavillon aux amiraux espagnols devant le sien, en vertu de cette préséance solennelle accordée en 1662.

Cependant on travaille de tous côtés à l'établissement d'une marine capable de justifier ces sentiments de hauteur. On bâtit la ville et le port de Rochefort à l'embouchure de la Charente. On enrôle, on enclasse des matelots, qui doivent servir tantôt sur les vaisseaux marchands, tantôt sur les flottes royales. Il s'en trouve bientôt soixante mille d'enclassés.

Des conseils de construction sont établis dans les ports, pour donner aux vaisseaux la forme la plus avantageuse. Cinq arsenaux de marine sont bâtis à Brest, à Rochefort, à Toulon, à Dunkerque, au Havre-de-Grâce. Dans l'année 1672 on a soixante vaisseaux de ligne et quarante frégates. Dans l'année 1681 il se trouve cent quatre-vingt-dix-huit vaisseaux de guerre, en comptant les alléges; et trente galères sont dans le port de Toulon, ou armées, ou prêtes à l'être. Onze mille hommes de troupes réglées servent sur les vaisseaux; les galères en ont trois mille. Il y a cent soixante-six mille hommes d'enclassés pour tous les services divers de la marine. On compta, les années suivantes, dans ce service mille gentilshommes ou enfants de famille, faisant la fonction de soldats sur les vaisseaux, et apprenant dans les ports tout ce qui prépare à l'art de la navigation et à la manœuvre: ce sont les gardes-marine; ils étaient sur mer ce que les cadets étaient sur terre. On les avait institués en 1672, mais en petit nombre. Ce corps a été l'école d'où sont sortis les meilleurs officiers de vaisseaux.

Il n'y avait point eu encore de maréchaux de France dans le corps de la marine; et c'est une preuve combien cette partie essentielle des forces de la France avait été négligée. Jean d'Estrées fut le premier maréchal en 1681. Il paraît qu'une des grandes attentions de Louis XIV était d'animer, dans tous les genres, cette émulation sans laquelle tout languit.

Dans toutes les batailles navales que les flottes françaises livrèrent, l'avantage leur demeura toujours, jusqu'à la journée de la Hogue en 1692, lorsque le comte de Tourville, suivant les ordres de la cour, attaqua, avec quarante-quatre voiles, une flotte de quatre-vingt-dix vaisseaux anglais et hollandais: il fallut céder au nombre: on perdit quatorze vaisseaux du premier rang, qui échouèrent, et qu'on brûla pour ne les pas laisser au pouvoir des ennemis. Malgré cet échec, les forces maritimes se soutinrent toujours dans la guerre de la succession. Le cardinal de Fleury les négligea depuis dans le loisir d'une heureuse paix, seul temps propice pour les rétablir.

Ces forces navales servaient à protéger le commerce. Les colonies de la Martinique, de Saint-Domingue, du Ca-

nada, auparavant languissantes, fleurirent; mais avec un avantage qu'on n'avait point espéré jusqu'alors; car, depuis 1635 jusqu'à 1665, ces établissements avaient été à charge.

En 1664 le roi envoie une colonie à Cayenne; bientôt après une autre à Madagascar. Il tente toutes les voies de réparer le tort et le malheur qu'avait eus si longtemps la France de négliger la mer, tandis que ses voisins s'étaient formé des empires aux extrémités du monde.

On voit, par ce seul coup d'œil, quels changements Louis XIV fit dans l'État; changements utiles, puisqu'ils subsistent. Ses ministres le secondèrent à l'envi. On leur doit sans doute tout le détail, toute l'exécution; mais on lui doit l'arrangement général. Il est certain que les magistrats n'eussent pas réformé les lois, que l'ordre n'eût pas été remis dans les finances, la discipline introduite dans les armées, la police générale dans le royaume; qu'on n'eût point eu de flottes, que les arts n'eussent point été encouragés; et tout cela de concert, et en même temps avec persévérance et sous différents ministres, s'il ne se fût trouvé un maître qui eût en général toutes ces grandes vues, avec une volonté ferme de les remplir.

Il ne sépara point sa propre gloire de l'avantage de la France, et il ne regarda pas le royaume du même œil dont un seigneur regarde sa terre, de laquelle il tire tout ce qu'il peut, pour ne vivre que dans les plaisirs. Tout roi qui aime la gloire aime le bien public: il n'avait plus ni Colbert ni Louvois, lorsque, vers l'an 1698, il ordonna, pour l'instruction du duc de Bourgogne, que chaque intendant fît une description détaillée de sa province. Par là on pouvait avoir une notice exacte du royaume, et un dénombrement juste des peuples. L'ouvrage fut utile, quoique tous les intendants n'eussent pas la capacité et l'attention de M. de Lamoignon de Bâville. Si on avait rempli les vues du roi sur chaque province, comme elles le furent par ce magistrat dans le dénombrement du Languedoc, ce recueil de mémoires eût été un des plus beaux monuments du siècle. Il y en a quelques-uns de bien faits; mais on manqua le plan, en n'assujettissant pas tous les intendants au même ordre. Il eût été à désirer que chacun eût donné par colonnes un état du nombre des habitants de chaque élection, des nobles, des

citoyens, des laboureurs, des artisans, des manœuvres, des bestiaux de toute espèce, des bonnes, des médiocres et des mauvaises terres, de tout le clergé régulier et séculier, de leurs revenus, de ceux des villes, de ceux des communautés.

Tous ces objets sont confondus dans la plupart des mémoires qu'on a donnés : les matières y sont peu approfondies et peu exactes; il faut y chercher souvent avec peine les connaissances dont on a besoin, et qu'un ministre doit trouver sous sa main et embrasser d'un coup d'œil, pour découvrir aisément les forces, les besoins et les ressources. Le projet était excellent; et une exécution uniforme serait de la plus grande utilité.

Voilà en général ce que Louis XIV fit et essaya pour rendre sa nation plus florissante. Il me semble qu'on ne peut guère voir tous ces travaux et tous ces efforts sans quelque reconnaissance, et sans être animé du bien public qui les inspira. Qu'on se représente ce qu'était le royaume du temps de la Fronde, et ce qu'il est de nos jours. Louis XIV fit plus de bien à sa nation que vingt de ses prédécesseurs ensemble; et il s'en faut beaucoup qu'il fît ce qu'il aurait pu. La guerre, qui finit par la paix de Rysvick, commença la ruine de ce grand commerce que son ministre Colbert avait établi; et la guerre de la succession l'acheva.

S'il avait employé à embellir Paris, à finir le Louvre, les sommes immenses que coûtèrent les aqueducs et les travaux de Maintenon, pour conduire des eaux à Versailles, travaux interrompus et devenus inutiles; s'il avait dépensé à Paris la cinquième partie de ce qu'il en a coûté pour forcer la nature à Versailles, Paris serait, dans toute son étendue, aussi beau qu'il l'est du côté des Tuileries et du Pont-Royal, et serait devenu la ville la plus magnifique de l'univers.

C'est beaucoup d'avoir réformé les lois, mais la chicane n'a pu être écrasée par la justice. On pensa à rendre la jurisprudence uniforme; elle l'est dans les affaires criminelles, dans celles du commerce, dans la procédure : elle pourrait l'être dans les lois qui règlent les fortunes des citoyens. C'est un très-grand inconvénient qu'un même tribunal ait à prononcer sur plus de cent coutumes différentes. Des droits de terres, ou équivoques, ou onéreux, ou qui gênent la société, subsistent encore comme des restes du gouvernement

féodal qui ne subsiste plus: ce sont des décombres d'un bâtiment gothique ruiné.

Ce n'est pas qu'on prétende que les différents ordres de l'État doivent être assujettis à la même loi. On sent bien que les usages de la noblesse, du clergé, des magistrats, des cultivateurs, doivent être différents; mais il est à souhaiter, sans doute, que chaque ordre ait sa loi uniforme dans tout le royaume, que ce qui est juste ou vrai dans la Champagne ne soit pas réputé faux ou injuste en Normandie. L'uniformité en tout genre d'administration est une vertu; mais les difficultés de ce grand ouvrage ont effrayé.

Louis XIV aurait pu se passer plus aisément de la ressource dangereuse des traitants, à laquelle le réduisit l'anticipation qu'il fit presque toujours sur ses revenus, comme on le verra dans le chapitre des finances.

S'il n'eût pas cru qu'il suffisait de sa volonté pour faire changer de religion à un million d'hommes, la France n'eût pas perdu tant de citoyens. Ce pays cependant, malgré ses secousses et ses pertes, est encore un des plus florissants de la terre, parce que tout le bien qu'a fait Louis XIV subsiste, et que le mal, qu'il était difficile de ne pas faire dans des temps orageux, a été réparé. Enfin la postérité, qui juge les rois, et dont ils doivent avoir toujours le jugement devant les yeux, avouera, en pesant les vertus et les faiblesses de ce monarque, que, quoiqu'il eût été trop loué pendant sa vie, il mérita de l'être à jamais, et qu'il fut digne de la statue qu'on lui a érigée à Montpellier, avec une inscription latine dont le sens est: *À Louis le Grand après sa mort.* Don Ustariz, homme d'État, qui a écrit sur les finances et le commerce d'Espagne, appelle Louis XIV *un homme prodigieux.*

Tous les changements qu'on vient de voir dans le gouvernement, et dans tous les ordres de l'État, en produisirent nécessairement un très-grand dans les mœurs. L'esprit de faction, de fureur et de rébellion, qui possédait les citoyens depuis le temps de François II, devint une émulation de servir le prince. Les seigneurs des grandes terres n'étant plus cantonnés chez eux, les gouverneurs des provinces n'ayant plus de postes importants à donner, chacun songea à ne mériter de grâces que celles du souverain; et l'É-

tat devint un tout régulier, dont chaque ligne aboutit au centre.

C'est là ce qui délivra la cour des factions et des conspirations qui avaient troublé l'État pendant tant d'années. Il n'y eut sous l'administration de Louis XIV qu'une seule conspiration, en 1674, imaginée par La Truaumont, gentilhomme normand, perdu de débauches et de dettes; et embrassée par un homme de la maison de Rohan, grand veneur de France, qui avait beaucoup de courage et peu de prudence. La hauteur et la dureté du marquis de Louvois l'avaient irrité au point qu'en sortant de son audience il entra tout ému et hors de lui-même chez M. de Caumartin, et se jetant sur un lit de repos: "Il faudra, dit-il, que ce ... Louvois meure, ou moi." Caumartin ne prit cet emportement que pour une colère passagère: mais le lendemain ce même jeune homme lui ayant demandé s'il croyait les peuples de Normandie affectionnés au gouvernement, il entrevit des desseins dangereux. "Les temps de la Fronde sont passés," lui dit-il; "croyez-moi, vous vous perdrez, et vous ne serez regretté de personne." Le chevalier ne le crut pas; il se jeta à corps perdu dans la conspiration de La Truaumont. Il n'entra dans ce complot qu'un chevalier de Préaux, neveu de La Truaumont, qui, séduit par son oncle, séduisit sa maîtresse, la marquise de Villiers. Leur but et leur espérance n'étaient pas et ne pouvaient être de se faire un parti dans le royaume. Ils prétendaient seulement vendre et livrer Quillebœuf aux Hollandais, et introduire les ennemis en Normandie. Ce fut plutôt une lâche trahison mal ourdie, qu'une conspiration. Le supplice de tous les coupables fut le seul événement que produisit ce crime insensé et inutile, dont à peine on se souvient aujourd'hui.

S'il y eut quelques séditions dans les provinces, ce ne furent que de faibles émeutes populaires, aisément réprimées. Les huguenots même furent toujours tranquilles jusqu'au temps où l'on démolit leurs temples. Enfin le roi parvint à faire d'une nation jusque-là turbulente un peuple paisible qui ne fut dangereux qu'aux ennemis, après l'avoir été à lui-même pendant plus de cent années. Les mœurs s'adoucirent sans faire tort au courage.

Les maisons que tous les seigneurs bâtirent ou achetè-

rent dans Paris, et leurs femmes qui vécurent avec dignité, formèrent des écoles de politesse, qui retirèrent peu à peu les jeunes gens de cette vie de cabaret qui fut encore longtemps à la mode, et qui n'inspirait qu'une débauche hardie. Les mœurs tiennent à si peu de chose, que la coutume d'aller à cheval dans Paris entretenait une disposition aux querelles fréquentes, qui cessèrent quand cet usage fut aboli. La décence, dont on fut redevable principalement aux femmes qui rassemblèrent la société chez elles, rendit les esprits plus agréables; et la lecture les rendit à la longue plus solides. Les trahisons et les grands crimes, qui ne déshonorent point les hommes dans les temps de faction et de trouble, ne furent presque plus connus. Les horreurs des Brinvilliers et des Voisin ne furent que des orages passagers, sous un ciel d'ailleurs serein; et il serait aussi déraisonnable de condamner une nation sur les crimes éclatants de quelques particuliers, que de la canoniser pour la réforme de la Trappe.

Tous les différents états de la vie étaient auparavant reconnaissables par des défauts qui les caractérisaient. Les militaires, et les jeunes gens qui se destinaient à la profession des armes, avaient une vivacité emportée; les gens de justice une gravité rebutante, à quoi ne contribuait pas peu l'usage d'aller toujours en robe, même à la cour. Il en était de même des universités et des médecins. Les marchands portaient encore de petites robes lorsqu'ils s'assemblaient, et qu'ils allaient chez les ministres; et les plus grands commerçants étaient alors des hommes grossiers. Mais les maisons, les spectacles, les promenades publiques, où l'on commençait à se rassembler pour goûter une vie plus douce, rendirent peu à peu l'extérieur de tous les citoyens presque semblable. On s'aperçoit aujourd'hui, jusque dans le fond d'une boutique, que la politesse a gagné toutes les conditions. Les provinces se sont ressenties avec le temps de tous ces changements.

On est parvenu enfin à ne plus mettre le luxe que dans le goût et dans la commodité. La foule de pages et de domestiques de livrée a disparu, pour mettre plus d'aisance dans l'intérieur des maisons. On a laissé la vaine pompe et le faste extérieur aux nations chez lesquelles on ne sait

encore que se montrer en public, et où l'on ignore l'art de vivre.

L'extrême facilité introduite dans le commerce du monde, l'affabilité, la simplicité, la culture de l'esprit, ont fait de Paris une ville qui, pour la douceur de la vie, l'emporte probablement de beaucoup sur Rome et sur Athènes, dans le temps de leur splendeur.

Cette foule de secours toujours prompts, toujours ouverts pour toutes les sciences, pour tous les arts, les goûts et les besoins; tant d'utilités solides réunies avec tant de choses agréables, jointes à cette franchise particulière aux Parisiens; tout cela engage un grand nombre d'étrangers à voyager ou à faire leur séjour dans cette patrie de la société. Si quelques natifs en sortent, ce sont ceux qui, appelés ailleurs par leurs talents, sont un témoignage honorable à leur pays; ou c'est le rebut de la nation, qui essaye de profiter de la considération qu'elle inspire; ou bien ce sont des émigrants qui préfèrent encore leur religion à leur patrie, et qui vont ailleurs chercher la misère ou la fortune, à l'exemple de leurs pères chassés de France par la fatale injure faite aux cendres du grand Henri IV, lorsqu'on anéantit sa loi perpétuelle appelée l'*édit de Nantes:* ou enfin ce sont des officiers mécontents du ministère, des accusés qui ont échappé aux formes rigoureuses d'une justice quelquefois mal administrée; et c'est ce qui arrive dans tous les pays de la terre.

On s'est plaint de ne plus voir à la cour autant de hauteur dans les esprits qu'autrefois. Il n'y a plus en effet de petits tyrans, comme du temps de la Fronde, sous Louis XIII, et dans les siècles précédents. Mais la véritable grandeur s'est retrouvée dans cette foule de noblesse, si longtemps avilie à servir auparavant des sujets trop puissants. On voit des gentilshommes, des citoyens, qui se seraient crus honorés autrefois d'être domestiques de ces seigneurs, devenus leurs égaux et très-souvent leurs supérieurs dans le service militaire; et plus le service en tout genre prévaut sur les titres, plus un État est florissant.

On a comparé le siècle de Louis XIV à celui d'Auguste. Ce n'est pas que la puissance et les événements personnels soient comparables. Rome et Auguste étaient dix fois plus

considérables dans le monde que Louis XIV et Paris. Mais il faut se souvenir qu'Athènes a été égale à l'empire romain dans toutes les choses qui ne tirent pas leur prix de la force et de la puissance. Il faut encore songer que s'il n'y a rien aujourd'hui dans le monde tel que l'ancienne Rome et qu'Auguste, cependant toute l'Europe ensemble est très-supérieure à tout l'empire romain. Il n'y avait du temps d'Auguste qu'une seule nation, et il y en a aujourd'hui plusieurs, policées, guerrières, éclairées, qui possèdent des arts que les Grecs et les Romains ignorèrent; et de ces nations il n'y en a aucune qui ait eu plus d'éclat en tout genre, depuis environ un siècle, que la nation formée en quelque sorte par Louis XIV.

CHAPITRE XXX.

FINANCES ET RÈGLEMENTS.

Si l'on compare l'administration de Colbert à toutes les administrations précédentes, la postérité chérira cet homme, dont le peuple insensé voulut déchirer le corps après sa mort. Les Français lui doivent certainement leur industrie et leur commerce, et par conséquent cette opulence dont les sources diminuent quelquefois dans la guerre, mais qui se rouvrent toujours avec abondance dans la paix. Cependant, en 1672, on avait encore l'ingratitude de rejeter sur Colbert la langueur qui commençait à se faire sentir dans les nerfs de l'État. Un Bois-Guillebert, lieutenant général au bailliage de Rouen, fit imprimer dans ce temps-là le *Détail de la France* en deux petits volumes, et prétendit que tout avait été en décadence depuis 1660. C'était précisément le contraire. La France n'avait jamais été si florissante que depuis la mort du cardinal Mazarin jusqu'à la guerre de 1689; et, même dans cette guerre, le corps de l'État, commençant à être malade, se soutint par la vigueur que Colbert avait répandue dans tous ses membres. L'auteur du *Détail* prétendit que depuis 1660 les biens fonds du royaume avaient diminué de quinze cents millions. Rien n'était ni

plus faux ni moins vraisemblable. Cependant ses arguments captieux persuadèrent ce paradoxe ridicule à ceux qui voulurent être persuadés. C'est ainsi qu'en Angleterre, dans les temps les plus florissants, on voit cent papiers publics qui démontrent que l'État est ruiné.

Il était plus aisé en France qu'ailleurs de décrier le ministère des finances dans l'esprit des peuples. Ce ministère est le plus odieux, parce que les impôts le sont toujours : il régnait d'ailleurs en général dans la finance autant de préjugés et d'ignorance que dans la philosophie.

On s'est instruit si tard, que de nos jours même on a entendu, en 1718, le parlement en corps dire au duc d'Orléans que *la valeur intrinsèque du marc d'argent est de vingt-cinq livres;* comme s'il y avait une autre valeur réelle intrinsèque que celle du poids et du titre; et le duc d'Orléans, tout éclairé qu'il était, ne le fut pas assez pour relever cette méprise du parlement.

Colbert arriva au maniement des finances avec de la science et du génie. Il commença, comme le duc de Sully, par arrêter les abus et les pillages, qui étaient énormes. La recette fut simplifiée autant qu'il était possible; et, par une économie qui tient du prodige, il augmenta le trésor du roi en diminuant les tailles. On voit, par l'édit mémorable de 1664, qu'il y avait tous les ans un million de ce temps-là destiné à l'encouragement des manufactures et du commerce maritime. Il négligea si peu les campagnes, abandonnées jusqu'à lui à la rapacité des traitants, que des négociants anglais s'étant adressés à M. Colbert de Croissy, son frère, ambassadeur à Londres, pour fournir en France des bestiaux d'Irlande et des salaisons pour les colonies, en 1667, le contrôleur général répondit que depuis quatre ans on en avait à revendre aux étrangers.

Pour parvenir à cette heureuse administration, il avait fallu une chambre de justice, et de grandes réformes. Il fut obligé de retrancher huit millions et plus de rentes sur la ville, acquises à vil prix, que l'on remboursa sur le pied de l'achat. Ces divers changements exigèrent des édits. Le parlement était en possession de les vérifier depuis François I[er]. Il fut proposé de les enregistrer seulement à la chambre des comptes, mais l'usage ancien prévalut.

Le roi alla lui-même au parlement faire vérifier ses édits en 1664.

Il se souvenait toujours de la Fronde, de l'arrêt de proscription contre un cardinal, son premier ministre; des autres arrêts par lesquels on avait saisi les deniers royaux, pillé les meubles et l'argent des citoyens attachés à la couronne. Tous ces excès ayant commencé par des remontrances sur des édits concernant les revenus de l'État, il ordonna en 1667 que le parlement ne fît jamais de représentation que dans la huitaine, après avoir enregistré avec obéissance. Cet édit fut encore renouvelé en 1673. Aussi dans tout le cours de son administration il n'essuya aucune remontrance d'aucune cour de judicature, excepté dans la fatale année de 1709, où le parlement de Paris représenta inutilement le tort que le ministre des finances faisait à l'État par la variation du prix de l'or et de l'argent.

Presque tous les citoyens ont été persuadés que si le parlement s'était toujours borné à faire sentir au souverain, en connaissance de cause, les malheurs et les besoins du peuple, les dangers des impôts, les périls encore plus grands de la vente de ces impôts à des traitants qui trompaient le roi et opprimaient le peuple, cet usage des remontrances aurait été une ressource sacrée de l'État, un frein à l'avidité des financiers, et une leçon continuelle aux ministres. Mais les étranges abus d'un remède si salutaire avaient tellement irrité Louis XIV, qu'il ne vit que les abus, et proscrivit le remède. L'indignation qu'il conserva toujours dans son cœur fut portée si loin, qu'en 1669 (13 auguste) il alla encore lui-même au parlement pour y révoquer les priviléges de noblesse qu'il avait accordés dans sa minorité, en 1644, à toutes les cours supérieures.

Mais malgré cet édit, enregistré en présence du roi, l'usage a subsisté de laisser jouir de la noblesse tous ceux dont les pères ont exercé vingt ans une charge de judicature dans une cour supérieure, ou qui sont morts dans leurs emplois.

En mortifiant ainsi une compagnie de magistrats, il voulut encourager la noblesse qui défend la patrie, et les agriculteurs qui la nourrissent. Déjà par son édit de 1666 il avait accordé deux mille francs de pension, qui en font

près de quatre aujourd'hui, à tout gentilhomme qui aurait eu douze enfants, et mille à qui en aurait eu dix. La moitié de cette gratification était assurée à tous les habitants des villes exemptes de tailles; et, parmi les taillables, tout père de famille qui avait ou qui avait eu dix enfants était à l'abri de toute imposition.

Il est vrai que le ministre Colbert ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire, encore moins ce qu'il voulait. Les hommes n'étaient pas alors assez éclairés; et dans un grand royaume il y a toujours de grands abus. La taille arbitraire, la multiplicité des droits, les douanes de province à province, qui rendent une partie de la France étrangère à l'autre, et même ennemie, l'inégalité des mesures d'une ville à l'autre, vingt autres maladies du corps politique, ne purent être guéries.

La plus grande faute qu'on reproche à ce ministre est de n'avoir pas osé encourager l'exportation des blés. Il y avait longtemps qu'on n'en portait plus à l'étranger. La culture avait été négligée dans les orages du ministère de Richelieu; elle le fut davantage dans les guerres civiles de la Fronde. Une famine, en 1661, acheva la ruine des campagnes; ruine pourtant que la nature, secondée du travail, est toujours prête à réparer. Le parlement de Paris rendit dans cette année malheureuse un arrêt qui paraissait juste dans son principe, mais qui fut presque aussi funeste dans les conséquences que tous les arrêts arrachés à cette compagnie pendant la guerre civile. Il fut défendu aux marchands, sous les peines les plus graves, de contracter aucune association pour ce commerce, et à tout particulier de faire un amas de grains. Ce qui était bon dans une disette passagère devenait pernicieux à la longue, et décourageait tous les agriculteurs. Casser un tel arrêt dans un temps de crise et de préjugés, c'eût été soulever les peuples.

Le ministre n'eut d'autre ressource que d'acheter chèrement chez les étrangers les mêmes blés que les Français leur avaient précédemment vendus dans les années d'abondance. Le peuple fut nourri, mais il en coûta beaucoup à l'État; et l'ordre que M. Colbert avait déjà remis dans les finances rendit cette perte légère.

La crainte de retomber dans la disette ferma nos ports à

l'exportation du blé. Chaque intendant, dans sa province, se fit même un mérite de s'opposer au transport des grains dans la province voisine. On ne put dans les bonnes années vendre ses grains que par une requête au conseil. Cette fatale administration semblait excusable par l'expérience du passé. Tout le conseil craignait que le commerce du blé ne le forçât de racheter encore à grands frais des autres nations une denrée si nécessaire, que l'intérêt et l'imprévoyance des cultivateurs auraient vendue à vil prix.

Le laboureur alors, plus timide que le conseil, craignit de se ruiner à créer une denrée dont il ne pouvait espérer un grand profit; et les terres ne furent pas aussi bien cultivées qu'elles auraient dû l'être. Toutes les autres branches de l'administration étant florissantes empêchèrent Colbert de remédier au défaut de la principale.

C'est la seule tache de son ministère; elle est grande: mais ce qui l'excuse, ce qui prouve combien il est malaisé de detruire les préjugés dans l'administration française, et comme il est difficile de faire le bien, c'est que cette faute, sentie par tous les citoyens habiles, n'a été réparée par aucun ministre pendant cent années entières, jusqu'à l'époque mémorable de 1764, où un ministère plus éclairé a tiré la France d'une misère profonde, en rendant le commerce des grains libre, avec des restrictions à peu près semblables à celles dont on use en Angleterre.

Colbert, pour fournir à la fois aux dépenses des guerres, des bâtiments et des plaisirs, fut obligé de rétablir, vers l'an 1672, ce qu'il avait voulu d'abord abolir pour jamais; impôts en parti, rentes, charges nouvelles, augmentations de gages; enfin ce qui soutient l'État quelque temps, et l'obère pour des siècles.

Il fut emporté hors de ses mesures; car, par toutes les instructions qui restent de lui, on voit qu'il était persuadé que la richesse d'un pays ne consiste que dans le nombre des habitants, la culture des terres, le travail industrieux, et le commerce: on voit que le roi, possédant très-peu de domaines particuliers, et n'étant que l'administrateur des biens de ses sujets, ne peut être véritablement riche que par des impôts aisés à percevoir, et également répartis.

Il craignait tellement de livrer l'État aux traitants, que, quelque temps après la dissolution de la chambre de justice qu'il avait fait ériger contre eux, il fit rendre un arrêt du conseil qui établissait la peine de mort contre ceux qui avanceraient de l'argent sur de nouveaux impôts. Il voulait par cet arrêt comminatoire, qui ne fut jamais imprimé, effrayer la cupidité des gens d'affaires. Mais bientôt après il fut obligé de se servir d'eux, sans même révoquer l'arrêt: le roi pressait, et il fallait des moyens prompts.

Cette invention, apportée d'Italie en France par Catherine de Médicis, avait tellement corrompu le gouvernement par la facilité funeste qu'elle donne, qu'après avoir été supprimée dans les belles années de Henri IV, elle reparut dans tout le règne de Louis XIII, et infecta surtout les derniers temps de Louis XIV.

Enfin Sully enrichit l'État par une économie sage que secondait un roi aussi parcimonieux que vaillant, un roi soldat à la tête de son armée, et père de famille avec son peuple. Colbert soutint l'État, malgré le luxe d'un maître fastueux qui prodiguait tout pour rendre son règne éclatant.

On sait qu'après la mort de Colbert, lorsque le roi se proposa de mettre le Pelletier à la tête des finances, le Tellier lui dit: *Sire, il n'est pas propre à cet emploi.* — *Pourquoi?* dit le roi. — *Il n'a pas l'âme assez dure*, dit le Tellier. — *Mais vraiment*, reprit le roi, *je ne veux pas qu'on traite durement mon peuple.* En effet, ce nouveau ministre était bon et juste; mais lorsqu'en 1688 on fut replongé dans la guerre, et qu'il fallut se soutenir contre la ligue d'Augsbourg, c'est-à-dire contre presque toute l'Europe, il se vit chargé d'un fardeau que Colbert avait trouvé trop lourd: le facile et malheureux expédient d'emprunter et de créer des rentes fut sa première ressource. Ensuite on voulut diminuer le luxe; ce qui, dans un royaume rempli de manufactures, est diminuer l'industrie et la circulation, et ce qui n'est convenable qu'à une nation qui paye son luxe à l'étranger.

Il fut ordonné que tous les meubles d'argent massif, qu'on voyait alors en assez grand nombre chez les grands seigneurs, et qui étaient une preuve de l'abondance, seraient portés à la monnaie. Le roi donna l'exemple: il se priva de toutes ces tables d'argent, de ces candélabres, de ces

grands canapés d'argent massif, et de tous ces autres meubles qui étaient des chefs-d'œuvre de ciselure des mains de Ballin, homme unique en son genre, et tous exécutés sur les dessins de Le Brun. Ils avaient coûté dix millions; on en retira trois. Les meubles d'argent orfévri des particuliers produisirent trois autres millions. La ressource était faible.

On fit ensuite une de ces énormes fautes dont le ministère ne s'est corrigé que dans nos derniers temps; ce fut d'altérer les monnaies, de faire des refontes inégales, de donner aux écus une valeur non proportionnée à celle des quarts: il arriva que, les quarts étant plus forts et les écus plus faibles, tous les quarts furent portés dans le pays étranger; ils y furent frappés en écus, sur lesquels il y avait à gagner en les reversant en France. Il faut qu'un pays soit bien bon par lui-même, pour subsister encore avec force, après avoir essuyé si souvent de pareilles secousses. On n'était pas encore instruit: la finance était alors, comme la physique, une science de vaines conjectures. Les traitants étaient des charlatans qui trompaient le ministère; il en coûta quatre-vingts millions à l'État. Il faut vingt ans de peines pour réparer de pareilles brèches.

Vers les années 1691 et 1692, les finances de l'État parurent donc sensiblement dérangées. Ceux qui attribuaient l'affaiblissement des sources de l'abondance aux profusions de Louis XIV dans ses bâtiments, dans les arts et dans les plaisirs, ne savaient pas qu'au contraire les dépenses qui encouragent l'industrie enrichissent un État. C'est la guerre qui appauvrit nécessairement le trésor public, à moins que les dépouilles des vaincus ne le remplissent. Depuis les anciens Romains, je ne connais aucune nation qui se soit enrichie par des victoires. L'Italie, au seizième siècle, n'était riche que par le commerce. La Hollande n'eût pas subsisté longtemps si elle se fût bornée à enlever la flotte d'argent des Espagnols, et si les grandes Indes n'avaient pas été l'aliment de sa puissance. L'Angleterre s'est toujours appauvrie par la guerre, même en détruisant les flottes françaises: et le commerce seul l'a enrichie. Les Algériens, qui n'ont guère que ce qu'ils gagnent par les pirateries, sont un peuple très-misérable.

Parmi les nations de l'Europe, la guerre, au bout de

quelques années, rend le vainqueur presque aussi malheureux que le vaincu. C'est un gouffre où tous les canaux de l'abondance s'engloutissent. L'argent comptant, ce principe de tous les biens et de tous les maux, levé avec tant de peine dans les provinces, se rend dans les coffres de cent entrepreneurs, dans ceux de cent partisans qui avancent les fonds, et qui achètent par ces avances le droit de dépouiller la nation au nom du souverain. Les particuliers alors, regardant le gouvernement comme leur ennemi, enfouissent leur argent; et le défaut de circulation fait languir le royaume.

Nul remède précipité ne peut suppléer à un arrangement fixe et stable, établi de longue main, et qui pourvoit de loin aux besoins imprévus. On établit la capitation en 1695[1]. Elle fut supprimée à la paix de Rysvick, et rétablie ensuite. Le contrôleur général Pontchartrain vendit des lettres de noblesse pour deux mille écus en 1696: cinq cents particuliers en achetèrent; mais la ressource fut passagère, et la honte durable. On obligea tous les nobles, anciens et nouveaux, de faire enregistrer leurs armoiries, et de payer la permission de cacheter leurs lettres avec leurs armes. Des maltôtiers traitèrent de cette affaire, et avancèrent l'argent. Le ministère n'eut presque jamais recours qu'à ces petites ressources, dans un pays qui en eût pu fournir de plus grandes.

On n'osa imposer le dixième que dans l'année 1710. Mais ce dixième, levé à la suite de tant d'autres impôts onéreux, parut si dur qu'on n'osa pas l'exiger avec rigueur. Le gouvernement n'en retira pas vingt-cinq millions annuels, à quarante francs le marc.

Colbert avait peu changé la valeur numéraire des monnaies. Il vaut mieux ne la point changer du tout. L'argent et l'or, ces gages d'échange, doivent être des mesures invariables. Il n'avait poussé la valeur numéraire du marc

[1] Au tome IV, page 136, des *Mémoires de Maintenon*, on trouve que la capitation *rendit au delà des espérances des fermiers*. Jamais il n'y a eu de ferme de la capitation. Il est dit que *les laquais de Paris allèrent à l'hôtel de ville prier qu'on les imposât à la capitation*. Ce conte ridicule se détruit de lui-même, les maîtres payèrent toujours pour leurs domestiques.

d'argent, de vingt-six francs où il l'avait trouvée, qu'à vingt-sept et à vingt-huit; et après lui, dans les dernières années de Louis XIV, on étendit cette dénomination jusqu'à quarante livres idéales; ressource fatale, par laquelle le roi était soulagé un moment, pour être ruiné ensuite: car, au lieu d'un marc d'argent, on ne lui en donnait presque plus que la moitié. Celui qui devait vingt-six livres en 1668 donnait un marc; et qui devait quarante livres ne donnait qu'à peu près ce même marc en 1710. Les diminutions qui suivirent dérangèrent le peu qui restait du commerce autant qu'avait fait l'augmentation.

On aurait trouvé une ressource dans un papier de crédit; mais ce papier doit être établi dans un temps de prospérité, pour se soutenir dans un temps malheureux.

Le ministre Chamillart commença en 1706 à payer en billets de monnaie, en billets de subsistance, d'ustensiles; et comme cette monnaie de papier n'était pas reçue dans les coffres du roi, elle fut décriée presque aussitôt qu'elle parut. On fut réduit à continuer de faire des emprunts onéreux, à consommer d'avance quatre années des revenus de la couronne[1].

On fit toujours ce qu'on appelle des affaires extraordinaires: on créa des charges ridicules, toujours achetées par ceux qui veulent se mettre à l'abri de la taille; car l'impôt de la taille étant avilissant en France, et les hommes étant nés vains, l'appât qui les décharge de cette honte fait toujours des dupes, et les gages considérables attachés à ces nouvelles charges invitent à les acheter dans des temps diffi-

[1] Il est dit dans l'histoire écrite par le Hode, et rédigée sous le nom de la Martinière, qu'il en coûtait soixante et douze pour cent pour le change dans les guerres d'Italie. C'est une absurdité. Le fait est que M. de Chamillart, pour payer les armées, se servait du crédit du chevalier Bernard. Ce ministre croyait, par un ancien préjugé, qu'il ne fallait pas que l'argent sortît du royaume, comme si l'on donnait cet argent pour rien, et comme s'il était possible qu'une nation débitrice à une autre, et qui ne s'acquitte pas en effets commerçables, ne payât point en argent comptant: ce ministre donnait au banquier huit pour cent de profit, à condition qu'on payât l'étranger, sans faire sortir de l'argent de France. Il payait outre cela le change, qui allait à cinq ou six pour cent de perte; et le banquier était obligé, malgré sa promesse, de solder son compte en argent avec l'étranger, ce qui produisait une perte considérable.

ciles, parce qu'on ne fait pas réflexion qu'elles seront supprimées dans des temps moins fâcheux. Ainsi, en 1707, on inventa la dignité des conseillers du roi rouleurs et courtiers de vin, et cela produisit cent quatre-vingt mille livres. On imagina des greffiers royaux, des subdélégués des intendants des provinces. On inventa des conseillers du roi contrôleurs aux empilements des bois, des conseillers de police, des charges de barbiers-perruquiers, des contrôleurs-visiteurs de beurre frais, des essayeurs de beurre salé. Ces extravagances font rire aujourd'hui, mais alors elles faisaient pleurer.

Le contrôleur général Desmarets, neveu de l'illustre Colbert, ayant en 1709 succédé à Chamillart, ne put guérir un mal que tout rendait incurable.

La nature conspira avec la fortune pour accabler l'État. Le cruel hiver de 1709 força le roi de remettre aux peuples neuf millions de tailles dans le temps qu'il n'avait pas de quoi payer ses soldats. La disette des denrées fut si excessive, qu'il en coûta quarante-cinq millions pour les vivres de l'armée. La dépense de cette année 1709 montait à deux cent vingt et un millions; et le revenu ordinaire du roi n'en produisit pas quarante-neuf. Il fallut donc ruiner l'État, pour que les ennemis ne s'en rendissent pas les maîtres. Le désordre s'accrut tellement, et fut si peu réparé, que, longtemps après la paix, au commencement de l'année 1715, le roi fut obligé de faire négocier trente-deux millions de billets, pour en avoir huit en espèces. Enfin il laissa, à sa mort, deux milliards six cent millions de dettes, à vingt-huit livres le marc, à quoi les espèces se trouvèrent alors réduites; ce qui fait environ quatre milliards cinq cents millions de notre monnaie courante en 1760.

Il est étonnant, mais il est vrai, que cette immense dette n'aurait point été un fardeau impossible à soutenir, s'il y avait eu alors un commerce florissant, un papier de crédit établi, et des compagnies solides qui eussent répondu de ce papier, comme en Suède, en Angleterre, à Venise et en Hollande. Car, lorsqu'un État puissant ne doit qu'à lui-même, la confiance et la circulation suffisent pour payer. Mais il s'en fallait beaucoup que la France eût alors assez de ressorts pour faire mouvoir une machine si vaste et si compliquée, dont le poids l'écrasait.

Louis XIV, dans son règne, dépensa dix-huit milliards; ce qui revient, année commune, à trois cent trente millions d'aujourd'hui, en compensant l'une par l'autre les augmentations et les diminutions numéraires des monnaies.

Sous l'administration du grand Colbert, les revenus ordinaires de la couronne n'allaient qu'à cent dix-sept millions à vingt-sept livres, et puis à vingt-huit livres le marc d'argent. Ainsi tout le surplus fut toujours fourni en affaires extraordinaires. Colbert, le plus grand ennemi de cette funeste ressource, fut obligé d'y avoir recours pour servir promptement. Il emprunta huit cents millions, valeur de notre temps, dans la guerre de 1672. Il restait au roi très-peu d'anciens domaines de la couronne. Ils sont déclarés inaliénables par tous les parlements de royaume; et cependant ils sont presque tous aliénés. Le revenu du roi consiste aujourd'hui dans celui de ses sujets; c'est une circulation perpétuelle de dettes et de payements. Le roi doit aux citoyens plus de millions numéraires par an, sous le nom de rentes de l'hôtel de ville, qu'aucun roi n'en a jamais retiré des domaines de la couronne.

Pour se faire une idée de ce prodigieux accroissement de taxes, de dettes, de richesses, de circulation, et en même temps d'embarras et de peines, qu'on a éprouvés en France et dans les autres pays, on peut considérer qu'à la mort de François I[er] l'État devait environ trente mille livres de rentes perpétuelles sur l'hôtel de ville, et qu'à présent il en doit plus de quarante-cinq millions.

Ceux qui ont voulu comparer les revenus de Louis XIV avec ceux de Louis XV ont trouvé, en ne s'arrêtant qu'au revenu fixe et courant, que Louis XIV était beaucoup plus riche en 1683, époque de la mort de Colbert, avec cent dix-sept millions de revenu, que son successeur ne l'était en 1730 avec près de deux cents millions: et cela est très-vrai, en ne considérant que les rentes fixes et ordinaires de la couronne. Car cent dix-sept millions numéraires au marc de vingt-huit livres sont une somme plus forte que deux cents millions à quarante-neuf livres, à quoi se montait le revenu du roi en 1730: et de plus, il faut compter les charges augmentées par les emprunts de la couronne. Mais aussi les revenus du roi, c'est-à-dire de l'État, sont accrus depuis; et l'intelligence

des finances s'est perfectionnée au point que, dans la guerre ruineuse de 1741, il n'y a pas eu un moment de discrédit. On a pris le parti de faire des fonds d'amortissement, comme chez les Anglais : il a fallu adopter une partie de leur système de finance, ainsi que leur philosophie ; et si, dans un État purement monarchique, on pouvait introduire ces papiers circulants qui doublent au moins la richesse de l'Angleterre, l'administration de la France acquerrait son dernier degré de perfection, mais perfection trop voisine de l'abus dans une monarchie[1].

Il y avait environ cinq cents millions numéraires d'argent monnayé dans le royaume en 1683 ; et il y en avait environ douze cents en 1730, de la manière dont on compte aujourd'hui. Mais le numéraire, sous le ministère du cardinal de Fleury, fut presque le double du numéraire du temps de Colbert. Il paraît donc que la France n'était environ que d'un sixième plus riche en espèces circulantes depuis la mort de Colbert. Elle l'est beaucoup davantage en ma-

[1] L'abbé de Saint-Pierre, dans son *Journal politique*, à l'article du *Système*, dit qu'en Angleterre et en Hollande il n'y a de papiers qu'autant qu'il y a d'espèces : mais il est avéré que le papier l'emporte beaucoup, et ne subsiste que par la confiance.

N.B. Le crédit de ces billets ne peut être fondé que sur la confiance qu'ils peuvent à volonté être échangés pour de l'argent ; et cette confiance est fondée sur celle que la banque dont ils partent est en état de payer à chaque instant ceux qui seraient présentés. La confiance est donc précaire lorsque la masse de ces billets surpasse la somme que cette banque peut rassembler en peu de temps. Les billets sont aux emprunts pour les États ce que les billets à vue sont aux contrats ou aux billets ordinaires des particuliers. Vous pouvez prêter à un homme une somme à peu près équivalente à sa fortune ; vous ne prendrez, au lieu d'argent comptant, un billet sur lui que jusqu'à la concurrence de la somme que vous croyez qu'il pourra rassembler au moment de votre demande. Ces billets sont utiles, 1° parce qu'ils procurent à un État une somme égale à leur valeur dont il ne paye point l'intérêt, et qu'il est sûr de ne jamais rembourser tant que la confiance durera. 2° Ils servent nécessairement, en diminuant la nécessité des transports d'argent, à diminuer les frais de banque pour l'État comme pour les particuliers, et à faire baisser le taux de ces frais. Mais ils ont un grand désavantage, celui de mettre la foi publique, les fonds de l'État, la fortune des particuliers à la merci de l'opinion d'un moment. Ainsi, dans un gouvernement éclairé et sage, on n'en aurait jamais que ce qui est nécessaire pour la facilité du commerce et des affaires particulières.

tières d'argent et d'or travaillées et mises en œuvre pour le service et pour le luxe. Il n'y en avait pas pour quatre cents millions de notre monnaie d'aujourd'hui, en 1690; et vers l'an 1730, on en possédait autant que d'espèces circulantes. Rien ne fait voir plus évidemment combien le commerce, dont Colbert ouvrit les sources, s'est accru lorsque ses canaux, fermés par les guerres, ont été débouchés. L'industrie s'est perfectionnée, malgré l'émigration de tant d'artistes que dispersa la révocation de l'édit de Nantes; et cette industrie augmente encore tous les jours. La nation est capable d'aussi grandes choses, et de plus grandes encore, que sous Louis XIV, parce que le génie et le commerce se fortifient toujours quand on les encourage.

A voir l'aisance des particuliers, ce nombre prodigieux de maisons agréables bâties dans Paris et dans les provinces, cette quantité d'équipages, ces commodités, ces recherches qu'on nomme *luxe*, on croirait que l'opulence est vingt fois plus grande qu'autrefois. Tout cela est le fruit d'un travail ingénieux, encore plus que de la richesse. Il n'en coûte guère plus aujourd'hui pour être agréablement logé, qu'il n'en coûtait pour l'être mal sous Henri IV. Une belle glace de nos manufactures orne nos maisons à bien moins de frais que les petites glaces qu'on tirait de Venise. Nos belles et parantes étoffes sont moins chères que celles de l'étranger, qui ne les valaient pas.

Ce n'est point en effet l'argent et l'or qui procurent une vie commode, c'est le génie. Un peuple qui n'aurait que ces métaux serait très-misérable: un peuple qui sans ces métaux mettrait heureusement en œuvre toutes les productions de la terre, serait véritablement le peuple le plus riche. La France a cet avantage, avec beaucoup plus d'espèces qu'il n'en faut pour la circulation.

L'industrie s'étant perfectionnée dans les villes, s'est accrue dans les campagnes. Il s'élèvera toujours des plaintes sur le sort des cultivateurs. On les entend dans tous les pays du monde; et ces murmures sont presque partout ceux des oisifs opulents, qui condamnent le gouvernement beaucoup plus qu'ils ne plaignent les peuples. Il est vrai que, presque en tout pays, si ceux qui passent leurs jours dans les travaux rustiques avaient le loisir de mur-

murer, ils s'élèveraient contre les exactions qui leur enlèvent une partie de leur substance. Ils détesteraient la nécessité de payer des taxes qu'ils ne se sont point imposées, et de porter le fardeau de l'État sans participer aux avantages des autres citoyens. Il n'est pas du ressort de l'histoire d'examiner comment le peuple doit contribuer sans être foulé, et de marquer le point précis, si difficile à trouver, entre l'exécution des lois et l'abus des lois, entre les impôts et les rapines; mais l'histoire doit faire voir qu'il est impossible qu'une ville soit florissante sans que les campagnes d'alentour soient dans l'abondance; car certainement ce sont ces campagnes qui la nourrissent. On entend, à des jours réglés dans toutes les villes de France, des reproches de ceux à qui leur profession permet de déclamer en public contre toutes les différentes branches de consommation, auxquelles on donne le nom de *luxe*. Il est évident que les aliments de ce luxe ne sont fournis que par le travail industrieux des cultivateurs; travail toujours chèrement payé.

On a planté plus de vignes, et on les a mieux travaillées: on a fait de nouveaux vins qu'on ne connaissait pas auparavant, tels que ceux de Champagne, auxquels on a su donner la couleur, la sève et la force de ceux de Bourgogne, et qu'on débite chez l'étranger avec un grand avantage: cette augmentation des vins a produit celle des eaux-de-vie. La culture des jardins, des légumes, des fruits, a reçu de prodigieux accroissements, et le commerce des comestibles avec les colonies de l'Amérique en a été augmenté: les plaintes qu'on a de tout temps fait éclater sur la misère de la campagne ont cessé alors d'être fondées. D'ailleurs dans ces plaintes vagues on ne distingue pas les cultivateurs, les fermiers, d'avec les manœuvres. Ceux-ci ne vivent que du travail de leurs mains, et cela est ainsi dans tous les pays du monde, où le grand nombre doit vivre de sa peine. Mais il n'y a guère de royaume dans l'univers où le cultivateur, le fermier, soit plus à son aise que dans quelques provinces de France; et l'Angleterre seule peut lui disputer cet avantage. La taille proportionnelle, substituée à l'arbitraire dans quelques provinces, a contribué encore à rendre plus solides les fortunes des cultivateurs qui possèdent des charrues, des vignobles, des jardins. Le manœuvre, l'ouvrier, doit être

réduit au nécessaire pour travailler; telle est la nature de l'homme. Il faut que ce grand nombre d'hommes soit pauvre, mais il ne faut pas qu'il soit misérable.

Le moyen ordre s'est enrichi par l'industrie. Les ministres et les courtisans ont été moins opulents, parce que l'argent ayant augmenté numériquement de près de moitié, les appointements et les pensions sont restés les mêmes, et le prix des denrées est monté à plus du double: c'est ce qui est arrivé dans tous les pays de l'Europe. Les droits, les honoraires sont partout restés sur l'ancien pied. Un électeur, qui reçoit l'investiture de ses États, ne paye que ce que ses prédécesseurs payaient du temps de l'empereur Charles IV, au quatorzième siècle, et il n'est dû qu'un écu au secrétaire de l'empereur dans cette cérémonie.

Ce qui est bien plus étrange, c'est que tout ayant augmenté, valeur numéraire des monnaies, quantité des matières d'or et d'argent, prix des denrées, cependant la paye du soldat est restée au même taux qu'elle était il y a deux cents ans: on donne cinq sous numéraires au fantassin, comme on les donnait du temps de Henri IV. Aucun de ce grand nombre d'hommes ignorants qui vendent leur vie à si bon marché ne sait qu'attendu le surhaussement des espèces et la cherté des denrées, il reçoit environ deux tiers moins que les soldats de Henri IV. S'il le savait, s'il demandait une paye de deux tiers plus haute, il faudrait bien la lui donner: il arriverait alors que chaque puissance de l'Europe entretiendrait les deux tiers moins de troupes; les forces se balanceraient de même; la culture de la terre et les manufactures en profiteraient.

Il faut encore observer que les gains du commerce ayant augmenté, et les appointements de toutes les grandes charges ayant diminué de valeur réelle, il s'est trouvé moins d'opulence qu'autrefois chez les grands, et plus dans le moyen ordre; et cela même a mis moins de distance entre les hommes. Il n'y avait autrefois de ressource pour les petits que de servir les grands: aujourd'hui l'industrie a ouvert mille chemins qu'on ne connaissait pas il y a cent ans. Enfin, de quelque manière que les finances de l'État soient administrées, la France possède dans le travail d'environ vingt millions d'habitants un trésor inestimable.

CHAPITRE XXXI.

Des sciences.

Ce siècle heureux, qui vit naître une révolution dans l'esprit humain, n'y semblait pas destiné: car, à commencer par la philosophie, il n'y avait pas d'apparence, du temps de Louis XIII, qu'elle se tirât du chaos où elle était plongée. L'inquisition d'Italie, d'Espagne, de Portugal, avait lié les erreurs philosophiques aux dogmes de la religion: les guerres civiles en France, et les querelles du calvinisme, n'étaient pas plus propres à cultiver la raison humaine, que ne le fut le fanatisme du temps de Cromwell en Angleterre. Si un chanoine de Thorn avait renouvelé l'ancien système planétaire des Chaldéens, oublié depuis si longtemps, cette vérité était condamnée à Rome; et la congrégation du saint office, composée de sept cardinaux, ayant déclaré non-seulement hérétique, mais absurde, le mouvement de la terre, sans lequel il n'y a point de véritable astronomie, le grand Galilée ayant demandé pardon, à l'âge de soixante et dix ans, d'avoir eu raison, il n'y avait pas d'apparence que la vérité pût être reçue sur la terre.

Le chancelier Bacon avait montré de loin la route qu'on pouvait tenir: Galilée avait découvert les lois de la chute des corps: Torricelli commençait à connaître la pesanteur de l'air qui nous environne: on avait fait quelques expériences à Magdebourg. Avec ces faibles essais, toutes les écoles restaient dans l'absurdité, et le monde dans l'ignorance. Descartes parut alors; il fit le contraire de ce qu'on devait faire: au lieu d'étudier la nature, il voulut la deviner. Il était le plus grand géomètre de son siècle; mais la géométrie laisse l'esprit comme elle le trouve. Celui de Descartes était trop porté à l'invention. Le premier des mathématiciens ne fit guère que des romans de philosophie. Un homme qui dédaigna les expériences, qui ne cita jamais Galilée, qui voulait bâtir sans matériaux, ne pouvait élever qu'un édifice imaginaire.

Ce qu'il y avait de romanesque réussit; et le peu de

vérités mêlé à ces chimères nouvelles fut d'abord combattu. Mais enfin ce peu de vérités perça, à l'aide de la méthode qu'il avait introduite: car avant lui on n'avait point de fil dans ce labyrinthe; et du moins il en donna un, dont on se servit après qu'il se fut égaré. C'était beaucoup de détruire les chimères du péripatétisme, quoique par d'autres chimères. Ces deux fantômes se combattirent. Ils tombèrent l'un après l'autre; et la raison s'éleva enfin sur leurs ruines. Il y avait à Florence une académie d'expériences sous le nom *del Cimento*, établie par le cardinal Léopold de Médicis, vers l'an 1655. On sentait déjà dans cette patrie des arts qu'on ne pouvait comprendre quelque chose du grand édifice de la nature, qu'en l'examinant pièce à pièce. Cette académie, après les jours de Galilée, et dès le temps de Torricelli, rendit de grands services.

Quelques philosophes en Angleterre, sous la sombre administration de Cromwell, s'assemblèrent pour chercher en paix des vérités, tandis que le fanatisme opprimait toute vérité. Charles II, rappelé sur le trône de ses ancêtres par le repentir et par l'inconstance de sa nation, donna des lettres patentes à cette académie naissante; mais c'est tout ce que le gouvernement donna. La Société royale, ou plutôt la Société libre de Londres, travailla pour l'honneur de travailler. C'est de son sein que sortirent de nos jours les découvertes sur la lumière, sur le principe de la gravitation, l'aberration des étoiles fixes, sur la géométrie transcendante, et cent autres inventions qui pourraient à cet égard faire appeler ce siècle *le siècle des Anglais*, aussi bien que celui de Louis XIV.

En 1666 M. Colbert, jaloux de cette nouvelle gloire, voulut que les Français la partageassent; et, à la prière de quelques savants, il fit agréer à Louis XIV l'établissement d'une Académie des sciences. Elle fut libre jusqu'en 1699 comme celle d'Angleterre, et comme l'Académie française. Colbert attira d'Italie Dominique Cassini, Huyghens de Hollande, et Roëmer de Danemark, par de fortes pensions. Roëmer détermina la vitesse des rayons solaires; Huyghens découvrit l'anneau et un des satellites de Saturne, et Cassini les quatre autres. On doit à Huyghens, sinon la première invention des horloges à pendule, du moins les

vrais principes de la régularité de leurs mouvements, principes qu'il déduisit d'une géométrie sublime. On a acquis peu à peu des connaissances de toutes les parties de la vraie physique, en rejetant[1] tout système. Le public fut étonné de voir une chimie dans laquelle on ne cherchait ni le grand œuvre, ni l'art de prolonger la vie au delà des bornes de la nature; une astronomie qui ne prédisait pas les événements du monde, une médecine indépendante des phases de la lune. La corruption ne fut plus la mère des animaux et des plantes. Il n'y eut plus de prodiges dès que la nature fut mieux connue. On l'étudia dans toutes ses productions.

La géographie reçut des accroissements étonnants. A peine Louis XIV a-t-il fait bâtir l'Observatoire, qu'il fait commencer en 1669 une méridienne par Dominique Cassini et par Picard. Elle est continuée vers le Nord en 1683 par la Hire; et enfin Cassini la prolonge en 1700 jusqu'à l'extrémité du Roussillon. C'est le plus beau monument de l'astronomie, et il suffit pour éterniser ce siècle.

On envoie en 1672 des physiciens à Cayenne, faire des observations utiles. Ce voyage a été la première origine de la connaissance de l'aplatissement de la terre, démontré depuis par le grand Newton; et il a préparé à ces voyages plus fameux qui depuis ont illustré le règne de Louis XV.

On fait partir en 1700 Tournefort pour le Levant. Il y va recueillir des plantes qui enrichissent le Jardin Royal, autrefois abandonné, remis alors en honneur, et aujourd'hui devenu digne de la curiosité de l'Europe. La Bibliothèque royale, déjà nombreuse, s'enrichit sous Louis XIV de plus de trente mille volumes; et cet exemple est si bien suivi de nos jours, qu'elle en contient déjà plus de cent quatre-vingt mille. Il fait rouvrir l'École de droit, fermée depuis cent ans. Il établit dans toutes les universités de France un professeur de droit français. Il semble qu'il ne devrait pas y en avoir d'autres, et que les bonnes lois romaines, incorporées à celles du pays, devraient former un seul corps des lois de la nation.

Sous lui les journaux s'établissent. On n'ignore pas que le *Journal des savants*, qui commença en 1665, est le père

de tous les ouvrages de ce genre dont l'Europe est aujourd'hui remplie, et dans lesquels trop d'abus se sont glissés, comme dans les choses les plus utiles.

L'Académie des belles-lettres, formée d'abord en 1663 de quelques membres de l'Académie française, pour transmettre à la postérité par des médailles les actions de Louis XIV, devint utile au public dès qu'elle ne fut plus uniquement occupée du monarque, et qu'elle s'appliqua aux recherches de l'antiquité, et à une critique judicieuse des opinions et des faits. Elle fit à peu près dans l'histoire ce que l'Académie des sciences faisait dans la physique: elle dissipa des erreurs.

L'esprit de sagesse et de critique, qui se communiquait de proche en proche, détruisit insensiblement beaucoup de superstitions. C'est à cette raison naissante qu'on dut la déclaration du roi de 1672, qui défendit aux tribunaux d'admettre les simples accusations de sorcellerie. On ne l'eût pas osé sous Henri IV et sous Louis XIII; et si depuis 1672 il y a eu encore des accusations de maléfices, les juges n'ont condamné d'ordinaire les accusés que comme des profanateurs qui d'ailleurs employaient le poison[1].

Il était très-commun auparavant d'éprouver les sorciers en les plongeant dans l'eau, liés de cordes; s'ils surnageaient, ils étaient convaincus. Plusieurs juges de provinces avaient ordonné ces épreuves; et elles continuèrent encore longtemps parmi le peuple. Tout berger était sorcier; et les amulettes, les anneaux constellés étaient en usage dans les villes. Les effets de la baguette de cou-

[1] En 1609 six cents sorciers furent condamnés, dans le ressort du parlement de Bordeaux, et la plupart brûlés. Nicolas Remi, dans sa *Démonolâtrie*, rapporte neuf cents arrêts rendus en quinze ans contre des sorciers dans la seule Lorraine. Le fameux curé Louis Gaufridi, brulé à Aix en 1611, avait avoué qu'il était sorcier, et les juges l'avaient cru.

C'est une chose honteuse que le père le Brun, dans son *Traité des pratiques superstitieuses*, admette encore de vrais sortiléges: il va même jusqu'à dire, page 524, *que le parlement de Paris reconnaît des sortiléges;* il se trompe; *le parlement reconnaît des profanations, des maléfices, mais non des effets surnaturels opérés par le diable.* Le livre de dom Calmet sur les vapeurs et sur les apparitions a passé pour un délire; mais il fait voir combien l'esprit humain est porté à la superstition.

drier, avec laquelle on croit découvrir les sources, les trésors et les voleurs, passaient pour certains, et ont encore beaucoup de crédit dans plus d'une province d'Allemagne. Il n'y avait presque personne qui ne se fît tirer son horoscope. On n'entendait parler que de secrets magiques; presque tout était illusion. Des savants, des magistrats avaient écrit sérieusement sur ces matières. On distinguait parmi les auteurs une classe de démonographes. Il y avait des règles pour discerner les vrais magiciens, les vrais possédés, d'avec les faux; enfin jusque vers ces temps-là on n'avait guère adopté de l'antiquité que des erreurs en tout genre.

Les idées superstitieuses étaient tellement enracinées chez les hommes, que les comètes les effrayaient encore en 1680. On osait à peine combattre cette crainte populaire. Jacques Bernoulli, l'un des grands mathématiciens de l'Europe, en répondant à propos de cette comète aux partisans du préjugé, dit que la chevelure de la comète ne peut être un signe de la colère divine, parce que cette chevelure est éternelle; mais que la queue pourrait bien en être un. Cependant ni la tête ni la queue ne sont éternelles. Il fallut que Bayle écrivît contre le préjugé vulgaire un livre fameux, que les progrès de la raison ont rendu aujourd'hui moins piquant qu'il ne l'était alors.

On ne croirait pas que les souverains eussent obligation aux philosophes. Cependant il est vrai que cet esprit philosophique, qui a gagné presque toutes les conditions, excepté le bas peuple, a beaucoup contribué à faire valoir les droits des souverains. Des querelles, qui auraient produit autrefois des excommunications, des interdits, des schismes, n'en ont point causé. Si on a dit que les peuples seraient heureux quand ils auraient des philosophes pour rois, il est très-vrai de dire que les rois en sont plus heureux quand il y a beaucoup de leurs sujets philosophes.

Il faut avouer que cet esprit raisonnable qui commence à présider à l'éducation dans les grandes villes, n'a pu empêcher les fureurs des fanatiques des Cévennes, ni prévenir la démence du petit peuple de Paris autour d'un tombeau à Saint-Médard, ni calmer des disputes aussi acharnées que frivoles entre des hommes qui auraient dû

être sages. Mais, avant ce siècle, ces disputes eussent causé des troubles dans l'État; les miracles de Saint-Médard eussent été accrédités par les plus considérables citoyens; et le fanatisme, renfermé dans les montagnes des Cévennes, se fût répandu dans les villes.

Tous les genres de science et de littérature ont été épuisés dans ce siècle; et tant d'écrivains ont étendu les lumières de l'esprit humain, que ceux qui en d'autres temps auraient passé pour des prodiges ont été confondus dans la foule. Leur gloire est peu de chose à cause de leur nombre; et la gloire du siècle en est plus grande.

CHAPITRE XXXII.

DES BEAUX-ARTS.

La saine philosophie ne fit pas en France d'aussi grands progrès qu'en Angleterre et à Florence; et si l'Académie des sciences rendit des services à l'esprit humain, elle ne mit pas la France au-dessus des autres nations. Toutes les grandes inventions et les grandes vérités vinrent d'ailleurs.

Mais dans l'éloquence, dans la poésie, dans la littérature, dans les livres de morale et d'agrément, les Français furent les législateurs de l'Europe. Il n'y avait plus de goût en Italie. La véritable éloquence était partout ignorée, la religion enseignée ridiculement en chaire, et les causes plaidées de même dans le barreau. Les prédicateurs citaient Virgile et Ovide; les avocats, S. Augustin et S. Jérôme. Il ne s'était point encore trouvé de génie qui eût donné à la langue française le tour, le nombre, la propriété du style et la dignité. Quelques vers de Malherbe faisaient sentir seulement qu'elle était capable de grandeur et de force; mais c'était tout. Les mêmes génies qui avaient écrit très-bien en latin, comme un président de Thou, un chancelier de l'Hospital, n'étaient plus les mêmes quand ils maniaient leur propre langage, rebelle entre leurs mains. Les Français n'étaient encore recommandables

que par une certaine naïveté, qui avait fait le seul mérite de Joinville, d'Amyot, de Marot, de Montaigne, de Regnier, de la *satire Ménippée*. Cette naïveté tenait beaucoup à l'irrégularité, à la grossièreté.

Jean de Lingendes, évêque de Mâçon, aujourd'hui inconnu parce qu'il ne fit point imprimer ses ouvrages, fut le premier orateur qui parla dans le grand goût. Ses sermons et ses oraisons funèbres, quoique mêlés encore de la rouille de son temps, furent le modèle des orateurs qui l'imitèrent et le surpassèrent. L'oraison funèbre de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, surnommé *le Grand* dans son pays, prononcée par Lingendes en 1630, était pleine de si grands traits d'éloquence, que Fléchier, longtemps après, en prit l'exorde tout entier, aussi bien que le texte et plusieurs passages considérables, pour en orner sa fameuse oraison funèbre du vicomte de Turenne.

Balzac en ce temps-là donnait du nombre et de l'harmonie à la prose. Il est vrai que ses lettres étaient des harangues ampoulées; il écrivit au premier cardinal de Retz: "Vous venez de prendre le sceptre des rois et la livrée des roses." Il écrivait de Rome à Bois-Robert, en parlant des eaux de senteur: "Je me sauve à la nage dans ma chambre, au milieu des parfums." Avec tous ces défauts, il charmait l'oreille. L'éloquence a tant de pouvoir sur les hommes, qu'on admira Balzac dans son temps, pour avoir trouvé cette petite partie de l'art ignorée et nécessaire, qui consiste dans le choix harmonieux des paroles; et même pour l'avoir employée souvent hors de sa place.

Voiture donna quelque idée des grâces légères de ce style épistolaire, qui n'est pas le meilleur, puisqu'il ne consiste que dans la plaisanterie. C'est un badinage, que deux tomes de lettres dans lesquelles il n'y en a pas une seule instructive, pas une qui parte du cœur, qui peigne les mœurs du temps et les caractères des hommes; c'est plutôt un abus qu'un usage de l'esprit.

La langue commençait à s'épurer et à prendre une forme constante. On en était redevable à l'Académie française, et surtout à Vaugelas. Sa *Traduction de Quinte-Curce*, qui parut en 1646, fut le premier bon livre écrit purement; et il s'y trouve peu d'expressions et de tours qui aient vieilli.

Olivier Patru, qui le suivit de près, contribua beaucoup à régler, à épurer le langage; et quoiqu'il ne passât pas pour un avocat profond, on lui dut néanmoins l'ordre, la clarté, la bienséance, l'élégance du discours; mérites absolument inconnus avant lui au barreau.

Un des ouvrages qui contribuèrent le plus à former le goût de la nation, et à lui donner un esprit de justesse et de précision, fut le petit recueil des *Maximes* de François, duc de la Rochefoucauld. Quoiqu'il n'y ait presque qu'une vérité dans ce livre, qui est que l'*amour-propre est le mobile de tout*, cependant cette pensée se présente sous tant d'aspects variés, qu'elle est presque toujours piquante. C'est moins un livre que des matériaux pour orner un livre. On lut avidement ce petit recueil; il accoutuma à penser, et à renfermer ses pensées dans un tour vif, précis et délicat. C'était un mérite que personne n'avait eu avant lui en Europe depuis la renaissance des lettres.

Mais le premier livre de génie qu'on vit en prose fut le recueil des *Lettres provinciales* en 1654. Toutes les sortes d'éloquence y sont renfermées. Il n'y a pas un seul mot qui, depuis cent ans, se soit ressenti du changement qui altère souvent les langues vivantes. Il faut rapporter à cet ouvrage l'époque de la fixation du langage. L'évêque de Luçon, fils du célèbre Bussy, m'a dit qu'ayant demandé à M. de Meaux quel ouvrage il eût mieux aimé avoir fait, s'il n'avait pas fait les siens, Bossuet lui répondit: *Les Lettres provinciales*. Elles ont beaucoup perdu de leur piquant lorsque les jésuites ont été abolis, et les objets de leurs disputes méprisés.

Le bon goût qui règne d'un bout à l'autre dans ce livre, et la vigueur des dernières lettres, ne corrigèrent pas d'abord le style lâche, diffus, incorrect et décousu, qui depuis longtemps était celui de presque tous les écrivains, des prédicateurs et des avocats.

Un des premiers qui étalèrent dans la chaire une raison toujours éloquente, fut le père Bourdaloue vers l'an 1668. Ce fut une lumière nouvelle. Il y a eu après lui d'autres orateurs de la chaire, comme le père Massillon, évêque de Clermont, qui ont répandu dans leurs discours plus de grâces, des peintures plus fines et plus pénétrantes des

mœurs du siècle ; mais aucun ne l'a fait oublier. Dans son style plus nerveux que fleuri, sans aucune imagination dans l'expression, il paraît vouloir plutôt convaincre que toucher ; et jamais il ne songe à plaire.

Peut-être serait-il à souhaiter qu'en bannissant de la chaire le mauvais goût qui l'avilissait, il en eût banni aussi cette coutume de prêcher sur un texte. En effet, parler longtemps sur une citation d'une ligne ou deux, se fatiguer à compasser tout son discours sur cette ligne, un tel travail paraît un jeu peu digne de la gravité de ce ministère. Le texte devient une espèce de devise, ou plutôt d'énigme, que le discours développe. Jamais les Grecs et les Romains ne connurent cet usage. C'est dans la décadence des lettres qu'il commença, et le temps l'a consacré.

L'habitude de diviser toujours en deux ou trois points des choses qui, comme la morale, n'exigent aucune division, ou qui en demanderaient davantage, comme la controverse, est encore une coutume gênante, que le père Bourdaloue trouva introduite, et à laquelle il se conforma.

Il avait été précédé par Bossuet, depuis évêque de Meaux. Celui-ci, qui devint un si grand homme, s'était engagé dans sa grande jeunesse à épouser mademoiselle Desvieux, fille d'un rare mérite. Ses talents pour la théologie et pour cette espèce d'éloquence qui la caractérise, se montrèrent de si bonne heure, que ses parents et ses amis le déterminèrent à ne se donner qu'à l'Église. Mademoiselle Desvieux l'y engagea elle-même, préférant la gloire qu'il devait acquérir au bonheur de vivre avec lui. Il avait prêché assez jeune devant le roi et la reine-mère en 1662, longtemps avant que le père Bourdaloue fût connu. Ses discours, soutenus d'une action noble et touchante, les premiers qu'on eût encore entendus à la cour qui approchassent du sublime, eurent un si grand succès, que le roi fit écrire en son nom à son père, intendant de Soissons, pour le féliciter d'avoir un tel fils.

Cependant, quand Bourdaloue parut, Bossuet ne passa plus pour le premier prédicateur. Il s'était déjà donné aux oraisons funèbres, genre d'éloquence qui demande de l'imagination, et une grandeur majestueuse qui tient un peu à

la poésie, dont il faut toujours emprunter quelque chose, quoique avec discrétion, quand on tend au sublime. L'oraison funèbre de la reine mère, qu'il prononça en 1667, lui valut l'évêché de Condom: mais ce discours n'était pas encore digne de lui; et il ne fut pas imprimé, non plus que ses sermons. L'éloge funèbre de la reine d'Angleterre, veuve de Charles Ier, qu'il fit en 1669, parut presque en tout un chef-d'œuvre. Les sujets de ces pièces d'éloquence sont heureux à proportion des malheurs que les morts ont éprouvés. C'est en quelque façon comme dans les tragédies, où les grandes infortunes des principaux personnages sont ce qui intéresse davantage. L'éloge funèbre de Madame, enlevée à la fleur de son âge, et morte entre ses bras, eut le plus grand et le plus rare des succès, celui de faire verser des larmes à la cour: il fut obligé de s'arrêter après ces paroles: *O nuit désastreuse, nuit effroyable, où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle: Madame se meurt, Madame est morte! etc.* L'auditoire éclata en sanglots; et la voix de l'orateur fut interrompue par ses soupirs et par ses pleurs.

Les Français furent les seuls qui réussirent dans ce genre d'éloquence. Le même homme, quelque temps après, en inventa un nouveau, qui ne pouvait guère avoir de succès qu'entre ses mains. Il appliqua l'art oratoire à l'histoire même, qui semble l'exclure. Son *Discours sur l'histoire universelle*, composé pour l'éducation du Dauphin, n'a eu ni modèle ni imitateurs. Si le système qu'il adopte pour concilier la chronologie des Juifs avec celle des autres nations a trouvé des contradicteurs chez les savants, son style n'a trouvé que des admirateurs. On fut étonné de cette force majestueuse dont il décrit les mœurs, le gouvernement, l'accroissement et la chute des grands empires; et de ces traits rapides d'une vérité énergique dont il peint et dont il juge les nations.

Presque tous les ouvrages qui honorèrent ce siècle étaient dans un genre inconnu à l'antiquité. Le *Télémaque* est de ce nombre. Fénelon, le disciple, l'ami de Bossuet, et depuis devenu malgré lui son rival et son ennemi, composa ce livre singulier, qui tient à la fois du roman et du poëme, et qui substitue une prose cadencée à la versification.

Il semble qu'il ait voulu traiter le roman comme M. de Meaux avait traité l'histoire, en lui donnant une dignité et des charmes inconnus, et surtout en tirant de ces fictions une morale utile au genre humain; morale entièrement négligée dans presque toutes les inventions fabuleuses. On a cru qu'il avait composé ce livre pour servir de thèmes et d'instruction au duc de Bourgogne et aux autres enfants de France, dont il fut précepteur, ainsi que Bossuet avait fait son *Histoire universelle* pour l'éducation de Monseigneur. Mais son neveu, le marquis de Fénelon, héritier de la vertu de cet homme célèbre, et qui a été tué à la bataille de Rocoux, m'a assuré le contraire. En effet, il n'eût pas été convenable que les amours de Calypso et d'Eucharis eussent été les premières leçons qu'un prêtre eût données aux enfants de France.

Il ne fit cet ouvrage que lorsqu'il fut relégué dans son archevêché de Cambrai. Plein de la lecture des anciens, et né avec une imagination vive et tendre, il s'était fait un style qui n'était qu'à lui, et qui coulait de source avec abondance. J'ai vu son manuscrit original: il n'y a pas dix ratures. Il le composa en trois mois, au milieu de ses malheureuses disputes sur le quiétisme; ne se doutant pas combien ce délassement était supérieur à ses occupations. On prétend qu'un domestique lui en déroba une copie, qu'il fit imprimer: si cela est, l'archevêque de Cambrai dut à cette infidélité toute la réputation qu'il eut en Europe; mais il lui dut aussi d'être perdu pour jamais à la cour. On crut voir dans le *Télémaque* une critique indirecte du gouvernement de Louis XIV. Sésostris, qui triomphait avec trop de faste; Idoménée, qui établissait le luxe dans Salente, et qui oubliait le nécessaire, parurent des portraits du roi; quoique, après tout, il soit impossible d'avoir chez soi le superflu que par la surabondance des arts de la première nécessité. Le marquis de Louvois semblait, aux yeux des mécontents, représenté, sous le nom de Protésilas, vain, dur, hautain, ennemi des grands capitaines qui servaient l'État, et non le ministre.

Les alliés, qui dans la guerre de 1688 s'unirent contre Louis XIV, qui depuis ébranlèrent son trône dans la guerre de 1701, se firent une joie de le reconnaître dans ce même

Idoménée dont la hauteur révolte tous ses voisins. Ces allusions firent des impressions profondes, à la faveur de ce style harmonieux qui insinue d'une manière si tendre la modération et la concorde. Les étrangers et les Français même, lassés de tant de guerres, virent avec une consolation maligne une satire dans un livre fait pour enseigner la vertu. Les éditions en furent innombrables. J'en ai vu quatorze en langue anglaise. Il est vrai qu'après la mort de ce monarque si craint, si envié, si respecté de tous, et si haï de quelques-uns, quand la malignité humaine a cessé de s'assouvir des allusions prétendues qui censuraient sa conduite, les juges d'un goût sévère ont traité le *Télémaque* avec quelque rigueur. Ils ont blâmé les longueurs, les détails, les aventures trop peu liées, les descriptions trop répétées et trop uniformes de la vie champêtre; mais ce livre a toujours été regardé comme un des beaux monuments d'un siècle florissant.

On peut compter parmi les productions d'un genre unique les *Caractères* de la Bruyère. Il n'y avait pas chez les anciens plus d'exemples d'un tel ouvrage que du *Télémaque*. Un style rapide, concis, nerveux, des expressions pittoresques, un usage tout nouveau de la langue, mais qui n'en blesse pas les règles, frappèrent le public; et les allusions qu'on y trouvait en foule achevèrent le succès. Quand la Bruyère montra son ouvrage manuscrit à M. de Malésieux, celui-ci lui dit: *Voilà de quoi vous attirer beaucoup de lecteurs et beaucoup d'ennemis.* Ce livre baissa dans l'esprit des hommes, quand une génération entière, attaquée dans l'ouvrage, fut passée. Cependant, comme il y a des choses de tous les temps et de tous les lieux, il est à croire qu'il ne sera jamais oublié. Le *Télémaque* a fait quelques imitateurs, les *Caractères* de la Bruyère en ont produit davantage. Il est plus aisé de faire de courtes peintures des choses qui nous frappent, que d'écrire un long ouvrage d'imagination, qui plaise et qui instruise à la fois.

L'art délicat de répandre des grâces jusque sur la philosophie fut encore une chose nouvelle, dont le livre des *Mondes* fut le premier exemple; mais exemple dangereux, parce que la véritable parure de la philosophie est l'ordre, la clarté, et surtout la vérité. Ce qui pourrait empêcher cet

ouvrage ingénieux d'être mis par la postérité au rang de nos livres classiques, c'est qu'il est fondé en partie sur la chimère des tourbillons de Descartes.

Il faut ajouter à ces nouveautés celles que produisit Bayle en donnant une espèce de dictionnaire de raisonnement. C'est le premier ouvrage de ce genre où l'on puisse apprendre à penser. Il faut abandonner à la destinée des livres ordinaires les articles de ce recueil qui ne contiennent que de petits faits indignes à la fois de Bayle, d'un lecteur grave, et de la postérité. Au reste, en plaçant ici Bayle parmi les auteurs qui ont honoré le siècle de Louis XIV, quoiqu'il fût réfugié en Hollande, je ne fais que me conformer à l'arrêt du parlement de Toulouse, qui, en déclarant son testament valide en France malgré la rigueur des lois, dit expressément qu'*un tel homme ne peut être regardé comme un étranger*.

On ne s'appesantira point ici sur la foule des bons livres que ce siècle a fait naître; on ne s'arrête qu'aux productions de génie singulières ou neuves qui le caractérisent, et qui le distinguent des autres siècles. L'éloquence de Bossuet et de Bourdaloue, par exemple, n'était et ne pouvait être celle de Cicéron: c'était un genre et un mérite tout nouveau. Si quelque chose approche de l'orateur romain, ce sont les trois mémoires que Pellisson composa pour Foucquet. Ils sont dans le même genre que plusieurs oraisons de Cicéron, un mélange d'affaires judiciaires et d'affaires d'État, traité solidement avec un art qui paraît peu, et orné d'une éloquence touchante.

Nous avons eu des historiens, mais point de Tite-Live. Le style de la *Conspiration de Venise* est comparable à celui de Salluste. On voit que l'abbé de Saint-Réal l'avait pris pour modèle; et peut-être l'a-t-il surpassé. Tous les autres écrits dont on vient de parler semblent être d'une création nouvelle. C'est là surtout ce qui distingue cet âge illustre; car pour des savants et des commentateurs, le seizième et le dix-septième siècle en avaient beaucoup produit; mais le vrai génie en aucun genre n'était encore développé.

Qui croirait que tous ces bons ouvrages en prose n'auraient probablement jamais existé, s'ils n'avaient été précédés par la poésie? C'est pourtant la destinée de

l'esprit humain dans toutes les nations : les vers furent partout les premiers enfants du génie, et les premiers maîtres d'éloquence.

Les peuples sont ce qu'est chaque homme en particulier. Platon et Cicéron commencèrent par faire des vers. On ne pouvait encore citer un passage noble et sublime de prose française, quand on savait par cœur le peu de belles stances que laissa Malherbe ; et il y a grande apparence que, sans Pierre Corneille, le génie des prosateurs ne se serait pas développé.

Cet homme est d'autant plus admirable, qu'il n'était environné que de très-mauvais modèles quand il commença à donner des tragédies. Ce qui devait encore lui fermer le bon chemin, c'est que ces mauvais modèles étaient estimés ; et, pour comble de découragement, ils étaient favorisés par le cardinal de Richelieu, le protecteur des gens de lettres, et non pas du bon goût. Il récompensait de méprisables écrivains qui d'ordinaire sont rampants ; et, par une hauteur d'esprit si bien placée ailleurs, il voulait abaisser ceux en qui il sentait avec quelque dépit un vrai génie, qui rarement se plie à la dépendance. Il est bien rare qu'un homme puissant, quand il est lui-même artiste, protége sincèrement les bons artistes.

Corneille eut à combattre son siècle, ses rivaux, et le cardinal de Richelieu. Je ne répéterai point ici ce qui a été écrit sur *le Cid*. Je remarquerai seulement que l'Académie, dans ses judicieuses décisions entre Corneille et Scudéri, eut trop de complaisance pour le cardinal de Richelieu, en condamnant l'amour de Chimène. Aimer le meurtrier de son père, et poursuivre la vengeance de ce meurtre, était une chose admirable. Vaincre son amour eût été un défaut capital dans l'art tragique, qui consiste principalement dans les combats du cœur. Mais l'art était inconnu alors à tout le monde, hors à l'auteur.

Le Cid ne fut pas le seul ouvrage de Corneille que le cardinal de Richelieu voulut rabaisser. L'abbé d'Aubignac nous apprend que ce ministre désapprouva *Polyeucte*.

Le Cid, après tout, était une imitation très-embellie de Guilhem de Castro[1], et en plusieurs endroits une traduction.

[1] Il y avait deux tragédies espagnoles sur ce sujet : *le Cid* de Gui-

Cinna, qui le suivit, était unique. J'ai connu un ancien domestique de la maison de Condé, qui disait que le grand Condé, à l'âge de vingt ans, étant à la première représentation de *Cinna*, versa des larmes à ces paroles d'Auguste :

> Je suis maître de moi comme de l'univers ;
> Je le suis, je veux l'être. O siècles ! ô mémoire !
> Conservez à jamais ma dernière victoire.
> Je triomphe aujourd'hui du plus juste courroux
> De qui le souvenir puisse aller jusqu'à vous !
> Soyons amis, Cinna ; c'est moi qui t'en convie.

C'étaient là des larmes de héros. Le grand Corneille faisant pleurer le grand Condé d'admiration, est une époque bien célèbre dans l'histoire de l'esprit humain.

La quantité de pièces indignes de lui qu'il fit, plusieurs années après, n'empêcha pas la nation de le regarder comme un grand homme ; ainsi que les fautes considérables d'Homère n'ont jamais empêché qu'il ne fût sublime. C'est le privilége du vrai génie, et surtout du génie qui ouvre une carrière, de faire impunément de grandes fautes.

Corneille s'était formé tout seul ; mais Louis XIV, Colbert, Sophocle et Euripide contribuèrent tous à former Racine. Une ode qu'il composa à l'âge de dix-huit ans, pour le mariage du roi, lui attira un présent qu'il n'attendait pas, et le détermina à la poésie. Sa réputation s'est accrue de jour en jour, et celle des ouvrages de Corneille a un peu diminué. La raison en est que Racine, dans tous ses ouvrages, depuis son *Alexandre*, est toujours élégant, toujours correct, toujours vrai ; qu'il parle au cœur, et que l'autre manque trop souvent à tous ces devoirs. Racine passa de bien loin et les Grecs et Corneille dans l'intelligence des passions, et porta la douce harmonie de la poésie, ainsi que les grâces de la parole, au plus haut point où elles puissent parvenir. Ces hommes enseignèrent à la nation à penser, à sentir et à s'exprimer. Leurs auditeurs, instruits par eux seuls, devinrent enfin des juges sévères pour ceux même qui les avaient éclairés.

Il y avait très-peu de personnes en France, du temps du cardinal de Richelieu, capables de discerner les défauts du

lhem de Castro, et *el Honrador de su padre* de Jean-Baptiste Diamante. Corneille imita autant de scènes de Diamante que de Castro.

Cid; et en 1702, quand *Athalie*, le chef-d'œuvre de la scène, fut représentée chez madame la duchesse de Bourgogne, les courtisans se crurent assez habiles pour la condamner. Le temps a vengé l'auteur; mais ce grand homme est mort sans jouir du succès de son plus admirable ouvrage. Un nombreux parti se piqua toujours de ne pas rendre justice à Racine. Madame de Sévigné, la première personne de son siècle pour le style épistolaire, et surtout pour conter des bagatelles avec grâce, croit toujours que Racine *n'ira pas loin*. Elle en jugeait comme du café, dont elle dit *qu'on se désabusera bientôt*. Il faut du temps pour que les réputations mûrissent.

La singulière destinée de ce siècle rendit Molière contemporain de Corneille et de Racine. Il n'est pas vrai que Molière, quand il parut, eût trouvé le théâtre absolument dénué de bonnes comédies. Corneille lui-même avait donné *le Menteur*, pièce de caractère et d'intrigue, prise du théâtre espagnol, comme *le Cid*: et Molière n'avait encore fait paraître que deux de ses chefs-d'œuvre, lorsque le public avait *la Mère coquette* de Quinault, pièce à la fois de caractère et d'intrigue, et même modèle d'intrigue. Elle est de 1664; c'est la première comédie où l'on ait peint ceux que l'on a appelés depuis les *marquis*. La plupart des grands seigneurs de la cour de Louis XIV voulaient imiter cet air de grandeur, d'éclat et de dignité qu'avait leur maître. Ceux d'un ordre inférieur copiaient la hauteur des premiers; et il y en avait enfin, et même en grand nombre, qui poussaient cet air avantageux, et cette envie dominante de se faire valoir, jusqu'au plus grand ridicule.

Ce défaut dura longtemps. Molière l'attaqua souvent; et il contribua à défaire le public de ces importants subalternes, ainsi que de l'affectation des *précieuses*, du pédantisme des *femmes savantes*, de la robe et du latin des médecins. Molière fut, si on ose le dire, un législateur des bienséances du monde. Je ne parle ici que de ce service rendu à son siècle; on sait assez ses autres mérites.

C'était un temps digne de l'attention des temps à venir que celui où les héros de Corneille et de Racine, les personnages de Molière, les symphonies de Lulli toutes nouvelles pour la nation, et (puisqu'il ne s'agit ici que des arts) les voix des Bossuet et des Bourdaloue, se faisaient entendre à

Louis XIV, à Madame si célèbre par son goût, à un Condé, à un Turenne, à un Colbert, et à cette foule d'hommes supérieurs qui parurent en tout genre. Ce temps ne se trouvera plus, où un duc de la Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*, au sortir de la conversation d'un Pascal et d'un Arnauld, allait au théâtre de Corneille.

Despréaux s'élevait au niveau de tant de grands hommes, non point par ses premières satires, car les regards de la postérité ne s'arrêteront point sur les *embarras de Paris*, et sur les noms des Cassaigne et des Cotin; mais il instruisait cette postérité par ses belles épîtres, et surtout par son *Art poétique*, où Corneille eût trouvé beaucoup à apprendre.

La Fontaine, bien moins châtié dans son style, bien moins correct dans son langage, mais unique dans sa naïveté et dans les grâces qui lui sont propres, se mit, par les choses les plus simples, presque à côté de ces hommes sublimes.

Quinault, dans un genre tout nouveau, et d'autant plus difficile qu'il paraît plus aisé, fut digne d'être placé avec tous ces illustres contemporains. On sait avec quelle injustice Boileau voulut le décrier. Il manquait à Boileau d'avoir sacrifié aux Grâces : il chercha en vain toute sa vie à humilier un homme qui n'était connu que par elles. Le véritable éloge d'un poëte, c'est qu'on retienne ses vers. On sait par cœur des scènes entières de Quinault; c'est un avantage qu'aucun opéra d'Italie ne pourrait obtenir. La musique française est demeurée dans une simplicité qui n'est plus du goût d'aucune nation. Mais la simple et belle nature, qui se montre souvent dans Quinault avec tant de charmes, plaît encore dans toute l'Europe à ceux qui possèdent notre langue, et qui ont le goût cultivé. Si l'on trouvait dans l'antiquité un poëme comme *Armide* ou comme *Atys*, avec quelle idolâtrie il serait reçu ! Mais Quinault était moderne.

Tous ces grands hommes furent connus et protégés de Louis XIV, excepté la Fontaine. Son extrême simplicité, poussée jusqu'à l'oubli de soi-même, l'écartait d'une cour qu'il ne cherchait pas. Mais le duc de Bourgogne l'accueillit; et il reçut dans sa vieillesse quelques bienfaits de ce prince. Il était, malgré son génie, presque aussi simple que les héros de ses fables. On pourrait appliquer à la Fontaine son aimable fable des *Animaux malades de la peste*, qui s'ac-

cusent de leurs fautes: on y pardonne tout aux lions, aux loups et aux ours; et un animal innocent est dévoué pour avoir mangé un peu d'herbe.

Dans l'école de ces génies, qui seront les délices et l'instruction des siècles à venir, il se forma une foule d'esprits agréables, dont on a une infinité de petits ouvrages délicats qui font l'amusement des honnêtes gens, ainsi que nous avons eu beaucoup de peintres gracieux, qu'on ne met pas à côté des Poussin, des le Sueur, des le Brun, des le Moine et des Vanloo.

Cependant, vers la fin du règne de Louis XIV, deux hommes percèrent la foule des génies médiocres, et eurent beaucoup de réputation. L'un était la Motte-Houdart, homme d'un esprit plus sage et plus étendu que sublime, écrivain délicat et méthodique en prose, mais manquant souvent de feu et d'élégance dans sa poésie; et même de cette exactitude qu'il n'est permis de négliger qu'en faveur du sublime. Il donna d'abord de belles stances, plutôt que de belles odes. Son talent déclina bientôt après; mais beaucoup de beaux morceaux qui nous restent de lui en plus d'un genre empêcheront toujours qu'on ne le mette au rang des auteurs méprisables. Il prouva que, dans l'art d'écrire, on peut être encore quelque chose au second rang.

L'autre était Rousseau, qui, avec moins d'esprit, moins de finesse et de facilité que la Motte, eut beaucoup plus de talent pour l'art des vers. Il ne fit des odes qu'après la Motte; mais il les fit plus belles, plus variées, plus remplies d'images. Il égala dans ses Psaumes l'onction et l'harmonie qu'on remarque dans les cantiques de Racine. Ses épigrammes sont mieux travaillées que celles de Marot. Il réussit bien moins dans les opéras, qui demandent de la sensibilité; dans les comédies, qui veulent de la gaieté; et dans les épîtres morales, qui veulent de la vérité: tout cela lui manquait. Ainsi il échoua dans ces genres, qui lui étaient étrangers.

Il aurait corrompu la langue française, si le style marotique, qu'il employa dans ses ouvrages sérieux, avait été imité. Mais heureusement ce mélange de la pureté de notre langue avec la difformité de celle qu'on parlait il y a deux cents ans, n'a été qu'une mode passagère. Quelques-unes

de ses épîtres sont des imitations un peu forcées de Despréaux, et ne sont pas fondées sur des idées aussi claires, et sur des vérités reconnues : *le vrai seul est aimable.*

Il dégénéra beaucoup dans les pays étrangers ; soit que l'âge et les malheurs eussent affaibli son génie, soit que, son principal mérite consistant dans le choix des mots et dans les tours heureux, mérite plus nécessaire et plus rare qu'on ne pense, il ne fût plus à portée des mêmes secours. Il pouvait, loin de sa patrie, compter parmi ses malheurs celui de n'avoir plus de critiques sévères.

Ses longues infortunes eurent leur source dans un amour-propre indomptable, et trop mêlé de jalousie et d'animosité. Son exemple doit être une leçon frappante pour tout homme à talents ; mais on ne le considère ici que comme un écrivain qui n'a pas peu contribué à l'honneur des lettres.

Il ne s'éleva guère de grands génies depuis les beaux jours de ces artistes illustres ; et, à peu près vers le temps de la mort de Louis XIV, la nature sembla se reposer.

La route était difficile au commencement du siècle, parce que personne n'y avait marché : elle l'est aujourd'hui, parce qu'elle a été battue. Les grands hommes du siècle passé ont enseigné à penser et à parler ; ils ont dit ce qu'on ne savait pas. Ceux qui leur succèdent ne peuvent guère dire que ce qu'on sait. Enfin une espèce de dégoût est venue de la multitude des chefs-d'œuvre.

Le siècle de Louis XIV a donc en tout la destinée des siècles de Léon X, d'Auguste, d'Alexandre. Les terres qui firent naître dans ces temps illustres tant de fruits du génie avaient été longtemps préparées auparavant. On a cherché en vain dans les causes morales et dans les causes physiques la raison de cette tardive fécondité, suivie d'une longue stérilité. La véritable raison est que, chez les peuples qui cultivent les beaux-arts, il faut beaucoup d'années pour épurer la langue et le goût. Quand les premiers pas sont faits, alors les génies se développent ; l'émulation, la faveur publique prodiguée à ces nouveaux efforts, excitent tous les talents. Chaque artiste saisit en son genre les beautés naturelles que ce genre comporte. Quiconque approfondit la théorie des arts purement de génie doit, s'il a quelque génie lui-même, savoir que ces premières beautés, ces grands

traits naturels qui appartiennent à ces arts, et qui conviennent à la nation pour laquelle on travaille, sont en petit nombre. Les sujets et les embellissements propres aux sujets ont des bornes bien plus resserrées qu'on ne pense. L'abbé Dubos, homme d'un très-grand sens, qui écrivait son traité sur la poésie et sur la peinture, vers l'an 1714, trouva que dans toute l'histoire de France il n'y avait de vrai sujet de poëme épique que la destruction de la Ligue par Henri le Grand. Il devait ajouter que les embellissements de l'épopée, convenables aux Grecs, aux Romains, aux Italiens du quinzième et du seizième siècles, étant proscrits parmi les Français, les dieux de la fable, les oracles, les héros invulnérables, les monstres, les sortiléges, les métamorphoses, les aventures romanesques n'étant plus de saison, les beautés propres au poëme épique sont renfermées dans un cercle très-étroit. Si donc il se trouve jamais quelque artiste qui s'empare des seuls ornements convenables au temps, au sujet, à la nation, et qui exécute ce qu'on a tenté, ceux qui viendront après lui trouveront la carrière remplie.

Il en est de même dans l'art de la tragédie. Il ne faut pas croire que les grandes passions tragiques et les grands sentiments puissent se varier à l'infini d'une manière neuve et frappante. Tout a ses bornes.

La haute comédie a les siennes. Il n'y a dans la nature humaine qu'une douzaine, tout au plus, de caractères vraiment comiques et marqués de grands traits. L'abbé Dubos, faute de génie, croit que les hommes de génie peuvent encore trouver une foule de nouveaux caractères; mais il faudrait que la nature en fît. Il s'imagine que ces petites différences qui sont dans les caractères des hommes peuvent être maniées aussi heureusement que les grands sujets. Les nuances, à la vérité, sont innombrables, mais les couleurs éclatantes sont en petit nombre; et ce sont ces couleurs primitives qu'un grand artiste ne manque pas d'employer.

L'éloquence de la chaire, et surtout celle des oraisons funèbres, sont dans ce cas. Les vérités morales une fois annoncées avec éloquence, les tableaux des misères et des faiblesses humaines, des vanités de la grandeur, des ravages de la mort, étant faits par des mains habiles, tout cela

devient lieu commun: on est réduit ou à imiter ou à s'égarer. Un nombre suffisant de fables étant composées par un la Fontaine, tout ce qu'on y ajoute rentre dans la même morale, et presque dans les mêmes aventures. Ainsi donc le génie n'a qu'un siècle, après quoi il faut qu'il dégénère.

Les genres dont les sujets se renouvellent sans cesse, comme l'histoire, les observations physiques, et qui ne demandent que du travail, du jugement et un esprit commun, peuvent plus aisément se soutenir; et les arts de la main, comme la peinture, la sculpture, peuvent ne pas dégénérer, quand ceux qui gouvernent ont, à l'exemple de Louis XIV, l'attention de n'employer que les meilleurs artistes. Car on peut, en peinture et en sculpture, traiter cent fois les mêmes sujets: on peint encore la sainte Famille, quoique Raphaël ait déployé dans ce sujet toute la supériorité de son art; mais on ne serait pas reçu à traiter *Cinna*, *Andromaque*, *l'Art poëtique*, *le Tartufe*.

Il faut encore observer que le siècle passé ayant instruit le présent, il est devenu si facile d'écrire des choses médiocres, qu'on a été inondé de livres frivoles, et, ce qui encore est bien pis, de livres sérieux inutiles: mais parmi cette multitude de médiocres écrits, mal devenu nécessaire dans une ville immense, opulente et oisive, où une partie des citoyens s'occupe sans cesse à amuser l'autre, il se trouve de temps en temps d'excellents ouvrages, ou d'histoire, ou de réflexions, ou de cette littérature légère qui délasse toutes sortes d'esprits.

La nation française est de toutes les nations celle qui a produit le plus de ces ouvrages. Sa langue est devenue la langue de l'Europe: tout y a contribué; les grands auteurs du siècle de Louis XIV; ceux qui les ont suivis; les pasteurs calvinistes réfugiés, qui ont porté l'éloquence, la méthode dans les pays étrangers; un Bayle surtout, qui, écrivant en Hollande, s'est fait lire de toutes les nations; un Rapin de Thoyras, qui a donné en français la seule bonne histoire d'Angleterre; un Saint-Évremond, dont toute la cour de Londres recherchait le commerce; la duchesse de Mazarin, à qui l'on ambitionnait de plaire; madame d'Olbreuse, devenue duchesse de Zell, qui porta en Allemagne toutes les grâces de sa patrie. L'esprit de société est le partage naturel

des Français: c'est un mérite et un plaisir dont les autres peuples ont senti le besoin. La langue française est de toutes les langues celle qui exprime avec le plus de facilité, de netteté et de délicatesse, tous les objets de la conversation des honnêtes gens; et par là elle contribue dans toute l'Europe à un des plus grands agréments de la vie.

CHAPITRE XXXIII.

Suite des arts.

A l'égard des arts qui ne dépendent pas uniquement de l'esprit, comme la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture, ils n'avaient fait que de faibles progrès en France, avant le temps qu'on nomme le siècle de Louis XIV. La musique était au berceau : quelques chansons languissantes, quelques airs de violon, de guitare et de théorbe, la plupart même composés en Espagne, étaient tout ce qu'on connaissait. Lulli étonna par son goût et par sa science. Il fut le premier en France qui fit des basses, des milieux et des fugues. On avait d'abord quelque peine à exécuter ses compositions, qui paraissent aujourd'hui si simples et si aisées. Il y a de nos jours mille personnes qui savent la musique, pour une qui la savait du temps de Louis XIII; et l'art s'est perfectionné dans cette progression. Il n'y a point de grande ville qui n'ait des concerts publics; et Paris même alors n'en avait pas. Vingt-quatre violons du roi étaient alors toute la musique de la France.

Les connaissances qui appartiennent à la musique et aux arts qui en dépendent ont fait tant de progrès, que sur la fin du règne de Louis XIV on a inventé l'art de noter la danse; de sorte qu'aujourd'hui il est vrai de dire qu'on danse à livre ouvert.

Nous avions eu de très-grands architectes du temps de la régence de Marie de Médicis. Elle fit élever le palais du Luxembourg dans le goût toscan, pour honorer sa patrie et pour embellir la nôtre. Le même de Brosses, dont nous

avons le portail de Saint-Gervais, bâtit le palais de cette reine, qui n'en jouit jamais. Il s'en fallut beaucoup que le cardinal de Richelieu, avec autant de grandeur dans l'esprit, eût autant de goût qu'elle. Le Palais-Cardinal, qui est aujourd'hui le Palais-Royal, en est la preuve. Nous conçûmes les plus grandes espérances quand nous vîmes élever cette belle façade du Louvre, qui fait tant désirer l'achèvement de ce palais. Beaucoup de citoyens ont construit des édifices magnifiques, mais plus recherchés pour l'intérieur que recommandables par des dehors dans le grand goût, et qui satisfont le luxe des particuliers encore plus qu'ils n'embellissent la ville.

Colbert, le Mécène de tous les arts, forma une Académie d'architecture en 1671. C'est peu d'avoir des Vitruves, il faut que les Augustes les emploient.

Il faut aussi que les magistrats municipaux soient animés par le zèle et éclairés par le goût. S'il y avait eu deux ou trois prévôts des marchands comme le président Turgot, on ne reprocherait pas à la ville de Paris cet hôtel de ville mal construit et mal situé; cette place si petite et si irrégulière, qui n'est célèbre que par des gibets et de petits feux de joie; ces rues étroites dans les quartiers les plus fréquentés; et enfin un reste de barbarie, au milieu de la grandeur et dans le sein de tous les arts.

La peinture commença sous Louis XIII avec le Poussin. Il ne faut point compter les peintres médiocres qui l'ont précédé. Nous avons eu toujours depuis lui de grands peintres; non pas dans cette profusion qui fait une des richesses de l'Italie; mais, sans nous arrêter à un le Sueur qui n'eut d'autre maître que lui-même, à un le Brun qui égala les Italiens dans le dessin et dans la composition, nous avons eu plus de trente peintres qui ont laissé des morceaux très-dignes de recherches. Les étrangers commencent à nous les enlever. J'ai vu chez un grand roi des galeries et des appartements qui ne sont ornés que de nos tableaux, dont peut-être nous ne voulions pas connaître assez le mérite. J'ai vu en France refuser douze mille livres d'un tableau de Santerre. Il n'y a guère dans l'Europe de plus vastes ouvrages de peinture que le plafond de le Moine à Versailles; et je ne sais s'il y en a de plus beaux.

Nous avons eu depuis Vanloo, qui, chez les étrangers même, passait pour le premier de son temps.

Non-seulement Colbert donna à l'Académie de peinture la forme qu'elle a aujourd'hui, mais en 1667 il engagea Louis XIV à en établir une à Rome. On acheta dans cette métropole un palais, où loge le directeur. On y envoie les élèves qui ont remporté des prix à l'Académie de Paris. Ils y sont instruits et entretenus aux frais du roi: ils y dessinent les antiques; ils étudient Raphaël et Michel-Ange. C'est un noble hommage que rendit à Rome ancienne et nouvelle le désir de l'imiter; et on n'a pas même cessé de rendre cet hommage, depuis que les immenses collections de tableaux d'Italie amassées par le roi et par le duc d'Orléans, et les chefs-d'œuvre de sculpture que la France a produits, nous ont mis en état de ne point chercher ailleurs des maîtres.

C'est principalement dans la sculpture que nous avons excellé, et dans l'art de jeter en fonte d'un seul jet des figures équestres colossales.

Si l'on trouvait un jour, sous des ruines, des morceaux tels que les Bains d'Apollon, exposés aux injures de l'air dans les bosquets de Versailles; le Tombeau du cardinal de Richelieu, trop peu montré au public, dans la chapelle de Sorbonne; la Statue équestre de Louis XIV, faite à Paris pour décorer Bordeaux; le Mercure dont Louis XV a fait présent au roi de Prusse, et tant d'autres ouvrages égaux à ceux que je cite; il est à croire que ces productions de nos jours seraient mises à côté de la plus belle antiquité grecque.

Nous avons égalé les anciens dans les médailles. Varin fut le premier qui tira cet art de la médiocrité sous la fin du règne de Louis XIII. C'est maintenant une chose admirable que ces poinçons et ces carrés qu'on voit rangés par ordre historique dans l'endroit de la galerie du Louvre occupé par les artistes. Il y en a pour deux millions, et la plupart sont des chefs-d'œuvre.

On n'a pas moins réussi dans l'art de graver les pierres précieuses. Celui de multiplier les tableaux, de les éterniser par le moyen des planches en cuivre, de transmettre facilement à la postérité toutes les représentations de la nature et de l'art, était encore très-informe en France avant ce siècle. C'est un des arts les plus agréables et les plus utiles. On

le doit aux Florentins, qui l'inventèrent vers le milieu du quinzième siècle; et il a été poussé plus loin en France que dans le lieu même de sa naissance, parce qu'on y a fait un plus grand nombre d'ouvrages en ce genre. Les recueils des estampes du roi ont été souvent un des plus magnifiques présents qu'il ait fait aux ambassadeurs. La ciselure en or et en argent, qui dépend du dessin et du goût, a été portée à la plus grande perfection dont la main de l'homme soit capable.

Après avoir ainsi parcouru tous ces arts, qui contribuent aux délices des particuliers et à la gloire de l'État, ne passons pas sous silence le plus utile de tous les arts, dans lequel les Français surpassent toutes les nations du monde: je veux parler de la chirurgie, dont les progrès furent si rapides et si célèbres dans ce siècle, qu'on venait à Paris des bouts de l'Europe pour toutes les cures et pour toutes les opérations qui demandaient une dextérité non commune. Non-seulement il n'y avait guère d'excellents chirurgiens qu'en France, mais c'était dans ce seul pays qu'on fabriquait parfaitement les instruments nécessaires; il en fournissait tous ses voisins; et je tiens du célèbre Cheselden, le plus grand chirurgien de Londres, que ce fut lui qui commença à faire fabriquer à Londres, en 1715, les instruments de son art. La médecine, qui servait à perfectionner la chirurgie, ne s'éleva pas en France au-dessus de ce qu'elle était en Angleterre, et sous le fameux Boerhaave[1] en Hollande; mais il arriva à la médecine, comme à la philosophie, d'atteindre à la perfection dont elle est capable, en profitant des lumières de nos voisins.

Voilà en général un tableau fidèle des progrès de l'esprit humain chez les Français dans ce siècle, qui commença au temps du cardinal de Richelieu, et qui finit de nos jours. Il sera difficile qu'il soit surpassé; et s'il l'est en quelques genres, il restera le modèle des âges encore plus fortunés qu'il aura fait naître.

[1] Chez les Hollandais la diphthongue *oe* se prononce *ou*.

CHAPITRE XXXIV.

Des beaux-arts en Europe du temps de Louis XIV.

Nous avons assez insinué, dans tout le cours de cette histoire, que les désastres publics dont elle est composée, et qui se succèdent les uns aux autres presque sans relâche, sont à la longue effacés des registres des temps. Les détails et les ressorts de la politique tombent dans l'oubli: les bonnes lois, les instituts, les monuments produits par les sciences et par les arts, subsistent à jamais.

La foule des étrangers qui voyagent aujourd'hui à Rome, non en pèlerins, mais en hommes de goût, s'informe peu de Grégoire VII et de Boniface VIII; ils admirent les temples que les Bramante et les Michel-Ange ont élevés, les tableaux des Raphaël, les sculptures des Bernini: s'ils ont de l'esprit, ils lisent l'Arioste et le Tasse; et ils respectent la cendre de Galilée. En Angleterre on parle un moment de Cromwell; on ne s'entretient plus des guerres de la *Rose blanche*, mais on étudie Newton des années entières; on n'est point étonné de lire dans son épitaphe qu'*il a été la gloire du genre humain*, et on le serait beaucoup si on voyait en ce pays les cendres d'aucun homme d'État honorées d'un pareil titre.

Je voudrais ici pouvoir rendre justice à tous les hommes qui ont, comme lui, illustré leur patrie dans le dernier siècle. J'ai appelé ce siècle celui de Louis XIV, non-seulement parce que ce monarque a protégé les arts beaucoup plus que tous les rois ses contemporains ensemble, mais encore parce qu'il a vu renouveler trois fois toutes les générations des princes de l'Europe. J'ai fixé cette époque à quelques années avant Louis XIV, et à quelques années après lui; c'est en effet dans cet espace de temps que l'esprit humain a fait les plus grands progrès.

Les Anglais ont plus avancé vers la perfection presque en tous les genres depuis 1660 jusqu'à nos jours, que dans tous les siècles précédents. Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit ailleurs de Milton. Il est vrai que plusieurs critiques lui reprochent la bizarrerie dans ses peintures, son paradis

des sots, ses murailles d'albâtre qui entourent le paradis terrestre; ses diables qui, de géants qu'ils étaient, se transforment en pygmées pour tenir moins de place au conseil, dans une grande salle toute d'or, bâtie en enfer; les canons qu'on tire dans le ciel, les montagnes qu'on s'y jette à la tête; des anges à cheval, des anges qu'on coupe en deux, et dont les parties se rejoignent soudain. On se plaint de ses longueurs, de ses répétitions; on dit qu'il n'a égalé ni Ovide ni Hésiode dans sa longue description de la manière dont la terre, les animaux et l'homme furent formés. On censure ses dissertations sur l'astronomie, qu'on croit trop sèches, et ses inventions, qu'on croit plus extravagantes que merveilleuses, plus dégoûtantes que fortes; telles sont une longue chaussée sur le chaos; le Péché et la Mort amoureux l'un de l'autre, et la Mort *qui lève le nez pour renifler à travers l'immensité du chaos, le changement arrivé à la terre; comme un corbeau qui sent les cadavres;* cette Mort qui flaire l'odeur du Péché, qui frappe de sa massue pétrifique sur le froid et sur le sec; ce froid et ce sec avec le chaud et l'humide, qui, devenus quatre braves généraux d'armée, conduisent en bataille des embryons d'atomes armés à la légère. Enfin on s'est épuisé sur les critiques, mais on ne s'épuise pas sur les louanges. Milton reste la gloire et l'admiration de l'Angleterre: on le compare à Homère, dont les défauts sont aussi grands; et on le met au-dessus du Dante, dont les imaginations sont encore plus bizarres.

Dans le grand nombre des poëtes agréables qui décorèrent le règne de Charles II, comme les Waller, les comtes de Dorset et de Rochester, le duc de Buckingham, etc., on distingue le célèbre Dryden, qui s'est signalé dans tous les genres de poésie: ses ouvrages sont pleins de détails naturels à la fois et brillants, animés, vigoureux, hardis, passionnés; mérite qu'aucun poëte de sa nation n'égale, et qu'aucun ancien n'a surpassé. Si Pope, qui est venu après lui, n'avait pas, sur la fin de sa vie, fait son *Essai sur l'homme,* il ne serait pas comparable à Dryden.

Nulle nation n'a traité la morale en vers avec plus d'énergie et de profondeur que la nation anglaise: c'est là, ce me semble, le plus grand mérite de ses poëtes.

Il y a une autre sorte de littérature variée, qui demande

un esprit plus cultivé et plus universel: c'est celle qu'Addison a possédée. Non-seulement il s'est immortalisé par son *Caton*, la seule tragédie anglaise écrite avec une élégance et une noblesse continues; mais ses autres ouvrages de morale et de critique respirent le goût: on y voit partout le bon sens paré des fleurs de l'imagination; sa manière d'écrire est un excellent modèle en tout pays. Il y a du doyen Swift plusieurs morceaux dont on ne trouve aucun exemple dans l'antiquité; c'est Rabelais perfectionné.

Les Anglais n'ont guère connu les oraisons funèbres; ce n'est pas la coutume chez eux de louer des rois et des reines dans les églises; mais l'éloquence de la chaire, qui était très-grossière à Londres avant Charles II, se forma tout d'un coup. L'évêque Burnet avoue dans ses Mémoires que ce fut en imitant les Français. Peut-être ont-ils surpassé leurs maîtres; leurs sermons sont moins compassés, moins affectés, moins déclamateurs qu'en France.

Il est encore remarquable que ces insulaires séparés du reste du monde, et instruits si tard, aient acquis pour le moins autant de connaissances de l'antiquité qu'on en a pu rassembler dans Rome, qui a été si longtemps le centre des nations. Marsham a percé dans les ténèbres de l'ancienne Égypte; il n'y a point de Persan qui ait connu la religion de Zoroastre comme le savant Hyde. L'histoire de Mahomet et des temps qui le précèdent était ignorée des Turcs, et a été développée par l'Anglais Sale, qui a voyagé si utilement en Arabie.

Il n'y a point de pays au monde où la religion chrétienne ait été si fortement combattue, et défendue si savamment qu'en Angleterre. Depuis Henri VIII jusqu'à Cromwell, on avait disputé et combattu comme cette ancienne espèce de gladiateurs qui descendaient dans l'arène un cimeterre à la main et un bandeau sur les yeux. Quelques légères différences dans le culte et dans le dogme avaient produit des guerres horribles; et quand, depuis la restauration jusqu'à nos jours, on a attaqué tout le christianisme presque chaque année, ces disputes n'ont pas excité le moindre trouble; on n'a répondu qu'avec la science: autrefois c'était avec le fer et la flamme.

C'est surtout en philosophie que les Anglais ont été les

maîtres des autres nations. Il ne s'agissait plus de systèmes ingénieux. Les fables des Grecs devaient disparaître depuis longtemps, et les fables des modernes ne devaient jamais paraître. Le chancelier Bacon avait commencé par dire qu'on devait interroger la nature d'une manière nouvelle; qu'il fallait faire des expériences. Boyle passa sa vie à en faire. Ce n'est pas ici le lieu d'une dissertation physique; il suffit de dire qu'après trois mille ans de vaines recherches, Newton est le premier qui ait découvert et démontré la grande loi de la nature par laquelle tous les éléments de la matière s'attirent réciproquement, loi par laquelle tous les astres sont retenus dans leur cours. Il est le premier qui ait vu en effet la lumière; avant lui on ne la connaissait pas.

Ses principes mathématiques, où règne une physique toute nouvelle et toute vraie, sont fondés sur la découverte du calcul qu'on appelle mal à propos de *l'infini*, dernier effort de géométrie, et effort qu'il avait fait à vingt-quatre ans. C'est ce qui a fait dire à un grand philosophe, au savant Halley, qu'*il n'est pas permis à un mortel d'atteindre de plus près à la divinité.*

Une foule de bons géomètres, de bons physiciens, fut éclairée par ses découvertes et animée par lui. Bradley trouva enfin l'aberration de la lumière des étoiles fixes, placées au moins à douze millions de millions de lieues loin de notre petit globe.

Ce même Halley que je viens de citer eut, quoique simple astronome, le commandement d'un vaisseau du roi en 1698. C'est sur ce vaisseau qu'il détermina la position des étoiles du pôle antarctique, et qu'il marqua toutes les variations de la boussole dans toutes les parties du globe connu. Le voyage des Argonautes n'était en comparaison que le passage d'une barque d'un bord de rivière à l'autre. A peine a-t-on parlé dans l'Europe du voyage de Halley.

Cette indifférence que nous avons pour les grandes choses devenues trop familières, et cette admiration des anciens Grecs pour les petites, sont encore une preuve de la prodigieuse supériorité de notre siècle sur les anciens. Boileau en France, le chevalier Temple en Angleterre, s'obstinaient à ne pas reconnaître cette supériorité: ils voulaient dépriser leur siècle, pour se mettre eux-mêmes

au-dessus de lui. Cette dispute entre les anciens et les modernes est enfin décidée, du moins en philosophie. Il n'y a pas un ancien philosophe qui serve aujourd'hui à l'instruction de la jeunesse chez les nations éclairées.

Locke seul serait un grand exemple de cet avantage que notre siècle a eu sur les plus beaux âges de la Grèce. Depuis Platon jusqu'à lui il n'y a rien : personne, dans cet intervalle, n'a développé les opérations de notre âme ; et un homme qui saurait tout Platon, et qui ne saurait que Platon, saurait peu, et saurait mal.

C'était à la vérité un Grec éloquent ; son apologie de Socrate est un service rendu aux sages de toutes les nations : il est juste de le respecter, puisqu'il a rendu si respectable la vertu malheureuse, et les persécuteurs si odieux. On crut longtemps que sa belle morale ne pouvait être accompagnée d'une mauvaise métaphysique ; on en fit presque un Père de l'Église, à cause de son *Ternaire*, que personne n'a jamais compris. Mais que penserait-on aujourd'hui d'un philosophe qui nous dirait qu'une matière est *l'autre*, que le monde est une figure de douze pentagones, que le feu, qui est une pyramide, est lié à la terre par des nombres ? Serait-on bien reçu à prouver l'immortalité et les métempsycoses de l'âme, en disant que le sommeil naît de la veille, la veille du sommeil, le vivant du mort, et le mort du vivant ? Ce sont là les raisonnements qu'on a admirés pendant tant de siècles ; et des idées plus extravagantes encore ont été employées depuis à l'éducation des hommes.

Locke seul a développé *l'entendement humain*, dans un livre où il n'y a que des vérités ; et, ce qui rend l'ouvrage parfait, toutes ces vérités sont claires.

Si l'on veut achever de voir en quoi ce dernier siècle l'emporte sur tous les autres, on peut jeter les yeux sur l'Allemagne et sur le Nord. Un Hevelius, à Dantzick, est le premier astronome qui ait bien connu la planète de la lune ; aucun homme avant lui n'avait mieux examiné le ciel. Parmi les grands hommes que cet âge a produits, nul ne fait mieux voir que ce siècle peut être appelé celui de Louis XIV. Hevelius perdit par un incendie une immense bibliothèque : le monarque de France gratifia l'astronome de Dantzick d'un présent fort au-dessus de sa perte.

Mercator, dans le Holstein, fut en géométrie le précurseur de Newton; les Bernouilli, en Suisse, ont été les dignes disciples de ce grand homme. Leibnitz passa quelque temps pour son rival.

Ce fameux Leibnitz naquit à Leipsick: il mourut en sage à Hanovre, adorant un Dieu comme Newton, sans consulter les hommes. C'était peut-être le savant le plus universel de l'Europe: historien infatigable dans ses recherches, jurisconsulte profond, éclairant l'étude du droit par la philosophie, tout étrangère qu'elle paraît à cette étude: métaphysicien assez délié pour vouloir réconcilier la théologie avec la métaphysique; poëte latin même, et enfin mathématicien assez bon pour disputer au grand Newton l'invention du calcul de *l'infini*, et pour faire douter quelque temps entre Newton et lui.

C'était alors le bel âge de la géométrie: les mathématiciens s'envoyaient souvent des défis, c'est-à-dire des problèmes à résoudre, à peu près comme on dit que les anciens rois de l'Égypte et de l'Asie s'envoyaient réciproquement des énigmes à deviner. Les problèmes que se proposaient les géomètres étaient plus difficiles que ces énigmes; il n'y en eut aucun qui demeurât sans solution en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en France. Jamais la correspondance entre les philosophes ne fut plus universelle; Leibnitz servait à l'animer. On a vu une république littéraire établie insensiblement dans l'Europe malgré les guerres, et malgré les religions différentes. Toutes les sciences, tous les arts ont reçu ainsi des secours mutuels; les académies ont formé cette république. L'Italie et la Russie ont été unies par les lettres. L'Anglais, l'Allemand, le Français, allaient étudier à Leyde. Le célèbre médecin Boerhaave était consulté à la fois par le pape et par le czar. Ses plus grands élèves ont attiré ainsi les étrangers, et sont devenus en quelque sorte les médecins des nations; les véritables savants dans chaque genre ont resserré les liens de cette grande société des esprits répandue partout, et partout indépendante. Cette correspondance dure encore; elle est une des consolations des maux que l'ambition et la politique répandent sur la terre.

L'Italie, dans ce siècle, a conservé son ancienne gloire,

quoiqu'elle n'ait eu ni de nouveaux Tasse, ni de nouveaux Raphaël: c'est assez de les avoir produits une fois. Les Chiabrera, et ensuite les Zappi, les Filicaia, ont fait voir que la délicatesse est toujours le partage de cette nation. La *Mérope* de Maffei, et les ouvrages dramatiques de Metastasio, sont de beaux monuments du siècle.

L'étude de la vraie physique, établie par Galilée, s'est toujours soutenue malgré les contradictions d'une ancienne philosophie trop consacrée. Les Cassini, les Viviani, les Manfredi, les Bianchini, les Zanotti, et tant d'autres, ont répandu sur l'Italie la même lumière qui éclairait les autres pays; et quoique les principaux rayons de cette lumière vinssent de l'Angleterre, les écoles italiennes n'en ont point enfin détourné les yeux.

Tous les genres de littérature ont été cultivés dans cette ancienne patrie des arts autant qu'ailleurs, excepté dans les matières où la liberté de penser donne plus d'essor à l'esprit chez d'autres nations. Ce siècle surtout a mieux connu l'antiquité que les précédents. L'Italie fournit plus de monuments que toute l'Europe ensemble; et plus on a déterré de ces monuments, plus la science s'est étendue.

On doit ces progrès à quelques sages, à quelques génies répandus en petit nombre dans quelques parties de l'Europe, presque tous longtemps obscurs, et souvent persécutés: ils ont éclairé et consolé la terre, pendant que les guerres la désolaient. On peut trouver ailleurs des listes de tous ceux qui ont illustré l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie. Un étranger serait peut-être trop peu propre à apprécier le mérite de tous ces hommes illustres. Il suffit ici d'avoir fait voir que dans le siècle passé les hommes ont acquis plus de lumières d'un bout de l'Europe à l'autre, que dans tous les âges précédents.

CHAPITRE XXXV.

AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES. DISPUTES MÉMORABLES.

Des trois ordres de l'État, le moins nombreux est l'Église; et ce n'est que dans le royaume de France que

le clergé est devenu un ordre de l'État. C'est une chose aussi vraie qu'étonnante, on l'a déjà dit; et rien ne démontre plus le pouvoir de la coutume. Le clergé donc, reconnu pour ordre de l'État, est celui qui a toujours exigé du souverain la conduite la plus délicate et la plus ménagée. Conserver à la fois l'union avec le siége de Rome, et soutenir les libertés de l'Église gallicane, qui sont les droits de l'ancienne Église; savoir faire obéir les évêques comme sujets, sans toucher aux droits de l'épiscopat; les soumettre en beaucoup de choses à la juridiction séculière, et les laisser juges en d'autres; les faire contribuer aux besoins de l'État, et ne pas choquer leurs priviléges: tout cela demande un mélange de dextérité et de fermeté que Louis XIV eut presque toujours.

Le clergé en France fut remis peu à peu dans un ordre et dans une décence dont les guerres civiles et la licence des temps l'avaient écarté. Le roi ne souffrit plus enfin, ni que les séculiers possédassent des bénéfices sous le nom de confidentiaires, ni que ceux qui n'étaient pas prêtres eussent des évêchés, comme le cardinal Mazarin qui avait possédé l'évêché de Metz n'étant pas même sous-diacre, et le duc de Verneuil qui en avait aussi joui étant séculier.

Ce que payait au roi le clergé de France et des villes conquises allait, année commune, à environ deux millions cinq cent mille livres: et depuis, la valeur des espèces ayant augmenté numériquement, ils ont secouru l'État d'environ quatre millions par année sous le nom de décimes, de subvention extraordinaire, de don gratuit. Ce mot et ce privilége de *don gratuit* se sont conservés comme une trace de l'ancien usage où étaient tous les seigneurs de fiefs d'accorder des dons gratuits aux rois dans les besoins de l'État. Les évêques et les abbés, étant seigneurs de fiefs par un ancien abus, ne devaient que des soldats dans le temps de l'anarchie féodale. Les rois alors n'avaient que leurs domaines, comme les autres seigneurs. Lorsque tout changea depuis, le clergé ne changea pas; il conserva l'usage d'aider l'État par des dons gratuits.

A cette ancienne coutume qu'un corps qui s'assemble souvent conserve, et qu'un corps qui ne s'assemble point perd nécessairement, se joint l'immunité toujours réclamée

par l'Église, et cette maxime, que *son bien est le bien des pauvres:* non qu'elle prétende ne devoir rien à l'État, dont elle tient tout; car le royaume, quand il a des besoins, est le premier pauvre; mais elle allègue pour elle le droit de ne donner que des secours volontaires; et Louis XIV exigea toujours ces secours de manière à n'être pas refusé.

On s'étonne dans l'Europe et en France que le clergé paye si peu; on se figure qu'il jouit du tiers du royaume. S'il possédait ce tiers, il est indubitable qu'il devrait payer le tiers des charges, ce qui se monterait, année commune, à plus de cinquante millions, indépendamment des droits sur les consommations qu'il paye comme les autres sujets; mais on se fait des idées vagues et des préjugés sur tout.

Il est incontestable que l'Église de France est de toutes les Églises catholiques celle qui a le moins accumulé de richesses. Non-seulement il n'y a point d'évêque qui se soit emparé, comme celui de Rome, d'une grande souveraineté, mais il n'y a point d'abbé qui jouisse des droits régaliens, comme l'abbé du mont Cassin et les abbés d'Allemagne. En général les évêchés de France ne sont pas d'un revenu trop immense. Ceux de Strasbourg et de Cambrai sont les plus forts; mais c'est qu'ils appartenaient originairement à l'Allemagne, et que l'Église d'Allemagne était beaucoup plus riche que l'Empire.

Giannone, dans son histoire de Naples, assure que les ecclésiastiques ont les deux tiers du revenu du pays. Cet abus énorme n'afflige point la France. On dit que l'Église possède le tiers du royaume, comme on dit au hasard qu'il y a un million d'habitants dans Paris. Si on se donnait seulement la peine de supputer le revenu des évêchés, on verrait, par le prix des baux faits il y a environ cinquante ans, que tous les évêchés n'étaient évalués alors que sur le pied d'un revenu annuel de quatre millions; et les abbayes commendataires allaient à quatre millions cinq cent mille livres. Il est vrai que l'énoncé de ce prix des baux fut un tiers au-dessous de la valeur; et si on ajoute encore l'augmentation des revenus en terre, la somme totale des rentes de tous les bénéfices consistoriaux sera portée à environ seize millions. Il ne faut pas oublier que de cet argent il en va tous les ans à Rome une somme considérable qui ne

revient jamais, et qui est en pure perte. C'est une grande libéralité du roi envers le saint siége: elle dépouille l'État, dans l'espace d'un siècle, de plus de quatre cent mille marcs d'argent; ce qui dans la suite des temps appauvrirait le royaume, si le commerce ne réparait abondamment cette perte.

A ces bénéfices qui payent des annates à Rome, il faut joindre les cures, les couvents, les collégiales, les communautés, et tous les autres bénéfices ensemble. Mais s'ils sont évalués cinquante millions par année dans toute l'étendue actuelle du royaume, on ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité.

Ceux qui ont examiné cette matière avec des yeux aussi sévères qu'attentifs, n'ont pu porter les revenus de toute l'Église gallicane séculière et régulière au delà de quatre-vingt-dix millions. Ce n'est pas une somme exorbitante pour l'entretien de quatre-vingt-dix mille personnes religieuses et environ cent soixante mille ecclésiastiques, que l'on comptait en 1700. Et sur ces quatre-vingt-dix mille moines, il y en a plus d'un tiers qui vivent de quêtes et de messes. Beaucoup de moines conventuels ne coûtent pas deux cents livres par an à leur monastère: il y a des moines abbés réguliers qui jouissent de deux cent mille livres de rentes. C'est cette énorme disproportion qui frappe, et qui excite les murmures. On plaint un curé de campagne, dont les travaux pénibles ne lui procurent que sa portion congrue de trois cents livres de droit en rigueur, et de quatre à cinq cents livres par libéralités, tandis qu'un religieux oisif devenu abbé, et non moins oisif, possède une somme immense, et qu'il reçoit des titres fastueux de ceux qui lui sont soumis. Ces abus vont beaucoup plus loin en Flandre, en Espagne, et surtout dans les États catholiques d'Allemagne, où l'on voit des moines princes.

Les abus servent de lois dans presque toute la terre; et si les plus sages des hommes s'assemblaient pour faire des lois, où est l'État dont la forme subsistât entière?

Le clergé de France observe toujours un usage onéreux pour lui, quand il paye au roi un don gratuit de plusieurs millions pour quelques années. Il emprunte, et après en avoir payé les intérêts, il rembourse le capital aux créan-

ciers : ainsi il paye deux fois. Il eût été plus avantageux pour l'État et pour le clergé en général, et plus conforme à la raison, que ce corps eût subvenu aux besoins de la patrie, par des contributions proportionnées à la valeur de chaque bénéfice. Mais les hommes sont toujours attachés à leurs anciens usages. C'est par le même esprit que le clergé, en s'assemblant tous les cinq ans, n'a jamais eu, ni une salle d'assemblée, ni un meuble qui lui appartînt. Il est clair qu'il eût pu, en dépensant moins, aider le roi davantage, et se bâtir dans Paris un palais qui eût été un nouvel ornement de cette capitale.

Les maximes du clergé de France n'étaient pas encore entièrement épurées, dans la minorité de Louis XIV, du mélange que la Ligue y avait apporté. On avait vu dans la jeunesse de Louis XIII, et dans les derniers états tenus en 1614, la plus nombreuse partie de la nation, qu'on appelle le tiers état, et qui est le fond de l'État, demander en vain avec le parlement qu'on posât pour loi fondamentale, "qu'aucune puissance spirituelle ne peut priver les rois de leurs droits sacrés, qu'ils ne tiennent que de Dieu seul ; et que c'est un crime de lèse-majesté au premier chef d'enseigner qu'on peut déposer et tuer les rois." C'est la substance en propres paroles de la demande de la nation. Elle fut faite dans un temps où le sang de Henri le Grand fumait encore. Cependant un évêque de France, né en France, le cardinal du Perron, s'opposa violemment à cette proposition, sous prétexte que ce n'était pas au tiers état à proposer des lois sur ce qui peut concerner l'Église. Que ne faisait-il donc avec le clergé ce que le tiers état voulait faire? mais il en était si loin, qu'il s'emporta jusqu'à dire "que la puissance du pape était pleine, plénissime, directe au spirituel, indirecte au temporel, et qu'il avait charge du clergé de dire qu'on excommunierait ceux qui avanceraient que le pape ne peut déposer les rois." On gagna la noblesse, on fit taire le tiers état. Le parlement renouvela ses anciens arrêts, pour déclarer la couronne indépendante, et la personne des rois sacrée. La chambre ecclésiastique, en avouant que la personne était sacrée, persista à soutenir que la couronne était dépendante. C'était le même esprit qui avait autrefois déposé Louis le Débonnaire. Cet esprit

prévalut au point que la cour, subjuguée, fut obligée de faire mettre en prison l'imprimeur qui avait publié l'arrêt du parlement sous le titre de *loi fondamentale*. C'était, disait-on, pour le bien de la paix; mais c'était punir ceux qui fournissaient des armes défensives à la couronne. De telles scènes ne se passaient point à Vienne; c'est qu'alors la France craignait Rome, et que Rome craignait la maison d'Autriche.

La cause qui succomba était tellement la cause de tous les rois, que Jacques Ier, roi d'Angleterre, écrivit contre le cardinal du Perron; et c'est le meilleur ouvrage de ce monarque. C'était aussi la cause des peuples, dont le repos exige que leurs souverains ne dépendent pas d'une puissance étrangère. Peu à peu la raison a prévalu; et Louis XIV n'eut pas de peine à faire écouter cette raison, soutenue du poids de sa puissance.

Antonio Pérès avait recommandé trois choses à Henri IV: *Roma*, *Consejo*, *Pielago*. Louis XIV eut les deux dernières avec tant de supériorité, qu'il n'eut pas besoin de la première. Il fut attentif à conserver l'usage de l'appel comme d'abus au parlement des ordonnances ecclésiastiques, dans tous les cas où ces ordonnances intéressent la juridiction royale. Le clergé s'en plaignit souvent, et s'en loua quelquefois; car si d'un côté ces appels soutiennent les droits de l'État contre l'autorité épiscopale, ils assurent de l'autre cette autorité même, en maintenant les priviléges de l'Église gallicane contre les prétentions de la cour de Rome: de sorte que les évêques ont regardé les parlements comme leurs adversaires et comme leurs défenseurs; et le gouvernement eut soin que, malgré les querelles de religion, les bornes aisées à franchir ne fussent passées de part ni d'autre. Il en est de la puissance des corps et des compagnies comme des intérêts des villes commerçantes: c'est au législateur à les balancer.

Des libertés de l'Église gallicane.

Ce mot de *libertés* suppose l'assujettissement. Des libertés, des priviléges, sont des exemptions de la servitude générale. Il fallait dire les droits, et non les libertés de l'Église gallicane. Ces droits sont ceux de toutes les anciennes Églises. Les évêques de Rome n'ont jamais eu la

moindre juridiction sur les sociétés chrétiennes de l'empire d'Orient : mais, dans les ruines de l'empire d'Occident, tout fut envahi par eux. L'Eglise de France fut longtemps la seule qui disputa contre le siége de Rome les anciens droits que chaque évêque s'était donnés, lorsque après le premier concile de Nicée, l'administration ecclésiastique et purement spirituelle se modela sur le gouvernement civil, et que chaque évêque eut son diocèse, comme chaque district impérial avait le sien. Certainement aucun évangile n'a dit qu'un évêque de la ville de Rome pourrait envoyer en France des légats *a latere*, avec pouvoir de *juger*, *réformer*, *dispenser*, *et lever de l'argent sur les peuples ;*

D'ordonner aux prélats français de venir plaider à Rome;

D'imposer de taxes sur les bénéfices du royaume, sous les noms de vacances, dépouilles, successions, déports, incompatibilités, commandes, neuvièmes, décimes, annates ;

D'excommunier les officiers du roi, pour les empêcher d'exercer les fonctions de leurs charges ;

De rendre les bâtards capables de succéder ;

De casser les testaments de ceux qui sont morts sans donner une partie de leur bien à l'Église ;

De permettre aux ecclésiastiques français d'aliéner leurs biens immeubles ;

De déléguer des juges pour connaître de la légitimité des mariages.

Enfin l'on compte plus de soixante et dix usurpations contre lesquelles les parlements du royaume ont toujours maintenu la liberté naturelle de la nation et la dignité de la couronne.

Quelque crédit qu'aient eu les jésuites sous Louis XIV, et quelque frein que ce monarque eût mis aux remontrances du parlement depuis qu'il régna par lui-même, cependant aucun de ces grands corps ne perdit jamais une occasion de réprimer les prétentions de la cour de Rome ; et le roi approuva toujours cette vigilance, parce qu'en cela les droits essentiels de la nation étaient les droits du prince.

L'affaire de ce genre la plus importante et la plus délicate fut celle de la régale. C'est un droit qu'ont les rois de France de pourvoir à tous les bénéfices simples d'un diocèse pendant la vacance du siége, et d'économiser à leur

gré les revenus de l'évêché. Cette prérogative est particulière aujourd'hui aux rois de France, mais chaque État a les siennes. Les rois de Portugal jouissent du tiers du revenu des évêchés de leur royaume. L'empereur a le droit des premières prières; il a toujours conféré tous les premiers bénéfices qui vaquent. Les rois de Naples et de Sicile ont de plus grands droits. Ceux de Rome sont pour la plupart fondés sur l'usage plutôt que sur des titres primitifs.

Les rois de la race de Mérovée conféraient de leur seule autorité les évêchés et toutes les prélatures. On voit qu'en 742 Carloman créa archevêque de Mayence ce même Boniface qui depuis sacra Pepin par reconnaissance. Il reste encore beaucoup de monuments du pouvoir qu'avaient les rois de disposer de ces places importantes; plus elles le sont, plus elles doivent dépendre du chef de l'État. Le concours d'un évêque étranger paraissait dangereux; et la nomination réservée à cet évêque étranger a souvent passé pour une usurpation plus dangereuse encore. Elle a plus d'une fois excité une guerre civile. Puisque les rois conféraient les évêchés, il semblait juste qu'ils conservassent le faible privilége de disposer du revenu, et de nommer à quelques bénéfices simples, dans le court espace qui s'écoule entre la mort d'un évêque et le serment de fidélité enregistré de son successeur. Plusieurs évêques de villes réunies à la couronne, sous la troisième race, ne voulurent pas reconnaître ce droit, que des seigneurs particuliers trop faibles n'avaient pu faire valoir. Les papes se déclarèrent pour les évêques; et ces prétentions restèrent toujours enveloppées d'un nuage. Le parlement en 1608, sous Henri IV, déclara que la régale avait lieu dans tout le royaume; le clergé se plaignit, et ce prince, qui ménageait les évêques et Rome, évoqua l'affaire à son conseil, et se garda bien de la décider.

Les cardinaux de Richelieu et Mazarin firent rendre plusieurs arrêts du conseil, par lesquels les évêques, qui se disaient exempts, étaient tenus de montrer leurs titres. Tout resta indécis jusqu'en 1673; et le roi n'osait pas alors donner un seul bénéfice dans presque tous les diocèses situés au delà de la Loire pendant la vacance d'un siége.

Enfin, en 1673, le chancelier Étienne d'Aligre scella un édit par lequel tous les évêchés du royaume étaient soumis

à la régale. Deux évêques, qui étaient malheureusement les deux plus vertueux hommes du royaume, refusèrent opiniâtrément de se soumettre : c'étaient Pavillon, évêque d'Aleth, et Caulet, évêque de Pamiers. Ils se défendirent d'abord par des raisons plausibles : on leur en opposa d'aussi fortes. Quand des hommes éclairés disputent longtemps, il y a grande apparence que la question n'est pas claire ; elle était très-obscure : mais il était évident que ni la religion ni le bon ordre n'étaient intéressés à empêcher un roi de faire dans deux diocèses ce qu'il faisait dans tous les autres. Cependant les deux évêques furent inflexibles. Ni l'un ni l'autre n'avait fait enregistrer son serment de fidélité ; et le roi se croyait en droit de pourvoir aux canonicats de leurs églises.

Les deux prélats excommunièrent les pourvus en régale. Tous deux étaient suspects de jansénisme. Ils avaient eu contre eux le pape Innocent X ; mais quand ils se déclarèrent contre les prétentions du roi, ils eurent pour eux Innocent XI, Odescalchi : ce pape, vertueux et opiniâtre comme eux, prit entièrement leur parti.

Le roi se contenta d'abord d'exiler les principaux officiers de ces évêques. Il montra plus de modération que deux hommes qui se piquaient de sainteté. On laissa mourir paisiblement l'évêque d'Aleth, dont on respectait la grande vieillesse. L'évêque de Pamiers restait seul, et n'était point ébranlé. Il redoubla ses excommunications, et persista de plus à ne point faire enregistrer son serment de fidélité, persuadé que dans ce serment on soumet trop l'Église à la monarchie. Le roi saisit son temporel. Le pape et les jansénistes le dédommagèrent. Il gagna à être privé de ses revenus, et il mourut, en 1680, convaincu qu'il avait soutenu la cause de Dieu contre le roi. Sa mort n'éteignit pas la querelle : des chanoines nommés par le roi viennent pour prendre possession ; des religieux, qui se prétendaient chanoines et grands vicaires, les font sortir de l'église, et les excommunient. Le métropolitain Montpesat, archevêque de Toulouse, à qui cette affaire ressortit de droit, donne en vain des sentences contre ces prétendus grands vicaires. Ils en appellent à Rome, selon l'usage de porter à la cour de Rome les causes ecclésiastiques jugées par les

archevêques de France; usage qui contredit les libertés gallicanes: mais tous les gouvernements des hommes sont des contradictions. Le parlement donne des arrêts. Un moine, nommé Cerle, qui était l'un de ces grands vicaires, casse et les sentences du métropolitain et les arrêts du parlement. Ce tribunal le condamne par contumace à perdre la tête, et à être traîné sur la claie. On l'exécute en effigie. Il insulte, du fond de sa retraite, à l'archevêque et au roi, et le pape le soutient. Ce pontife fait plus: persuadé, comme l'évêque de Pamiers, que le droit de régale est un abus dans l'Église, et que le roi n'a aucun droit dans Pamiers, il casse les ordonnances de l'archevêque de Toulouse; il excommunie les nouveaux grands vicaires que ce prélat a nommés, les pourvus en régale, et leurs fauteurs.

Le roi convoque une assemblée du clergé, composée de trente-cinq évêques, et d'autant de députés du second ordre. Les jansénistes prenaient pour la première fois le parti d'un pape; et ce pape, ennemi du roi, les favorisait sans les aimer. Il se fit toujours un honneur de résister à ce monarque dans toutes les occasions; et depuis même, en 1689, il s'unit avec les alliés contre le roi Jacques, parce que Louis XIV protégeait ce prince: de sorte qu'alors on dit que, pour mettre fin aux troubles de l'Europe et de l'Église, il fallait que le roi Jacques se fît huguenot, et le pape catholique.

Cependant l'assemblée du clergé de 1681 et 1682, d'une voix unanime, se déclare pour le roi. Il s'agissait encore d'une autre petite querelle devenue importante: l'élection d'un prieuré, dans un faubourg de Paris, commettait ensemble le roi et le pape. Le pontife romain avait cassé une ordonnance de l'archevêque de Paris, et annulé sa nomination à ce prieuré. Le parlement avait jugé la procédure de Rome abusive. Le pape avait ordonné par une bulle que l'inquisition fît brûler l'arrêt du parlement; et le parlement avait ordonné la suppression de la bulle. Ces combats sont depuis longtemps les effets ordinaires et inévitables de cet ancien mélange de la liberté naturelle de se gouverner soi-même dans son pays, et de la soumission à une puissance étrangère.

L'assemblée du clergé prit un parti qui montre que des hommes sages peuvent céder avec dignité à leur souverain, sans l'intervention d'un autre pouvoir. Elle consentit à l'extension du droit de régale à tout le royaume; mais ce fut autant une concession de la part du clergé, qui se relâchait de ses prétentions par reconnaissance pour son protecteur, qu'un aveu formel du droit absolu de la couronne.

L'assemblée se justifia auprès du pape par une lettre dans laquelle on trouve un passage qui seul devrait servir de règle éternelle dans toutes les disputes: c'est *qu'il vaut mieux sacrifier quelque chose de ses droits, que de troubler la paix.* Le roi, l'Église gallicane, les parlements, furent contents. Les jansénistes écrivirent quelques libelles. Le pape fut inflexible: il cassa par un bref toutes les résolutions de l'assemblée, et manda aux évêques de se rétracter. Il y avait là de quoi séparer à jamais l'Église de France de celle de Rome. On avait parlé sous le cardinal de Richelieu et sous Mazarin de faire un patriarche. Le vœu de tous les magistrats était qu'on ne payât plus à Rome le tribut des annates; que Rome ne nommât plus, pendant six mois de l'année, aux bénéfices de Bretagne; que les évêques de France ne s'appelassent plus évêques *par la permission du saint-siège.* Si le roi l'avait voulu, il n'avait qu'à dire un mot; il était maître de l'assemblée du clergé, et il avait pour lui la nation. Rome eût tout perdu par l'inflexibilité d'un pontife vertueux, qui seul, de tous les papes de ce siècle, ne savait pas s'accommoder aux temps. Mais il y a d'anciennes bornes qu'on ne remue pas sans de violentes secousses. Il fallait de plus grands intérêts, de plus grandes passions, et plus d'effervescence dans les esprits, pour rompre tout d'un coup avec Rome; et il était bien difficile de faire cette scission, tandis qu'on voulait extirper le calvinisme. On crut même faire un coup hardi, lorsqu'on publia les quatre fameuses décisions de la même assemblée du clergé, en 1682, dont voici la substance:

1. Dieu n'a donné à Pierre et à ses successeurs aucune puissance ni directe ni indirecte sur les choses temporelles.

2. L'Église gallicane approuve le concile de Constance, qui déclare les conciles généraux supérieurs au pape dans le spirituel.

3. Les règles, les usages, les pratiques reçues dans le royaume et dans l'Église gallicane, doivent demeurer inébranlables.

4. Les décisions du pape, en matières de foi, ne sont sûres qu'après que l'Église les a acceptées.

Tous les tribunaux et toutes les facultés de théologie enregistrèrent ces quatre propositions dans toute leur étendue; et il fut défendu par un édit de rien enseigner jamais de contraire.

Cette fermeté fut regardée à Rome comme un attentat de rebelles, et par tous les protestants de l'Europe comme un faible effort d'une Église née libre, qui ne rompait que quatre chainons de ses fers.

Ces quatre maximes furent d'abord soutenues avec enthousiasme dans la nation, ensuite avec moins de vivacité. Sur la fin du règne de Louis XIV elles commencèrent à devenir problématiques; et le cardinal de Fleury les fit depuis désavouer en partie par une assemblée du clergé, sans que ce désaveu causât le moindre bruit, parce que les esprits n'étaient pas alors échauffés, et que dans le ministère du cardinal de Fleury rien n'eut de l'éclat. Elles ont repris enfin une grande vigueur.

Cependant Innocent XI s'aigrit plus que jamais: il refusa des bulles à tous les évêques et à tous les abbés commendataires que le roi nomma; de sorte qu'à la mort de ce pape, en 1689, il y avait vingt-neuf diocèses en France dépourvus d'évêques. Ces prélats n'en touchaient pas moins leurs revenus; mais ils n'osaient se faire sacrer, ni faire les fonctions épiscopales. L'idée de créer un patriarche se renouvela. La querelle des franchises des ambassadeurs à Rome, qui acheva d'envenimer les plaies, fit penser qu'enfin le temps était venu d'établir en France une Église *catholique-apostolique*, qui ne serait point *romaine*. Le procureur général de Harlay et l'avocat général Talon le firent assez entendre, quand ils appelèrent comme d'abus, en 1687, de la bulle contre les franchises, et qu'ils éclatèrent contre l'opiniâtreté du pape, qui laissait tant d'églises sans pasteurs. Mais jamais le roi ne voulut consentir à cette démarche, qui était plus aisée qu'elle ne paraissait hardie.

La cause d'Innocent XI devint cependant la cause du

saint-siége. Les quatre propositions du clergé de France attaquaient le fantôme de l'infaillibilité (qu'on ne croit pas à Rome, mais qu'on y soutient), et le pouvoir réel attaché à ce fantôme. Alexandre VIII et Innocent XII suivirent les traces du fier Odescalchi, quoique d'une manière moins dure : ils confirmèrent la condamnation portée contre l'assemblée du clergé ; ils refusèrent les bulles aux évêques ; enfin ils en firent trop, parce que Louis XIV n'en avait pas fait assez. Les évêques, lassés de n'être que nommés par le roi, et de se voir sans fonctions, demandèrent à la cour de France la permission d'apaiser la cour de Rome.

Le roi, dont la fermeté était fatiguée, le permit. Chacun d'eux écrivit séparément qu'il était *douloureusement affligé des procédés de l'assemblée;* chacun déclare dans sa lettre qu'il ne reçoit point comme décidé ce qu'on y a décidé, ni comme ordonné ce qu'on y a ordonné. Pignatelli (Innocent XII), plus conciliant qu'Odescalchi, se contenta de cette démarche. Les quatre propositions n'en furent pas moins enseignées en France de temps en temps. Mais ces armes se rouillèrent quand on ne combattit plus ; et la dispute resta couverte d'un voile sans être décidée, comme il arrive presque toujours dans un État qui n'a pas sur ces matières des principes invariables et reconnus. Ainsi, tantôt on s'élève contre Rome, tantôt on lui cède, suivant les caractères de ceux qui gouvernent, et suivant les intérêts particuliers de ceux par qui les principaux de l'État sont gouvernés.

Louis XIV d'ailleurs n'eut point d'autre démêlé ecclésiastique avec Rome, et n'essuya aucune opposition du clergé dans les affaires temporelles.

Sous lui ce clergé devint respectable par une décence ignorée dans la barbarie des deux premières races, dans le temps encore plus barbare du gouvernement féodal, absolument inconnue pendant les guerres civiles et dans les agitations du règne de Louis XIII, et surtout pendant la Fronde, à quelques exceptions près, qu'il faut toujours faire dans les vices comme dans les vertus qui dominent.

Ce fut alors seulement que l'on commença à dessiller les yeux du peuple sur les superstitions qu'il mêle toujours à sa religion. Il fut permis, malgré le parlement d'Aix

et malgré les Carmes, de savoir que Lazare et Madeleine n'étaient point venus en Provence. Les Bénédictins ne purent faire croire que Denis l'Aréopagite eût gouverné l'Église de Paris. Les saints supposés, les faux miracles, les fausses reliques, commencèrent à être décriés. La saine raison qui éclairait les philosophes pénétrait partout, mais lentement et avec difficulté.

Quelques superstitions, attachées à des usages respectables, ont subsisté. Les protestants en ont triomphé : mais ils sont obligés de convenir qu'il n'y a pas d'Église catholique où ces abus soient moins communs et plus méprisés qu'en France.

L'esprit vraiment philosophique, qui n'a pris racine que vers le milieu de ce siècle, n'éteignit point les anciennes et nouvelles querelles théologiques, qui n'étaient pas de son ressort. On va parler de ces dissensions, qui font la honte de la raison humaine.

CHAPITRE XXXVI.

DU CALVINISME AU TEMPS DE LOUIS XIV.

Il est affreux sans doute que l'Église chrétienne ait toujours été déchirée par ses querelles, et que le sang ait coulé pendant tant de siècles par des mains qui portaient le Dieu de la paix. Cette fureur fut inconnue au paganisme. Il couvrit la terre de ténèbres, mais il ne l'arrosa guère que du sang des animaux ; et si quelquefois, chez les Juifs et chez les païens, on dévoua des victimes humaines, ces dévouements, tout horribles qu'ils étaient, ne causèrent point de guerres civiles. La religion des païens ne consistait que dans la morale et dans les fêtes. La morale, qui est commune aux hommes de tous les temps et de tous les lieux, et les fêtes, qui n'étaient que des réjouissances, ne pouvaient troubler le genre humain.

L'esprit dogmatique apporta chez les hommes la fureur des guerres de religion. J'ai recherché longtemps comment et pourquoi cet esprit dogmatique, qui divisa les écoles de

l'antiquité païenne sans causer le moindre trouble, en a produit parmi nous de si horribles. Ce n'est pas le seul fanatisme qui en est cause; car les gymnosophistes et les bramins, les plus fanatiques des hommes, ne firent jamais de mal qu'à eux-mêmes. Ne pourrait-on pas trouver l'origine de cette nouvelle peste qui a ravagé la terre, dans ce combat naturel de l'esprit républicain qui anima les premières Églises contre l'autorité, qui hait la résistance en tout genre? Les assemblées secrètes, qui bravaient d'abord dans des caves et dans des grottes les lois de quelques empereurs romains, formèrent peu à peu un État dans l'État: c'était une république cachée au milieu de l'empire. Constantin la tira de dessous terre pour la mettre à côté du trône. Bientôt l'autorité attachée aux grands siéges se trouva en opposition avec l'esprit populaire qui avait inspiré jusqu'alors toutes les assemblées des chrétiens. Souvent, dès que l'évêque d'une métropole faisait valoir un sentiment, un évêque suffragant, un prêtre, un diacre, en avaient un contraire. Toute autorité blesse en secret les hommes, d'autant plus que toute autorité veut toujours s'accroître. Lorsqu'on trouve, pour lui résister, un prétexte qu'on croit sacré, on se fait bientôt un devoir de la révolte. Ainsi les uns deviennent persécuteurs, les autres rebelles, en attestant Dieu des deux côtés.

Tout le monde sait combien, depuis les disputes du prêtre Arius contre un évêque, la fureur de dominer sur les âmes a troublé la terre. Donner son sentiment pour la volonté de Dieu, commander de croire sous peine de la mort du corps et des tourments éternels de l'âme, a été le dernier période du despotisme de l'esprit dans quelques hommes; et résister à ces deux menaces a été dans d'autres le dernier effort de la liberté naturelle. L'histoire fait voir depuis Théodose une lutte perpétuelle entre la juridiction séculière et l'ecclésiastique; et depuis Charlemagne les efforts réitérés des grands fiefs contre les souverains, les évêques élevés souvent contre les rois, les papes aux prises avec les rois et les évêques.

On disputait peu dans l'Église latine aux premiers siècles. Les invasions continuelles des barbares permettaient à peine de penser; et il y avait peu de dogmes qu'on eût assez dé-

veloppés pour fixer la croyance universelle. Presque tout l'Occident rejeta le culte des images au siècle de Charlemagne. Un évêque de Turin, nommé Claude, les proscrivit avec chaleur, et retint plusieurs dogmes qui sont encore aujourd'hui le fondement de la religion des protestants. Ces opinions se perpétuèrent dans les vallées du Piémont, du Dauphiné, de la Provence, du Languedoc : elles éclatèrent au douzième siècle : elles produisirent bientôt après la guerre des Albigeois ; et ayant passé ensuite dans l'université de Prague, elles excitèrent la guerre des Hussites. Il n'y eut qu'environ cent ans d'intervalle entre la fin des troubles qui naquirent de la cendre de Jean Hus et de Jérôme de Prague, et ceux que la vente des indulgences fit renaître. Les anciens dogmes embrassés par les Vaudois, les Albigeois, les Hussites, renouvelés et différemment expliqués par Luther et Zuingle, furent reçus avec avidité dans l'Allemagne, comme un prétexte pour s'emparer de tant de terres dont les évêques et les abbés s'étaient mis en possession, et pour résister aux empereurs, qui alors marchaient à grands pas au pouvoir despotique. Ces dogmes triomphèrent en Suède et en Danemark, pays où les peuples étaient libres sous des rois.

Les Anglais, dans qui la nature a mis l'esprit d'indépendance, les adoptèrent, les mitigèrent, et en composèrent une religion pour eux seuls. Le presbytérianisme établit en Écosse, dans les temps malheureux, une espèce de république dont le pédantisme et la dureté étaient beaucoup plus intolérables que la rigueur du climat, et même que la tyrannie des évêques, qui avait excité tant de plaintes. Il n'a cessé d'être dangereux en Écosse que quand la raison, les lois et la force l'ont réprimé. La réforme pénétra en Pologne, et fit beaucoup de progrès dans les seules villes où le peuple n'est point esclave. La plus grande et la plus riche partie de la république helvétique n'eut pas de peine à le recevoir. Elle fut sur le point d'être établie à Venise par la même raison ; et elle y eût pris racine si Venise n'eût pas été voisine de Rome, et peut-être si le gouvernement n'eût pas craint la démocratie, à laquelle le peuple aspire naturellement dans toute république, et qui était alors le grand but de la plupart des prédicants. Les Hollandais ne

prirent cette religion que quand ils secouèrent le joug de l'Espagne. Genève devint un État entièrement républicain en devenant calviniste.

Toute la maison d'Autriche écarta ces religions de ses États autant qu'il lui fut possible. Elles n'approchèrent presque point de l'Espagne. Elles ont été extirpées par le fer et par le feu dans les États du duc de Savoie, qui ont été leur berceau. Les habitants des vallées piémontaises ont éprouvé en 1655 ce que les peuples de Mérindol et de Cabrière éprouvèrent en France sous François Ier. Le duc de Savoie, absolu, a exterminé chez lui la secte dès qu'elle lui a paru dangereuse: il n'en reste que quelques faibles rejetons ignorés dans les rochers qui les renferment. On ne vit point les luthériens et les calvinistes causer de grands troubles en France sous le gouvernement ferme de François Ier et de Henri II: mais dès que le gouvernement fut faible et partagé, les querelles de religion furent violentes. Les Condé et les Coligny, devenus calvinistes parce que les Guises étaient catholiques, bouleversèrent l'État à l'envi. La légèreté et l'impétuosité de la nation, la fureur de la nouveauté et l'enthousiasme, firent, pendant quarante ans, du peuple le plus poli un peuple de barbares.

Henri IV, né dans cette secte qu'il aimait, sans être entêté d'aucune, ne put, malgré ses victoires et ses vertus, régner sans abandonner le calvinisme: devenu catholique, il ne fut pas assez ingrat pour vouloir détruire un parti si longtemps ennemi des rois, mais auquel il devait en partie sa couronne; et s'il avait voulu détruire cette faction, il ne l'aurait pas pu. Il la chérit, la protégea et la réprima.

Les huguenots en France faisaient alors à peu près la douzième partie de la nation. Il y avait parmi eux des seigneurs puissants: des villes entières étaient protestantes. Ils avaient fait la guerre aux rois: on avait été contraint de leur donner des places de sûreté: Henri III leur en avait accordé quatorze dans le seul Dauphiné; Montauban, Nîmes, dans le Languedoc; Saumur, et surtout la Rochelle, qui faisait une république à part, et que le commerce et la faveur de l'Angleterre pouvaient rendre puissante. Enfin Henri IV sembla satisfaire son goût, sa politique, et même

son devoir, en accordant au parti le célèbre édit de Nantes en 1598. Cet édit n'était, au fond, que la confirmation des priviléges que les protestants de France avaient obtenus des rois précédents les armes à la main, et que Henri le Grand, affermi sur le trône, leur laissa par bonne volonté.

Par cet édit de Nantes, que le nom de Henri IV rendit plus célèbre que tous les autres, tout seigneur de fief haut-justicier pouvait avoir dans son château plein exercice de la religion prétendue réformée: tout seigneur sans haute justice pouvait admettre trente personnes à son prêche. L'entier exercice de cette religion était autorisé dans tous les lieux qui ressortissaient immédiatement à un parlement.

Les calvinistes pouvaient faire imprimer, sans s'adresser aux supérieurs, tous leurs livres, dans les villes où leur religion était permise.

Ils étaient déclarés capables de toutes les charges et dignités de l'État; et il y parut bien en effet, puisque le roi fit ducs et pairs les seigneurs de la Trimouille et de Rosny.

On créa une chambre exprès au parlement de Paris, composée d'un président et de seize conseillers, laquelle jugea tous les procès des réformés, non-seulement dans le district immense du ressort de Paris, mais dans celui de Normandie et de Bretagne. Elle fut nommé *la chambre de l'édit*. Il n'y eut jamais, à la vérité, qu'un seul calviniste admis de droit parmi les conseillers de cette juridiction. Cependant, comme elle était destinée à empêcher les vexations dont le parti se plaignait, et que les hommes se piquent toujours de remplir un devoir qui les distingue, cette chambre composée de catholiques rendit toujours aux huguenots, de leur aveu même, la justice la plus impartiale.

Ils avaient une espèce de petit parlement à Castres, indépendant de celui de Toulouse. Il y eut à Grenoble et à Bordeaux des chambres mi-parties catholiques et calvinistes. Leurs Églises s'assemblaient en synodes, comme l'Église gallicane. Ces priviléges et beaucoup d'autres incorporèrent ainsi les calvinistes au reste de la nation. C'était à la vérité attacher des ennemis ensemble; mais l'autorité, la bonté et l'adresse de ce grand roi les continrent pendant sa vie.

Après la mort à jamais effrayante et déplorable de

Henri IV, dans la faiblesse d'une minorité et sous une cour divisée, il était bien difficile que l'esprit républicain des réformés n'abusât de ses privilèges, et que la cour, toute faible qu'elle était, ne voulût les restreindre. Les huguenots avaient déjà établi en France des *cercles*, à l'imitation de l'Allemagne. Les députés de ces cercles étaient souvent séditieux; et il y avait dans le parti des seigneurs pleins d'ambition. Le duc de Bouillon, et surtout le duc de Rohan, le chef le plus accrédité des huguenots, précipitèrent bientôt dans la révolte l'esprit remuant des prédicants et le zèle aveugle des peuples. L'assemblée générale du parti osa, dès 1615, présenter à la cour un cahier par lequel, entre autres articles injurieux, elle demandait qu'on réformât le conseil du roi. Ils prirent les armes en quelques endroits dès l'an 1616; et l'audace des huguenots se joignant aux divisions de la cour, à la haine contre les favoris, à l'inquiétude de la nation, tout fut longtemps dans le trouble. C'étaient des séditions, des intrigues, des menaces, des prises d'armes, des paix faites à la hâte et rompues de même; c'est ce qui faisait dire au célèbre cardinal Bentivoglio, alors nonce en France, qu'il n'y avait vu que des orages.

Dans l'année 1621, les Églises réformées de France offrirent à Lesdiguières, devenu depuis connétable, le généralat de leurs armées, et cent mille écus par mois. Mais Lesdiguières, plus éclairé dans son ambition qu'eux dans leurs factions, et qui les connaissait pour les avoir commandés, aima mieux alors les combattre que d'être à leur tête; et, pour réponse à leurs offres, il se fit catholique. Les huguenots s'adressèrent ensuite au maréchal duc de Bouillon, qui dit qu'il était trop vieux; enfin ils donnèrent cette malheureuse place au duc de Rohan, qui, conjointement avec son frère Soubise, osa faire la guerre au roi de France.

La même année, le connétable de Luynes mena Louis XIII de province en province. Il soumit plus de cinquante villes, presque sans résistance; mais il échoua devant Montauban: le roi eut l'affront de décamper. On assiégea en vain la Rochelle, elle résistait par elle-même et par les secours de l'Angleterre; et le duc de Rohan, coupable du crime de

lèse-majesté, traita de paix avec son roi, presque de couronne à couronne.

Après cette paix, et après la mort du connétable de Luynes, il fallut encore recommencer la guerre et assiéger de nouveau la Rochelle, toujours liguée contre son souverain avec l'Angleterre et avec les calvinistes du royaume. Une femme (c'était la mère du duc de Rohan) défendit cette ville pendant un an contre l'armée royale, contre l'activité du cardinal de Richelieu, et contre l'intrépidité de Louis XIII, qui affronta plus d'une fois la mort à ce siége. La ville souffrit toutes les extrémités de la faim; et on ne dut la reddition de la place qu'à cette digue de cinq cents pieds de long que le cardinal de Richelieu fit construire, à l'exemple de celle qu'Alexandre fit élever autrefois devant Tyr. Elle dompta la mer et les Rochellois. Le maire Guiton, qui voulait s'ensevelir sous les ruines de la Rochelle, eut l'audace, après s'être rendu à discrétion, de paraître avec ses gardes devant le cardinal de Richelieu. Les maires des principales villes des huguenots en avaient. On ôta les siens à Guiton, et les priviléges à la ville. Le duc de Rohan, chef des hérétiques rebelles, continuait toujours la guerre pour son parti: et, abandonné des Anglais quoique protestants, il se liguait avec les Espagnols quoique catholiques. Mais la conduite ferme du cardinal de Richelieu força les huguenots, battus de tous côtés, à se soumettre.

Tous les édits qu'on leur avait accordés jusqu'alors avaient été des traités avec les rois. Richelieu voulut que celui qu'il fit rendre fût appelé *l'édit de grâce*. Le roi y parla en souverain qui pardonne. On ôta l'exercice de la nouvelle religion à la Rochelle, à l'île de Ré, à Oléron, à Privas, à Pamiers; du reste, on laissa subsister l'édit de Nantes, que les calvinistes regardèrent toujours comme leur loi fondamentale.

Il paraît étrange que le cardinal de Richelieu, si absolu et si audacieux, n'abolît pas ce fameux édit: il eut alors une autre vue, plus difficile peut-être à remplir, mais non moins conforme à l'étendue de son ambition et à la hauteur de ses pensées. Il rechercha la gloire de subjuguer les esprits; il s'en croyait capable par ses lumières, par sa puissance et par sa politique. Son projet était de gagner quelques

prédicants que les réformés appelaient alors *ministres*, et qu'on nomme aujourd'hui *pasteurs*, de leur faire d'abord avouer que le culte catholique n'était pas un crime devant Dieu; de les mener ensuite par degrés; de leur accorder quelques points peu importants, et de paraître aux yeux de la cour de Rome ne leur avoir rien accordé. Il comptait éblouir une partie des réformés, séduire l'autre par les présents et par les grâces, et avoir enfin toutes les apparences de les avoir réunis à l'Église; laissant au temps à faire le reste, et n'envisageant que la gloire d'avoir ou fait ou préparé ce grand ouvrage, et de passer pour l'avoir fait. Le fameux capucin Joseph d'un côté, et deux ministres gagnés de l'autre, entamèrent cette négociation. Mais il parut que le cardinal de Richelieu avait trop présumé, et qu'il est plus difficile d'accorder des théologiens que de faire des digues sur l'Océan.

Richelieu rebuté se proposa d'écraser les calvinistes. D'autres soins l'en empêchèrent. Il avait à combattre à la fois les grands du royaume, la maison royale, toute la maison d'Autriche, et souvent Louis XIII lui-même. Il mourut enfin, au milieu de tous ces orages, d'une mort prématurée. Il laissa tous ses desseins encore imparfaits, et un nom plus éclatant que cher et vénérable.

Cependant, après la prise de la Rochelle et l'édit de grâce, les guerres cessèrent, et il n'y eut plus que des disputes. On imprimait de part et d'autre de ces gros livres qu'on ne lit plus. Le clergé et surtout les jésuites, cherchaient à convertir des huguenots. Les ministres tâchaient d'attirer quelques catholiques à leurs opinions. Le conseil du roi était occupé à rendre des arrêts pour un cimetière que les deux religions se disputaient dans un village, pour un temple bâti sur un fonds appartenant autrefois à l'Église, pour des écoles, pour des droits de châteaux, pour des enterrements, pour des cloches; et rarement les réformés gagnaient leurs procès. Il n'y eut plus, après tant de dévastations et de saccagements, que ces petites épines. Les huguenots n'eurent plus de chef depuis que le duc de Rohan cessa de l'être, et que la maison de Bouillon n'eut plus Sedan. Ils se firent même un mérite de rester tranquilles au milieu des factions de la Fronde, et des guerres

civiles que des princes, des parlements et des évêques excitèrent, en prétendant servir le roi contre le cardinal Mazarin.

Il ne fut presque point question de religion pendant la vie de ce ministre. Il ne fit nulle difficulté de donner la place de contrôleur général des finances à un calviniste étranger, nommé Hervart. Tous les réformés entrèrent dans les fermes, dans les sous-fermes, dans toutes les places qui en dépendent.

Colbert, qui ranima l'industrie de la nation, et qu'on peut regarder comme le fondateur du commerce, employa beaucoup de huguenots dans les arts, dans les manufactures, dans la marine. Tous ces objets utiles, qui les occupaient, adoucirent peu à peu dans eux la fureur épidémique de la controverse; et la gloire qui environna cinquante ans Louis XIV, sa puissance, son gouvernement ferme et vigoureux, ôtèrent au parti réformé, comme à tous les ordres de l'État, toute idée de résistance. Les fêtes magnifiques d'une cour galante jetaient même du ridicule sur le pédantisme des huguenots. A mesure que le bon goût se perfectionnait, les psaumes de Marot et de Bèze ne pouvaient plus insensiblement inspirer que du dégoût. Ces psaumes, qui avaient charmé la cour de François II, n'étaient plus faits que pour la populace sous Louis XIV. La saine philosophie, qui commença vers le milieu de ce siècle à percer un peu dans le monde, devait encore dégoûter à la longue les honnêtes gens des disputes de controverse.

Mais, en attendant que la raison se fît peu à peu écouter des hommes, l'esprit même de dispute pouvait servir à entretenir la tranquillité de l'État. Car les jansénistes commençant alors à paraître avec quelque réputation, ils partageaient les suffrages de ceux qui se nourrissent de ces subtilités: ils écrivaient contre les jésuites et contre les huguenots; ceux-ci répondaient aux jansénistes et aux jésuites: les luthériens de la province d'Alsace écrivaient contre eux tous. Une guerre de plume entre tant de partis, pendant que l'État était occupé de grandes choses, et que le gouvernement était tout-puissant, ne pouvait devenir en peu d'années qu'une occupation de gens oisifs, qui dégénère tôt ou tard en indifférence.

Louis XIV était animé contre les réformés, par les remontrances continuelles de son clergé, par les insinuations des jésuites, par la cour de Rome, et enfin par le chancelier le Tellier et Louvois son fils, tous deux ennemis de Colbert, et qui voulaient perdre les réformés comme rebelles, parce que Colbert les protégeait comme des sujets utiles. Louis XIV, nullement instruit d'ailleurs du fond de leur doctrine, les regardait, non sans quelque raison, comme d'anciens révoltés soumis avec peine. Il s'appliqua d'abord à miner par degrés de tous côtés l'édifice de leur religion : on leur ôtait un temple sur le moindre prétexte ; on leur défendit d'épouser des filles catholiques ; et en cela on ne fut pas peut-être assez politique : c'était ignorer le pouvoir d'un sexe que la cour pourtant connaissait si bien. Les intendants et les évêques tâchaient, par les moyens les plus plausibles, d'enlever aux huguenots leurs enfants. Colbert eut ordre, en 1681, de ne plus recevoir aucun homme de cette religion dans les fermes. On les exclut, autant qu'on le put, des communautés des *arts et métiers*. Le roi, en les tenant ainsi sous le joug, ne l'appesantissait pas toujours. On défendit par des arrêts toute violence contre eux. On mêla les insinuations aux sévérités ; et il n'y eut alors de rigueur qu'avec les formes de la justice.

On employa surtout un moyen souvent efficace de conversion ; ce fut l'argent : mais on ne fit pas assez d'usage de ce ressort. Pellisson fut chargé de ce ministère secret. C'est ce même Pellisson longtemps calviniste, si connu par ses ouvrages, par une éloquence pleine d'abondance, par son attachement au surintendant Foucquet, dont il avait été le premier commis, le favori, et la victime. Il eut le bonheur d'être éclairé et de changer de religion dans un temps où ce changement pouvait le mener aux dignités et à la fortune. Il prit l'habit ecclésiastique, obtint des bénéfices et une place de maître des requêtes. Le roi lui confia le revenu des abbayes de Saint-Germain des Prés et de Cluny vers l'année 1677, avec les revenus du tiers des économats, pour être distribués à ceux qui voudraient se convertir. Le cardinal le Camus, évêque de Grenoble, s'était déjà servi de cette méthode. Pellisson, chargé de ce département, envoyait l'argent dans les provinces. On tâchait d'opérer

beaucoup de conversions pour peu d'argent. De petites sommes, distribuées à des indigents, enflaient la liste que Pellisson présentait au roi tous les trois mois, en lui persuadant que tout cédait dans le monde à sa puissance ou à ses bienfaits.

Le conseil, encouragé par ces petits succès, que le temps eût rendus plus considérables, s'enhardit en 1681 à donner une déclaration par laquelle les enfants étaient reçus à renoncer à leur religion à l'âge de sept ans; et, à l'appui de cette déclaration, on prit dans les provinces beaucoup d'enfants pour les faire abjurer, et on logea des gens de guerre chez les parents.

Ce fut cette précipitation du chancelier le Tellier et de Louvois son fils qui fit d'abord déserter en 1681 beaucoup de familles du Poitou, de la Saintonge et des provinces voisines. Les étrangers se hâtèrent d'en profiter.

Les rois d'Angleterre et de Danemark, et surtout la ville d'Amsterdam, invitèrent les calvinistes de France à se réfugier dans leurs États, et leur assurèrent une subsistance. Amsterdam s'engagea même à bâtir mille maisons pour les fugitifs.

Le conseil vit les suites dangereuses de l'usage trop prompt de l'autorité, et crut y remédier par l'autorité même. On sentait combien étaient nécessaires les artisans dans un pays où le commerce florissait, et les gens de mer dans un temps où l'on établissait une puissante marine. On ordonna la peine des galères contre ceux de ces professions qui tenteraient de s'échapper.

On remarqua que plusieurs familles calvinistes vendaient leurs immeubles. Aussitôt parut une déclaration qui confisqua tous ces immeubles, en cas que les vendeurs sortissent dans un an du royaume. Alors la sévérité redoubla contre les ministres. On interdisait leurs temples, sur la plus légère contravention. Toutes les rentes laissées par testament aux consistoires furent appliquées aux hôpitaux du royaume.

On défendit aux maîtres d'école calvinistes de recevoir des pensionnaires. On mit les ministres à la taille; on ôta la noblesse aux maires protestants. Les officiers de la maison du roi, les secrétaires du roi qui étaient protestants, eurent ordre de se défaire de leurs charges. On n'admit

plus ceux de cette religion, ni parmi les notaires, les avocats, ni même dans la fonction de procureurs.

Il était enjoint à tout le clergé de faire des prosélytes; et il était défendu aux pasteurs réformés d'en faire, sous peine de bannissement perpétuel. Tous ces arrêts étaient publiquement sollicités par le clergé de France. C'était, après tout, les enfants de la maison qui ne voulaient point de partage avec des étrangers introduits par force.

Pellisson continuait d'acheter des convertis; mais madame Hervart, veuve du contrôleur général des finances, animée de ce zèle de religion qu'on a remarqué de tout temps dans les femmes, envoyait autant d'argent pour empêcher les conversions, que Pellisson pour en faire.

(1682) Enfin les huguenots osèrent désobéir en quelques endroits. Ils s'assemblèrent dans le Vivarais et dans le Dauphiné, près des lieux où l'on avait démoli leurs temples. On les attaqua, ils se défendirent. Ce n'était qu'une très-légère étincelle du feu des anciennes guerres civiles. Deux ou trois cents malheureux, sans chef, sans places, et même sans desseins, furent dispersés en un quart d'heure: les supplices suivirent leur défaite. L'intendant du Dauphiné fit rouer le petit-fils du pasteur Chamier, qui avait dressé l'édit de Nantes. Il est au rang des plus fameux martyrs de la secte; et ce nom de Chamier a été longtemps en vénération chez les protestants.

(1683) L'intendant du Languedoc fit rouer vif le prédicant Chomel. On en condamna trois autres au même supplice, et dix à être pendus: la fuite qu'ils avaient prise les sauva, et ils ne furent exécutés qu'en effigie.

Tout cela inspirait la terreur, et en même temps augmentait l'opiniâtreté. On sait trop que les hommes s'attachent à leur religion à mesure qu'ils souffrent pour elle.

Ce fut alors qu'on persuada au roi qu'après avoir envoyé des missionnaires dans toutes les provinces, il fallait y envoyer des dragons. Ces violences parurent faites à contre-temps; elles étaient les suites de l'esprit qui régnait alors à la cour, que tout devait fléchir au nom de Louis XIV. On ne songeait pas que les huguenots n'étaient plus ceux de Jarnac, de Moncontour et de Coutras; que la rage des guerres civiles était éteinte; que cette longue maladie était

dégénérée en langueur; que tout n'a qu'un temps chez les hommes; que si les pères avaient été rebelles sous Louis XIII, les enfants étaient soumis sous Louis XIV. On voyait en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, plusieurs sectes, qui s'étaient mutuellement égorgées le siècle passé, vivre maintenant en paix dans les mêmes villes. Tout prouvait qu'un roi absolu pouvait être également bien servi par des catholiques et par des protestants. Les luthériens d'Alsace en étaient un témoignage authentique. Il parut enfin que la reine Christine avait eu raison de dire dans une de ses lettres, à l'occasion de ces violences et de ces émigrations: *Je considère la France comme un malade à qui l'on coupe bras et jambes, pour le traiter d'un mal que la douceur et la patience auraient entièrement guéri.*

Louis XIV, qui, en se saisissant de Strasbourg en 1681, y protégeait le luthéranisme, pouvait tolérer dans ses États le calvinisme, que le temps aurait pu abolir, comme il diminue un peu chaque jour le nombre des luthériens en Alsace. Pouvait-on imaginer qu'en forçant un grand nombre de sujets, on n'en perdrait pas un plus grand nombre, qui, malgré les édits et malgré les gardes, échapperait par la fuite à une violence regardée comme une horrible persécution? Pourquoi enfin vouloir faire haïr à plus d'un million d'hommes un nom cher et précieux, auquel et protestants et catholiques, et Français et étrangers, avaient alors joint celui de *grand?* La politique même semblait engager à conserver les calvinistes, pour les opposer aux prétentions continuelles de la cour de Rome. C'était en ce temps-là même que le roi avait ouvertement rompu avec Innocent XI, ennemi de la France. Mais Louis XIV, conciliant les intérêts de sa religion et ceux de sa grandeur, voulut à la fois humilier le pape d'une main, et écraser le calvinisme de l'autre.

Il envisageait, dans ces deux entreprises, cet éclat de gloire dont il était idolâtre en toutes choses. Les évêques, plusieurs intendants, tout le conseil, lui persuadèrent que les soldats, en se montrant seulement, achèveraient ce que ses bienfaits et les missions avaient commencé. Il crut n'user que d'autorité; mais ceux à qui cette autorité fut commise usèrent d'une extrême rigueur.

Vers la fin de 1684 et au commencement de 1685, tandis que Louis XIV, toujours puissamment armé, ne craignait aucun de ses voisins, les troupes furent envoyées dans toutes les villes et dans tous les châteaux où il y avait le plus de protestants; et comme les dragons, assez mal disciplinés dans ce temps-là, furent ceux qui commirent le plus d'excès, on appela cette exécution *la dragonnade.*

Les frontières étaient aussi soigneusement gardées qu'on le pouvait, pour prévenir la fuite de ceux qu'on voulait réunir à l'Église. C'était une espèce de chasse qu'on faisait dans une grande enceinte.

Un évêque, un intendant, un subdélégué, ou un curé, ou quelqu'un d'autorité, marchait à la tête des soldats. On assemblait les principales familles calvinistes, et surtout celles qu'on croyait les plus faciles. Elles renonçaient à leur religion au nom des autres; et les obstinés étaient livrés aux soldats, qui eurent toute licence, excepté celle de tuer. Il y eut pourtant plusieurs personnes si cruellement maltraitées qu'elles en moururent. Les enfants des réfugiés dans les pays étrangers jettent encore des cris sur cette persécution de leurs pères. Ils la comparent aux plus violentes que souffrit l'Église dans les premiers temps.'

C'était un étrange contraste que, du sein d'une cour voluptueuse, où régnaient la douceur des mœurs, les grâces, les charmes de la société, il partit des ordres si durs et si impitoyables. Le marquis de Louvois porta dans cette affaire l'inflexibilité de son caractère; on y reconnut le même génie qui avait voulu ensevelir la Hollande sous les eaux, et qui depuis mit le Palatinat en cendres. Il y a encore des lettres de sa main de cette année 1685, conçues en ces termes: "Sa Majesté veut qu'on fasse éprouver les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas se faire de sa religion; et ceux qui auront la sotte gloire de vouloir demeurer les derniers, doivent être poussés jusqu'à la dernière extrémité."

Paris ne fut point exposé à ces vexations; les cris se seraient fait entendre au trône de trop près. On veut bien faire des malheureux, mais on souffre d'entendre leurs clameurs.

(1685) Tandis qu'on faisait ainsi tomber partout les

temples, et qu'on demandait dans les provinces des abjurations à main armée, l'édit de Nantes fut enfin cassé, au mois d'octobre 1685; et on acheva de ruiner l'édifice qui était déjà miné de toutes parts.

La chambre de l'édit avait déjà été supprimée. Il fut ordonné aux conseillers calvinistes du parlement de se défaire de leurs charges. Une foule d'arrêts du conseil parut coup sur coup, pour extirper les restes de la religion proscrite. Celui qui paraissait le plus fatal fut l'ordre d'arracher les enfants aux prétendus réformés, pour les remettre entre les mains des plus proches parents catholiques; ordre contre lequel la nature réclamait à si haute voix, qu'il ne fut pas exécuté.

Mais dans ce célèbre édit qui révoqua celui de Nantes, il paraît qu'on prépara un événement tout contraire au but qu'on s'était proposé. On voulait la réunion des calvinistes à l'Église dans le royaume. Gourville, homme très-judicieux, consulté par Louvois, lui avait proposé, comme on sait, de faire enfermer tous les ministres, et de ne relâcher que ceux qui, gagnés par des pensions secrètes, abjureraient en public, et serviraient à la réunion plus que des missionnaires et des soldats. Au lieu de suivre cet avis politique, il fut ordonné par l'édit à tous les ministres qui ne voulaient pas se convertir, de sortir du royaume dans quinze jours. C'était s'aveugler que de penser qu'en chassant les pasteurs, une grande partie du troupeau ne suivrait pas. C'était bien présumer de sa puissance, et mal connaître les hommes, de croire que tant de cœurs ulcérés, et tant d'imaginations échauffées par l'idée du martyre, surtout dans les pays méridionaux de la France, ne s'exposeraient pas à tout, pour aller chez les étrangers publier leur constance et la gloire de leur exil, parmi tant de nations envieuses de Louis XIV, qui tendaient les bras à ces troupes fugitives.

Le vieux chancelier le Tellier, en signant l'édit, s'écria plein de joie: *Nunc dimittis servum tuum, Domine, quia viderunt oculi mei salutare tuum.* Il ne savait pas qu'il signait un des grands malheurs de la France[1].

[1] Si vous lisez l'oraison funèbre de le Tellier par Bossuet, ce chancelier est un juste, et un grand homme. Si vous lisez les *Annales* de l'abbé de Saint-Pierre, c'est un lâche et dangereux courtisan, un ca-

Louvois, son fils, se trompait encore, en croyant qu'il suffirait d'un ordre de sa main pour garder toutes les frontières et toutes les côtes contre ceux qui se faisaient un devoir de la fuite. L'industrie occupée à tromper la loi est toujours plus forte que l'autorité. Il suffisait de quelques gardes gagnés, pour favoriser la foule des réfugiés. Près de cinquante mille familles, en trois ans de temps, sortirent du royaume, et furent après suivies par d'autres. Elles allèrent porter chez les étrangers les arts, les manufactures, la richesse. Presque tout le nord de l'Allemagne, pays encore agreste et dénué d'industrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes transplantées. Elles peuplèrent des villes entières. Les étoffes, les galons, les chapeaux, les bas, qu'on achetait auparavant de la France, furent fabriqués par eux. Un faubourg entier de Londres fut peuplé d'ouvriers français en soie; d'autres y portèrent l'art de donner la perfection aux cristaux, qui fut alors perdu en France. On trouve encore très-communément dans l'Allemagne l'or que les réfugiés y répandirent[1]. Ainsi la France perdit environ cinq cent mille habitants, une quantité prodigieuse d'espèces, et surtout des arts dont ses ennemis s'enrichirent. La Hollande y gagna d'excellents officiers et des soldats. Le prince d'Orange et le duc de Savoie eurent des régiments entiers de réfugiés. Ces mêmes souverains de Savoie et de Piémont, qui avaient exercé tant de cruautés contre les réformés de leurs pays, soudoyaient ceux de France; et ce n'était pas assurément par zèle de religion que le prince d'Orange les enrôlait. Il y en eut qui s'établirent jusque vers le cap de Bonne-Espérance. Le neveu du célèbre Duquesne, lieutenant général de la marine, fonda une petite colonie à cette extrémité de la terre; elle n'a pas prospéré; ceux qui s'y embarquèrent périrent pour la plupart. Mais enfin il y a encore des restes de cette colonie, voisine des Hottentots. Les Français ont été dispersés plus loin que les Juifs.

lomniateur adroit, dont le comte de Gramont disait, en le voyant sortir d'un entretien particulier avec le roi: "Je crois voir une fouine qui vient d'égorger des poulets, en se léchant le museau plein de sang."

[1] Le comte d'Avaux, dans ses lettres, dit qu'on lui rapporta qu'à Londres on frappa soixante mille guinées de l'or que les réfugiés y avaient fait passer: on lui avait fait un rapport trop exagéré.

Ce fut en vain qu'on remplit les prisons et les galères de ceux qu'on arrêta dans leur fuite. Que faire de tant de malheureux, affermis dans leur croyance par les tourments? comment laisser aux galères des gens de loi, des vieillards infirmes? On en fit embarquer quelques centaines pour l'Amérique. Enfin le conseil imagina que quand la sortie du royaume ne serait plus défendue, les esprits n'étant plus animés par le plaisir secret de désobéir, il y aurait moins de désertions. On se trompa encore; et après avoir ouvert les passages, on les referma inutilement une seconde fois.

On défendit aux calvinistes, en 1685, de se faire servir par des catholiques, de peur que les maîtres ne pervertissent les domestiques; et l'année d'après, un autre édit leur ordonna de se défaire des domestiques huguenots, afin de pouvoir les arrêter comme vagabonds. Il n'y avait rien de stable dans la manière de les persécuter, que le dessein de les opprimer pour les convertir.

Tous les temples détruits, tous les ministres bannis, il s'agissait de retenir dans la communion romaine tous ceux qui avaient changé par persuasion ou par crainte. Il en restait plus[1] de quatre cent mille dans le royaume. Ils étaient obligés d'aller à la messe et de communier. Quelques-uns, qui rejetèrent l'hostie après l'avoir reçue, furent condamnés à être brûlés vifs. Les corps de ceux qui ne

[1] On a imprimé plusieurs fois qu'il y a encore en France trois millions de réformés. Cette exagération est intolérable. M. de Bâville n'en comptait pas cent mille en Languedoc, et il était exact. Il n'y en a pas quinze mille dans Paris: beaucoup de villes et des provinces entières n'en ont point.

N.B. Les protestants qui vivent à Paris sont enterrés par ordre de la police. Le nombre de morts est donc connu par ses registres, et il en résulte qu'ils forment environ la dixième partie de la population, les étrangers compris. Il ne serait pas surprenant que les protestants, relégués par les lois dans les classes qui peuplent le plus, eussent beaucoup plus que doublé depuis la révocation de l'édit de Nantes.

Bâville ne mérite aucune croyance. Il est très-vraisemblable que la terreur qu'il avait inspirée avait forcé les huguenots à sortir du Languedoc, ou à dissimuler et à se cacher. Il était d'ailleurs intéressé à en diminuer le nombre. C'était un moyen de plaire à Louis XIV: et pourquoi, après avoir versé tant de sang pour se frayer la route du ministère, se serait-il fait scrupule d'un mensonge?

voulaient pas recevoir les sacrements à la mort étaient traînés sur la claie, et jetés à la voirie.

Toute persécution fait des prosélytes, quand elle frappe pendant la chaleur de l'enthousiasme. Les calvinistes s'assemblèrent partout pour chanter leurs psaumes, malgré la peine de mort décernée contre ceux qui tiendraient des assemblées. Il y avait aussi peine de mort contre les ministres qui rentreraient dans le royaume, et cinq mille cinq cents livres de récompense pour qui les dénoncerait. Il en revint plusieurs, qu'on fit périr par la corde ou par la roue.

La secte subsista en paraissant écrasée. Elle espéra en vain, dans la guerre de 1689, que le roi Guillaume, ayant détrôné son beau-père catholique, soutiendrait en France le calvinisme. Mais, dans la guerre de 1701, la rébellion et le fanatisme éclatèrent en Languedoc et dans les contrées voisines.

Cette rébellion fut excitée par des prophéties. Les prédictions ont été de tout temps un moyen dont on s'est servi pour séduire les simples, et pour enflammer les fanatiques. De cent événements que la fourberie ose prédire, si la fortune en amène un seul, les autres sont oubliés; et celui-là reste comme un gage de la faveur de Dieu, et comme la preuve d'un prodige. Si aucune prédiction ne s'accomplit, on les explique, on leur donne un nouveau sens; les enthousiastes l'adoptent, et les imbéciles le croient.

Le ministre Jurieu fut un des plus ardents prophètes. Il commença par se mettre au-dessus d'un Cotterus, de je ne sais quelle Christine, d'un Justus Velsius, d'un Drabitius, qu'il regarde comme gens inspirés de Dieu. Ensuite il se mit presque à côté de l'auteur de l'*Apocalypse* et de saint Paul; ses partisans, ou plutôt ses ennemis, firent frapper une médaille en Hollande avec cet exergue: *Jurius propheta.* Il promit la délivrance du peuple de Dieu pendant huit années. Son école de prophétie s'était établie dans les montagnes du Dauphiné, du Vivarais, et des Cévennes, pays tout propre aux prédictions, peuplé d'ignorants et de cervelles chaudes, échauffées par la chaleur du climat, et plus encore par leurs prédicants.

La première école de prophétie fut établie dans une

verrerie, sur une montagne du Dauphiné, appelée Peira. Un vieil huguenot, nommé de Serre, y annonça la ruine de Babylone, et le rétablissement de Jérusalem. Il était hors de lui-même; il avait des convulsions; il changeait de voix; il restait immobile, égaré, les cheveux hérissés, selon l'ancien usage de toutes les nations, et selon ces règles de démence transmises de siècle en siècle. Les enfants recevaient ainsi le don de prophétie.

Tandis que les Cévennes étaient ainsi l'école de l'enthousiasme, des ministres, qu'on appelait *apôtres*, revenaient en secret prêcher les peuples.

Claude Brousson, d'une famille considérée de Nîmes, homme éloquent et plein de zèle, très-estimé chez les étrangers, retourna dans sa patrie en 1698, y fut convaincu non-seulement d'avoir rempli son ministère malgré les édits, mais d'avoir eu dix ans auparavant des correspondances avec les ennemis de l'État. En effet, il avait formé le projet d'introduire des troupes anglaises et savoyardes dans le Languedoc. Ce projet, écrit de sa main, et adressé au duc de Schomberg, avait été intercepté depuis longtemps, et était entre les mains de l'intendant de la province. Brousson, errant de ville en ville, fut saisi à Oléron, et transféré à la citadelle de Montpellier. L'intendant et ses juges l'interrogèrent; il répondit qu'il était apôtre; qu'il ne devait pas trahir le dépôt de la foi; que son devoir était de distribuer le pain de la parole à ses frères. On lui demanda si les apôtres avaient écrit des projets pour faire révolter des provinces: on lui montra son fatal écrit, et les juges le condamnèrent tous d'une voix à être roué vif. (1698) Il mourut comme mouraient les premiers martyrs. Toute la secte, loin de le regarder comme un criminel d'État, ne vit en lui qu'un saint, qui avait scellé sa foi de son sang; et on imprima *le Martyre de M. de Brousson.*

Alors les prophètes se multiplient, et l'esprit de fureur redouble. Il arrive malheureusement qu'en 1703 un abbé de la maison du Chaila, inspecteur des missions, obtient un ordre de la cour de faire enfermer dans un couvent deux filles d'un gentilhomme nouveau converti. Au lieu de les conduire au couvent, il les mène d'abord dans son château. Les calvinistes s'attroupent: on enfonce les portes; on

délivre les deux filles et quelques autres prisonniers. Les séditieux saisissent l'abbé du Chaila; ils lui offrent la vie, s'il veut être de leur religion. Il la refuse. Un prophète lui crie: *Meurs donc, l'esprit te condamne, ton péché est contre toi:* et il est tué à coups de fusil. Aussitôt après ils saisissent les receveurs de la capitation, et les pendent avec leurs rôles au cou. De là ils se jettent sur les prêtres qu'ils rencontrent, et les massacrent. On les poursuit: ils se retirent au milieu des bois et des rochers. Leur nombre s'accroît: leurs prophètes et leurs prophétesses leur annoncent de la part de Dieu le rétablissement de Jérusalem et la chute de Babylone. Un abbé de la Bourlie paraît tout à coup au milieu d'eux dans leurs retraites sauvages, et leur apporte de l'argent et des armes.

C'était le fils du marquis de Guiscard, sous-gouverneur du roi, l'un des plus sages hommes du royaume. Le fils était bien indigne d'un tel père. Réfugié en Hollande pour un crime, il va exciter les Cévennes à la révolte. On le vit quelque temps après passer à Londres, où il fut arrêté en 1711 pour avoir trahi le ministère anglais, après avoir trahi son pays. Amené devant le conseil, il prit sur la table un de ces longs canifs avec lesquels on peut commettre un meurtre; il en frappa le chancelier Harley, depuis comte d'Oxford, et on le conduisit en prison chargé de fers. Il prévint son supplice en se donnant la mort lui-même. Ce fut donc cet homme qui, au nom des Anglais, des Hollandais et du duc de Savoie, vint encourager les fanatiques, et leur promit de puissants secours.

(1703) Une grande partie du pays les favorisait secrètement. Leur cri de guerre était: *Point d'impôts et liberté de conscience!* Ce cri séduit partout la populace. Ces fureurs justifiaient aux yeux du peuple le dessein qu'avait eu Louis XIV d'extirper le calvinisme. Mais, sans la révocation de l'édit de Nantes, on n'aurait pas eu à combattre ces fureurs.

Le roi envoie d'abord le maréchal de Montrevel avec quelques troupes. Il fait la guerre à ces misérables avec une barbarie qui surpasse la leur. On roue, on brûle les prisonniers. Mais aussi les soldats qui tombent entre les mains des révoltés périssent par des morts cruelles. Le roi,

obligé de soutenir la guerre partout, ne pouvait envoyer contre eux que peu de troupes. Il était difficile de les surprendre dans des rochers presque inaccessibles alors, dans des cavernes, dans des bois où ils se rendaient par des chemins non frayés, et dont ils descendaient tout à coup comme des bêtes féroces. Ils défirent même dans un combat réglé des troupes de la marine. On employa contre eux successivement trois maréchaux de France.

Au maréchal de Montrevel succéda en 1704 le maréchal de Villars. Comme il lui était plus difficile encore de les trouver que de les battre, le maréchal de Villars, après s'être fait craindre, leur fit proposer une amnistie. Quelques-uns d'entre eux y consentirent, détrompés des promesses d'être secourus par le duc de Savoie, qui, à l'exemple de tant de souverains, les persécutait chez lui, et avait voulu les protéger chez ses ennemis.

Le plus accrédité de leurs chefs, et le seul qui mérite d'être nommé, était Cavalier. Je l'ai vu depuis en Hollande et en Angleterre. C'était un petit homme blond, d'une physionomie douce et agréable. On l'appelait David dans son parti. De garçon boulanger il était devenu chef d'une assez grande multitude à l'âge de vingt-trois ans, par son courage, et à l'aide d'une prophétesse qui le fit reconnaître. On le trouva à la tête de huit cents hommes qu'il enrégimentait, quand on lui proposa l'amnistie. Il demanda des otages: en lui en donna. Il vint suivi d'un des chefs à Nîmes, où il traita avec le maréchal de Villars.

(1704) Il promit de former quatre régiments de révoltés, qui serviraient le roi sous quatre colonels, dont il serait le premier, et dont il nomma les trois autres. Ces régiments devaient avoir l'exercice libre de leur religion, comme les troupes étrangères à la solde de France. Mais cet exercice ne devait point être permis ailleurs.

On acceptait ces conditions, quand des émissaires de Hollande vinrent en empêcher l'effet avec de l'argent et des promesses. Ils détachèrent de Cavalier les principaux fanatiques; mais ayant donné sa parole au maréchal de Villars, il la voulut tenir. Il accepta le brevet de colonel, et commença à former son régiment avec cent trente hommes qui lui étaient affectionnés.

J'ai entendu souvent de la bouche du maréchal de Villars, qu'il avait demandé à ce jeune homme comment il pouvait, à son âge, avoir eu tant d'autorité sur des hommes si féroces et si indisciplinables. Il répondit que quand on lui désobéissait, sa prophétesse, qu'on appelait *la grande Marie*, était sur-le-champ inspirée, et condamnait à mort les réfractaires, qu'on tuait sans raisonner[1]. Ayant fait depuis la même question à Cavalier, j'en eus la même réponse.

Cette négociation singulière se faisait après la bataille d'Hochstedt. Louis XIV, qui avait proscrit le calvinisme avec tant de hauteur, fit la paix, sous le nom d'amnistie, avec un garçon boulanger; et le maréchal de Villars lui présenta le brevet de colonel, et celui d'une pension de douze cents livres.

Le nouveau colonel alla à Versailles; il y reçut les ordres du ministre de la guerre. Le roi le vit, et haussa les épaules. Cavalier, observé par le ministère, craignit, et se retira en Piémont. De là il passa en Hollande et en Angleterre. Il fit la guerre en Espagne, et y commanda un régiment de réfugiés français à la bataille d'Almanza. Ce qui arriva à ce régiment sert à prouver la rage des guerres civiles, et combien la religion ajoute à cette fureur. La troupe de Cavalier se trouva opposée à un régiment français. Dès qu'ils se reconnurent, ils fondirent l'un sur l'autre avec la baïonnette, sans tirer. On a déjà remarqué que la baïonnette agit peu dans les combats. La contenance de la première ligne composée de trois rangs, après avoir fait feu, décide du sort de la journée, mais ici la fureur fit ce que ne fait presque jamais la valeur. Il ne resta pas trois cents hommes de ces régiments. Le maréchal de Berwick contait souvent avec étonnement cette aventure.

Cavalier est mort officier général, et gouverneur de l'île de Jersey, avec une grande réputation de valeur, n'ayant de ses premières fureurs conservé que le courage, et ayant peu à peu substitué la prudence à un fanatisme qui n'était plus soutenu par l'exemple.

[1] Ce trait doit se trouver dans les véritables Mémoires du maréchal de Villars. Le premier tome est certainement de lui: il est conforme au manuscrit que j'ai vu: les deux autres sont d'une main étrangère et bien différente.

Le maréchal de Villars, rappelé du Languedoc, fut remplacé par le maréchal de Berwick. Les malheurs des armes du roi enhardissaient alors les fanatiques du Languedoc, qui espéraient du secours du ciel et en recevaient des alliés. On leur faisait toucher de l'argent par la voie de Genève. Ils attendaient des officiers, qui devaient leur être envoyés de Hollande et d'Angleterre. Ils avaient des intelligences dans toutes les villes de la province.

On peut mettre au rang des plus grandes conspirations celle qu'ils formèrent de saisir dans Nîmes le duc de Berwick et l'intendant Bâville, de faire révolter le Languedoc et le Dauphiné, et d'y introduire des ennemis. Le secret fut gardé par plus de mille conjurés. L'indiscrétion d'un seul fit tout découvrir. Plus de deux cents personnes périrent dans les supplices. Le maréchal de Berwick fit exterminer par le fer et par le feu tout ce qu'on rencontra de ces malheureux. Les uns moururent les armes à la main, les autres sur les roues ou dans les flammes. Quelques-uns, plus adonnés à la prophétie qu'aux armes, trouvèrent moyen d'aller en Hollande. Les réfugiés français les y reçurent comme des envoyés célestes. Ils marchèrent au-devant d'eux, chantant des psaumes, et jonchant leur chemin de branches d'arbres. Plusieurs de ces prophètes allèrent en Angleterre: mais trouvant que l'Église épiscopale tenait trop de l'Église romaine, ils voulurent faire dominer la leur. Leur persuasion était si pleine, que, ne doutant pas qu'avec beaucoup de foi on ne fît beaucoup de miracles, ils offrirent de ressusciter un mort, et même tel mort que l'on voudrait choisir. Partout le peuple est peuple; et les presbytériens pouvaient se joindre à ces fanatiques contre le clergé anglican. Qui croirait qu'un des plus grands géomètres de l'Europe, Fatio Duillier, et un homme de lettres fort savant, nommé Daudé, fussent à la tête de ces énergumènes? Le fanatisme rend la science même sa complice, et étouffe la raison.

Le ministère anglais prit le parti qu'on aurait dû toujours prendre avec les hommes à miracles. On leur permit de déterrer un mort dans le cimetière de l'église cathédrale. La place fut entourée de gardes. Tout se passa juridiquement. La scène finit par mettre au pilori les prophètes.

Ces excès du fanatisme ne pouvaient guère réussir en Angleterre, ou la philosophie commençait à dominer. Ils ne troublaient plus l'Allemagne, depuis que les trois religions, la catholique, l'évangélique et la réformée, y étaient également protégées par les traités de Westphalie. Les Provinces-Unies admettaient dans leur sein toutes les religions par une tolérance politique. Enfin il n'y eut, sur la fin de ce siècle, que la France qui essuya de grandes querelles ecclésiastiques, malgré les progrès de la raison. Cette raison, si lente à s'introduire chez les doctes, pouvait à peine encore percer chez les docteurs, encore moins dans le commun des citoyens. Il faut d'abord qu'elle soit établie dans les principales têtes; elle descend aux autres de proche en proche, et gouverne enfin le peuple même qui ne la connaît pas, mais qui, voyant que ses supérieurs sont modérés, apprend aussi à l'être. C'est un des grands ouvrages du temps, et ce temps n'était pas encore venu.

NOTES.

CHAPTER XXV.

PAGE 2.

l. 4. *celles que je rapporte:* e.g. below, pp. 53—58.

l. 26. *Mazarin*, successor of Richelieu, and minister with almost autocratic power during the early years of Louis XIV, till his death in 1661.

l. 28. *Marie Mancini*, niece of Cardinal Mazarin.

PAGE 3.

l. 8. *sa mère*, Anne of Austria.

l. 17. *depuis archevêque de Paris.* "Hardouin de Beaumont de Péréfixe, docteur en Sorbonne, à qui l'on doit une *Histoire d'Henri IV* composée pour l'éducation de Louis XIV." (Chéruel, II. 118.)

l. 30. *savant et aimable.* "Ce personnage avait acquis quelque réputation à la guerre; mais il brillait surtout par les talents et la souplesse du courtisan. C'était un instrument docile dans la main du ministre. Mme de Motteville fait l'éloge de Villeroi; mais sa bienveillance excessive dissimule trop souvent les défauts de ses contemporains. Saint-Simon, qui n'est jamais suspect de trop de bienveillance, parle tout autrement du premier maréchal de Villeroi. Il l'appelle 'grand courtisan et grand valet.'" (Chéruel, II. 117.)

l. 32. *peu de lumières.* "Plusieurs contemporains ont reproché à Mazarin d'avoir mal dirigé l'éducation du jeune Louis XIV. La Porte, un des valets de chambre du Roi, accuse le cardinal de n'avoir songé qu'à s'emparer de l'esprit du jeune prince en l'entourant de sa famille et de ses partisans. Mme de Motteville, sans être aussi partiale, prétend que le cardinal entravait les bonnes intentions du marquis de Villeroi, gouverneur du jeune prince... Il faut reconnaître...que, pendant longtemps, absorbé par la politique, le cardinal s'occupa peu de l'éducation du Roi. Ce fut seulement dans les derniers temps de sa vie que, parvenu au plus haut point de gloire et de puissance, il contribua, par ses conseils, à inspirer au jeune Louis XIV des habitudes d'ordre, de travail régulier, de volonté forte et persévérante, de haute et souveraine direction des affaires. A en juger par les résultats, cette éducation fut loin d'être stérile." (Chéruel, *Histoire de France pendant la minorité de Louis* XIV, II. 115, 116.)

l. 32. *Marie Mancini.* "L'orgueilleuse Marie bientôt s'empara de cette âme tout entière ; ce que ses maîtres n'avaient pas su faire, elle l'entreprit. Elle lui mit dans les mains quelques livres ; elle lui apprit d'abord l'italien, lui fit lire et aimer ses poëtes favoris." (Renée, *Les nièces de Mazarin*, p. 247.)

l. 34. *l'espagnol:* in order to talk to his wife and her friends. He married Maria Theresa, daughter of Philip IV of Spain.

PAGE 4.

l. 3. *Louis XIII*, who was always under the influence of his mother, Maria de' Medici, or his wife Anne of Austria, or his minister Richelieu.

l. 6. *guerres civiles*, the wars of the Fronde, in which the discontented nobility, the Parlement of Paris, and the populace took part against Mazarin and the Crown. They began in 1649, and came to an end in 1654 ; see above, vol. I. chaps. IV, V.

après sa première campagne et son sacre. Campaign against the Spaniards (1654), see above, vol. I. p. 68. Louis XIV was consecrated king on the 7th of July.

l. 7. *le parlement*, the Parlement of Paris, the supreme law-court of the kingdom, which possessed some political as well as judicial power, through its prescriptive right of registering the royal edicts. It had attempted to assume control over legislation by refusing to register edicts that were unpleasing to it, and had thus furnished a semi-constitutional basis to the opposition in the time of the Fronde. Voltaire alludes to the suppression of these attempts above, vol. I. chap. V. p. 65.

l. 22. *retour triomphant*, in 1653, after the defeat of the Fronde : see above, vol. I. chap. V. p. 64.

l. 23. *de la comédie.*

> "......Le temps de la bonne régence,
> Temps où régnait une heureuse abondance,
> Temps où la ville aussi bien que la cour
> Ne respirait que les jeux et l'amour."
>
> (Saint-Évremont.)

" Les ballets, comme les carrousels, les mascarades, les jeux de bague et autres, firent fureur après la Fronde, et furent une diversion aux passions politiques." (Renée, p. 163.)

l. 25. *Pierre Corneille.* In 1653, the year of Mazarin's triumphal return, Corneille had already composed his best dramatic works ; *Le Cid* (1636) ; *Horace* (1639) ; *Polyeucte* (1640) ; *Rodogune* (1645); *le Menteur*, *la Suite du Menteur* (1643).

l. 26. *Saint-Germain l'Auxerrois.* A church in Paris, situated near the Louvre. Originally built during the reign of Chilperic I, re-constructed, first by king Robert the Pious (997—1031), then, in

parts, from the 12th to the 16th century; repaired under Louis XIV and Louis Philippe.

l. 27. *jansénistes*, the followers of Jansen, Bp. of Ypres: see above, vol. I. p. 118, l. 35, note.

l. 30. *Sorbonne*, the theological faculty of the University of Paris.

l. 41. *tel qu'on le rapporte*. "Louis XIV partit de Vincennes et vint le matin au Parlement en juste au corps rouge et chapeau gris, accompagné de toute sa cour en même équipage; ce qui était inusité jusqu'à ce jour. Quand il fut dans son lit de justice, il défendit au Parlement de s'assembler, et après avoir dit quatre mots, il se leva et partit sans ouïr aucune harangue." (Monglat, *Mémoires.*) "Mme de Motteville dit 'en grosses bottes.' Aucun des récits contemporains ne parle du 'fouet à la main,' ajouté par Voltaire, comme on l'a très bien dit, 'pour augmenter l'effet du tableau.'" (Trognon, *Hist. de France*, IV. 394.)

PAGE 5.

l. 3. *Madame de Motteville*, chap. XIV of M. Riaux's edition. "Par cette voie, la conscience de la Reine fut en repos...les courtisans crièrent contre le curé, et le traitèrent hautement de ridicule." (Madame de Motteville.)

l. 6. *spectacles réguliers*. "Richelieu était passionné pour les plaisirs de la scène. 'Aussi tous les auteurs,' dit Pellisson, 'qui se sentaient quelque génie, ne manquaient pas de travailler pour le théâtre; c'était le moyen d'approcher des grands et d'être favorisé du premier ministre, qui, de tous les divertissements de la cour, ne goûtait que celui-là.'" (Caillet, *De l'administration en France sous le ministère du cardinal Richelieu*, p. 471.)

l. 12. *Petit-Bourbon*. This theatre, established in a hall which formed part of the old Hôtel de Bourbon, adjoined the Louvre. It was first used as a play-house in 1577, by the *Gelosi*, a company of Italian actors whom Henry III had called over to France.

l. 13. *qu'il fit venir d'Italie*. "Richelieu dépensait cent mille écus pour la représentation de ses tragédies; Mazarin prodigua de pareilles sommes pour ses ballets et ses opéras, dont il avait apporté le goût de l'Italie. Il fit venir des sujets de Milan et de Mantoue, il en tira jusqu'aux machinistes, aux décors, et tout ce qu'exigeaient ces grandes nouveautés du théâtre." (Renée, p. 163.)

Strozzi's opera buffa *La festa teatrale della finta pazza* was performed in 1645, and the *Ercole amante*, opera seria, was brought out on the occasion of the king's marriage, in 1660.

l. 20. *que les cardinaux de Richelieu et de Mazarin voulurent réprimer*. Cardinal Richelieu imprisoned the famous abbé de Saint-Cyran at Vincennes (May 14, 1638), and on the 14th of July of the same year, the recluses of Port Royal who had been allowed to retire to Port Royal des Champs, near Versailles, were ordered to disperse. Some returned to Paris, others settled at La Ferté-Milon. "C'est ce que l'on a appelé *la première dispersion de Port-Royal*. Quant à Saint-Cyran, il resta au donjon de Vincennes jusqu'à la mort de Richelieu."

(Caillet, p. 71.) It does not seem that Mazarin was really inclined to persecute the French Jansenists except so far as they were *politically* opposed to him through their connection with Cardinal de Retz. "Mazarin, au fond, redoutait peu cette sorte de *Fronde ecclésiastique* qui succédait à l'autre; et il n'était pas fâché sans doute de voir s'y occuper et s'y user des passions qui, la veille, étaient plus dangereusement employées. S'il en poursuivait à bon droit l'extinction, c'était politiquement et sans haine." (Sainte-Beuve, *Port-Royal*, III. p. 159.)

l. 26. *les plaisirs innocents nécessaires à une grande ville.* Nicole amongst others, strongly denounced theatrical amusements in his *Essais de morale*, and it is well known that Racine quarrelled with his old Port-Royalist friends on that account. "Il feignit de prendre pour lui le titre 'd'empoisonneur public' donné par l'austère moraliste au poète dramatique." (Vapereau, *Dictionnaire universel des littératures.*)

l. 34. *qu'une fois dans un ballet.* M. Paul Lacroix says: "Louis XIII pendant tout son règne, ne cessa de prendre part aux ballets de cour, qui furent plus splendides, plus étranges, plus grotesques que jamais: chaque hiver, on en dansait au Louvre trois ou quatre; on en dansait dix ou quinze chez le duc d'Orléans, qui fut toute sa vie affolé de ballets." (*XVIIe siècle*, p. 476.)

PAGE 6.

l. 4. *Les courses de bagues*, tilting at the ring.

l. 6. *à tous les exercices.* "Le jour de la mi-carême, 23 mars 1656, le roi voulut faire paraître à toute la cour combien il étoit bien institué en tous les exercices du corps, non moins qu'en toutes les belles qualités de l'esprit." (*Journal inédit du règne de Louis XIV*, quoted by M. Chéruel in his *Dictionnaire historique.*)

l. 12. *chagrin*, here, *morose.*

l. 14. *appartenantes*, in the feminine, because it expresses a state and not an action. Thus again:

"*Pleurante* après son char vous voulez qu'on me voie."
(Racine, *Andromaque*, IV. 5.)

l. 17. *au mariage &c.:* see above, p. 3, l. 34, note.

l. 19. *avec la reine son épouse.* August 26.

l. 22. *d'une invention nouvelle.* "Un char découvert, garni en dedans et au dehors d'une broderie d'or sur fond d'argent." (P. Lacroix.)

l. 24. *tous les regards.* "Le roi, vêtu d'un habit tout en broderie d'argent-trait, mêlée de perles et de rubis, avec un bouquet de plumes incarnat et blanc au chapeau, attaché d'une rose de diamants, était monté sur un genêt d'Espagne." (Id.)

PAGE 7.

l. 11. *un prodigieux succès. Agrippa, ou le Faux Tibérinus*, brought out in 1660.

l. 13. *les machines.* The scenery, transformations, &c. Operas were originally designated in France as *pièces à machines.*

l. 17. *avec des machines*. "Alexandre de Rieux, marquis de Sourdéac, amateur passionné des jeux de la scène, voulut consacrer une partie de sa fortune à fonder un théâtre de musique et de machines, dans son château de Neuf-Bourg, en Normandie, où l'on représenta plusieurs fois (Nov. 1660), devant la noblesse de la province, la tragédie de *la Toison d'Or*, que Corneille avait composée pour cette solennité. Le marquis de Sourdéac ne fit jouer cette tragédie, mêlée de danses et de tableaux mécaniques, que pour montrer les machines de son invention. 'Il a de l'inclination aux mécaniques,' dit de lui Tallemant des Réaux; 'il travaille de la main admirablement; il n'y a pas un meilleur serrurier au monde.'" (P. Lacroix.)

l. 23. *Monsieur*, Philip, Duke of Orleans.

l. 30. *la mer de Provence*, now called the Gulf of Lyons. The Island of Sainte-Marguerite is off the coast of Cannes, and is still used for the confinement of political prisoners, e.g. Marshal Bazaine in 1871.

l. 39. *toujours masqué*, still wearing his mask.

PAGE 8.

l. 2. *qui tenait du respect*, which was akin to respect.

l. 8. *avait souvent traité*, had often attended upon.

PAGE 9.

l. 10. *ni mieux constaté*. On this interesting and still unravelled subject, see M. Marius Topin's book, *L'homme au masque de fer*, Paris, 1870, 8vo. The personages, variously supposed to have been the *man with the iron mask*, are (1) A son of Anne of Austria by the Duke of Buckingham. (2) A son of Anne of Austria by Cardinal Mazarin. (3) A twin-brother of Louis XIV. (4) The Duke of Monmouth. (5) The count of Vermandois, a natural son of Louis XIV and Madame de La Vallière. (6) The Duke of Beaufort (*Le roi des Halles*). (7) Avédik, Armenian patriarch of Constantinople. (8) Foucquet, the superintendent of finances. (9) Count Mattioli, minister of Charles IV, duke of Mantua. Most people have hitherto adopted either the first or the second of these hypotheses; M. Marius Topin maintains the last with a great deal of ingenuity.

l. 15. *secrètement avec Colbert*. "Pénétré de la nécessité du travail, il (Louis XIV) voulut tout connaître par lui-même, finances, justice, guerre, politique extérieure; et il s'y appliqua avec un zèle qui se soutint pendant cinquante-quatre ans." (Chéruel, *Mémoires sur Foucquet*, vol. II. p. 9.)

l. 16. *du célèbre Foucquet*. On Foucquet's life the reader is referred to M. Chéruel's *Mémoires sur la vie publique et privée de Foucquet*. 2 vols. 8vo.

l. 17. *Guénégaud*. Claude de Guénégaud, *trésorier de l'Épargne* (manager of the royal exchequer), and one of the secretaries of state, was sent to the Bastille.

l. 17. *Pellisson.* "Sans avoir partagé la grandeur et les fautes de Foucquet, Pellisson partageait ses infortunes." (Chéruel.)

l. 19. *qu'au cardinal Mazarin.* "Retz a pu accuser Mazarin d'avoir porté le filoutage jusque dans le ministère, et en ce point certes il n'a pas menti." (Sainte-Beuve.)

l. 22. *dans sa maison de Vaux.* This famous *fête* took place August 17, 1661.

PAGE 10.

l. 9. *de Colbert.* "Le Brun, célèbre peintre, qui faisoit tous les dessins de Vaux, les rapportoit presque tous aux armes de la famille des Foucquet qui sont un écureuil (cette famille vient de Bretagne où l'on appelle un écureuil un *Foucquet*), et principalement au mot *quò non ascendet?* qu'on lui avoit donné pour âme de la devise qu'il avoit choisi de ce même écureuil de ses armes. Quelqu'un qui ne l'aimoit pas fit représenter un gibet fort haut avec l'écureuil qui y grimpoit, et le même mot *quò non ascendet?* Mais depuis sa disgrâce, et pendant qu'on lui faisoit son procès, on feignit que l'écureuil étoit par terre entre trois lézards d'un côté et une couleuvre de l'autre (ce sont les armes de MM. Le Tellier et Colbert) avec ce mot: *quò fugiam?* ce qui fut trouvé heureusement imaginé." Conrart, *MSS. documents* quoted by M. Chéruel.

l. 20. *On eût dit que ce monarque...eût craint.* Note the second *eût*, by attraction; it corresponds to the Latinism "si adjutorium *haberem*, te *ligarem*." In the old farce of Patelin we find:

"Par ceste pecheresse lasse,
Si *j'eusse* aide, je vous *liasse*."

l. 29. *à vendre sa charge.* "Le roi ne voulait pas seulement enlever à Foucquet la protection du Parlement de Paris, il fallait pour achever de le désarmer, s'emparer de ses forteresses de Bretagne... Maître de Belle-Ile, du Croisic, de Concarnau, de Guérande, du duché de Penthièvre, disposant par ses amis des forteresses du Mont Saint Michel et de Tombelaine, il considérait la Bretagne comme son royaume, et ses partisans flattaient sa vanité en répétant qu'il en était le souverain." (Chéruel.)

l. 33. *places au parlement;* the Parlement of Paris had been for two centuries or more a close corporation of lawyers, holding various offices under the Crown. These offices were regarded as other property, being hereditary and saleable.

l. 38. *la Fronde &c.:* see above, p. 4, l. 6, note.

PAGE 11.

l. 6. *pour avoir dissipé...et pour en avoir usé...pour* here is synonymous with *quoique.*

l. 10. *ne le sauva pas.* "Foucquet vendit sa charge à Achille de Harlay 1,400,000 livres, dont une partie lui fut payée comptant. Il

fit porter un million à Vincennes, où le roi le voulut garder pour ses dépenses secrètes." (Chéruel.)

l. 11. *qu'un exempt*, whom an officer. "*Les exempts*," says M. Chéruel, "étaient des officiers attachés à la personne du roi et des princes, avec mission de notifier leurs ordres et de les faire exécuter. Ils avaient, pour signe de leur dignité, un bâton d'ébène garni d'ivoire aux deux extrémités."

l. 27. *Madame de Sévigné.* "Je viens de souper," she says in one of her letters, "à l'hôtel de Nevers; nous avons bien causé, la maîtresse du logis (Madame Duplessis-Guénégaud) et moi, sur ce chapitre (le procès de Foucquet). Nous sommes dans des inquiétudes qu'il n'y a que vous qui puissiez comprendre." See Madame de Sévigné's corresp. in MM. Hachette's edition (*Les Grands Écrivains*) vols. I, II, IV, V, VI.

l. 28. *Gourville.* "Compris dans la disgrâce du Surintendant, il lui demeura honorablement fidèle...Quand Mme Foucquet, dans les premiers moments de la catastrophe, eut besoin d'argent, c'est Gourville qui lui en prêta; il avait de la générosité, de la fidélité." (Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi.*)

PAGE 12.

l. 23. *avec le plus de dureté.* See M. Chéruel's *Mémoires sur Foucquet*, II. 356, 357, "Son (Séguier's) attitude ne fut pas celle d'un magistrat pénétré de la gravité de ses fonctions, et observant scrupuleusement les formes de la justice... On vit, dans un des nombreux incidents de ce vaste procès, le chancellier tenant sur la sellette un malheureux pour lequel il s'agissait de la vie et de la mort, le pressant de questions, et ne lui laissant pas le loisir de s'expliquer."

l. 25. *faire le procès du &c.*, to prosecute.

surintendant, i. e. Foucquet: sub. *des finances*.

l. 27. *son ouvrage.* "La fortune de Mazarin," says the Abbé de Choisy (*Mémoires*), "étoit véritablement le sang du peuple."

l. 31. *lettres de cachet* or *lettres closes;* signed by the King and countersigned by one of the secretaries of State. Thus called, because they could not be opened without breaking the seal; they were always used for the purpose of conveying a sentence of exile or imprisonment.

l. 32. *généralités.* Before the revolution of 1789, France was subdivided for financial purposes into a certain number of *généralités;* there were thirty-two during the reign of Louis XVI, each *généralité* was governed by an *intendant.*

PAGE 13.

l. 6. *quadruples*, pieces of four pistoles each, representing in French money 86 francs 40c.

l. 14. *les sollicitations toujours plus vives.* "Des personnages illustres, tels que les ducs de Montausier et de Saint-Aignan s'intéressaient en faveur du prisonnier." (Chéruel.)

l. 27. *à l'indulgence.* "On l'exila à Quimper-Corentin, sous prétexte qu'il avait demandé aux fermiers des gabelles une pension pour une

dame de sa connaissance. Cette accusation fut traitée de fable, et on n'imputa la disgrâce de ce juge qu'à la résistance qu'il avait opposée aux sollicitations de Berryer et de Chamillart... L'estime publique vengea Roquesante de cette injustice." (Chéruel.)

l. 33. *cet infortuné.* That Foucquet died in March 1684, and that he was buried in the church belonging to the convent of the Visitation rue Saint-Antoine, in Paris, is perfectly certain. M. Chéruel (*Mémoires*, vol. II. pp. 463, 464) remarks on Voltaire's supposition that "elle n'appartient pas à l'histoire."

PAGE 14.

l. 12. *la paix des Pyrénées*, the peace between France and Spain, made in the Île des Faisans, on the borders of France and Spain, by Mazarin and Don Louis de Haro, in 1659: see above, vol. I. p. 80.

l. 13. *qu'on fit passer pour un crime d'État.* "Saint-Évremont pensait qu'en se pressant moins on aurait imposé une paix bien plus avantageuse, qu'on y aurait gagné la Flandre, et son opinion semble avoir été aussi celle de Turenne." (Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, XIII.)

l. 16. *le bel esprit*, the wit.

l. 21. *faits contre ce ministre.* The pamphlets, songs and squibs both in prose and in verse (*Mazarinades*), composed against Cardinal Mazarin are almost innumerable; the Arsenal library in Paris contains a collection of 4,272 pieces, and the public library at Saint Petersburg boasts of a still richer set, upwards of 6,000 pieces, bound in 137 thick volumes. M. Moreau has published a *Bibliographie des Mazarinades* (3 vols. 8vo. Paris, 1850-1855), and a *Choix de Mazarinades* (Paris, 2 vols. 8vo.).

l. 33. *poursuites*, prosecutions.

PAGE 15.

l. 8. *démarche*, here gait, way of walking; thus again:

"En achevant ces mots, d'une *démarche* fière,
Il s'approche du roi couché dans la poussière."
(Racine, *la Thébaïde*, V. 3.)

l. 10. *flattait en secret la complaisance &c.*, secretly flattered the pleasure (or satisfaction) with which...

l. 20. *belle-sœur du roi;* Henrietta Maria of England, duchess of Orleans.

l. 29. *le désir de plaire.* "Madame avait l'esprit solide et délicat, du bon sens, connaissant les choses fines, l'âme grande et juste, éclairée sur tout ce qu'il faudrait faire, mais quelquefois ne le faisant pas, ou par une paresse naturelle, ou par une certaine hauteur d'âme qui se ressentait de son origine, et qui lui faisait envisager un devoir comme une bassesse. Elle mêlait dans toute sa conversation une douceur qu'on ne trouvait pas dans toutes les autres personnes royales: ce n'est pas qu'elle eût moins de majesté, mais elle en savait user d'une manière plus facile et plus touchante, de sorte qu'avec tant de qualités toutes divines, elle

ne laissait pas d'être la plus humaine du monde. On eût dit qu'elle s'appropriait les cœurs au lieu de les laisser en commun......" (Memoirs of Daniel de Cosnac, quoted by Sainte-Beuve : *Causeries du Lundi*, VI.)

l. 35. *Il y eut cinq quadrilles.* Note that *quadrille* meaning a company of horsemen taking part in a tournament, was originally feminine. Thus : "Nous courons après notre livret du carrousel que nous vous avons prêté, afin de voir *la quadrille* que vous lui destinez." (Madame de Sévigné.)

PAGE 16.

l. 1. *du Balafré*, the famous Duc de Guise, so called from a scar on his face, who played so great a part in the religious wars of the 16th century, and was murdered at Blois by order of Henry III in 1588.

l. 3. *maître de Naples*, in 1647 and 1654.

l. 10. *sous un dais.* Note that in English the word *dais* is applied to the raised floor, and in French to the canopy which is above the floor.

l. 19. *la plus belle partie &c.* The King of Spain was master at this time of the Spanish Netherlands, a great part of Lombardy, the kingdom of the Two Sicilies, in the old world; and of great part of South America, Peru, Mexico, &c. in the new, in addition to his own kingdom of Spain.

PAGE 17.

l. 27. *Le roi représentait Roger*, a character in Ariosto's *Orlando furioso*.

l. 35. *caractérisé*, in character.

PAGE 18.

l. 28. *attaquer cette illusion.* See the character of Anaxarque in the *Amants magnifiques*. Clitidas, court jester, says of him : "Il y a une chose qui m'étonne dans l'astrologie, comment des gens qui savent tous les secrets des dieux, et qui possèdent des connaissances à se mettre au-dessus de tous les hommes, aient besoin de faire leur cour, et de demander quelque chose." (I. 2.)

l. 32. *étaient encore fort à la mode.* L'Angéli was the last official court fool. The queen had one as late as 1671. We find in the memoirs of Mademoiselle de Montpensier the following passage : "Le matin, un petit fou, qui était à la reine, nommé Bricmini, entra dans ma chambre, et me dit : 'Vous mourez, vous autres grands, comme les autres; votre neveu (the Duke d'Anjou) est mort.'"

PAGE 19.

l. 4. *le brailler*, screaming ; *le raisonner*, arguing ; infinitives used substantively.

l. 24. *où vous puissiez donner*, in which you can be caught.

l. 38. *tailles ;* the name *taille* was applied since the thirteenth century to the dues paid either in money or in kind by the vassal to the lord ; it arose from the circumstance that the collectors used to cut (*tailler*) notches on pieces of wood (comp. the Eng. *tally*) as memoranda of the sums received.

PAGE 20.

l. 1. *la préséance:* a dispute about precedence took place between the French and Spanish ambassadors at the English court, in 1661, in which the Spaniards had to give way: see above, vol. I. p. 88.

le pape: the attendants of the Duc de Créqui, ambassador at the Papal court, had engaged in a quarrel with the Papal guard, in which some of them had been killed. The Pope was forced to make reparation: see above, vol. I. p. 89.

faire satisfaction, in 1664.

Dunkerque: Dunkirk, taken by the English in 1657 during the war between England and Spain, was sold by Charles II to Louis XIV in 1662; see above, vol. I. p. 91.

l. 3. *pour le vendeur*, Charles II, King of England. The sale of Dunkirk (1662) has been considered, says Hume, one of the greatest blemishes and mistakes of the reign of Charles II.

l. 7. *légat a latere*, a legate sent specially "from the side" of the Pope: see above, vol. I. p. 90.

l. 20. *On traita &c.:* the Genoese had ventured to sell powder and shot to the Algerians when the latter were at war with France. Genoa was at once bombarded, and the Doge compelled to come in person to ask pardon of the King: see above, vol. II. p. 7.

l. 29. *monsieur le Prince*, i.e. the Prince de Condé, enjoying the title as being of the royal family, descended from the brother of Henry IV.

l. 30. *les pairs:* the "peers" of France, originally the six or seven greater feudal nobles of France, had become much more numerous in later times. All the princes of the blood royal, and a good many others were peers. They sat in the royal council with the presidents of the different divisions of the Parlement of Paris, and claimed precedence in giving their verdicts, when a case came before them.

l. 34. *lits de justice.* On all this litigation, see Saint-Simon's memoirs, x. 412 and foll. The name *lit de justice* was given to the assemblies of the Parliament presided over by the King in person for the purpose of *compelling* the registration of certain edicts.

l. 39. *des casaques bleues, brodées d'or et d'argent.* These were called *justaucorps à brevet;* they conferred the privilege of free access to the king's presence.

PAGE 21.

l. 2. *le collier de l'ordre*, the collar of the order of the Holy Ghost.

l. 14. *les tables*, the dining-tables.

l. 23. *était du voyage*, accompanied the court.

PAGE 22.

l. 13. *il les priait d'agréer*, he begged them to accept him as a benefactor.

l. 22. *n'étaient pas sans mérite*. Cotin must have been, at any rate, a very distinguished pulpit orator; of Chapelain M. Vapereau remarks (*Dictionnaire des littératures*), "En dehors de la poésie, c'était un homme de mérite."

l. 23. *une littérature immense*, wide knowledge of literature.

l. 29. *C'est qu'on était barbare dans le temps de Ronsard.* All our readers know how this judgment has been set aside by MM. Victor Hugo, Sainte-Beuve, and the leading representatives of the *romanticist* school.

l. 36. *que le ministre avait consultés;* Cotin and Chapelain for instance.

PAGE 23.

l. 20. *tailles-douces*, engravings. "Gravure en taille-douce, gravure faite sur une planche de cuivre avec le burin seul, sans le secours de l'eau forte." (Littré.)

l. 21. *libéralité mal appliquée*. The best of it is that Benserade himself did not hesitate to condemn his own work in the following *rondeau en errata* which terminates his volume:

Pour moi, parmi des fautes innombrables
Je n'en connais que deux considérables:
C'est l'entreprise et l'exécution,
A mon avis fautes irréparables
Dans ce volume.

l. 31. *ce que la nature donne*. On Colbert's relations with the literary men and the artists of his time, see M. P. Clément's *Histoire de Colbert*, vol. II. chap. XXVII. The following passage deserves to be quoted:

"Rendons justice à Louis XIV. Non-seulement il avait investi Colbert du pouvoir nécessaire pour imprimer aux œuvres de l'esprit le prodigieux mouvement que nous avons essayé d'esquisser, mais il lui avait aussi communiqué la passion du grand en toutes choses. Lemontey a dit avec raison 'Si Colbert éclaira l'esprit de Louis XIV, Louis XIV éleva l'âme de Colbert.'"

On Bussy Rabutin, see M. Sainte-Beuve's *Causeries du Lundi*, vol. III.

CHAPTER XXVI.

PAGE 25.

l. 4. *de quitter la cour*. The whole of this affair is related in M. Renée's interesting work, *Les nièces de Mazarin*, pages 184—190. "De Vardes," he says, "n'eut pas grand'peine à persuader au roi que ce

mauvais tour lui avait été joué par cette Duchesse de Navailles que sa Majesté avait qualifiée 'd'extravagante réformatrice du genre humain,' et qui exerçait sa charge (dame d'honneur de la Reine, see Saint-Simon's memoirs, II. 290, 291) d'une façon si gênante: ce fut elle qu'on renvoya." Saint-Simon says of Madame de Navailles: "C'était une femme d'esprit...et d'autant de vertu que son mari."

l. 18. *la guerre de* 1666, the war waged with Spain for the possession of the Spanish Netherlands, and concluded in 1668: see above, vol. I. chaps. VIII, IX.

l. 29. *petite-fille de Henri IV;* she was daughter of Gaston, Duke of Orleans, and Marie de Montpensier.

l. 30. *Mademoiselle*, "la grande Mademoiselle."

l. 32. *la fortune d'un gentilhomme.* "Serait-elle reine de France en épousant le jeune roi Louis XIV de onze ans moins âgé qu'elle? Deviendrait-elle reine d'Angleterre, en épousant le prince de Galles, alors en exil, mais qui ne pouvait manquer d'être un jour restauré? Ou bien serait-elle impératrice en épousant l'empereur d'Allemagne, veuf depuis peu? Il semblait qu'elle n'eût qu'à choisir." (Sainte-Beuve, *Causeries*, III.)

l. 35. *bec-de-corbin.* "Gentilshommes ordinaires de la maison du roi. Leur nom leur venait de ce qu'ils portaient des haches ayant un *bec-de-corbin* (bec de faucon). Ils marchaient deux à deux devant le roi les jours de cérémonie." (Lalanne.)

l. 39. *les empereurs romains*, e.g. Augustus, who gave his daughter Julia to Marcellus, and afterwards to Agrippa.

PAGE 26.

l. 10. *Le contrat était dressé*, the marriage-deed was drawn up.

l. 32. *avoir empêché le mariage.* Saint-Simon says so distinctly in his memoirs, vol. XIX. p. 177.

l. 37. *Segraisiana*, i.e. du (livre appelé) Segraisiana, containing anecdotes about Segrais.

PAGE 27.

l. 1. *un brave homme*, a gentleman, a man of honour.

PAGE 28.

l. 5. *la reine épouse*, Mary of Modena, second wife of James II. *son fils*, James, afterwards called the Old Pretender.

l. 6. *en Irlande*, e.g. at the battle of the Boyne, and elsewhere.

l. 8. *que de considération personnelle.* See Macaulay's *History of England*, vol. III. "When Lauzun went to the cabinet of Louvois to receive instructions, the wise minister held language which showed what little confidence he felt in the vain and eccentric knight errant. 'Do not, for God's sake, suffer yourself to be hurried away by your desire of fighting.'" Pp. 584, 585.

l. 33. *duc de Lorraine.* Lorraine was at this time an independent duchy, acknowledging only the supremacy of the Emperor.

PAGE 29.

l. 1. *l'esprit des Mortemart.* "Lui (le duc de Vivonne), sa femme, ses trois sœurs et ses filles auraient fourni l'Europe d'esprit, et du ton le plus inimitable." (Saint-Simon.)

l. 15. *La ruine des Hollandais:* it was on this occasion that, through the agency of the Duchess of Orleans, the Treaty of Dover was made, in which Louis XIV and Charles II agreed to make joint war on Holland. The war broke out in 1672: see above, vol. I. p. 109.

l. 21. *Madame, sa belle-sœur,* Henrietta, Duchess of Orleans, wife of the King's brother.

l. 26. *la fatale aventure:* see above, pp. 27, 28.

l. 31. *bal masqué* (where the guests went masked) *ou paré* (fancy-dress ball).

l. 32. *la maison de guerre...la maison de service.* See Table VII, p. xiv.

l. 38. *pleins de galanterie,* full of attention.

l. 39. *Il en coûta=il coûta pour cela.*

PAGE 30.

l. 11. *du succès,* sc. of having made the Treaty of Dover.

PAGE 31.

l. 2. *dans le foie.* "Madame fut-elle empoisonnée? il est convenu aujourd'hui de le nier, et il semble établi de dire qu'elle est morte d'un choléra-morbus. L'autopsie officielle, en partie exigée par la politique, semble le constater, et on insista fort sur les lésions profondes de constitution que recouvrait cette enveloppe gracieuse. Le sentiment, ou plutôt la sensation immédiate de Madame fut qu'elle était empoisonnée. Elle le dit devant Monsieur, demandant qu'on regardât à cette eau qu'elle avait bue. 'J'étais dans la ruelle auprès de Monsieur,' dit Madame de La Fayette, et quoique je le crusse fort incapable d'un pareil crime, un étonnement ordinaire à la malignité humaine me le fit observer avec attention. Il ne fut ni ému, ni embarrassé de l'opinion de Madame; il dit qu'il fallait donner de cette eau à un chien; il opina, comme Madame, que l'on allât quérir de l'huile et du contrepoison, pour ôter à Madame une pensée si fâcheuse.' C'est dans ces termes modérés et circonspects que Mme de La Fayette justifie Monsieur.'" (Sainte-Beuve, *Causeries,* vol. VI.) The mystery of the death of Henrietta Maria has never been satisfactorily cleared up.

l. 13. *un chevalier de Malte,* a knight of the Order of St John, whose head-quarters had been at Rhodes, but were shifted to Malta when the former island fell into possession of the Turks.

l. 32. *grand pénitencier,* the church dignitary whose business it was to hear confessions and impose penances in special cases.

l. 40. *chambre ardente,* the name given to exceptional tribunals summoned from time to time. Also called *chambres de l'arsenal,* because they generally met at the Arsenal, in Paris.

PAGE 32.

l. 8. *Monseigneur*, the Dauphin, her first cousin.

l. 11. *Il passa pour constant*, it was believed as a fact.

l. 12. *conseil autrichien*. Charles II of Spain was the last King of Spain of the Habsburg line. He was therefore closely connected with the house of Austria, who did their best to win him over to their side, so as to obtain Spain at his death for an Austrian prince.

l. 14. *les alliés*, the members of the Grand Alliance (England, Holland, Austria, &c.), made by William III against Louis XIV in 1689.

l. 23. *caméristes*, ladies of the bed-chamber.

l. 28. *je ne laissai pas &c.*, lit. I did not leave from, i.e. I nevertheless persisted in my doubt. *ne pas laisser de* is the same as *ne pas cesser de*, *ne pas s'abstenir de*.

l. 38. *nouvelles à la main*. This name was given to the MS. gazettes (news-letters) which used to be secretly circulated from hand to hand.

l. 39. *un de ses domestiques*. Notwithstanding this contemptuous appreciation, Dangeau's memoirs, or rather journal, cannot afford to be disregarded. "Narrateur plat, mais véridique," says M. Sainte-Beuve of the author (*Causeries*, vol. XI.). "Ce journal unique," he continues, "et dans lequel durant plus de trente ans Dangeau écrivit ou dicta tous les soirs ce qui s'était fait ou passé à la cour dans la journée, n'est qu'une gazette, mais exacte, et d'un prix qui augmente avec le temps."

PAGE 33.

l. 4. *princesse palatine*, Elizabeth, daughter of Charles Louis, Elector Palatine.

l. 5. *régent du royaume:* he was regent of France during the minority of Louis XV.

l. 8. *dans le cœur*. The following passage taken from the correspondence of the Duchesse d'Orléans is the best comment on Voltaire's remark: "Lors de mon arrivée en France, on m'a fait tenir des conférences sur la religion avec trois évêques. Ils différaient tous trois dans leurs croyances; je pris la quintessence de leurs opinions et m'en formai ma religion." M. Sainte-Beuve adds (*Causeries*, IX.): "Dans cette religion catholique ainsi définie en gros, qu'elle crut et qu'elle pratiqua en toute bonne foi, il restait des traces et bien des habitudes de son premier culte. Elle continua de lire la Bible en allemand."

l. 10. *princesse de Bavière*, Maria Anna, daughter of Ferdinand, Elector of Bavaria.

l. 13. *les emportements altiers*, the wayward outbursts.

l. 15. *elle tenait toujours à la cour*, she still belonged to the court.

l. 20. *n'influât*, should be able to influence.

l. 24. *sensible*, easily accessible to love.

CHAPTER XXVII.

l. 32. *monsieur le Duc*, sc. of Enghien, the son of the Prince de Condé.

l. 33. *mademoiselle de Nantes*, the daughter of Madame de Montespan and Louis XIV.

PAGE 34.

l. 13. *la bienséance*, propriety.

l. 16. *nommés du voyage*, named to accompany the court.

l. 21. *n'en releva la magnificence par tant de galanterie*, set off the magnificence of them by so much delicate politeness.

l. 30. *envoie aux Carmélites*, induces one to become a nun in a convent of Carmelites: an allusion to the retreat of the Duchesse de la Vallière.

l. 38. *comme l'ont écrit....* It is certain, on the contrary, that the marriage in question was eagerly wished for by the Prince de Condé. "Le grand Condé et son fils n'oublièrent rien pour témoigner leur joie, comme ils n'avaient rien oublié pour faire réussir ce mariage." (Madame de Caylus, *Souvenirs.*)

l. 39. *ces gazetiers de mensonges*, those retailers of lies.

PAGE 35.

l. 11. *la mère*, sc. Madame de Montespan, who was eclipsed by Madame de Maintenon.

l. 33. *et non pas le chevalier de Forbin.* The *Biographie Universelle* (art. *Maintenon*) distinctly names him as one of the witnesses.

PAGE 36.

l. 5. *Catherine*, first of the name, second wife of Peter the Great, and Empress from 1725 to 1727.

l. 6. *bien inférieure.* Anne Hyde, daughter of the Earl of Clarendon.

l. 12. *la Caroline:* the colony of Carolina, afterwards divided into North and South Carolina, was founded by Shaftesbury and others in 1663, and so named in honour of Charles II. Voltaire must therefore mean that Constant d'Aubigné wished to establish himself in the territory *afterwards* called Carolina. The French government probably resented the inference to be drawn from his application that the territory already belonged to England.

l. 23. *d'un serpent=par un serpent.* "Madame de Maintenon m'a raconté qu'étant à la Martinique, à la campagne, et mangeant du lait avec sa mère, un serpent de plusieurs coudées vint pour être de la compagnie; elles ne l'attendirent pas, elles s'enfuirent bien vite, et lui laissèrent chacune leur part qu'il avala." (Segrais, *Mémoires anecdotes.*)

l. 24. *avec la plus grande dureté*, in the most unfeeling manner. "Madame de Neuillant résolut de la vaincre par les humiliations. Mademoiselle d'Aubigné, reléguée avec les domestiques, fut chargée des détails les plus abjects. 'Je commandais dans la basse-cour,' disait-elle depuis, 'et c'est par ce gouvernement que mon règne a commencé.'" (*Biog. Universelle.*)

l. 28. *famille du parlement*, a family which had a hereditary place in the Parlement of Paris: see above, p. 10, l. 33, note.

l. 33. *un bien très-médiocre*, a very small fortune.

l. 37. *de la meilleure compagnie de Paris*=*par la* &c.

PAGE 37.

l. 9. *qui se plaisait*, who liked.

l. 39. *massacres de la Saint Barthélemy*, sc. de la (fête de) Saint B. The massacre of the Huguenots in 1572.

PAGE 38.

l. 12. *son tort*, sc. of having supplanted Madame de Montespan in the King's affections.

l. 14. *usés*, faded.

l. 16. *Ce commerce étrange*, the strange intercourse.

l. 19. *leur mariage:* the queen, Maria Theresa of Spain, had died in 1683.

l. 21. *de plain-pied à celui du roi*, on a level with that of the king: *plain-pied* is also used as a substantive. "Il y a beaucoup de *plain-pied* dans cette maison."

l. 23. *retirées comme elle*, who led, as she did, a retired life.

encore les voyait-elle, and even then she saw them.

l. 31. *de complaire*. The difference between *plaire* and *complaire* is that the former means simply *to please*, whereas the latter means *to acquiesce* for the purpose of pleasing.

l. 37. *Un cordon bleu*, a nomination as knight of the Holy Ghost.

PAGE 39.

l. 1. *les fermes générales*, the taxes, dues, tolls, &c. were farmed out to the highest bidder, who paid a fixed sum to the government, and repaid himself from the taxes he was empowered to collect.

l. 3. *argent comptant*, ready money.

l. 5. *chef d'escadre*, commodore.

l. 6. *en mariage*, as a marriage portion.

l. 24. *de l'éloquence*=*par l'éloquence*.

l. 29. *du chagrin*, annoyance, displeasure.

l. 32. *au tombeau*. Saint-Simon (vol. II. pp. 193, 194) thus accounts for Racine's disgrace: "Il arriva qu'un soir qu'il (Racine) étoit entre le Roi et Madame de Maintenon, chez elle, la conversation tomba sur les théâtres de Paris. Après avoir épuisé l'opéra, on tomba sur la comédie. Le Roi s'informa des pièces et des acteurs, et demanda à

Racine pourquoi, à ce qu'il entendoit dire, la comédie étoit si fort tombée de ce qu'il l'avoit vue autrefois. Racine lui en donna plusieurs raisons, et conclut par celle qui, à son avis, y avoit le plus de part, qui étoit que, faute d'acteurs et de bonnes pièces nouvelles, les comédiens en donnaient d'anciennes, entr'autres ces pièces de Scarron qui ne valoient rien et qui rebutoient tout le monde. A ce mot, la pauvre veuve rougit, non pas de la réputation du cul-de-jatte attaquée, mais d'entendre prononcer son nom, et devant le successeur." This anecdote is designated as a mere story by the most recent biographer of Racine (M. Paul Mesnard, in the edition of the poet's works published by MM. Hachette, I. 152). As a final result, it is still considered doubtful whether Racine incurred the King's displeasure for the reason which Voltaire assigns, or rather on account of his attachment to Port Royal. The following is M. Mesnard's opinion:

"Après tout, il n'y a d'hésitation qu'entre deux causes de disgrâce qui sont l'une et l'autre à la gloire de Racine. S'il a voulu plaider la cause du pauvre peuple, son courage a été digne ce jour-là du poète qui a fait entendre à la cour ces nobles vers:

> 'Bientôt ils vous diront que les plus saintes lois,
> Maîtresses du vil peuple, obéissent aux rois...
> Entre le pauvre et vous vous prendrez Dieu pour juge.'

S'il n'a, au contraire, commis d'autre offense que d'aimer et de secourir la maison opprimée où sa sainte tante était abbesse, où son enfance avait appris à connaître et à servir Dieu, cette offense-là avait bien aussi sa générosité, digne de nos respects, et suffit pour honorer sa mémoire." (*Œuvres complètes de Racine*, notice biographique, I. 156.)

PAGE 40.

l. 1. *Du même fonds &c.* This phrase is awkwardly put together, it means *à cause* du même fonds...*qui faisait qu'elle* était...&c.

l. 14. *à la mort du marquis de Louvois.* Barbézieux, son of the minister, was present at his father's death; writing to Marshal de Tessé (July 21, 1691) he says: "...quoiqu'il n'y ait point d'indice assez positif pour assurer qu'il ait été empoisonné, il n'y a cependant presque pas lieu d'en douter." M. Camille Rousset (*Histoire de Louvois*, IV. 501) adds: "Il n'y avait ni coupable ni crime... Louvois était mort d'une apoplexie pulmonaire."

l. 22. *l'ouvrit*, made a post-mortem examination of the body.

l. 27. *avait gagné*, had bribed.

l. 30. *qui frottait*, who used to bees-wax the floor.

l. 41. *en honnête homme*, as a gentleman.

PAGE 41.

l. 9. *ennui*, satiety.

l. 12. *affecté*, attached.

l. 21. *le chapitre*, this chapter (chap. XXXVIII.) is omitted in this edition.

l. 30. *crime particulier*, crime against a private person.

l. 35. *les violences*, e.g. against the Huguenots; see below, chap. XXXVI. pp. 158, &c.

l. 36. *deuxième incendie &c.*, the destruction wrought by the French troops under the orders of Louvois at the commencement of the German War of 1689. The *Palatinate* is the territory then belonging to the Elector Palatine on the middle Rhine and the Neckar.

l. 39. *confident de &c.*, who was entrusted with the secret of his marriage with Madame de Maintenon.

PAGE 42.

l. 6. *commerce de l'esprit*, intellectual conversation.

l. 8. *tous les états*, every condition of life.

l. 13. *Je n'y puis plus tenir*, I cannot bear it any longer.

l. 15. *ne lui avait presque rien assuré*, he had settled hardly anything upon her.

l. 19. *On a trop affecté &c.*, it was a piece of affectation to omit &c.

PAGE 43.

l. 3. *des malades qui fussent*, any patients who might be...Note the imperf. subjunctive with the partitive article which denotes here, not certainty, but possibility.

l. 14. *La dauphine de Bavière*, i.e. the Bavarian princess, who had married the Dauphin: see above, p. 33, l. 10, note.

l. 23. *pour le jansénisme et pour la cour.* Religious motives decided Racine to give up writing for the stage, but it is absurd to say that he had *renoncé au théâtre pour la cour.* On the Jansenists, see biog. index s. v. *Nicole.*

l. 34. *après le temps des partialités*, when the time had passed for appreciating a work independently of its own merits.

l. 37. *et ne reparut plus.* "Les auteurs de *l'histoire du Théâtre Français* disent que 'le poème, supérieurement rendu par les acteurs, ne fit pas tout l'effet qu'on s'en était promis.'" (Mesnard, *Notice sur Esther*, Racine, III. 433.) After 1721, the tragedy of *Esther* was performed in 1803, 1806, 1839 (Mademoiselle Rachel), and 1864 (Madame Favart).

PAGE 44.

l. 14. *du goût.* "Analyse injuste," says La Beaumelle (*Mémoires pour servir à l'histoire de Madame de Maintenon*, Livre VIII. chap. XV.). "Le public ne vit point cela; car le public était chrétien. On lui présentait un fait intéressant et miraculeux, d'après un livre admis comme divin; il ne discutait point l'action, parce qu'on ne discute point ce qu'on regarde comme démontré." M. Mesnard (*ubi suprà*, p. 435) remarks: "C'était en effet ce qui aurait dû être, mais la Beaumelle disait-il aussi

bien ce qui était? La disposition d'esprit où se trouvait Voltaire n'était-elle pas en 1721, celle d'une grande partie du public? et la Beaumelle lui-même en était-il fort éloigné, lorsque pour expliquer comment se dissipa le charme de la pièce imprimée, il reproche à Esther 'trop d'exactitude à suivre le narré du Saint-Esprit?'"

l. 18. *duchesse de Bourgogne*, the wife of the Duke of Burgundy, grandson of Louis XIV.

PAGE 45.

l. 14. *journée d'Hochstedt*, the Battle of Hochstädt or Blenheim, in which the allies beat the French, 1704.

l. 16. *Jean Sobieski*, the King of Poland, who saved Vienna from the Turks in 1685.

l. 17. *des rois de Suède*, e.g. Gustavus Adolphus, Charles X, and Charles XII.

qui effaçassent &c., who surpassed him as a warrior...no one surpassed him as a monarch.

l. 23. *sa sœur en Espagne*, her sister, Maria Louisa, who married Philip V, King of Spain, grandson of Louis XIV.

l. 26. *son fils;* she had two sons, the Duke of Brittany, who died in 1712, and Louis, afterwards Louis XV.

un grand air, a dignified appearance. "La vie de la Duchesse de Bourgogne, jusqu'en 1705, fut une suite non interrompue de plaisirs choisis et d'instructions exquises. Jamais princesse n'en sut mieux profiter. Du jour de son arrivée jusqu'à celui qui l'enleva à la France, elle ne fit, pour ainsi dire, que marcher de succès en succès. Après avoir été une enfant délicieuse, elle grandit sans cesser d'être charmante; son esprit se développa avec sa taille, et son jugement, chaque jour plus avancé, promettait une maturité précoce. On peut suivre ses progrès dans les lettres de Madame de Maintenon, dont la tendresse la surveille avec tant de sollicitude. Saint-Simon, si amer quand il blâme, trouve, pour la louer, des grâces qui semblent inspirées par elle; Dangeau la fait aimer par le simple récit de ses moindres actions." (Madame de Noailles, quoted by Saint-Beuve, *Lundis*, II. p. 92.)

l. 36. *qui dans le commerce*, who in the intercourse of every-day life...Thus again: "Vit-on jamais homme d'un *commerce* plus aisé, plus libre, plus commode?" (Bossuet, *Oraison funèbre du Prince de Condé*.)

l. 40. *un historien quelquefois injuste*. "La Fare a un malheur, il n'est pas assez de son siècle, lequel fut un grand siècle; il n'en aime ni l'esprit, ni le courant général, ni la direction; il n'en voit que les excès et les inconvénients." (Sainte-Beuve, *Lundis*, X. p. 324.)

PAGE 46.

l. 2. *touchait au trône*, because her husband, the Duke of Burgundy, would succeed on the death of the Dauphin.

l. 3. *en imaginèrent*. Fénelon's *Télémaque* was written for the education of the Duke of Burgundy.

l. 9. *sa femme*, i.e. Madame de Maintenon, who died in 1706; *son fils*, the Dauphin, who died in 1711.

l. 11. *le Dauphin*, on the death of his father, the Duke of Burgundy became Dauphin.

l. 14. *le dernier*, Louis, afterwards Louis XV, whose life was long despaired of.

l. 25. *Ces mêmes soupçons;* see above, p. 30 ff.

l. 31. *qui pouvait les venger.* It is quite evident that the physician Maréchal who maintained against the opinion of Fagon and Boudin the death of the Duke of Burgundy from natural causes, did so in only a very half-hearted manner. "Il (Maréchal) me dit," says Saint-Simon (*Memoirs*, IX. 252), "qu'outre qu'il croyait que la mort pouvait être naturelle, quoique véritablement il en doutât, à tout ce qu'il avait remarqué d'extraordinaire, mais qu'il avait principalement insisté par la compassion de la situation de cœur et d'esprit où l'opinion de poison allait jeter le Roi, et par l'indignation d'une cabale qu'il voyait se former dans l'intérieur, et surtout depuis la mort de Madame la Dauphine, pour en donner le paquet à M. le Duc d'Orléans.

PAGE 47.

l. 1. *François;* Francis, Duke of Lorraine, received Tuscany instead of Lorraine when the latter country was transferred to France by the Peace of Vienna in 1738. He afterwards became the husband of Maria Theresa, and was elected Emperor in 1745. He thus "restored" the house of Austria, i.e. the family of Habsburg, which approached extinction on the death of Charles VI in 1740.

l. 21. *aliéné*, out of his mind.

CHAPTER XXVIII.

PAGE 49.

l. 6. *une guerre malheureuse*, the war of the Spanish succession, in which France suffered four great defeats, and had to give up her supremacy in Europe.

l. 7. *la paix:* peace was not finally concluded till 1714, though negotiations had been going on for four years previously.

l. 15. *ne lui pardonna pas son confesseur.* After making every allowance for the prejudices of Saint-Simon, "that good hater," and for those of Duclos (*Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV*), it must be acknowledged that the influence exercised by Tellier was of the most detestable character. His relentless persecution of the Jansenists and the Protestants may be truly said to have hastened the fall of the *Ancien Régime.* The collections of satirical songs of the time are full of violent pieces directed against the Jesuit confessor; we quote one:

"Ci-gît Le Tellier d'exécrable mémoire.
En deux mots voici son histoire:
Il fut un fourbe déloyal,
Il tourmenta l'Église, abattit Port-Royal.
J'admire par quelle aventure
Son corps repose en ce tombeau.
Il devrait être la pâture
Ou d'un vautour ou d'un corbeau."
(*Chansonnier historique*, I. pp. 77, 78.)

Il perdit, les trois dernières années = *il perdit, pendant les trois dernières années.*

l. 19. *Privé &c.*, see above, p. 46.

l. 29. *le génie de sa nation*, the character of his nation.

PAGE 51.

l. 15. *où chacun se figurait une fortune; se* is here in the dative, and the sentence is elliptical: *se figurait* (*faire*, or *qu'il ferait*) *une fortune.*

la querelle de la Constitution, i.e. the Constitution *Unigenitus*, which had originated (1713) with the publication of Quesnel's celebrated *Réflexions morales sur le Nouveau Testament.*

l. 21. *bien différentes.* The *Chansonnier historique*, vol. I. gives twenty-two satirical epitaphs on Louis XIV; we quote one:

"Ci-gisent en même tombeau
Le grand Louis et les finances,
Et la bulle[1] et l'édit nouveau[2],
Et de Tellier les manigances[3].
Mortels, qui visitez ce lieu[4],
Le plus célèbre de la France,
Apprenez qu'il faut craindre Dieu,
Et mettre en lui son espérance."

[1] The bull *Unigenitus.*

[2] Edict decreeing the confiscation of the property of the French Protestants who had died without receiving the Sacrament of the Church.

[3] The tricks.

[4] The abbey of Saint Denis, burial-place of the kings of France.

l. 22. *sa grande jeunesse*, while he was very young.

l. 29. *l'embrasement du Palatinat*, at the beginning of the German War, in 1679: see above, vol. II. chap. XVI. p. 27.

l. 30. *les persécutions.* See below, chap. XXXVI. p. 157 ff.

PAGE 52.

l. 7. *tous les dehors de la bienséance*, all that the rules of public propriety demand.

l. 30. *avant l'entière réconciliation.* The reconciliation between Henry IV and the Duke de Mayenne took place in 1596.

l. 35. *passage du Rhin*, in the invasion of Holland in 1672: for a full account see above, vol. I. p. 114. Valenciennes was taken in the same campaign.

PAGE 53.

l. 4. *Mon grand-père &c.* Henry IV was a Huguenot himself, and therefore showed them favour, e.g. in the edict of Nantes, even after his own conversion to Romanism. His moderation kept them quiet, and thus relieved him from fear of them. Louis XIII was at war with them several times, and had good reason to fear them, especially in 1627, when they were aided by England.

l. 8. *maître des requêtes:* the *maîtres des requêtes* were lawyers appointed for the purpose of receiving the petitions addressed to the king, and of reporting on them.

l. 9. *un plus homme de bien*, a man of higher character.

l. 15. *le désigna*, made him the subject of his discourse.

l. 24. *régner*, as Philip V.

l. 31. *leur bon naturel*, their tender feelings.

l. 33. *perdent des gens*, ruin people.

PAGE 54.

l. 1. *il y a des endroits qui font peine*, there are passages (i.e. cases) which grieve us.

l. 9. *pour me laisser aller...*, parce que je me laissais aller...

l. 22. *Il faut se garder...prendre garde...être toujours en garde...* We must distrust...watch...be always on our guard...

l. 24. *son naturel*, one's feelings.

PAGE 55.

l. 1. *Quand on a &c.* Compare his remark, "L'État, c'est moi."

l. 10. *le département des étrangers*, the province of foreign affairs.

l. 11. *il ne laissait pas de bien remplir*, he nevertheless filled well... see above, note to p. 32, l. 28.

l. 16. *remplirait le mieux.* The minister here alluded to, whose place Pomponne occupied, was Lionne.

l. 25. *il a fallu que je lui ordonne.* Ungrammatical; it should be *que je lui ordonnasse.* Note that Pomponne was a victim to the combined intrigues of Louvois and Colbert.

PAGE 56.

l. 5. *condamné.* See the squib on Chamillart quoted vol. II. p. 67, l. 20, note.

l. 29. *remettre vos finances*, place your finances again on a proper footing.

l. 37. *celles de Flandre.* The troops in Flanders, or the Spanish Netherlands, were especially important in a war such as that which Louis XIV waged with England and Holland.

PAGE 57.

l. 19. *fâcheux*, unkind, offensive.

distinguez. This does not mean "distinguish men of quality *from* men of merit," but "pay special attention to both."

l. 21. *le feu roi*, Charles II.

l. 24. *Ayez une grande confiance au cardinal Portocarrero*. *Avoir confiance* generally takes after it the preposition *dans* or *en*; but notice that the best authors use *au*, *aux* instead of *dans le*, *dans les*, thus:

"Comment?—Je vois ma faute *aux* choses qu'il me dit."
(Molière, *Tartuffe*, IV. 8.)

Below, again, *créance au duc*=*créance dans le duc*. Portocarrero had had the principal share in drawing up the will of the King of Spain, and in thus procuring the election of Philip V.

l. 25. *et lui marquez le gré*. In a sentence where there are two imperatives, the latter takes idiomatically before it the pronoun which it governs. Thus again:

"Polissez-le sans cesse, et *le repolissez*." (Boileau.)

le gré que vous savez, the gratitude you feel.

l. 28. *l'ambassadeur qui*...the count of Castel dos Rios.

l. 30. *Bedmar*, a Spanish grandee, president of the council of war.

l. 32. *créance* is the same word as *croyance*, and therefore should have exactly the same meaning, but it is usually taken in the sense of *confiance*.

"Quoi, mes pères? Est-ce ainsi que vous abusez de la *créance* que ces personnes d'honneur ont en vous?" (Pascal, *Lettres provinciales*.)

duc d'Harcourt, the ambassador at Madrid to whose skilful diplomacy it was chiefly owing that Charles II made Philip V his heir.

l. 34. *que par rapport à vous*, only with a view to your own interest.

PAGE 58.

l. 1. *commerce*, intercourse.

la reine douairière, Marie-Anne de Neubourg. "Le roi d'Espagne n'eut pas beaucoup fait de journées en Espagne, qu'elle eut ordre de quitter Madrid et de se retirer à Tolède, où elle demeura reléguée avec peu de suite et encore moins de considération." (Saint-Simon, II. 437.)

l. 19. *pour Ceuta*. To protect it against the Moors who were continually attempting to take possession of it.

PAGE 59.

l. 2. *saillies*. "Trait d'esprit, brillant et imprévu." (Littré.)

on n'exige pas &c. Voltaire seems to have been thinking of the epitaph on Charles II:

"Here lies our sovereign lord the King,
Whose word no man relies on,
Who never said a foolish thing,
And never did a wise one."

PAGE 60.

l. 13. *qu'il entrait dans ces plaisirs*, that he took a part in these pleasures.

qu'il savait dans le particulier vivre en homme, that, in private life, he knew how to live as a gentleman.

l. 14. *représenter en monarque*, to show the dignity of a monarch. *Représenter* = "Bien remplir les honneurs de la place qu'on occupe." (Littré.)

"Ah! Bon Dieu! dis-je en moi-même, si, lorsque j'étais à la cour de Perse, *je représentais* ainsi, je représentais un grand sot."

(Montesquieu, *Lettres Persanes.*)

l. 16. *l'archevêque de Reims*, Charles Maurice le Tellier.

PAGE 61.

l. 4. *notre Académie*, the *Académie Française* is meant here. (See the tables at pp. vii ff.)

l. 8. *les prologues de Quinault*. Not only the prologues but the operas and tragedies which these prologues introduce, are full of high-flown compliments to Louis XIV and the various persons of the court.

l. 11. *par reconnaissance*. "The first advances to friendship (in the case of Horace) appear to have been made by the emperor, and though the poet took many opportunities of administering courtly flattery to Augustus...yet he seems to have been content with the patronage of Mæcenas, and to have declined the offers of favour and advancement made by Augustus himself." (Smith's *Dict. of Greek and Roman Biography*, article *Horatius.*)

par une indigne faiblesse. "He (Ovid) has often been reproached with the abjectness of his supplications, and the fulsome flattery towards Augustus by which he sought to render them successful; nor can these charges be denied or altogether defended." (*Ibid.* article *Ovid.*)

l. 29. *mal entendu*, badly planned.

PAGE 62.

l. 5. *pour peu que la chose*...if the matter had been ever so little...

l. 7. *vous auraient donné gain de cause*, would have decided in your favour.

l. 9. *mais d'en faire*. "Le caractère de courtisan," says M. Sainte-Beuve, "n'est point très-noble ni très-relevé; mais le duc d'Antin en a été en son temps un type si accompli, si merveilleux et si fin, qu'il mérite de rester à son rang dans une galerie morale comme représentant à nos yeux l'espèce." (*Causeries*, vol. V.)

l. 20. *tout entier.* "Oh! Mesdames," s'écria la Duchesse de Bourgogne qui était présente, "si le Roi avait demandé nos têtes, M. d'Antin les aurait fait tomber de même." (Quoted by Sainte-Beuve, ubi supra.)

l. 26. *la place Vendôme...la place des Victoires*, in Paris. The former was built on the spot previously occupied by the Hôtel de Vendôme erected by Henry IV for his son, the latter owes its name to the statue here mentioned. The statue which now adorns the Place des Victoires is the work of Boris, and was inaugurated in 1822.

l. 38. *jonction des mers*, the canal joining the Atlantic and the Mediterranean: see below, p. 73, l. 9.

l. 39. *paix de Nimègue*, the peace of Nimwegen was made in 1678, when Louis was at the height of his power.

PAGE 63.

l. 7. *un électeur*, the Great Elector, Frederick William, who "repelled" the Swedes at the Battle of Fehrbellin in 1675. He conquered Pomerania from them, but had to restore it in 1678: see above, vol. I. pp. 147, 148.

l. 12. *a été traitée d'idolâtrie*, has been described as an act of idolatry.

l. 19. *qui l'a érigée.* Every one knows that the statue alluded to by Voltaire was pulled down at the Revolution, and that its place is now occupied by a column inaugurated in 1810, and having on its summit the statue of Napoleon I.

l. 24. *paroles.* See above, p. 51, l. 3, for these words.

PAGE 64.

l. 12. *la plus juste &c.* This may well be questioned, for the war of the Spanish succession was caused by the ambition of Louis XIV, and the danger to Europe from the union of France and Spain in the hands of one family and possibly one man.

CHAPTER XXIX.

l. 31. *Les placets*, the petitions. The L. *placet* shows clearly that the meaning *petition* or *request* is erroneous. The document thus designated should be the (favourable) answer granted to the petitioner; and accordingly we find in Littré two quotations in which *placet* appears with its proper signification. We give one: "Ils ne peuvent estre adjournés par-devant juges ecclésiastiques, sans preallable permission ou *placet* du prince, ou du conseiller provincial."

PAGE 65.

l. 1. *maître des requêtes.* See above, p. 53, l. 8, note.
qui les rendait apostillés, who returned them annotated.

l. 13. *minutées*, written in a rough draft.

l. 15. *la chute de Foucquet.* See above, p. 9 ff.

l. 19. *droits onéreux*, burdensome dues. *Titre onéreux* is a law expression which means that a person gets into possession of property or rights on condition of paying certain dues.

l. 26. *l'hôpital général.* This hospital known as 'La Salpêtrière,' the largest in Europe, is situated in the Boulevard de l'Hôpital, in Paris.

l. 31. *on voyage à présent environ*...people now travel about...Note the idiomatic use of *voyager* as if it was an active verb though it really governs *pendant* or *durant* understood.

l. 32. *à quelques endroits près*, with the exception of a few places.

Page 66.

l. 15. *l'ancienne économie.* It was believed, till the days of Adam Smith, that a nation was rich, not in proportion to its capital of whatever kind, but only in proportion to the money it possessed. Hence the manifold laws and other arrangements having for their object to prevent money leaving the kingdom. The rest of the paragraph shows that Voltaire himself had not altogether grasped the new theory or freed himself from ancient prejudices.

l. 22. *plus d'espèces*, more specie.

l. 35. *encore que*, although.

Page 67.

l. 6. *ne déroge pas*, does not make persons lose caste. "*Déroger*, faire une chose qui entraînait la perte des droits et des privilèges de la noblesse."

l. 14. *pouvait contenir.* It will be convenient to give here, in a general note, the principal dates connected with the various commercial companies alluded to by Voltaire. 1. *Compagnie des Indes Orientales*, founded in 1615, by Louis XIII, very unsuccessful at first; reorganized by Colbert (August 1664), amalgamated in 1719 with the *Compagnie de l'Occident*, and thus formed the *Compagnie des Indes.* 2. *Compagnie de l'Acadie*, founded in 1683 for the purpose of the fur-trade with North America; its charter ended in 1703, at which epoch the company was broken up. 3. *Compagnie du Canada* succeeded in 1706 to the *Compagnie de l'Acadie*, and was amalgamated in its turn with the *Compagnie des Indes.* 4. *Compagnie du Nord*, founded in 1669. 5. *Compagnie d'Occident*, founded in 1717 for the exclusive trade with Louisiana; its privilege was to last twenty-five years. 6. *Compagnie des Indes*, formed in 1719 by the amalgamation of the *Compagnie des Indes-Orientales*, *de la Chine* (founded in 1687) and *de l'Occident.* This new trading association was the work of the financier Law, and its connection with the speculations of that enterprising man justifies Voltaire's statement that it was "*reproduite de nos jours par des secousses singulières.*"

l. 17. *avec défiance*. M. Pierre Clément, on the contrary, speaks (*Hist. de Colbert*) of the "mémoires très-sérieux et sensés de ce fertile abbé."

l. 19. *On lui sut &c.*, people were much more angry with him for &c.

l. 21. *quelques rentes &c.*, some public funds, or stocks, held at the Hôtel de Ville, which acted then as a sort of Royal Exchange for the purchase or exchange of public stocks. Some of these investments had been sold at a loss by Foucquet when in need of money, and it was the object of Colbert to redress the balance in favour of the government: see next note and below, p. 86, l. 34.

l. 24. *qu'il faisait*. The measure enforced by Colbert was severe but necessary; the only fault was the arbitrary manner in which the minister carried out his views. "On peut blâmer la rigueur excessive et empreinte d'arbitraire avec laquelle Colbert, devenu le maître, procéda à la répression des abus dont son honnêteté s'était révoltée. Les retranchements et suppressions de rentes qu'il pratiqua à cette époque, occasionnèrent, bien que suggérés par un ardent patriotisme, et malgré l'indignité d'un certain nombre de rentiers, des réclamations assurément légitimes. Mais ce qu'on ne saurait trop louer, c'est la réserve avec laquelle, au milieu des circonstances les plus critiques, il usa du crédit, et la résolution, réalisée immédiatement après la guerre, de rembourser des rentes onéreuses avec le produit de nouvelles rentes émises dans de meilleures conditions." (P. Clément, *Histoire de Colbert*, vol. I. chap. VII.) The *billets de l'épargne* (treasury bonds) under the administration of Foucquet had become as worthless as the *assignats* were afterwards during the Revolution.

plus de bourgeois que de citoyens. Note the distinction between a *bourgeois* whose sympathies do not extend further than the rights and privileges of his town, parish, corporation, or guild, and a *citoyen*, who, on the contrary, is ready to sacrifice these rights and privileges for the good of the whole country.

l. 32. *avec complaisance*, with satisfaction. The anecdote here alluded to was first published by Amelot de la Houssaye in his *Mémoires historiques*, vol. II. p. 99.

PAGE 68.

l. 2. *l'esprit philosophique*, the spirit of liberalism. *Philosophique* here means unprejudiced.

l. 7. *ménager*, economize.

l. 8. *paix de Vervins*, in 1598, between France and Spain, which concluded the foreign and civil wars that had devastated France for forty years before. Henry IV was at peace for the rest of his reign, till his death in 1610.

l. 13. *contrarièrent toujours le système de Colbert*. "Colbert blâma les dépenses excessives faites pour Versailles, pour les écuries, pour les revues et déplacements de troupes sans nécessité. Une fois, en 1666, alors qu'il pouvait encore parler au roi en toute sécurité, il lui avait dit

avec une noble indépendance: 'Il faut épargner cinq sols aux choses non nécessaires, et jeter des millions quand il s'agit de votre gloire. Je déclare à votre majesté, en mon particulier, qu'un repas inutile de 3,000 livres me fait une peine incroyable; et, lorsqu'il est question de millions d'or pour la Pologne (Poland, threatened by Russia and Turkey, was then supported by France), je vendrois tout mon bien, j'engagerois ma femme et mes enfants, et j'irois à pied toute ma vie pour y fournir, s'il étoit nécessaire. Votre majesté excusera, s'il lui plaît, ce petit transport.'" (P. Clément, I. pp. 234, 235.)

l. 15. *au denier vingt*, to the twentieth penny, i.e. one in twenty, or five per cent.

l. 20. *qui s'établiraient*, who would set up a household.

l. 30. *chaque métier battant = chaque métier en activité. Métier* (from the L. *ministerium*, hence the Eng. *mystery* or craft) means (1) an office or trade; (2) by restriction, a mechanical trade; (3) the framework, engine, or appliance used for the manufacture of certain articles.

l. 33. *métiers en laine*, looms for making woollen cloth.

l. 35. *et non-seulement &c.* The meaning is that the profit derived from the manufactured silks rose far above the cost of the raw produce.

PAGE 69.

l. 11. *ouvrages de rapport*, works made of different pieces, which put together (*rapportées*) form a kind of pattern.

l. 31. *emportèrent*, at the time of the revocation of the Edict of Nantes, when they fled the country.

l. 37. *Il s'en fallait &c.*, the town of Paris was far from being what it is at the present day.

PAGE 70.

l. 4. *en affectant des fonds*, drawing on the public revenue.

l. 11. *le second lieutenant de police.* The first had been La Reynie.

l. 17. *le ministère gêné et passager.* D'Argenson was appointed keeper of the seals, and did his best to prevent the disastrous effect of Law's financial speculations, but he was thwarted (*gêné*) in his good intentions by his colleagues. Saint-Simon represents him as having "une figure effrayante qui retraçait celle des trois juges des enfers, et s'égayant de tout avec supériorité d'esprit." The *éloge* of d'Argenson, by Fontenelle, is a master-piece of its kind.

l. 22. *où l'ancienne noblesse ait pris souvent le parti de la robe*, where the old nobility has often held law appointments.

l. 23. *Presque tous &c.* This was not true of England, where lawyers had held the highest places in the government since the 12th or 13th century, but was to some extent true of other countries.

PAGE 71.

l. 10. *n'en sont pas plus justes = ne sont pas plus justes pour cela.*

l. 31. *Les beaux-arts adoucissent les mœurs:* comp. the Latin:

"...ingenuas didicisse fideliter artes
emollit mores, nec sinit esse feros."
(Ovid *ex Ponto*, II. 9.)

PAGE 72.

l. 11. *Des équipages lui furent fournis*, he was supplied with carriages and horses. *Équipage* always meaning not only the vehicle, but the horses, the expression *montez dans mon équipage* cannot be used in the sense of *montez dans ma voiture*.

l. 12. *en homme=comme un homme.*

l. 17. *François Ier*. Francis I gave Raphael several commissions for pictures, but Raphael does not appear to have gone to France, as did Andrea del Sarto, Leonardo da Vinci, and other artists of the day.

l. 24. *qui soient au monde.* Note the use of the subjunctive, because the qualification of the relative clause is only represented as possible.

l. 32. *que Boileau osa vouloir rendre ridicule.* Perrault, mixed up in the famous quarrel about the comparative merits of ancient and modern authors, took the part of the latter, and thus drew upon himself Boileau's anger, who attacked him in several epigrams. The following may be quoted as a specimen:

"Oui, j'ai dit dans mes vers qu'un célèbre assassin,
Laissant de Galien la science infertile,
D'ignorant médecin devint maçon habile;
Mais de parler de vous je n'eus jamais dessein,
Perrault, ma muse est trop correcte;
Vous êtes, je l'avoue, ignorant médecin,
Mais non pas habile architecte."

l. 33. *de l'aveu des voyageurs*, as all travellers agree.

PAGE 73.

l. 4. *dont l'achèvement est tant désiré.* It was reserved for Napoleon III to complete the Louvre by joining it on to the Tuileries.

l. 12. *pour recevoir ses eaux.* "La construction du canal de Languedoc est l'œuvre capitale et la plus justement populaire du règne de Louis XIV. Deux hommes, Riquet et Colbert, associés pour cette œuvre gigantesque, en vinrent à bout, malgré des jalousies et des entraves qu'on aurait peine à comprendre, si une entreprise analogue, le percement de l'isthme de Suez, n'en montrait de nos jours un nouvel exemple. Le canal de Languedoc fut, proportions gardées, pour la France de Louis XIV, ce que sera le canal de Suez pour le dix-neuvième siècle." (P. Clément, *Histoire de Colbert*, vol. II. pp. 97, 98.)

l. 35. *parut d'abord.* The decree for the reformation of justice (*ordonnance civile*) was issued in 1667.

le code des eaux et forêts. It was to Colbert's initiative that France was indebted for the reforms introduced into the forest laws (1669).

l. 36. *l'ordonnance criminelle*, in 1670,—*code du commerce*, in 1673,—*code de la marine*, in 1681.

PAGE 74.

l. 1. *des nègres de nos colonies.* The *code colonial*, sometimes also called *code noir*, dates from 1688.

l. 9. *le conseil des parties.* This name was given to a board of councillors who decided upon cases withdrawn for various motives from the usual tribunals.

l. 13. *sur son fonds*, on land belonging to him.

l. 17. *les commis de ses fermes*, literally, the clerks of the farmed taxes, i. e. here custom-house officers.

l. 30. *à ne plus pardonner.* The legislation of Louis XIV on the subject of duelling was extremely severe. The sentence of death pronounced by Richelieu (1626) was maintained; a duellist might be arrested and sent to prison merely on suspicion (1670), his property was confiscated and given to the hospitals (1700). The general edict of repression was issued in August 1679.

l. 39. *par différentes marques.* Till the reign of Louis XIV each French regiment wore the colours of its colonel; it was Louvois who in 1616 introduced the uniform throughout the army.

PAGE 75.

l. 7. *plus de connêtable.* The last constable of France was Lesdiguières, who died in 1627.

l. 22. *le corps des dragons.* Various etymologies have been suggested for the word *dragon.* Voltaire himself says (*Poème sur la bataille de Fontenoy*, note *n. n.*), "l'opinion la plus vraisemblable sur l'origine du mot *dragon* est qu'ils portèrent un dragon dans leurs étendards sous le maréchal de Brissac, qui institua ce corps dans les guerres du Piémont."

l. 31. *point d'exercice*, no drill, no training.

PAGE 76.

l. 6. *houssard* is a word of Magyar origin. *Huszar*=the twentieth, from *husz*, twenty, because in the wars against the Turks each Hungarian village was obliged to send, for every twenty men, one mounted trooper. *Houssard*, and more commonly *hussard*, also occur.

34. *en armes.* We should say now *sous les armes.*

PAGE 77.

l. 19. *baissent leur pavillon*, lower their standard as a mark of respect and inferiority. Note that the word *pavillon*, when taken literally, in the sense of a standard, is only applied to the navy.

l. 40. *enclassés*, in maritime language is the synonym of *enrôlés*. "Les *classes* sont pour les gens de mer l'équivalent de la *conscription* pour les autres citoyens." (Littré.)

PAGE 78.

l. 7. *allèges*, tenders, smaller vessels employed for embarking or disembarking troops, provisioning, &c.

l. 13. *enfants de famille*, children of good family.

l. 27. *Dans toutes les batailles &c.* This statement is a little exaggerated. The battle of Solebay (1672) was on the whole a victory for the Dutch, nor had the French any advantage at sea till the year 1676, when they won three victories over the Dutch and Spanish fleets, which gave them for some time the command of the Mediterranean. In 1690 Tourville beat the allied Dutch and English ships off Beachy Head, but this was the last of their victories, and the battle of la Hogue (1692) put an end to their maritime supremacy.

l. 35. *se soutinrent*. There was hardly any fighting at sea during the war of the Spanish succession, for both sides threw all their forces into the struggle on the continent.

l. 36. *Le cardinal de Fleury*. The administration of Fleury, who had been Louis XV's tutor, was nearly contemporaneous with that of Walpole in England, and lasted from 1726 to 1744. He, like Walpole, did his best during the greater part of his career to maintain the peace of Europe.

PAGE 79.

l. 3. *avaient été à charge*, had cost more than they brought in.

l. 7. *s'étaient formé des empires*. *se* is here in the dative.

l. 11. *le secondèrent à l'envi*, vied with each other in seconding him. *à l'envi* (from the L. *invitus*) originally meant 'against the will of...'; thus: "à Marsile en alai *ad enviz* ou de gré" (*Poème de Roncevaux*); then, 'by a spirit of emulation,' which, from the point of view of the different persons concerned, implies an action against the will of their rivals.

l. 18. *de concert*, together, simultaneously.

l. 30. *des peuples*, better, *des habitants* or *de la population*; *des peuples* generally means *of the nations*, which of course is not intended here.

l. 40. *élection*, "certaine étendue de pays sur laquelle les élus exerçaient leur juridiction." (Littré.) The "élus" were judges locally chosen for exercising jurisdiction over a certain district in the matter of taxes and administration.

PAGE 80.

l. 3. *clergé régulier et séculier.* The "regular" clergy were those who belonged to a monastic order or rule (regula): the "secular" clergy were the parish-priests and others who did not belong to such orders, but had the care of souls.

l. 20. *et il s'en faut &c.*, and he did much less than he might have done.

l. 21. *La guerre*, the so-called German War, in which France had to cope with the Grand Alliance, and which ended with the Peace of Ryswick in 1697.

l. 23. *la succession*, the succession to the crown of Spain: this war ended with the Peace of Utrecht in 1714.

l. 28. *ce qu'il en a coûté: en*, here, is pleonastic.

l. 36. *les lois qui règlent &c.*, i.e. the civil code.

l. 38. *cent coutumes différentes. Coutumes* is taken here in the sense of *custom law*, that is to say law based upon custom or use, in opposition to written law. Hence *droit coutumier; coutumier*, s. m. means a book containing the collection of *coutumes* peculiar to a certain country, district, or jurisdiction. The principal French *coutumiers* were, in chronological order: (1) *le conseil à un ami* (about 1250), composed by Pierre de Fontaine; (2) *le livre de justice et de plet* (1260) by a professor, or perhaps a student of the Orleans law school; (3) *les établissements de Saint Louis* (1269?); (4) *la coutume de Beauvoisis* (about 1280) by Philippe de Beaumanoir; (5) *les coutumiers normands* (1207—1296); (6) *les anciens usages d'Anjou* (1268); (7) *l'ancien coutumier de Champagne* (beginning of the fourteenth century); (8) *l'ancien coutumier d'Artois* (same date); (9) *la très-ancienne coutume de Bretagne* (after 1330); (10) *le style du Parlement* (about 1330), by Guillaume du Breuil; (11) *le grand coutumier de Charles VI* (about the end of the fourteenth century); (12) *la somme rurale;* (13) *le grand coutumier d'Auvergne.*

Des droits de terres, rights and privileges connected with land-tenure.

PAGE 81.

l. 13. *des traitants.* See below, p. 86, l. 27, note.

l. 17. *changer de religion.* An allusion to the revocation of the Edict of Nantes (1685) and the persecution of the Huguenots.

l. 36. *le temps de François II.* Francis II began to reign in 1559. The religious wars began in 1561, and from that time onwards France had but little rest, except for brief intervals, from internal troubles, partly owing to religious disputes and partly to a turbulent nobility, till the suppression of the Fronde in 1654. This period presents a striking contrast with the reign of Louis XIV.

l. 37. *n'étant plus cantonnés &c.*, because they all flocked to the court.

PAGE 82.

l. 5. *une seule conspiration.* This is not strictly true. M. Pierre Clément in his interesting essay on the Chevalier de Rohan (*Trois drames historiques*) has enumerated two other conspiracies against Louis XIV. The first was that of the Huguenot Roux de Marcilly, accused (May, 1668) of having wished to murder the king, and broken on the wheel on the 21st of June, 1669. The second conspirator, an adventurer of the name of Sardan, concluded in 1674 with the Prince of Orange and with the King of Spain a treaty by which he engaged to bring about an insurrection in the four provinces of Guyenne, Languedoc, Provence and Dauphiné.

l. 20. *il se jeta à corps perdu,* he threw himself headlong.

l. 25. *de se faire un parti,* to make for themselves a faction; *se* here is in the dative.

PAGE 83.

l. 3. *cette vie de cabaret,* that pot-house life. The etym. of *cabaret* is doubtful. It is well known that during the reign of Louis XIII and the early part of that of Louis XIV there existed a group of young men who, by opposition to the Hôtel de Rambouillet and the other *précieux* reunions of the day, associated poetry with debauchery, and wit of the truest kind with the coarsest Epicureanism. The *confrérie des bouteilles* and the *cabarets d'honneur* were the *Bohemians* of the seventeenth century.

l. 5. *Les mœurs tiennent à si peu de chose: mœurs* is taken here in the sense of *manière de vivre, usages, coutumes.*

tiennent à, are affected by.

l. 9. *rendit les esprits plus agréables.* This is an allusion to the social gatherings at the Hôtel de Rambouillet, and the Saturday afternoon parties of Mademoiselle de Scudéry, which are of a somewhat later date.

l. 10. *à la longue,* eventually.

l. 15. *d'ailleurs,* otherwise. The "horrors" here alluded to are the famous poisoning cases in which were implicated the Marchioness de Brinvilliers and a soothsayer known by the name of La Voisin.

l. 16. *sur les crimes éclatants,* on account of the notorious crimes.

l. 17. *la réforme de la Trappe.* The monastery of La Trappe was reformed in 1662 by the abbé de Rancé.

PAGE 84.

l. 1. *l'art de vivre,* the art of living (in a polite and comfortable manner).

l. 13. *Si quelques natifs.* Notice that the word *natif* corresponds whilst speaking of civilised countries to *naturel* in connection with barbarous lands. Thus we say *un natif d'Angleterre,* and un *naturel de la Patagonie.*

l. 16. *de la considération,* of the respect.

l. 21. *lorsqu'on anéantit &c.* See below, chap. XXXVI.

CHAPTER XXX.

PAGE 85.

l. 18. *après sa mort.* "La haine du peuple de Paris était si grande contre lui qu'on n'osa le faire enterrer que de nuit; encore fallut-il faire escorter le convoi par les archers du guet." (Sandras de Courtilz, quoted by M. Clément.)

l. 23. *rejeter sur Colbert*, to lay to the charge of Colbert.

l. 27. *deux petits volumes.* A fifth edition of the work was published in 1712 under the title of *Testament politique de M. de Vauban.*

l. 30. *la mort du cardinal.* Mazarin died in 1661.

l. 34. *biens fonds*, funded property.

PAGE 86.

l. 22. *tient du prodige*, has something marvellous in it.

l. 27. *la rapacité des traitants*, from *traite=droit, impôt.* The name *traitant* was given till the end of the eighteenth century to those who had to do with the raising of the taxes either (1) as farmers, or (2) as receivers, or (3) as bankers advancing money to the treasury on the security of the presumed receipts. The temptation to dishonesty was so great for the *traitants* that the very name which indicated their business came to be regarded as an insult, and the *chansonniers* of the first thirty years of the eighteenth century are full of satirical pieces directed against them; it is well known that Lesage's play, *Turcaret*, was meant to denounce the scandalous speculations of these gentlemen.

l. 34. *Il fut obligé &c.* These public stocks, or rentes, had been sold by Foucquet for sums below their proper value, so that the government was paying an extravagant interest to the holders. Colbert bought them out, by paying back the sums originally invested, and thus saved the difference between the interest which had been paid hitherto and that at which the improved credit of the state enabled him now to borrow: see above, p. 67, l. 21, note.

l. 36. *que l'on remboursa sur le pied de l'achat*, which were paid back at what they had cost.

l. 38. *était en possession de &c.*, had the prescriptive right of verifying, i.e. confirming and registering, edicts. This right, originally a mere formality, enabled the Parlement to obtain, in times of public excitement, e.g. during the Fronde, some control over legislation, by refusing to register the edicts. But its opposition could always be overridden by the king, if he chose to hold a "lit de justice," and have the edicts registered in his presence: cf. above, p. 4, l. 41, note.

PAGE 87.

l. 14. *fatale année.* The year of the battle of Malplaquet, the fourth great defeat which France had suffered in the war of the Spanish succession, when France was almost denuded of money and men, and was also suffering severely from famine.

l. 22. *cet usage des remontrances.* The question between the Parlement of Paris and the Crown was whether the former were bound to register the edicts or laws sent to them, *first*, with liberty of remonstrating *afterwards*, or whether they ought not rather to postpone the registration till *after* their remonstrances had been complied with, or at any rate heard, by the king.

l. 37. *En mortifiant ainsi*, by thus annoying.

PAGE 88.

l. 11. *les douanes de province à province.* Of all the provinces which constituted France during the reign of Louis XIV twelve only were willing to suppress the *douanes intérieures*, viz. Ile-de-France, Normandy, Picardy, Champagne, Burgundy, Bresse-and-Bugey, Bourbonnais, Poitou, Aunis, Maine, Anjou, Touraine. See Table VI, p. xiii.

l. 22. *secondée du travail = secondée par le travail.*

PAGE 89.

l. 23. *un ministère plus éclairé*, i. e. the administration presided over by the Duc de Choiseul, and which the intrigues of Madame du Barry brought to an end in 1770.

l. 29. *impôts en parti*, taxes farmed to financiers called *partisans*, who after making themselves responsible for certain sums, took the chance of whatever profit they might realize.

l. 30. *charges nouvelles*, new offices.

augmentations de gages. M. Clément thus explains the financial operation known by the name of *augmentations de gages:* "sorte de rente que tout le monde, les Français et les étrangers aussi bien que les titulaires des emplois dont les gages étaient augmentés, pouvaient acheter plus ou moins cher, suivant le crédit dont jouissait le gouvernement au moment de l'opération. Par exemple, les gages d'un trésorier de France, fixés à 3000 livres, étant portés à 4000, les 1000 livres d'augmentation étaient aliénées, comme les rentes, au meilleur taux possible; et, si le titulaire n'avait pas le moyen, ou ne se souciait pas de les acquérir, elles pouvaient être achetées par tout autre individu, Français ou étranger." (*Histoire de Colbert*, I. 227.)

PAGE 90.

l. 2. *la chambre de justice.* This name was given to special courts created for the purpose of punishing the malversations of financiers.

l. 10. *Cette invention*, sc. of farming the public taxes.

l. 28. *la ligue d'Augsbourg*, afterwards called the Grand Alliance, in which England, Holland, Spain, Austria, Prussia, and other German principalities joined against France, in 1688—89.

l. 39. *à la monnaie*, to the mint.

PAGE 91.

l. 5. *orfévri*, worked by the goldsmith. Formerly *orfavérisé*, from the L. *aurifaber*.

l. 9. *altérer les monnaies*, to debase the coinage.

refontes inégales, new coinage of a value not proportionate to other coinage in use. Thus new crowns (écus) were coined of less intrinsic value than the old, and therefore not maintaining the proper proportion to the quarter-crowns or "quarts" which remained in circulation. Foreign merchants preferred to be paid in old "quarts" rather than in the new debased crowns. Consequently the "quarts" were taken out of the country, and while abroad were re-coined into crowns. The coiners made the same profit as the French government had made by coining these inferior crowns, viz. the difference between the intrinsic values of the old and new crowns, and the loss fell upon the French nation.

l. 26. *ne savaient pas &c.* It was a common fallacy, now exploded, that expenditure on mere luxury, such as generally prevails about a court, is profitable to a country through giving employment to a number of persons. This employment is profitable in an economic sense when it leads to the production of fresh capital, but not when the articles produced are themselves useless and unproductive. Thus it all depends on the nature of the industry encouraged, and Voltaire's statement is only partially true.

l. 36. *appauvrie par la guerre.* Indirectly, however, England was enriched by war, for before the days of Free Trade war led to commerce. The city of London wrote under the statue of Chatham that he "made commerce to flourish by war," meaning that his conquests in the Indies and elsewhere opened new fields to English trade. Under the system that then prevailed, the profits of trade with colonies were monopolized by the country which had founded or conquered them.

PAGE 92.

l. 6. *partisans.* See above, p. 89, l. 29, note.

l. 14. *capitation*, poll-tax.

l. 16. *lettres de noblesse*, patents of nobility.

l. 22. *maltôtier*, name given to the *traitants* (see above p. 86, l. 27, note); originally it conveyed no derogatory idea, but very soon it came to be regarded as an insult on account of the scandalous rapacity displayed by the farmers of the taxes. Thus: "Si vous en croyez des personnes aigries l'une contre l'autre, et que la passion domine, l'homme docte est un savantasse, le magistrat un bourgeois ou un praticien, le financier un *maltôtier*, et le gentilhomme un gentillâtre." (La Bruyère.) The substantive *maltôte* = *maltolte* from the mediæval L. *mala tolta*, a bad or unjust tax, meant a tax arbitrarily enforced.

l. 26. *le dixième*, a kind of income and property tax raised on all estates, houses, offices, commissions, annuities, &c. It was suppressed in 1718.

l. 30. *à quarante francs le marc*, at the rate of forty francs the eight ounces' weight. The value of the *marc* has often fluctuated.

PAGE 93.

l. 4. *livres*, the same as "francs;" Lat. *libra*.

idéales, i.e. the mark of silver was supposed to be worth 40 francs, and therefore to have the purchasing power which 40 francs had had; but no legislation could give it this value, which therefore remained "ideal" or fictitious.

ressource fatale &c. This requires some explanation. Colbert, in order to make profit for the government, had "pushed the value of the mark" (as Voltaire puts it) to 28 francs, others had pushed it still further to 40 francs: i.e. the same amount of silver, a mark, or 8 ounces, made 40 francs as formerly made 26. Thus the government in paying its debts, in buying stores &c., made a large profit; for they paid only a mark of silver for goods valued at 40 francs, for which they would have had to give more than a mark and a half some time before. But if the government gained in paying, it lost in receiving; for the tax-payer who owed 40 francs now only gave them a mark of silver, whereas he would have had formerly to give them nearly a mark and a half. Thus the government lost as much one way as it gained the other. It really lost much more, for debasement of the coinage ruins credit and checks enterprise, and therefore diminishes the sources whence the government draws its supplies. Moreover, as a rise in prices inevitably follows a debasement of the coinage, the profit which the government made in payments would be short-lived, while the loss it suffered in receipts would be permanent.

l. 10. *dérangèrent &c.* Any artificial shifting of the value of coinage, whether in the direction of increase or decrease, deranges trade; for if such changes are frequent, the buyer cannot tell that he will not have paid more, or the seller that he will not have received less, than the article is really worth. Thus calculations are felt to be uncertain, and trade is checked.

l. 12. *papier de crédit*, bills having a marketable value.

l. 16. *billets de monnaie...de subsistance, d'ustensiles*, bills payable in cash, in provisions, in utensils.

l. 20. *consommer d'avance*, to anticipate.

PAGE 94.

l. 3. *rouleurs et courtiers de vin*, those who undertook the filling or emptying of casks, and those who negotiated the sale &c. of wine.

l. 5. *greffiers*, a sort of notaries or clerks. "Fonctionnaire qui écrit les minutes des jugements, des arrêts &c." (Littré.)

l. 7. *empilements*, the cutting down and piling of wood in the forests.

l. 18. *qu'il en coûta*, that it cost in consequence (*en* = L. *inde*).

PAGE 95.

l. 2. *année commune*, yearly, on an average.

l. 35. *numéraires*, of like value, coin of the realm.

PAGE 96.

l. 3. *fonds d'amortissement*, sinking fund.

l. 14. *le numéraire*, the legal value. The value of the mark had risen from 28 francs to 49 (p. 95).

PAGE 97.

l. 2. *Il n'y en avait &c.*, there was only about four millions worth of these articles.

l. 14. *à voir*, idiomatic for *quand on voit*.

l. 16. *ces recherches=ces raffinements*, those delicacies.

l. 19. *Il n'en coûte guère...qu'il n'en coûtait*, *en* is pleonastic.

l. 23. *Nos belles et parantes étoffes*, our stuffs (materials for dresses) so fine and so becoming.

l. 25. *qui ne les valaient pas*, which were not so good.

l. 31. *beaucoup plus d'espèces*, much more specie.

PAGE 98.

l. 5. *Il n'est pas du ressort de l'histoire*, it is not of the province of history. Hence the verb *ressortir*, to belong to the province or jurisdiction of. Thus: "Il s'agira de voir si M. le Vice-Chancelier voudra qu'on ôte à ce Parlement une affaire *qui lui ressortit* de plein droit." (Voltaire.)

l. 31. *les manœuvres*, from *main* and *œuvre*, a workman, a handicraftsman.

l. 33. *vivre de sa peine*, to live by his trouble, by the sweat of his brow.

l. 37. *La taille proportionnelle*, i.e. assessed in proportion to the wealth of the persons taxed.

PAGE 99.

l. 4. *Le moyen ordre*, we should say now *le tiers état*.

l. 6. *l'argent ayant augmenté &c.*, there being half as much money again in circulation. The result of this would of course be that prices would rise, and people with fixed incomes would suffer.

l. 10. *Un électeur*, i.e. a German elector, one of the college of electors under the empire.

l. 11. *l'investiture*, the form of feudal investiture with the electoral dignity and estates was still kept up in Germany when Voltaire wrote.

l. 22. *attendu le surhaussement des espèces*, considering the increased value of money.

l. 31. *les appointements*, the salaries.

CHAPTER XXXI.

Page 100.

l. 4. *n'y semblait pas &c.*, did not seem marked out for such good fortune.

l. 5. *la philosophie.* The word *philosophie*, now restricted in its meaning to metaphysical science, had a much wider signification a hundred years ago, and was applied to physics as well as to psychology, ontology, ethics, and theodicy.

l. 7. *L'inquisition &c.* The Inquisition, or system of enquiry into heresies, was founded in the south of France at the close of the 13th century; but it especially flourished in Spain, in the hands of the Dominicans.

l. 11. *le fanatisme:* notice that religious earnestness is always confounded by Voltaire with fanaticism properly so called.

l. 12. *un chanoine de Thorn.* Copernicus.

l. 16. *le mouvement de la terre.* A decree of the congregation of the Index, given March 3, 1616, and published on the 5th, declared that the doctrine teaching the revolution of the earth round the sun was false and altogether contrary to the Holy Scriptures, and that it must neither be professed nor maintained.

l. 21. *qu'on pouvait tenir*, in his *Novum organum*, second part of the great work, fragments of which he published under the title *Instauratio magna.*

l. 22. *les lois de la chute des corps.* His treatise *De motu gravium* was published in 1598.

l. 24. *qui nous environne.* Torricelli invented the barometer in 1643.

on avait fait quelques expériences à Magdebourg. These experiments were made by Otto von Guericke (1654), who illustrated the pressure of the atmosphere by means of the apparatus known as the hemispheres of Magdeburg.

l. 28. *au lieu d'étudier la nature, il voulut la deviner.* Voltaire's critique of Descartes is quite characteristic of the French philosophy of the eighteenth century. We can, however, oppose to it Dalembert's notice in the *préface de l'Encyclopédie*, and Dalembert cannot be suspected of Cartesian proclivities. See the article *Descartes* in M. Franck's *Dictionnaire des sciences philosophiques.*

l. 32. *des romans de philosophie.* This is an allusion to the system of *vortices* (tourbillons) brought forward by Descartes with the view of explaining the mechanism of the universe; but it may be noticed here that "l'hypothèse des tourbillons renferme l'idée mère de l'attraction Newtonienne, elle en est l'antécédent. Jamais peut-être Newton n'aurait conjecturé que la même loi d'attraction devait s'appliquer au corps qui tombe à la surface de la terre et à l'astre qui accomplit sa révolution, si Descartes, avant lui n'avait soupçonné que tous les phénomènes de l'univers physique s'accomplissent en vertu des lois générales du mouvement." (F. Bouillier, in M. Franck's *Dict. des sc.*

philosophiques, p. 367.) And yet Voltaire never loses an opportunity of extolling Newton at the expense of Descartes.

PAGE 101.

l. 2. *la méthode qu'il avait introduite.* The celebrated *Discours de la méthode* which may be said to have revolutionized modern philosophy, was published for the first time in 1637.

l. 9. *une académie d'expériences*, an academy for the study of experimental philosophy. The academy *del Cimento* was created in 1657.

l. 18. *tandis que le fanatisme opprimait toute vérité.* This is another instance of Voltaire's favourite theories about religion. It was not *fanaticism* which prevented the diffusion of truth, but as Mr Hallam says, "Tranquillity is indispensable for science." "The germ of our Royal Society may be traced to the year 1645, when Wallis, Wilkins, Glisson, and others less known, agreed to meet weekly at a private house in London in order to converse on subjects connected with natural, and especially experimental philosophy." (Hallam, *Liter. of Europe*, III. p. 575.)

PAGE 102.

l. 4. *tout système*, i.e. every pre-conceived or *à priori* system.

l. 23. *ces voyages plus fameux*, that of Bougainville round the world for instance, 1766—1769.

l. 27. *le Jardin Royal* also called *jardin des Plantes*, and formerly *jardin du Roi;* founded in 1626 by Louis XIV, at the request of his physicians Hérouard and Guy la Brosse, and thrown open to the public in 1650.

l. 40. *le Journal des savants* was founded by Denis de Sallo, councillor in the Parlement of Paris.

PAGE 103.

l. 23. *liés de cordes = liés avec des cordes.*

l. 27. *les anneaux constellés.* "Anneau fabriqué sous une constellation, ou qui en porte la marque." (Littré.)

l. 28. *Les effets de la baguette de coudrier;* the pretended possibility of finding out by means of a wand or stick the whereabouts of a stream, a treasure, &c. has given rise to the science of *rhabdomancy* (Gr. ῥάβδος = wand, μαντεία = divination).

l. 40. *Le livre de dom Calmet.* M. Ludovic Lalanne says of Calmet's *Dissertations sur les apparitions*, 1746, 12mo., "Il est impossible de pousser la crédulité plus loin." (*Dictionnaire historique de la France.*)

PAGE 104.

l. 23. *un livre fameux*, the *Pensées sur la comète, écrites à un Docteur de Sorbonne*, published at Amsterdam in 1681, 2 vols. 12mo. "This

book, written apparently for the purpose of quieting the apprehensions of those who connected the comet of 1680 with serious misfortunes and calamities speedily forthcoming, is nothing else but an apology of Atheism. Bayle reasons thus: some persons maintain that God by causing comets to shine in the heavens as signs of his wrath and displeasure, wishes to proclaim the important truth of an overruling Providence ordering all things in the Universe, and to prevent the spreading of Atheism, which is the bane of society; but such a proposition is utterly false, and we can refute it by merely asserting that God would never employ one evil to destroy another: Atheism is no doubt a serious calamity, but the Almighty can find against it a safer remedy than superstition. So far, so good; but Bayle with his inveterate fondness for paradox, follows up the argument by saying that, supposing so extraordinary a recipe was adopted as a dose of superstition to drive off Atheism, the remedy would be worse than the disease, because a community of Atheists is in every respect superior to a community of bigots!" (Masson, *Introd. to French literature*, p. 78.)

l. 25. *On ne croirait pas que les souverains eussent obligation*; notice the imperf. subj. *eussent* used here by attraction on account of the conditional *croirait*.

eussent obligation à, had reason to be grateful to.

l. 28. *excepté le bas peuple.* Voltaire distinctly said that religion was good only for the *canaille*.

à faire valoir, to strengthen.

l. 33. *en sont plus heureux*, *en* here is pleonastic.

l. 37. *les fureurs des fanatiques des Cévennes.* Voltaire forgets that the Cevenol Protestants whom he calls *fanatics* were fighting for the principle of religious liberty.

l. 38. *autour d'un tombeau à Saint-Médard*, allusion to the extraordinary nervous epidemic which seized upon the *convulsionnaires* (Jansenist maniacs) who used to assemble at the Saint-Médard cemetery in Paris where was buried the deacon François de Paris (1727). The disorderly scenes which took place there reached such a pitch that the government interfered and the cemetery was closed: the next day the following distich affixed to the gate caused much merriment:

"De par le Roi défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu."

PAGE 105.

l. 3. *accrédités*, credited, believed. *Accréditer* is also synonymous with *faire reconnaître*, to accredit, *accréditer un ministre auprès d'un gouvernement étranger*.

CHAPTER XXXII.

l. 21. *les livres de morale et d'agrément*, books on ethics, and composed for recreation.

l. 28. *le tour, le nombre, la propriété du style*, elegance of construction, harmony, appropriateness of style.

l. 31. *mais c'était tout.* "Enfin Malherbe vint..." says Boileau: the merit of Malherbe consists less in his poetical talent than in the remarkable tact with which he reformed the French language.

l. 34. *rebelle entre leurs mains.* Notwithstanding Voltaire's assertion the speeches of L'Hôpital are monuments of excellent writing, although perhaps the author is too fond of metaphors.

PAGE 106.

l. 1. *qui avait fait le seul mérite...*Voltaire's appreciation of mediæval and sixteenth century authors, made from the point of view of what has been called *l'école classique*, is singularly erroneous. We are amused at seeing him (1) put together in one category writers so different from each other as Joinville, Amyot, Marot, &c., and (2) assign *naïveté* as their only literary merit. What does Voltaire mean further by the *irrégularité* of these authors, and by their *grossièreté?* If the former of his grievances consists in their not having allowed themselves to be fettered by the pseudo-Aristotelic rules, we own that they acted most wisely; as to the latter, if by *grossièreté* Voltaire meant that the French language of the middle ages and of the Renaissance period was barbarous, such an accusation proves that in common with most of his contemporaries, he knew nothing whatever of the subject he was talking about; if, on the other hand, he was thinking of coarseness of ideas, the charge is, to say the least, a most extraordinary one when applied to Joinville.

l. 7. *le grand goût*, classical taste.

l. 19. *ampoulées*, inflated: from Latin *ampulla*, a wine-flask: cf. Horace, *Ars Poet.* 97, "Projicit ampullas et sesquipedalia verba."

l. 22. *Je me sauve à la nage*, I am swimming about.

ll. 25, 28. *pour avoir trouvé...pour l'avoir employée = parce qu'il avait trouvé...parce qu'il l'avait employée.* Balzac did for French prose what Malherbe did for poetry. He has certainly the rare talent of selecting the most appropriate words, of arranging them in the best order, and of observing strictly all the laws of harmony; he has contributed more than anybody else perhaps to purify the vocabulary; but his *sesquipedalia verba* are too often a mere jingle. The witty line of Maynard may be construed into an expression of praise or the reverse; at any rate it is perfectly descriptive of Balzac.

"Il n'est pas de mortel qui parle comme lui."

l. 35. *usage de l'esprit.* Voiture's great merit consists in the inexhaustible variety of forms which he applies to the monotonous sterility of his ideas. He never seems to move beyond the narrow circle of drawing-room topics, but these he presents to the reader under a countless variety of shapes.

l. 39. *écrit purement.* "Pureté méticuleuse," says M. Vapereau (*Dict. général des littératures*).

l. 40. *qui aient vieilli*, obsolete; note the idiomatic use of the subjunctive, because the statement made is only of a possible or probable character.

PAGE 107.

l. 5. *au barreau.* And nevertheless it is perfectly true to say of Patru's forensic compositions: "Ils fatiguent par leur sécheresse."

l. 12. *presque toujours piquante.* Critics have noticed the inconsistency of Jean Jacques Rousseau who calls La Rochefoucauld's *Maximes* "un triste livre." Without wishing to defend the leading axiom of the work, we may just be allowed to say that in his *Émile* Rousseau adopts exactly the same view when he says: "Les auteurs, en nous parlant toujours de la vérité, dont ils ne se soucient guère, ne songent qu'à leur intérêt, dont ils ne parlent pas: *l'intérêt, voilà le grand mobile de toutes les actions.*"

l. 21. *qui...se soit ressenti.* See above, note to p. 106, l. 40.

l. 23. *la fixation du langage.* The Provincial Letters may be considered as forming two series. The first four or five are specimens of the best comic humour; there is apparent from one letter to another, a climax which reaches its height at the close of the tenth. Then Pascal, dropping the mask, turns round against the Jesuits themselves and denounces them to the world in a series of eloquent addresses.

l. 28. *ont été abolis.* The Jesuits were expelled from France in 1674, and the order was suppressed by Pope Clement XIV in 1773.

l. 32. *le style lâche...décousu*, the slovenly...disjointed style.

PAGE 108.

l. 1. *des mœurs du siècle*, Massillon has been called "le Racine de la chaire."

l. 5. *Peut-être serait-il à souhaiter*, it might perhaps be wished.

l. 9. *compasser=arranger avec exactitude, et comme au compas.* Notice that Voltaire judges sermons and homilies here exclusively from the artistic or literary point of view, and therefore utterly misapprehends the relation between the text and the discourse, besides ignoring the fact that neither Greece nor Rome could possibly know anything about sermon composition.

l. 23. *Mademoiselle Desvieux, fille d'un rare mérite.* The pretended circumstance here alluded to has been amply refuted by Burigny and de Bausset in their lives of Bossuet.

l. 26. *se montrèrent de si bonne heure.* Bossuet was only sixteen years old when he preached at the Hôtel de Rambouillet; the well-known anecdote of his sermon in the *salon bleu* is perfectly authentic, and was told first by Tallemant des Réaux, and then by the Abbé Ledieu. As it was nearly midnight when the sermon came to an end, Voiture remarked that "il n'avait jamais ouï prêcher ni si tôt, ni si tard."

l. 32. *soutenus d'une action=soutenus par une action.* See above, note to p. 88, l. 22.

l. 40. *qui tient un peu à la poésie*, which is somewhat of the province of poetry.

PAGE 109.

l. 12. *Madame*, Henrietta, Duchess of Orleans, sister-in-law of Louis XIV.

l. 31. *dont il décrit...dont il peint...dont il juge*; here *dont=avec laquelle*. This is an archaism.

l. 38. *son rival et son ennemi*, on account of the famous controversy about Madame Guyon and the Quietists.

l. 39. *ce livre singulier*. *Singulier* here is taken in the sense of *unlike any other*.

qui tient à la fois du... which participates at the same time in the nature of.

PAGE 110.

l. 8. *enfants de France*, the name given to children or grandchildren of the King.

l. 10. *Monseigneur*, the Dauphin.

l. 12. *la bataille de Rocoux*, October 14, 1746.

l. 16. *dans son archevêché de Cambrai*; he was banished in consequence of the publication of the *Telemachus*.

l. 22. *sur le quiétisme*. Voltaire gives an account of the Quietists and of the disputes they caused in chap. XXXVIII of this book, which is not contained in this edition.

ne se doutant pas, having no idea.

l. 23. *ce délassement*, sc. the Telemachus, which he composed as a relaxation. The disputes with the Quietists were his *occupation*.

PAGE 111.

l. 9. *si respecté de tous, et si haï de quelques-uns*. *De* is here used instead of *par*. See above, note to p. 88, l. 22.

l. 26. *Voilà de quoi*, there is wherewith; *ce qui suffit* (*pour*).

l. 30. *il est à croire*, we may believe.

l. 32. *en ont produit davantage*. In MM. Hachette's edition of La Bruyère (*Grands écrivains*, vol. III. pp. 179—197) a list is given of fifty-two works composed in imitation of the *Caractères*.

l. 35. *qui plaise et qui instruise=qui puisse plaire et instruire*.

l. 37. *le livre des Mondes*, by Fontenelle; the exact title is *Entretiens sur la pluralité des mondes*; the first edition was published in 1686.

PAGE 112.

l. 3. *tourbillons*, the vortex-theory of Descartes: see above, p. 100, l. 32, note.

de Descartes; Fontenelle was not by any means a Cartesian *à outrance*; he says somewhere, "il faut admirer toujours Descartes, et le suivre quelquefois."

l. 5. *dictionnaire de raisonnement*, an argumentative dictionary.

l. 10. *et de la postérité.* Voltaire himself, in his *Temple du Goût*, proposes that Bayle's dictionary should be reduced to the limits of one volume.

l. 19. *singulières.* See above, note to p. 109, l. 39.

l. 24. *que Pellisson composa pour Foucquet.* Voltaire describes only the merits of these memoirs; their defects are stated as follows by a modern critic: "On y rencontre, avec des négligences et des incorrections, une élégance trop étudiée, la recherche constante du style noble et périodique, un souci de l'ornement qui sent le rhéteur." (Vapereau.)

l. 27. *orné d'une éloquence; de* here is synonymous with *par.*

l. 31. *l'avait pris pour modèle.* Saint-Réal is the best amongst the numerous writers who have attempted to dramatize history.

PAGE 113.

l. 12. *quand il commença à donner des tragédies.* These wretched models were Garnier, Hardy, Mairet, du Ryer, &c.

l. 18. *rampants*, fawning.

hauteur d'esprit, haughtiness.

l. 24. *le cardinal de Richelieu.* The prime minister had enlisted Corneille in the company of the five dramatic authors (*la brigade du cardinal, ou l'académie de campagne*) whose business it was to work out his sketches of tragedies and comedies; but he soon discovered that the author of *Le Cid* was too great and too independent a genius to rest satisfied with being the mere *collaborateur* of Colletet, Boisrobert, L'Étoile and Rotrou.

l. 27. *entre Corneille et Scudéri.* The conceited author of *Alaric ou Rome vaincue*, cast into the shade by Corneille, became his bitterest enemy; but notwithstanding his criticism of certain passages in the play, the academician who drew up the *Sentiments de l'Académie sur le Cid*, did not hesitate to call it a master-piece.

l. 37. *désapprouva Polyeucte.* This beautiful tragedy, read by Corneille at the Hôtel de Rambouillet, was coldly received, and Voiture had to inform the poet that *son christianisme surtout avait déplu.*

l. 39. *et en plusieurs endroits une traduction.* This is not true; the work of Guillem de Castro only served as a *point de départ* to Corneille; and what Voltaire says in his note about Diamante is still more absurd, although he has repeated his remark in his commentary on Corneille and his *Anecdotes sur le Cid* published by the *Gazette littéraire* (August 1, 1764). The fact is that Diamante's play is the very one alluded to by Fontenelle when he says that Corneille had in his library a Spanish translation of *Le Cid.*

PAGE 114.

l. 4. *ces paroles d'Auguste*, in the fifth act, sc. 3.

l. 11. *Le grand Corneille...est une époque.* This is ungrammatical; a man cannot be an epoch. Voltaire might have said *marque une époque.*

l. 24. *le détermina à la poésie.* The ode is entitled: *les Nymphes de la Seine,* and the present was a pension of 800 livres, granted on the recommendation of Chapelain.

l. 25. *a un peu diminué.* All this parallel between Corneille and Racine is characterized by Voltaire's unfairness; the reputation of the author of *Polyeucte* may have declined a little during the eighteenth century, at an epoch when noble sentiments were no longer appreciated as they should be; but a complete revolution has since taken place in public taste, and Corneille is now universally considered to be far superior to Racine in point of genius and of dramatic power. "Le style de Corneille," says M. Sainte-Beuve, "est le mérite par où il excelle à mon gré. Voltaire, dans son commentaire, a montré sur ce point comme sur d'autres une souveraine injustice et une assez grande ignorance des origines de notre langue."

PAGE 115.

l. 3. *pour la condamner.* "La pièce fut peu goûtée, ou même tout à fait méconnue de la société du temps. Lorsqu'elle parut imprimée, elle fut traitée par la critique d'œuvre enfantine; on la déclara insipide et froide, on chansonna l'auteur à propos du titre de gentilhomme ordinaire, dont le roi avait récompensé le poète:

"Racine, de ton Athalie
Le public fait bien peu de cas;
Ta famille en est anoblie,
Mais ton nom ne le sera pas." (Vapereau.)

l. 11. *Il faut du temps pour que les réputations mûrissent.* The verb *mûrir* without the reflexive pronoun is also used in the sense of *devenir mûr.* Voltaire, who quotes the well-known critical remark of Madame de Sévigné on Racine, should have added that she praised unreservedly the tragedy of *Esther.*

l. 19. *et même modèle d'intrigue.* This is rather exaggerated; *La Mère coquette* is a well-written play, with a few situations naturally introduced, but nothing more.

l. 21. *les marquis.* The pretensions to nobility assumed by persons who had no right whatever to do so, have been a fertile source of satire and epigrams. See Regnard's play *Le Joueur.*

"Eh bien! marquis, tu vois, tout rit à ton mérite;
Le rang, le cœur, le bien, tout pour toi sollicite;
Tu dois être content de toi par tout pays;
On le serait à moins; allons, saute, marquis!"
(Acte IV. 10.)

l. 26. *cet air avantageux,* that conceited, presumptuous air. *avantageux* is also used substantively. "L'avantageux est toujours porté à se vanter."

l. 27. *de se faire valoir,* to push one's self forward.

l. 29. *l'attaqua souvent,* in the *Impromptu de Versailles,* the *Bourgeois Gentilhomme,* the *Misanthrope,* &c.

l. 36. *C'était un temps digne...que celui; que* here is redundant.

l. 38. *toutes nouvelles pour la nation.* Lulli's music is now quite out of date, and was always rather monotonous, but there is a great deal of dramatic power in his recitatives.

PAGE 116.

l. 22. *que par elles.* All this is not quite true. When Boileau wrote the well-known couplet

"Quand je pense nommer un auteur sans défaut,
La raison dit Virgile, et la rime Quinault,"

the author of *La Mère coquette* had only published his tragedies which were certainly very poor. Boileau says himself: "J'étais fort jeune quand j'écrivis contre M. Quinault, et il n'avait fait aucun des ouvrages qui lui ont fait depuis une juste réputation."

l. 33. *protégés de Louis XIV; de* for *par.*

PAGE 117.

l. 5. *il se forma une foule,* note the double nominative; *il* is here a neuter pronoun, corresponding to *illud;* that thing was formed, namely, a crowd.

l. 7. *honnêtes gens,* gentlemen, persons of cultivated taste; see also p. 121, l. 5.

l. 12. *des génies médiocres;* note that above, l. 4, in the phrase, *de ces génies, génies* is used in the sense of *genius;* whilst here it means simply *talent.*

l. 32. *de la sensibilité,* feeling.

l. 37. *marotique,* style formed on that of Clement Marot, a French poet who flourished in the early part of the sixteenth century.

PAGE 118.

l. 3. *vérités reconnues.* The entire line is:

"Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable."

l. 9. *à portée de,* within reach of.

l. 13. *de jalousie et d'animosité.* He quarrelled with Lamotte-Houdard, Danchet, Saurin, Crébillon and nearly all the *littérateurs* of the age. Piron composed upon him the following epitaph:

"Ci-gît l'illustre et malheureux Rousseau;
Le Brabant fut sa tombe, et Paris son berceau.
Voici l'abrégé de sa vie
Qui fut trop longue de moitié:
Il fut trente ans digne d'envie,
Et trente ans digne de pitié."

l. 14. *homme à talents, homme ayant des talents.*

l. 17. *Il ne s'éleva guère de grands génies.* Double nominative, see above, note to p. 117, l. 5.

l. 22. *battue,* well trodden.

l. 26. *de la multitude*, arising from the multitude...*de* here corresponds exactly to the L. prepos. *de*.

l. 32. *suivie d'une longue...* = *suivie par une longue...*; see above, note to p. 116, l. 33.

l. 40. *la théorie des arts purement de génie*, the theory of the arts which are the result of genius alone.

PAGE 119.

l. 7. *et sur la peinture*...the work here alluded to was published in 1719; its exact title is *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture.*

l. 19. *ce qu'on a tenté*, allusion to Voltaire's own poem *La Henriade*, which, notwithstanding its obvious defects and its artificial character, has enjoyed an extraordinary amount of popularity.

l. 27. *marqués de grands traits*, stamped with features boldly brought out.

l. 28. *faute de génie*, from a want of genius.

PAGE 120.

l. 8. *un esprit commun*, an average mind.

l. 9. *les arts de la main*, the arts in which the hand plays the chief part.

l. 16. *on ne serait pas reçu à traiter*, no one would be tolerated in the attempt to treat (over again).

l. 20. *de livres frivoles*, with frivolous books.

l. 37. *le commerce*, intercourse, society.

CHAPTER XXXIII.

PAGE 121.

l. 13. *languissantes*, here tedious.

l. 14. *théorbe*, or *téorbe*, a kind of lute, or stringed instrument played with the fingers.

l. 17. *des milieux*. M. Littré, quoting this passage in his dictionary, remarks on the expression *Milieux*, "On ne sait ce qu'il (Voltaire) a voulu dire par là."

l. 24. *du roi;* their official title was *la grande bande des vingt-quatre violons de la chambre*, their leader was called *roi des violons;* in that capacity he had succeeded to the privileges of the old *roi des ménétriers.*

l. 26. *la musique;* note that a *military* band is always called *la musique;* thus *la musique de la Garde Républicaine* means the band of the Republican guard; the band of the opera, of a concert, &c. is called *l'orchestre.*

l. 28. *noter la danse*, to express the different figures in a dance by notes.

l. 29. *on danse à livre ouvert;* play on the words; the phrase means here *one dances by reading*, or *one reads off one's dance;* it might also mean *one dances at sight.*

l. 34. *dont nous avons* = *de l'ouvrage duquel.*

PAGE 122.

l. 11. *n'embellissent la ville.* All these remarks on the architecture and the public buildings in Paris are of course now destitute of point.

l. 14. *Vitruves.* Marcus Pollio Vitruvius was an architect in Rome in the time of Augustus.

l. 15. *les emploient.* "Sint Mæcenates, non deerunt, Flacce, Marones."

l. 21. *petits feux de joie,* insignificant bonfires; about the *gibets* comp. the following:

"Whoe'er's been at Paris must needs know the Grève,
The fatal retreat of the unfortunate brave,
Where honour and justice most oddly contribute
To ease heroes' pains by a halter and gibbet."

(Prior.)

l. 33. *très-dignes de recherches,* quite worthy of being collected.

PAGE 123.

l. 17. *jeter en fonte d'un seul jet,* to cast in one piece.

l. 26. *il est à croire,* we have reason to believe. Voltaire's national vanity finds a climax in this sentence.

l. 31. *que ces poinçons et ces carrés. Que* is redundant; see above, note to p. 115, l. 36. *Poinçon,* a punch. *Carré,* lit. *square,* here *die.*

l. 37. *par le moyen &c.,* i.e. by engravings on copper.

PAGE 124.

l. 1. *vers le milieu du quinzième siècle:* Maso Finiguerra is said to have invented about 1452 the art of engraving on metal-plates, but the earliest existing specimens cannot be dated back beyond 1466, and none are found in dated books earlier than 1476.

CHAPTER XXXIV.

PAGE 125.

l. 6. *à la longue,* in course of time. Mediæval authors have the expression *au long aller.*

"Se j'ai chanté, ne m'a gaire valu;
Au long aler, se Dieu plait, me vaudra."
Poem quoted by Lacurne de Sainte Palaye.

l. 12. *Grégoire VII et Boniface VIII.* The first and the last of the great mediæval Popes; the earlier of whom opposed the Emperor Henry IV, and the latter Philip the Fair, King of France.

l. 13. *Bramante et Michel-Ange.* Bramante and Michael Angelo were the architects of St Peter's at Rome.

l. 17. *des guerres &c.*, i.e. the Wars of the Roses, or of York and Lancaster, in the fifteenth century.

l. 18. *des années entières*, for *pendant des &c.*

l. 36. *la bizarrerie dans ses peintures.* The French classical school could not understand the greatness of Milton's poem, and Boileau saw in it (*Art poétique*, Chant III.) nothing but

"Le diable toujours hurlant contre les cieux."

A reaction, however, took place about the end of the last century, and the Abbé Delille's diluted translation of *Paradise Lost* (1804) comes third on a list where we find already the names of Dupré de Saint-Maur (1729) and Louis Racine (1753). M. de Châteaubriand's prose version appeared in 1836. See on Milton appreciated by Frenchmen of the present time M. Taine's *Histoire de la littérature anglaise*, and especially M. Vinet's *Études sur la littérature française au dix-neuvième siècle*, vol. I. pp. 500—574.

son paradis des sots.

"...all these upwhirl'd aloft
Fly o'er the backside of the world far off
Into a limbo large and broad, since call'd
The Paradise of fools." III. 493—496.

PAGE 126.

l. 1. *ses murailles d'albâtre.*

"...it was a rock
Of alabaster, pil'd up to the clouds,
Conspicuous far, winding with one ascent
Accessible from earth." IV. 542—545.

l. 4. *bâtie en enfer.*

"Anon out of the earth a fabric huge
Rose like an exhalation...
The roof was fretted gold...
Behold a wonder! They but now who seemed
In bigness to surpass earth's giant sons
Now less than smallest dwarfs, in narrow room
Throng numberless..." I. *passim.*

l. 5. *qu'on s'y jette à la tête.*

"From those deep-throated engines belcht, whose roar
Embowell'd with outrageous noise the air,
And all her entrails tore...
They pluck't the seated hills with all their load,
Rocks, waters, woods, and by the shaggy tops
Uplifting, bore them in their hands...
So hills amid the air encountered hills." VI. *passim.*

l. 7. *se rejoignent soudain.*

"Since now we find this our empyreal form
Incapable of mortal injury,
Imperishable, and though pierc'd with wounds,
Soon closing, and by native vigour heal'd."
VI. 432—435.

l. 14. *une longue chaussée sur le chaos.*

"..........a bridge
Of length prodigious joining to the wall
Immoveable of this now fenceless world,
Forfeit to death." X. 303—306.

l. 17. *qui sent les cadavres.*

"So saying, with delight he snuff'd the smell
Of mortal change on earth, as when a flock
Of ravenous fowl, though many a league remote,
Against the day of battle, to a field,
Where armies lie encampt, come flying, lur'd
With scent of living carcases design'd
For death, the following day, in bloody fight.
So scented the grim feature." X. 273—281.

l. 18. *sur le froid et sur le sec.*

"............The aggregated soil
Death with his mace petrifies, cold and dry,
As with a trident smote......" X. 295—297.

l. 40. *littérature variée*, essay literature is what Voltaire means here.

PAGE 127.

l. 3. *la seule tragédie &c.* It is hardly necessary to say that Shakspere was completely out of fashion in France at this time.

l. 4. *une noblesse continue*, "conçue entièrement dans le système français," says M. Vapereau, "froide et déclamatoire, mais écrite avec noblesse, et contenant de beaux passages.

l. 9. *c'est Rabelais perfectionné.* Coleridge says of Dean Swift, *anima Rabelæsi habitans in sicco.* It was quite natural that the satirical and often coarse mind of Voltaire should sympathize with the particular talent which characterizes *Gulliver's travels* and the *Tale of a tub.* M. Taine's appreciation of the English pamphlet-writer strikes us as extremely correct : "Swift ne rencontre ni une cause qu'il puisse chérir, ni une doctrine qu'il puisse établir ; il emploie toute la force de l'esprit le mieux armé et du caractère le mieux trempé à décrier et à détruire." (*Hist. de la litt. ang.* III. 195.)

l. 12. *qui était très-grossière à Londres avant Charles II.* This is not correct. Bishop Hall, Donne, Thomas Fuller, and Jeremy Taylor, had obtained their well-deserved reputation before the accession of Charles II.

l. 15. *en imitant les Français.* "The common style of sermons was either very flat or low, or swelled up with rhetoric to a false pitch of

a wrong sublime. The king (Charles II) had little or no literature, but true and good sense; and had got a right notion of style; for he was in France at a time when they were much set on reforming their language. It soon appeared that he had a true taste. So this helped to raise the value of these men, when the king approved of the style their discourses generally ran in; which was clear, plain, and short." (Burnet, *History of his own times*, I. 330, edit. of 1823.) Hallam is worth quoting on this subject: "The style of preaching in England was less ornamental, and spoke less to the imagination and the affections than these celebrated writers (Fléchier, Bossuet, Massillon) of the Gallican church; but in some of our chief divines it had its own excellencies." (*Literature of Europe*, III. 295.)

l. 36. *presque chaque année.* See M. Lecky's *History of England in the eighteenth century*, especially vol. I. chap. II. Butler, in the preface to his *Analogy*, declares that "it has come to be taken for granted that Christianity is not so much as a subject of enquiry; but that it is now at length discovered to be fictitious." In another work (*Charge delivered to the Clergy in the Diocese of Durham*, 1751) he speaks of "the general decay of religion in the nation; which is now observed by every one, and has been for some time the complaint of all serious persons." "The influence of it," he adds, "is more and more wearing out of the minds of men, even of those who do not pretend to enter into speculations upon the subject; but the number of those who do, and who profess themselves unbelievers, increases, and with their numbers their zeal...... As different ages have been distinguished by different sorts of particular errors and vices, the deplorable distinction of ours is an avowed scorn of religion in some, and a growing disregard of it in the generality." Addison pronounced it an unquestionable truth that there was "less appearance of religion in England than in any neighbouring state or kingdom, whether Protestant or Catholic." (Lecky, *Hist. of England*, II. 530.) Montesquieu says (*Notes sur l'Angleterre*): "Je passe en France pour avoir peu de religion; en Angleterre pour en avoir trop." The following dates are interesting with reference to this subject: Blount, *Oracles of reason*, 1693.—Toland, *Christianity not mysterious*, 1696.—Mandeville, *Fable of the bees*, 1706.—Collins, *Priestcraft in perfection*, 1709.—Shaftesbury, *An enquiry concerning virtue* in his *Characteristics*, 1711-23; *Discourse on free-thinking*, 1713; *Discourse of the grounds and reasons of the Christian religion*, 1724.—Lyons, *The infallibility of human judgment, its dignity and excellence*, 1723.—Woolston, *Six discourses on the Miracles of Christ*, 1729.—Tindal, *Christianity as old as creation*, 1730.—Bolingbroke, *Philosophical Works*, 1754.

PAGE 128.

l. 13. *on ne la connaissait pas.* An able French critic (art. Newton, in M. Franck's *Dictionnaire des sciences philosophiques*) makes the following remarks on the comparative merits of the systems of Descartes (*Théorie de l'ondulation*) and of Newton (*Théorie de l'émanation*) so far as light is concerned: "Toutes les objections adressées au système Cartésien se trouvent aujourd'hui péremptoirement résolues, tandis que presque tous

les faits nouveaux trouvés en optique depuis cinquante ans, les interférences, la polarisation colorée, et les phénomènes de la diffraction, tels qu'ils résultent des mesures précises de Fresnel, qui s'expliquent facilement dans le système des pulsations ou ondulations, restent insolubles dans le système de l'émanation."

PAGE 129.

l. 2. *est enfin décidée.* Boileau's work on the subject is entitled *Réflexions sur Longin;* it appeared in 1694, and was an answer to Perrault's *Parallèle des anciens et des modernes.* Sir William Temple's share in the literary controversy was his *Essay upon the ancient and modern learning.* See for full details, M. H. Rigault's *Histoire de la querelle des anciens et des modernes*, 8vo. Paris, 1859.

l. 7. *Depuis Platon jusqu'à lui il n'y a rien.* This passage alone gives a sufficient idea of Voltaire's ignorance and prejudices when he talks on matters connected with philosophy. We have seen him speaking contemptuously of Descartes whose system he knew only through the medium of Locke's criticisms; despite the praises he gives here to the author of the *Essay on human understanding*, he has found fault with him in other parts of his own writings (see Voltaire's *Philosophe ignorant*, and also the article on Voltaire in M. Franck's *Dictionnaire des sciences philosophiques*).

l. 17. *n'a jamais compris.* Voltaire's strictures refer to Plato's *Timæus*, a work, the influence of which, during the middle ages more especially, cannot be overrated, although it was due, as Professor Jowett remarks, "partly to a misunderstanding. In the supposed depths of this dialogue the Neo-Platonists found hidden meanings and connections with the Jewish and Christian Scriptures, and out of these they elicited doctrines quite at variance with the spirit of Plato."

PAGE 130.

l. 6. *sans consulter les hommes.* "On peut dire que Leibniz fut protestant par le jugement, et catholique par l'imagination, et par esprit de systême." (Franck.) The duke de Broglie published some years ago a posthumous work of Leibniz (*Systema theologicum*) from which he endeavours to show that the great German philosopher was secretly a Roman Catholic.

l. 7. *le plus universel de l'Europe.* "Le vaste savoir et l'esprit encyclopédique qui le distinguent lui firent entrevoir l'unité et l'harmonie des sciences et des arts." (Franck.)

l. 8. *historien infatigable.* Amongst his numerous historical works we may name the *Annales imperii occidentis Brunsvicensis.*

l. 9. *éclairant l'étude du droit par la philosophie: Methodus nova docendæ discendæque jurisprudentiæ* (1668).

l. 15. *entre Newton et lui.* This circumstance originated with the publication (1674) of a treatise by Leibniz, entitled *Schediasma de serierum summis et seriebus quadraticis.* See *Biog. universelle*, article Leibniz.

l. 25. *servait à l'animer.* "L'étude du philosophe s'était convertie en une sorte de cabinet d'agent d'affaires en grand, et de correspondance Havas au moyen de laquelle il était mieux informé que les princes...Les trois formes les plus modernes de l'éclectisme, les bibliothèques ou le goût des livres et des collections, les journaux ou recueils de variétés littéraires, scientifiques et autres, et les académies, ces élites des esprits, il les a connues et cultivées, il les a même perfectionnées...Il a fondé plusieurs journaux. Il avait d'abord travaillé à la fondation des *Semestria literaria.* Il a fondé les *Acta eruditorum*, il a donné sa collaboration au *Journal des savants* qui lui a quelquefois refusé ses articles; il a rédigé le *Monatliche Auszug*, premier recueil périodique allemand qui parut à Hanovre." (Foucher de Careil.)

CHAPTER XXXV.

PAGE 132.

l. 1. *un ordre de l'État.* It is difficult to say exactly what Voltaire means by this phrase, but it appears to be what we should call an "estate of the realm." A distinct "order" the clergy were, of course, in all countries: but it is true they were nowhere so distinctly an "estate" as in France. In England they had, up to the Reformation, claimed to be recognised as such, and voted their own taxes in Convocation, and the position of the Bishops in the House of Lords after the Reformation indicated that their claims were still to a certain extent allowed. In the Protestant states of Germany, the church was completely subject to the civil power. In the rest of the German Empire and in Spain the clergy, if their liberties were not as clearly defined as in France, were at least as independent of the civil power as they were in that country. Voltaire's remark must therefore be taken with caution.

l. 5. *la plus ménagée*, the most discreet.

l. 8. *l'ancienne Église*, i.e. the separate national church before the universal monarchy of Rome was established.

l. 17. *l'avaient écarté.* M. l'abbé Houssaye thus describes (*Le père de Bérulle et l'oratoire de Jésus*, pp. 4, 5) the state of the French clergy towards the beginning of the seventeenth century: "Trop souvent, sur le seuil de ces temples misérables, les paroissiens trouvaient le pasteur qui, sans se donner la peine de quitter son surplis, les suivait au cabaret, y causait et buvait avec eux: s'ils avaient pour curé quelque bénéficier plus riche, l'office à peine terminé, ils le voyaient passer au galop, étalant sur sa personne et sa monture le luxe le plus impudent, pressé de se rendre à l'appel des chasseurs, dont on entendait les fanfares dans la forêt voisine. Les mœurs d'un clergé si peu soucieux de ses devoirs étaient ce que l'on pourrait attendre de la licence de l'époque. D'effroyables scandales venaient chaque jour réjouir les réformés, et défrayer l'éloquence de leurs ministres. Le nom de prêtre était devenu synonyme d'ignorance et de débauche, et M. Bourdoise, un ami de M. Bérulle, n'exagérait rien lorsqu'il s'écriait, outré de

douleur: 'On peut dire avec vérité et avec horreur que tout ce qui se fait de plus mal dans le monde est ce qui se fait par les ecclésiastiques.'"

l. 18. *séculiers* here means laymen. The possession of great benefices by laymen was common in Germany.

l. 19. *confidentiaires.* "En parlant de bénéfices ecclésiastiques, la confidence est une convention secrète qui consiste à posséder un bénéfice sous le nom d'autrui qui en a le titre sans jouir des fruits." (Littré.)

l. 21. *pas même sous-diacre.* We find the following amongst the *Mazarinades:*

"Vous êtes un grand cardinal,
Un homme de haute entreprise,
Vingt fois abbé, prince d'Église,
Quoique ne soyez *in sacris,*
N'ayant ordres donnés ni pris,
Et n'ayant point le caractère,
Non plus que l'art du ministère."

Mazarin occupied the see of Metz from 1653 to 1658.

l. 22. *étant séculier;* from 1612 to 1652; he was the immediate predecessor of Mazarin.

l. 24. *année commune,* one year with another, on the average.

l. 27. *décimes* or *dîmes,* tithes.

l. 34. *alors,* i.e. before the thirteenth century, when the Kings of France possessed only those lands which they held as Dukes of Paris.

l. 35. *Lorsque tout changea,* i.e. in the thirteenth, fourteenth, and fifteenth centuries, when the great fiefs, Normandy, Burgundy &c. were gradually absorbed by the crown. The chief disputes between the church and the monarchy on the question of taxation took place in the reign of Philip the Fair, at the close of the thirteenth century, when Boniface VIII claimed complete immunity for the church in his famous bull "Clericis Laicos." The dispute ended in a practical compromise, the church maintaining the principle, but paying "voluntary contributions" to the king whenever requested to do so.

l. 39. *qui ne s'assemble point.* Assemblies of the clergy in France were frequent and tolerably regular, but the States General, or Parliament, of France, first summoned by Philip the Fair to aid him against the Pope, which claimed the right of self-taxation in the fourteenth and fifteenth centuries, met very seldom after the reign of Louis XI, and ceased altogether after 1614, till it was summoned for the last time in 1789.

PAGE 133.

l. 11. *droits sur les consommations,* indirect taxes, taxes on articles consumed.

l. 18. *droits régaliens,* rights belonging exclusively to the crown, namely, (1) the right of coining; (2) of administering justice; (3) of raising taxes; (4) of waging war.

l. 21. *Strasbourg et Cambrai.* The former was German till its seizure by Louis XIV in 1681. The latter, being in Flanders, was nominally part of the Empire till its capture by Louis in the Flemish war, though Flanders and the rest of the Netherlands had been subject to Spain since the partition of the Empire on the abdication of Charles V.

l. 31. *baux*, the contracts made by the clergy for the collection of their revenues: *baux* is pl. of *bail*.

l. 34. *commendataires*, abbeys held "en commende," or "in commendam." "Commende, originairement, la provision d'un bénéfice qu'on donnait à un séculier, pour en jouir en attendant qu'on eût pourvu un titulaire. Plus tard, titre de bénéfice donné par le Pape à un ecclésiastique séculier ou à un laïque nommés par le roi." (Littré.)

l. 36. *si on ajoute &c.*, if one allows further for the increase in the value of landed property.

l. 38. *bénéfices consistoriaux*, benefices connected with the highest dignities of the church, and bestowed only by an assembly of cardinals (*consistoire*) held at Rome.

PAGE 134.

l. 7. *annates*, first-fruits, i.e. the first year's revenue whenever the benefice was bestowed on a fresh person. This was the rule in England till the Reformation. There was also a tax of this name, levied every three years on ecclesiastical benefices, amounting to one year's revenue. This was first imposed by Pope Clement VI.

l. 15. *séculière et régulière*, whether belonging to monastic orders or not: see above, p. 80, l. 3, note. The two classes are again distinguished immediately below, as "personnes religieuses" and "ecclésiastiques."

l. 20. *de quêtes et de messes*, by collecting alms and by saying masses for the dead. Sums of money were, are still, left in order to pay for so many masses to be said yearly for the repose of the testator's soul.

l. 26. *portion congrue*, indemnity granted to a secular priest doing parish duty in a church or chapel formerly connected with an abbey or monastery. This indemnity, almost always insufficient on account of the covetousness of the abbots or priors, was a source of endless contentions; the crown finally settled it to a minimum of 300 livres, subsequently raised to 500. The expression *portion congrue* is now applied idiomatically to all insufficient salaries, thus: "On a mis tous ces employés *à la portion congrue*."

l. 29. *et non moins oisif*, i.e. he does not become less lazy when he becomes abbot.

l. 33. *moines princes.* The heads of many of the great abbeys in Germany sat in the Diet as princes.

l. 36. *dont la forme subsistât entière*, the constitution of which would subsist in its entirety. Note the imperf. subjunctive used instead of the conditional, and again, p. 135, l. 1, *Il eût été* for *Il aurait été*, and l. 9, *qu'il eût pu* for *qu'il aurait pu*.

PAGE 135.

l. 14. *la Ligue.* Name given to the semi-political semi-religious confederacy established in France during the reign of Henry III for the purpose of putting down Protestantism. Its principal leader was the Duke of Guise.

l. 15. *états*, the States General, or national parliament, to be distinguished from the Parlement of Paris, which was merely the supreme court of law.

l. 17. *tiers état*, the third estate, the Commons, in France consisting of representatives of towns only.

le fond de l'État, the backbone of the state.

l. 21. *lèse-majesté*, high treason. Lat. *læsa majestas.*

l. 25. *fumait encore.* Henry IV was murdered by Ravaillac in 1610.

l. 28. *Que* here=pourquoi.

l. 32. *au spirituel*, as regards spiritual matters.

l. 40. *qui avait &c.* In the year 833 the Emperor Louis I, son and successor of Charlemagne, having had to yield to his sons who were in rebellion against him, was subjected by the Bishops and other clergy to an ignominious penance, which entailed loss of knighthood and consequently deposition from his throne.

PAGE 136.

l. 3. *loi fondamentale.* The dispute alluded to here by Voltaire arose from the publication of Bellarmine's *De potestate summi pontificis in temporalibus*, printed at Rome by Zanetti in 1610. Although opposed to the *direct* power of the Holy See in temporal matters, Bellarmine established a privilege of *indirect* jurisdiction carrying along with it in certain extraordinary cases the right of deposing kings, if the interests of religion required it. The Parlement of Paris, organ in this instance of public opinion, passed (November 26, 1610) a sentence condemning the *De potestate.* This decree roused the animosity of the clergy, and Du Perron obtained from the Queen Regent that its execution should be postponed. The name of *Loi fondamentale* was given to the protest sent in by the *Tiers-état* through the medium of the deputies of Ile de France. On all this subject see M. Picot's *Histoire des États généraux*, vol. III. pp. 359—371, and 505—517.

l. 11. *de ce monarque.* 'A remonstrance for the right of Kings' (in French), published in 1615.

l. 16. *soutenue du poids*, *par le poids.*

l. 17. *Antonio Pérès* (*Perez*), minister of Philip II, King of Spain. *Roma*, *Consejo*, *Pielago*, i.e. Rome, prudence, multitude.

l. 20. *l'appel comme d'abus.* "Appel interjeté d'une sentence rendue par un juge ou supérieur ecclésiastique, qu'on prétend avoir excédé ses pouvoirs ou contrevenu aux lois." (Littré.)

l. 21. *des ordonnances*, from the ordinances.

l. 23. *s'en loua*, was glad of it.

l. 32. *Il en est de...comme &c.*, the case of corporations and associations is the same as that of &c.

l. 35. *Des libertés &c.* It should be borne in mind that the "liberties" of the Gallican Church were liberties as against the Pope, and did not touch their relation to the crown. Hence the support they received from the monarchy, by which they were originally promulgated, in the reign of Louis IX (1269). They were strengthened by Philip IV, and established under the name of the Pragmatic Sanction by Charles VII in 1438. The most important of these liberties are given on p. 137, l. 10 ff.

PAGE 137.

l. 6. *concile de Nicée*, in A.D. 325.

l. 11. *légats a latere*, "cardinaux envoyés avec des pouvoirs extraordinaires par le Pape auprès de quelqu'un des princes chrétiens, à un concile, &c." (Littré.)

l. 15. *vacances*, taxes levied on benefices during a vacancy.

dépouilles, taxes on the property left by an incumbent.

successions, succession-duties.

déports, a kind of first-fruits paid to the bishop or archdeacon from parochial benefices, as the annates from the greater benefices were paid to the Pope.

incompatibilités, apparently a tax on pluralities: but this is doubtful.

l. 16. *commandes*, taxes on revenues held "in commendam," i.e. by a layman: see above, p. 133, l. 34, note.

annates, first-fruits: see above, p. 134, l. 7, note.

l. 19. *De rendre &c.* This was a demand put forward by the clergy in England, and actively opposed by the parliament in 1236.

l. 23. *biens immeubles*, estates, landed property.

l. 24. *connaître de*, "avoir caractère pour juger ou faire des actes d'instruction en certaines causes" (Littré); to take cognizance of, to enquire legally into.

l. 27. *les parlements du royaume*, "the provincial parliaments;" of which there were several, as that of Toulouse and others, which were supreme courts of law for their districts. That this is the meaning of the phrase is plainly shown by the words below (l. 33) "ces grands corps."

l. 39. *bénéfices simples*, sinecures.

l. 40. *économiser*, to administer.

PAGE 138.

l. 9. *la race de Mérovée*, the Merovingian dynasty that reigned over the Franks before the Carlovingian, from the end of the fifth century to the middle of the eighth.

l. 12. *Pepin*, i.e. Pepin le Bref, who was crowned by Boniface at Soissons in 752.

l. 16. *un évêque étranger*, i.e. the Pope, bishop of Rome.

l. 23. *serment de fidélité*, oath of fealty, taken by the bishop as a feudal vassal of the king.

l. 25. *sous la troisième race*, i.e. the Capetian dynasty, which lasted from Hugh Capet (987) to Charles IV (1328).

l. 32. *évoqua*. *Évoquer* is here used as a law term, and means to bring a case for decision before a certain court.

l. 38. *au delà de la Loire*, beyond, i.e. to the south of the Loire. This part of France, comprising the portion called Languedoc, differing in race and language and other respects from the north, had never been so fully subject to the crown as the latter.

PAGE 139.

l. 16. *jansénisme*, see above, vol. I. p. 118, l. 35, note.

l. 29. *son temporel*, the temporal property, lands and other possessions of the see, as distinguished from spiritual revenue, i.e. the tenths and other contributions paid by the faithful to the Church.

l. 34. *des religieux*, certain ecclesiastical persons.

l. 37. *à qui cette affaire ressortit*, to whose jurisdiction this affair belongs; *ressortir: je ressors, tu ressors, il ressort, nous ressortissons*, &c.

PAGE 140.

l. 7. *traîné sur la claie*, drawn on the hurdle, sc. to execution.

l. 14. *les pourvus en régale*, those who had been appointed to benefices under the *régale* prerogative.

et leurs fauteurs. "There is no doubt that the Gallican episcopate at this time was pervaded by a spirit of profound subserviency to the will and pleasure of the Sovereign. Louis XIV had reached the culminating point of his prosperity; he was feared and courted abroad, extolled to the skies at home; the arbiter, in fact, of the destinies of Europe. The bishops, although many of them were men of high character and attainments, were not exempt from the weaknesses of humanity; and it is by no means surprising, under the circumstances, that they were found ready to swell the general chorus of courtly adulation." (Jervis, *History of the Church of France*, II. 31, 32.)

l. 22. *parce que &c.* This is an absurd reason to give, for though the Pope had condemned James' unwise and violent proceedings in England, he did so only because James' devotion to Rome was so excessive as to endanger the interests of Romanism. The real reasons of the Pope's hostility in 1689 were the quarrel about the French embassy in Rome (see above, p. 20, l. 1, note), the quarrel about the election of the Archbishop of Cologne (see vol. II. p. 11), and this dispute which Voltaire is now relating. The Pope did not join the allies out of hostility to James, any more than Louis undertook the war out of friendship to James; he did so out of hostility to Louis himself.

l. 26. *catholique*, because, by favouring a Jansenist, he made himself suspected of heresy.

l. 30. *commettait ensemble*. *Commettre* is here used in the sense of *compromettre*, placed in a difficult situation towards each other.

PAGE 141.

l. 13. *Les jansénistes écrivirent quelques libelles.* "L'affaire de la Régale était fort engagée en ce temps-là, et toute flagrante; deux évêques amis des jansénistes s'y étaient des plus compromis. L'un d'eux, M. d'Aleth (Pavillon) venait de mourir en 1677; mais l'autre, M. de Pamiers (Caulet), tenait toujours bon, et soutenait un siège à extinction contre tout l'arsenal gallican et parlementaire du grand roi. Caulet n'était pas personnellement et primitivement très-janséniste; mais il l'était devenu; il avait été l'un des quatre évêques auxiliaires et soutiens de Port-Royal avant la paix. Il n'en fallait pas plus pour faire craindre à Louis XIV que tout le parti ne conspirât, un jour ou l'autre, à entraver son gouvernement, pour réveiller toutes ses fâcheuses préventions d'enfance, et le confirmer dans son ancienne pensée, que l'existence du jansénisme n'était pas compatible avec l'ordre et l'unité d'action qu'il voulut imprimer à son état. On peut dire qu'à cette date, dans son esprit, il y eut idée arrêtée et parti pris de détruire et le jansénisme et la communauté célèbre qui en était le foyer." (Sainte-Beuve, *Port-Royal*, Livre VI.)

l. 18. *de faire un patriarche.* "Le fougueux archevêque de Toulouse, Montchal, accuse dans ses mémoires Richelieu d'avoir eu l'intention de rompre avec la cour de Rome pour se faire élire patriarche, et assure qu'il s'en était ouvert au prince de Condé." (Caillet, *De l'administration en France sous le ministère du cardinal de Richelieu*, 84.)

PAGE 142.

l. 21. *rien n'eut de l'éclat.* "L'administration du cardinal de Fleury fut probe, économe et paisible, à part quelques persécutions contre les jansénistes; mais il sacrifia tout à son repos et à l'alliance de l'Angleterre...Esprit fin, insinuant, mais complètement dépourvu d'initiative et de grandeur." (Lalanne, *Dictionnaire de l'histoire de France.*)

l. 24. *commendataires*, see above, p. 133, l. 34, note.

l. 30. *La querelle des franchises des ambassadeurs.* "Innocent XI ...crut devoir au bon ordre et à la tranquillité de la ville de Rome d'abolir le privilège abusif concédé aux ambassadeurs d'interdire aux officiers de la police pontificale, non pas seulement l'entrée de leur palais, mais celle même des quartiers où ils résidaient. Toutes les puissances catholiques s'empressèrent de reconnaître le droit souverain du Pape, et de renoncer à des *franchises* uniquement profitables aux malfaiteurs dont la ville était remplie. Louis XIV seul n'accorda point à Innocent XI cette marque de déférence." (Trognon, *Histoire de France.*) See above, p. 20, l. 1, note.

l. 39. *qui était &c.*, the apparent boldness of which made it seem less safe than it really was.

PAGE 143.

l. 32. *deux premières races*, sc. the Merovingian and Carlovingian dynasties (A.D. 476—987).

l. 34. *guerres civiles*, the religious wars that devastated France during the latter half of the 16th century.

les agitations, the troubles with the Huguenots.

l. 36. *à quelques exceptions près &c.*, with some few exceptions, to which dominant faults are as much subject as dominant virtues.

PAGE 144.

l. 2. *n'étaient point venus en Provence.* This legend has been discussed with considerable detail by M. Lenthéric in his work entitled *Les villes mortes du Golfe de Lyon*, part II. chap. XII. The arguments which he gives *in favour* of the authenticity of the tradition, if not very conclusive, are extremely ingenious.

l. 3. *eût gouverné l'Église de Paris.* The identification of Dionysius Areopagiticus with the bishop of Paris, first started by Hilduinus, abbot of St Denis (814) has been refuted by Sirmond, de Launoy, Morin, Dubois, Sainte-Marthe and Tillemont.

l. 4. *Les saints supposés.* Dom Mabillon, the learned Benedictine, immortalized himself by his famous *Eusebii Romani ad Theophilum Gallum epistola de cultu sanctorum ignotorum*, 1694, 4to.

l. 9. *en ont triomphé*, have made capital out of them, sc. in theological disputes with the Catholics.

l. 15. *qui n'étaient pas &c.*, which were not within its province: a metaphor from the area of jurisdiction of a law-court.

CHAPTER XXXVI.

l. 22. *qui portaient &c.*, an allusion to the elevation of the host in the sacrament of the Lord's supper.

PAGE 145.

l. 2. *le seul fanatisme*, not "the only fanaticism," but "fanaticism alone."

l. 3. *gymnosophistes*, Indian philosophers who wear no clothes, abstain from eating meat and give themselves up to meditation.

l. 13. *de dessous terre*, sc. out of the Catacombs.

pour la mettre à côté du trône, by his edict of 313.

l. 26. *contre un évêque.* Arius began to preach his doctrines in 312; he was condemned by several councils, chiefly by the one held at Nicæa in 325.

PAGE 146.

l. 2. *au siècle de Charlemagne.* "In the controversy concerning images, the Frank church gave evident proof, not only of its independence of the Romish see, but of its higher theological culture...

Charlemagne caused a refutation of the decrees of the second Nicene council (*Libri Carolini*) to be drawn up (790), and, without being satisfied with Pope Hadrian's reply, the worship of pictures was rejected at the synod of Frankfort (794); according to later accounts, with the approbation of the English church. An embassy which king Michael Balbus sent to Louis le Débonnaire, and to Rome, led to another declaration of the synod of Paris (825) against image-worship, at this time accompanied with an express rebuke of the Pope. The Franks, indeed, were not successful in reconciling the Pope and the Greeks by means of their views; but, on the other hand, neither did the Popes venture to treat the Franks as their predecessors treated the Greeks. Throughout the ninth century, the worship of images continued to be rejected in the empire of the Franks, without the Pope excommunicating any one on that account." (Gieseler, *Compendium of Eccles. History*, vol. II. of the English transl. pp. 267—271.)

l. 9. *guerre des Albigeois*. The crusade (as it was called) against the Albigenses, who lived about Toulouse, was preached by Innocent III in 1207, carried on by Simon de Montfort, and ended in 1229 with the submission of the Albigenses and most of Languedoc. It shows Voltaire's extreme contempt for and ignorance of theology, that he mixes up the worship of images with the doctrines of the Albigenses, who were Manicheans, and those of the Hussites, who demanded the cup in the sacrament of the Lord's supper. The Hussites were the direct spiritual descendants of Wyclif. The confusion is made still worse below (l. 13), where the doctrines of Luther and Zwingli are added to the medley.

l. 13. *fit renaître*. The war of the Hussites ended in 1434 with the battle of Böhmischbrod, and the beginning of the troubles about the sale of indulgences took place in 1517.

l. 14. *les Vaudois*, the people of Savoy, persecuted by their Duke in 1655: see below, p. 147, l. 8, note.

l. 17. *comme un prétexte &c*. It is undoubtedly true that these motives were influential with such princes as those of Saxony and Hesse, who led the movement, but they had nothing to do with the feelings of the masses, without whose aid the princes would have been helpless.

l. 20. *au pouvoir despotique*. But for the Reformation, the French, and the Turks, Charles V, with his enormous possessions, might have established absolute power in Germany.

l. 26. *les temps malheureux*, the disturbances connected with Mary Queen of Scots and the minority of James VI.

l. 28. *que la tyrannie des évêques, qui avait excité tant de plaintes.* "The episcopal church courts, or commission courts, as they were termed, took upon them to find a remedy for the defection occasioned by the scruples of the people. Nine prelates, and thirty-five commissioners from the laity, of whom a bishop, with four assistants, made a quorum, were intrusted with the power of enforcing the acts for the preservation of the newly re-established Episcopal church. These oppressive Ecclesiastical courts were held wherever there was a complaint of non-conformity; and they employed all the rigours of long imprison-

ment, heavy fines and corporal punishment, upon those who either abandoned the worship of their own parish church, or went to hear the doctrine of the Presbyterian clergy, whose private meetings for worship were called *Conventicles*." (Sir Walter Scott.)

l. 32. *les seules villes où &c.*; the towns, where alone &c. The population in Poland, outside the towns, consisted solely of nobles and serfs.

l. 40. *prédicants*. This word is generally used as a term of contempt.

PAGE 147.

l. 8. *leur berceau*. We cannot resist the pleasure of quoting here Milton's justly celebrated sonnet, "On the late massacre in Piedmont."

"Avenge, O Lord, Thy slaughter'd saints, whose bones
Lie scatter'd on the Alpine mountains cold;
Even them who kept Thy truth so pure of old,
When all our fathers worshipp'd stocks and stones,
Forget not; in Thy book record their groans
Who were Thy sheep, and in their ancient fold
Slain by the bloody Piedmontese, that roll'd
Mother with infant down the rocks. Their moans
The vales redoubled to the hills, and they
To heaven. Their martyr'd blood and ashes sow
O'er all the Italian fields, where still doth sway
The triple tyrant; that from these may grow
A hundred fold, who, having learn'd Thy way
Early may fly the Babylonian woe."

l. 19. *parce que les Guises étaient catholiques*. This assertion is so ridiculous that it is not worth refuting.

bouleversèrent l'État à l'envi, vied with each other in disturbing the state. If the rights of conscience had been respected by Francis II, Charles IX and Henry III, Coligny and Condé would never have attempted to *bouleverser* their native country.

l. 22. *quarante ans*, from the conspiracy of Amboise in 1560 to the Treaty of Vervins and the Edict of Nantes in 1598.

l. 24. *sans être entêté d'aucune*, without being vehemently prepossessed in favour of any.

l. 26. *devenu catholique*, in 1593. "Paris," he said, "was well worth a mass."

l. 28. *si longtemps ennemi des rois*. This is another specimen of Voltaire's prejudice or ignorance. The best answer to such an accusation is in the following extract from Calvin's eloquent preface to his *Institution de la religion Chrêtienne:* "Mais je retourne à vous, Sire. Vous ne vous devez esmouvoir de ces faux rapports, par lesquels nos adversaires s'efforcent de vous jetter en quelque crainte et terreur : c'est asçavoir que ce nouvel Evangile (ainsi l'appellent-ils) ne cherche autre chose qu'occasion de sedition et toute impunité de mal faire. Car Dieu n'est point Dieu de division, mais de paix, et le fils de Dieu n'est point ministre de peché, qui est venu pour rompre et destruire les œuvres du

diable. Et quant à nous, nous sommes injustement accusez de telles entreprinses, desquelles nous ne donnasmes jamais la moindre souspeçon du monde. Et il est bien vray-semblable que nous, desquels jamais n'a esté ouïe une seule parole seditieuse, et desquels la vie a toujours esté cogneue simple et paisible, quand nous vivions sous vous, Sire, machinions de renverser les royaumes ! Qui plus est, maintenant estant chassés de nos maisons, nous ne laissons point de prier Dieu pour vostre prosperité, et celle de vostre regne."

PAGE 148.

l. 7. *tout seigneur de fief haut-justicier.* These enjoyed the right known by the name of *jus gladii*, that is to say, they judged all civil and criminal cases, and pronounced sentences of capital punishment, except in cases reserved for the king.

l. 9. *sans haute justice*, i.e. who had either of the lower grades of judicial rights, "moyenne" or "basse justice."

l. 12. *qui ressortissaient &c.*, which had immediate recourse to a (provincial) parliament; i.e. whose inhabitants had the right of going at once before one of the provincial parliaments, such as that of Toulouse, without having first to appear before some inferior court.

l. 22. *du ressort de*, within the jurisdiction of.

l. 25. *admis de droit*, admitted as a matter of right.

l. 40. *la mort &c.* He was murdered by Ravaillac May 14, 1610.

PAGE 149.

l. 1. *la faiblesse &c.* Louis XIII was a minor, and the government was disputed between Maria de' Medici, the regent, and the Duke of Condé with other nobles.

l. 5. *à l'imitation &c.* The "circles" in Germany were districts marked out for the purpose of military organisation.

l. 16. *à la haine contre les favoris.* These favourites were (1) Concino-Concini, marshal d'Ancre, murdered in 1616; (2) Charles d'Albert, duke de Luynes, constable of France, *d.* 1621; (3) Henri Coiffier de Ruzé, marquis de Cinq-Mars, beheaded in 1642.

l. 27. *pour les avoir commandés=parce qu'il les avait commandés.*

l. 33. *osa &c.*, in Jan. 1625.

l. 39. *par les secours &c.* This is a mistake of Voltaire. Rochelle had no aid from England till the second siege, in 1627. On the contrary, the English government lent Richelieu ships to help him in the siege, and brought trouble on themselves in parliament by so doing.

PAGE 150.

l. 3. *cette paix*, the Peace of Montpellier, Feb. 1626.

l. 5. *de nouveau*, the war was renewed in 1627.

l. 7. *c'était la mère du duc de Rohan.* Catherine de Parthenay-Larchevêque (1554—1631).

l. 12. *cette digue.* The mole built by Richelieu was across the harbour, to keep the English out. That built by Alexander enabled him to approach the walls of Tyre.

l. 19. *en avaient,* had such (guards): *les siens,* his (guards).

l. 22. *abandonné,* in April 1629.

l. 25. *se soumettre,* in the Peace of Alais, June 1629.

l. 28. *édit de grâce.* "L'édit de grâce a été pour les Protestants l'inauguration d'une ère nouvelle. Privés de leurs places de sûreté, et de leur organisation politique, exclus peu à peu des emplois de la cour, et de presque toutes les charges civiles, ils se sont trouvés dans l'heureuse impuissance de s'appauvrir par le luxe et l'oisiveté." (Weiss, *Histoire des réfugiés protestants de France.*)

PAGE 151.

l. 13. *entamèrent cette négociation.* "Le cardinal de Richelieu, qui avait écrit dans les loisirs de sa jeunesse une *Méthode des controverses,* tenait à exécuter son plan de réunion. Il fit sonder là-dessus les pasteurs et les synodes provinciaux par son confident, le père Joseph, personnage mystérieux, mais intrigant, délié, actif; et il fut secondé dans son œuvre par un certain Théophile de la Milletière, calviniste équivoque, écrivain de science médiocre, et ambitieux de se faire un nom en appuyant des desseins dont il ne comprenait pas la portée." (de Félice, *Histoire des Protestants de France,* 329.) The other Huguenot alluded to by Voltaire was Petit, *pasteur* and professor at Nismes; he acknowledged his error; La Milletière, on the contrary, abjured his faith, and became a Roman catholic.

l. 19. *la maison royale;* the queen-mother, Maria de' Medici, was his constant opponent, and the queen, Anne of Austria, was almost equally hostile. Gaston, duke of Orleans, was also troublesome.

toute la maison d'Autriche, both branches of the house of Habsburg, i.e. the ruling families of both Austria and Spain, with which France was actively at war from 1635.

l. 20. *Il mourut,* Dec. 1642, at the age of 58. Louis XIII followed him next year.

l. 32. *un fonds,* a plot of ground.

l. 38. *n'eut plus Sedan,* on the 29th of September, 1642, the duke de Bouillon was obliged to deliver up Sedan to the king, as the price of his pardon and his liberty.

PAGE 152.

l. 7. *nommé Hervart.* This financier had already rendered great services to France. "On vit un banquier protestant, Barthélemy Hervart, originaire de la Souabe, mettre sa fortune à la disposition de Richelieu pour aider ce ministre à retenir un corps de 10,000 Suédois qui, faute de solde, allaient l'abandonner au moment même de l'invasion de l'Alsace." (Caillet, *ubi suprà,* p. 114.)

l. 7. *entrèrent dans les fermes &c.*, undertook the office of farming the public revenues, either as chiefs or subordinates.

l. 19. *une cour galante*, a luxurious court.

l. 22. *que du dégoût.* The fact that the style of Marot and of Théodore de Bèze was too archaic for the Frenchmen of the seventeenth century proves no more against the merit of these authors than the pruning down of Madame de Sévigné's correspondence, of Pascal's *Pensées*, and of La Rochefoucauld's maxims does in favour of the good taste of Madame de Pompadour's contemporaries.

PAGE 153.

l. 15. *Les intendants*, agents appointed directly by the king with extensive powers, for the purpose of keeping in check the governors of the various provinces.

l. 28. *pleine d'abondance*, copious, fluent. *Parler d'abondance*, to speak extempore.

l. 30. *eut le bonheur d'être éclairé.* Note the ironical meaning of this sentence. Voltaire says elsewhere: "Beaucoup plus courtisan que philosophe, Pellisson changea de religion, et fit fortune."

l. 34. *maître des requêtes*, receiver of petitions.

l. 36. *économats*, the funds of vacant benefices and dioceses.

l. 39. *département*, office.

PAGE 154.

l. 31. *immeubles*, immoveable property, land and the like.

l. 35. *consistoires*, presbyteries, or councils composed of ministers and elders, as in the Scotch kirk.

l. 37. *pensionnaires*, pupils who paid for their schooling.

On mit les ministres à la taille, the ministers (pastors) were subjected to taxes.

PAGE 155.

l. 1. *notaire*, "officier public qui reçoit et rédige les contrats, les obligations, les testaments, les transactions, et les autres actes volontaires" (Littré). *avocat*, "celui dont la profession est de plaider en justice, ou qui donne des conseils dans son cabinet, et des avis écrits sur les affaires litigieuses" (Littré). *procureur*, or proctor, was the old title for those now called "avoués," "officier ministériel chargé de représenter les parties devant les tribunaux et de faire les actes de procédure" (Littré). It will thus be seen that while the "avocat" represents our "barrister," whether as a pleader or a consulting barrister, the "notaire" and the "procureur" undertook the duties of a solicitor.

l. 13. *que Pellisson pour en faire.* Madame d'Hervart's maiden name was Esther Vimar. In an interesting biographical notice contributed to the *Revue Historique*, vols. X and XI, M. Depping says of her daughter, Madame de Gouvernet: "Zêlée protestante, comme sa mère, elle passa en Angleterre avec celle-ci, lors de la révocation de

l'édit de Nantes, et sur la terre d'exil, ces deux femmes énergiques continuèrent le bien qu'elles faisaient à leurs coréligionnaires."

l. 22. *le petit-fils du pasteur Chamier.* His name was *Moïse* or *Antoine;* he was 28 years old when, at the instigation of the Jesuits, he was broken on the rack in front of his father's house.

PAGE 156.

l. 10. *Christine*, queen of Sweden, daughter of Gustavus Adolphus. She was converted from Protestantism to Romanism, and gave up her kingdom in 1654 to her cousin Charles X.

l. 29. *ouvertement rompu &c.*, see above, p. 141.

PAGE 157.

l. 28. *la Hollande*, when the dykes were opened to save the country in the invasion of 1672: see above, vol. I. chap. X. p. 120 ff.

l. 29. *le Palatinat*, in 1688-9: see above, vol. II. chap. XVI. p. 27.

PAGE 158.

l. 29. *dans les pays méridionaux*, the south of France, from the time of the Albigenses onward, showed a tendency towards religious enthusiasm, and this portion of France was the stronghold of Protestantism.

PAGE 159.

l. 12. *Elles peuplèrent &c.:* the Great Elector, Frederick William of Prussia, received a large number into Berlin.

l. 15. *Un faubourg...de Londres*, Spitalfields.

l. 21. *d'espèces*, of specie.

l. 25. *tant de cruautés:* see above, p. 147, l. 8, and note.

l. 32. *pour la plupart.* "M. Weiss raconte dans son histoire des Protestants français que Duquesne abandonna son projet parce qu'il apprit que des vaisseaux de guerre partaient de France avec ordre de s'opposer à son débarquement dans l'île Bourbon, et qu'il ne voulut pas s'exposer à violer le serment qu'il avait fait à son père de ne jamais combattre les Français." (Haag, *La France Protestante.*)

PAGE 160.

l. 5. *pour l'Amérique.* A very interesting account of the sufferings undergone by the Protestants shipped off to America will be found in a little book entitled *Un déporté pour la foi: quatre lettres du Sieur Serres de Montpellier, prisonnier à Aigues-mortes, et déporté aux Antilles après la Révocation de l'édit de Nantes.* A new edition of this brochure has been recently (1881) published in Paris by M. Matthieu Lelièvre.

l. 19. *Tous les temples détruits, tous les ministres bannis*, a grammatical form corresponding to the Latin ablative absolute.

l. 27. *M. de Bâville.* Lamoignon de Bâville. "Pendant trente-trois ans il fut le suprême administrateur, ou, comme on l'appelait, le roi du Languedoc. Il avait pour devise: *Toujours prêt, jamais pressé.* C'était un homme calme, méthodique, dur, n'ayant de passion que celle du pouvoir, ordonnant froidement les plus affreux supplices, faisant pendre, décapiter, écarteler soixante, quatre-vingts personnes à la fois, dévaster des cantons entiers, brûler des bourgs et des villages, non par zèle religieux, mais par raison d'état. Il avait en lui du Louis XI, du Richelieu, du Robespierre, et subordonnait à sa politique sans entrailles les souffrances, les tortures, le meurtre de tout un peuple. Bâville fut, selon le mot d'un contemporain, la terreur et l'horreur du Languedoc." (de Félice, *Histoire des Protestants*, 435.)

PAGE 161.

l. 33. *Jurius propheta.* "Sa bonne foi, même lorsqu'il s'imagina follement de prédire, pour l'année 1689, la ruine du Papisme et le rétablissement de l'Église protestante en France, nous semble évidente. Sa constitution nerveuse, son imagination ardente, son esprit naturellement exalté suffisent pour expliquer un phénomène psychologique que nous avons vu se reproduire de nos jours chez d'autres exilés... Il est probable que s'il avait su contenir dans de sages bornes son zèle pour l'orthodoxie calviniste, et surtout, s'il n'avait pas laissé percer aussi ouvertement sa haine contre Bayle, son ancien ami,...sa réputation y aurait gagné, et Voltaire n'aurait pas osé écrire dans un de ses discours en vers:

'Par le fougueux Jurieu Bayle persécuté
Sera des bons esprits à jamais respecté,
Et le nom de Jurieu, son rival fanatique,
N'est aujourd'hui connu que par l'horreur publique.'"

(*La France Protestante.*)

PAGE 162.

l. 21. *de la province.* "L'apostat Brueys...affirme que Brousson fut convaincu d'avoir dressé un projet d'invasion de concert avec Vincens et le comte de Schomberg. Superville, dans ses lettres sur les devoirs de l'Église affligée, et Larrey, dans son histoire de France sous le règne de Louis XIV, ont déjà pris la peine de réfuter cette calomnie." (*La France Protestante.*)

PAGE 163.

l. 6. *receveurs de la capitation*, collectors of the poll-tax.

l. 28. *de puissants secours.* "Marlborough had been (1706) for some time in communication with the marquis de Guiscard who was a refugee from the Cévennes, and profuse of promises as is the wont of exiles. He was certain, he said, the Protestants of Languedoc would rise in arms once more as soon as a friendly force appeared in sight of their hills. Both Marlborough and St John lent an ear to his representations, and had directed twelve regiments of foot with some dragoons to assemble at Portsmouth, there to embark, as soon as the arrangements

should be ready. The troops were to be headed by Lord Rivers, and accompanied by de Guiscard with other French Protestant officers. Landing at Blaye near the mouth of the Gironde, they would endeavour to raise the Cévennes in insurrection, and failing in that object, they might burn the ships at Rochefort on their return. In any event it was thought that this expedition would prevent the French from sending reinforcements either in Italy or Spain." (Lord Stanhope, *Reign of Queen Anne*, pp. 213, 214.)

l. 31. *Ce cri séduit partout la populace.* It is not only the *populace* to whom the cry of freedom of conscience appeals; Voltaire himself did the utmost to diffuse a principle without which life would be intolerable.

PAGE 164.

l. 19. *d'une physionomie douce et agréable.* "'He was of very mean appearance,' says speaker Onslow (notes to Burnet's history)." (Stanhope's *Queen Anne*, p. 162.)

PAGE 165.

l. 7. *sans raisonner*, without further questioning.

l. 9. *la bataille d'Hochstedt*, or Blenheim, in 1704.

PAGE 166.

l. 5. *On leur faisait &c.*, they contrived to send them money by way of Geneva.

l. 7. *intelligences*, connections.

l. 33. *de ces énergumènes*, from the Greek word meaning "possessed of a devil." Transl. enthusiasts. "Mis en demeure de se prononcer par l'évêque de Londres, le consistoire de l'église de la Savoie, présidé par Armand Dubourdieu, déclara, après quelques conférences avec les prophètes cévenols, que 'les mouvements de ces inspirés n'étaient que l'effet d'une habitude volontaire et indigne de la sagesse du Saint-Esprit.' Cette décision, qui fut lue le 5 janvier 1707, dans toutes les chaires des églises françaises en Angleterre, exaspéra les prophètes, et faillit causer une émeute à Londres." (*La France Protestante.*)

l. 37. *les hommes à miracles*, miracle-mongers; *les hommes qui font des miracles.*

PAGE 167.

l. 4. *l'évangélique et la réformée*, the Lutheran and the Calvinist. The latter had not been recognised by the Peace of Religion in 1555, and the grievances of which the Calvinists consequently had to complain were one of the chief causes of the Thirty Years' War, which was concluded by the Peace of Westphalia in 1648.

l. 6. *Provinces-Unies*, i.e. the United Netherlands, so called in opposition to the southern provinces which adhered to Romanism and Spain, and became the Spanish Netherlands. The former now form the kingdom of Holland, the latter the kingdom of Belgium.

BIOGRAPHICAL INDEX.

[N.B. *The names with an asterisk prefixed are those of memoir-writers belonging to the reign of Louis XIV, but not necessarily mentioned in Voltaire's work.*]

ABEILLE (Gaspard), an *abbé* and a poet [1648-1718], member of the Académie Française; composed several tragedies and operas which have long since been forgotten.

ABLANCOURT (Nicolas Perrot d') [1606-1664], one of the earliest of the Academicians. His translations of Lucian, Thucydides, Cæsar and Tacitus were nicknamed *Les belles infidèles*.

ADDISON (Joseph) [1672-1719]. The celebrated essayist; his tragedy of *Cato* was brought out in 1713.

ADELAÏDE DE SAVOIE, duchesse de Bourgogne [1685-1712], one of the principal ornaments of the court of Louis XIV. "Douce, timide, mais adroite, bonne jusqu'à craindre de faire la moindre peine à personne." (Saint-Simon.)

AIGUILLON (Marie Madeleine de Vignerod, dame de Combalet, duchesse d') [1604-1675], niece of Cardinal Richelieu, spent her large fortune in works of charity.

ALEMBERT (Jean le Rond d') [1717-1773], the well-known *collaborateur* of Diderot in the editorship of the *Encyclopédie*, equally distinguished as a mathematician and a prose-writer.

ALEXANDRE VII (Fabio Chigi) [1599-1667], elected Pope in 1655. One of the worthiest representatives of the Papacy. "Sa conduite morale et religieuse ne le rend pas indigne d'estime." (Dubois, in the *Biog. universelle.*)

ALEXANDRE VIII (Pietro Ottoboni) [1610-1691], elected Pope in 1689.

ALIGRE (Étienne d') [1592-1677], director of the finances [1648], keeper of the seals [1672], chancellor of France [1674].

ALLACCI (Leo)- in Latin *Allatius* [1586—1669], a distinguished oriental scholar and liturgical writer; librarian of the Vatican in 1661. "Beaucoup plus de lecture et de savoir que d'esprit et de jugement." (Nicéron.)

ANGÉLY (L') court-jester to Louis XIII and Louis XIV, had been a stable-boy in the household of the Prince de Condé. Boileau names him in his first and eighth satires.

ANGUIER (François) [1604-1669], a well-known sculptor. His best work, the mausoleum of Henry de Montmorency, is in the chapel of the *Lycée*, at Moulins.

ANNE D'AUTRICHE [1602-1666], eldest daughter of Philip III, king of Spain—queen of France—married to Louis XIII (1615). "Princesse fière de son rang, ferme dans l'infortune." (Fiévée.)

des mots et la juste mesure des périodes." He did for prose what Malherbe accomplished for poetry.

BANDURI (Anselmo) [1670-1743], a Benedictine monk, professor of ecclesiastical history at Pisa.

BARBIER D'AUCOUR (Jean) [1641-1694], of some reputation as a writer, took the part of the Port-Royalists against the Jesuits.

BARDIN (Pierre) [1590-1637], one of the earliest members of the Académie Française; otherwise quite unknown to fame.

BARO (Balthasar) [1600-1650], a very third-rate poet, finished d'Urfé's *Astrée* and wrote three or four tragedies now utterly forgotten.

BARON (Michel Boyron, better known as) [1563-1729], a celebrated actor, the pupil and friend of Molière, author of a few comedies, the best of which is *l'homme à bonnes fortunes*.

* BASSOMPIERRE (François de) [1579-1646], marshal of France. It has been said of his memoirs: "C'est une lecture piquante, et qui offre de précieux renseignements."

BAUDOIN (Jean) [? 1584 ? 1590-1650], has published some translations from the Greek and Latin classics.

BAUTRU (Guillaume), comte de Serrant [1588-1665], councillor of state, ambassador, &c., celebrated for his *bons-mots*.

BAVILLE. See LAMOIGNON.

BAYLE (Pierre) [1647-1706], a well-known scholar, journalist and philosopher. "Bayle est presque le seul compilateur qui ait du goût." (Voltaire.)

BAZIN DE BEZONS (Claude) [1627-1684], *intendant* of the province of Languedoc.

BEAUBRUN (Charles) [*d.* in 1692], distinguished as a painter.

BEAUBRUN (Henri) [*d.* 1677], portrait-painter, and professor at the academy.

BEAUFORT (François de Vendôme, duc de) [1616-1669], grandson of Henry IV; took an active part in the Fronde war, and received the nickname of "le roi des Halles" on account of his popularity with the mob.

BEAUMANOIR (Philippe de Remi, sieur de) [*d.* in 1296], one of the most celebrated lawyers of the middle ages; his reputation rests upon the *Coutumes du Beauvaisis* which were finished in 1283.

BEAUMELLE (Laurent Angliviel de la) [1727-1773]. The friendship with which Maupertuis honoured him contributed in a great measure to exasperate Voltaire, whose behaviour towards the author of the *Notes au siècle de Louis XIV* was most unfair.

BEAUMONT DE PÉRÉFIXE (Hardouin de) [1605-1670], tutor to Louis XIV (1644), bishop of Rodez (1648), archbishop of Paris (1662), author of an excellent history of Henry IV.

BEAUVAIS (Catherine Henriette Bellier de) [*d.* 1690], had been first *femme de chambre* to the queen Anne of Austria; she was expelled in 1649 on account of her scandalous living.

BEAUVILLIERS (Paul, duc de St Aignan, then duc de) [1648-1714], president of the board of finances, successively governor of the dauphin and of the duc d'Anjou. Minister of state (1691). Had married a daughter of Colbert.

BELLIÈVRE (Nicolas de) [1583-1650], councillor of state, *président à mortier* in the Parlement of Paris.

BENSERADE (Isaac de) [1612-1691], obtained much reputation by his poetry. The *Métamorphoses d'Ovide mises en rondeaux* are ridiculously bad. His famous sonnet on *Job*, pitted against Voiture's *sonnet sur la princesse Uranie*, gave rise to a literary warfare, the judges being divided into *Jobelins* and *Uranists*.

BERNINI (Lorenzo), *le cavalier Bernin* [1598-1680], distinguished as a painter, a statuary, and an architect, was surnamed the second Michael Angelo.

BERNOUILLI (Jacques) [1654-1705], professor of mathematics at the university of Bâle, one of the first *savants* who applied the principles of the differential calculus.

BERNOUILLI (Jean) [1667-1748], brother of the foregoing, whom he succeeded in the chair of mathematics, after having been (1695) professor at Groningen.

* BERTHOD (Father) served the royalist cause during the wars of the Fronde, accepted the dangerous mission of reducing to obedience the city of Bordeaux, and left on this episode some memoirs written with much simplicity and modesty.

BERWICK (James Fitzjames, duke of) [1660-1734], natural son of James II of England; marshal of France [1710].

BIANCHINI (Francesco) [1662-1729], an Italian astronomer and antiquarian.

BIGNON (Jérôme) [1589-1656], celebrated as a magistrate and a scholar. Was tutor to the Dauphin (Louis XIII), and advocate general in the Parlement of Paris.

BIGNON (Jean Paul) [1662-1743], a member of the oratory, librarian and preacher to the king; grandson of the above.

BLONDEL (François] [1618-1686], a distinguished architect and *littérateur*, professor of mathematics to the Dauphin.

BOERHAAVE (Hermann) [1668-1738], celebrated throughout Europe as a physician.

BOILEAU-DESPRÉAUX (Nicolas) [1636-1711], the well-known poet and oracle of the French *classical* school. His mock-heroic poem *le Lutrin* is his best work.

BOILEAU (Charles) [? 1648-1704], abbé de Beaulieu; enjoyed some reputation as a preacher.

BOILEAU (Gilles) [1631-1669], eldest brother of Despréaux, and his rival in satirical powers. Turned Ménage, Costar and Scarron into ridicule.

BOISGUILLEBERT (Pierre le Pesant de) [died in 1714]. His *Détail de la France sous Louis XIV* (1695), and his *Factum de la France* (1707) brought him into disgrace.

BOISROBERT (François le Métel, abbé de) [1592-1662], owed his fortune to his wits; was one of the five collaborateurs of Cardinal Richelieu, and wrote, besides, on his own account, eighteen plays.

BOISSAT (Pierre) [1603-1662] wrote some historical works.

BOIVIN (Louis) [1649-1724] has composed some valuable works on chronology.

BONIFACE (or rather *Winfrid*) [? 680-755], missionary and prelate; bishop [723], archb. of Mainz [? 751].

BONIFACE VIII (Benedetto Cajetano), cardinal [1281], pope [1294], died [1303].

BOSSE (Abraham) (1611-1678), distinguished as an engraver; lecturer on perspective at the Académie de peinture, from which he was excluded on account of his quarrels with the director, Lebrun.

BOUGAINVILLE (Louis Antoine) [1729-1811], well known for his travels and his scientific researches.

BOUILLON (Henri de la Tour d'Auvergne, duc de), marshal of France [1592], died [1623].

BOUILLON (Frédéric Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de) [1605-1652], took a prominent part in the war of the Fronde. "D'un sens profond et d'une valeur éprouvée." (de Retz.)

BOULLOGNE (Louis) [*d.* 1674], painter in ordinary to the king, and father of the following.

BOULLOGNE (Bon) [1649-1717], professor at the Académie de peinture; his picture representing the fight of Hercules with the Centaurs is at the Louvre. "Dessinait bien, et avait un coloris vigoureux." (Durdent, in the *Biog. univ.*)

BOULLOGNE (Madeleine) [1646-1710], sister of the foregoing, and an agreeable painter of flowers and fruit.

BOULLOGNE (Geneviève) [1645-1709] painted in the same style as her sister Madeleine. Note that the name of the family is variously spelt *Boullogne* and *Boulogne*.

BOURDALOUE (Louis) [1632-1704], one of the most distinguished pulpit orators of the age of Louis XIV. He was a Jesuit, and it has been truly said of him: "Sa conduite est la meilleure réponse qu'on puisse faire aux *Lettres Provinciales*."

BOURDON (Sébastien) [1616-1671] was painter to Queen Christina of Sweden. His productions are of very unequal merit, owing chiefly to the vivacity of his imagination. The crucifixion of St Peter, at Notre Dame of Paris, is his best work.

BOURZEYS (Amable de) [1606-1670], a *littérateur*, a divine and a diplomatist.

BOYER (Claude) [1618-1698], author of several plays which were turned into ridicule by Racine and Boileau.

BOYLE (Robert) [1626-1691], a natural philosopher of much reputation.

BRADLEY (James) [1693-1762], a distinguished astronomer and mathematician.

BRAMANTE D'URBINO (Francesco Lazzari) [1444-1514], a great Italian architect.

* BRÉGY (Charlotte Saumaise de Chazan, comtesse de) [1619-1693], niece of the celebrated Salmasius, and lady in waiting on Anne of Austria. The memoirs generally ascribed to her husband extend from 1643 to 1690.

* BRIENNE (Henri Auguste de Loménie, comte de) [1595-1666], secretary of state, and minister of foreign affairs. His memoirs are extremely valuable. "Style simple et grande exactitude."

BRISSAC (Albert de Grillet de) [*d.* in 1713], field marshal (1688), governor of the town of Guise (1691), lieutenant general (1693). An excellent officer, and a great favourite of Louis XIV.

BROSSE (Jacques de), a distinguished architect, built the palace of the Luxembourg and the portal of the church of St Gervais in Paris. The date of his birth and that of his death are both unknown.

BROUSSON (Claude) [1647-1698], a Protestant minister; died a martyr to the cause of religious freedom.

BUCKINGHAM (George Villiers, duke of) [1627-1688], an agreeable poet, and a man of great conversational powers, but a most despicable character, and a worthless statesman.

BURNET (Gilbert) [1643-1715], bishop of Salisbury [1689]. His works, full of curious information, are not always accurate, and they display the spirit of a thorough partisan.

*BUSSY-RABUTIN (Roger de Rabutin, comte de Bussy, better known as) [1618-1693]. If his conduct as a courtier and a nobleman is thoroughly despicable, his intellectual merits are of a high order. The collection of his memoirs and of his correspondence proves, to quote the *Biog. universelle*, "que la France avait un grand écrivain de plus."

CAILLIÈRES (François) [1645-1717], a writer and a diplomatist; took a part in the preliminaries which led to the peace of Ryswick.

*CAMPION (Henri de) [1613-1663], a retainer of the duc de Beaufort, whom he assisted in his plots against Mazarin. Has left some valuable memoirs.

CAMPISTRON (Jean Galbert de) [1656-1713], a very inferior dramatic writer.

CARCAVI (Pierre de) [*d.* in 1684], celebrated as a geometrician; was appointed in 1663 keeper of the king's library.

CARLOMAN, son of Charles-Martel; died in 754.

CASSAGNE (the abbé Jacques) [1636-1679], one of Boileau's *victims*; was keeper of the king's library.

CASSINI (Jean Dominique) [1625-1712], the famous astronomer. Professor at the university of Bologna. Settled in France and received in 1673 letters of naturalisation.

CASSINI (Jacques) [1669-1756], son of the foregoing, and equally distinguished as an astronomer.

CATHERINE DE' MEDICI [1519-1589], married [1533] Henry, duc d'Orléans, afterwards Dauphin [1536], and finally [1547] king under the title of Henry II.

CATHERINE II [1729-1796], empress of Russia [1762].

CAULET (François-Étienne de) [1610-1680], bishop of Pamiers [1644], an able and faithful friend of the Port-Royalists, and of Jansenism.

CAUMARTIN (Jean François Paul de) [1668-1733], bishop of Vannes [1717], and of Blois [1719].

CAUVIGNY-COLOMBY (François) [? 1588-? 1648] was a kind of *public orator* to the king; has left some translations of the Latin classics.

CAVALIER (Jean) [1680-1740], the famous leader of the *Camisards* in their rebellion against the despotism of Louis XIV.

* CAYLUS (Marthe Marguerite de Villette de Murcay, marquise de) [1673-1729], niece of Madame de Maintenon. M. Sainte-Beuve says of her memoirs: "Suite rapide de portraits et de croquis; elle y excelle."

LA CHAMBRE (Martin Cureau de) [? 1594-1675], a physician and a writer.

LA CHAMBRE (Pierre Cureau de) [*d.* in 1693], son of the foregoing, and like him, a member of the Académie Française.

CHAMIER (Daniel) [1570-1621], a Protestant divine and controversialist, professor at Montauban.

CHAMILLARD (Jean François), bishop of Dol (1692), and of Senlis (1702), senior chaplain to the Dauphine (1704), *d.* 1714.

CHAMILLARD (Michel de) [1651-1721], comptroller general of the finances [1699], minister of war [1701], one of the most inefficient of statesmen; owed his extraordinary fortune to his skill at billiards. On his appointment to the war office a squib was circulated of which the following are the first lines:

"Heureux Chamillard
Qu'un coup de billard
A mis dans la France
Sur notre finance,
Par un coup d'hasard
Tu es sur la terre
Le dieu de la guerre."

CHAMPAGNE (Philippe de) [? 1602-1674], a celebrated French painter. "Ses compositions sont plus savantes que poétiques."

CHAMPAGNE (Jean-Baptiste) [1635-1681], nephew of the foregoing, and eminent also as a painter.

CHAPELAIN (Jean) [1595-1674], ridiculous as a poet, but a man of good learning, and an enlightened and generous patron of literature.

CHARLEMAGNE [742-814], crowned emperor of the West [800].

CHARLES II, king of Spain [1660-1700], ascended the throne [1665], the last of the elder branch of Austrian princes who reigned in Spain.

CHARLES II [1630-1685], ascended the throne of England in 1660.

CHARLES VI [1368-1422], succeeded to the throne of France in 1380.

CHARPENTIER (François) [1620-1702], a distinguished critic and grammarian.

CHAUMONT (Paul Philippe), bishop of Dax, keeper of the king's private library; *d.* 1697.

CHEVREUSE (Marie de Rohan-Montbazon, duchesse de) [1600-1679], celebrated for her attachment to Anne of Austria, and for the persecution she had to suffer in consequence from Cardinal Richelieu.

CHIABRERA (Gabriele) [1552-1637], a celebrated Italian poet.

CHILPÉRIC I, the youngest son of Clotaire I, king of Soissons [561], murdered [584].

* CHOISY (François Timoléon, abbé de) [1644-1724], prior of Saint-Lô, contributed to the election of Pope Innocent XI, and went as a

missionary to Siam. "A laissé des mémoires agréablement écrits." (Lalanne.)

CHOMEL (Pierre Jean Baptiste) [1671-1740], a well-known botanist and physician.

CHRISTINA-ALESSANDRA [1626-1689], queen of Sweden in 1632.

CLAUDE (Clemens Claudius) [9th century], bishop of Turin [817], chaplain to Louis le Débonnaire; *d.* 839.

CLEREMBAULT (Jules de), abbot of St Taurin at Evreux, *d.* 1714.

CLERMONT-TONNERRE (François de) [1629-1701], bishop of Noyon [1661].

COISLIN (Armand du Cambout, marquis, then duc de) [1635-1702], a peer of France.

COISLIN (Henri Charles du Cambout de) [1663-1732], son of the foregoing; bishop of Metz [1697].

COISLIN (Pierre du Cambout, duc de) [1664-1710], a peer of France, brother of the foregoing.

COLBERT (Jean Baptiste) [1619-1683], minister and secretary of state, comptroller general of the finances. "Fit tout ce qu'il pouvait pour le bonheur de la France, mais ne fit jamais tout ce qu'il voulait." (Weiss.)

COLBERT (Jacques Nicolas) [1655-1707], second son of the statesman, archbp. of Rouen [1691].

* COLIGNY-SALIGNY (Jean, comte de) [1617-1686], followed Condé in the wars of the Fronde, and played a brilliant part in the defeat of the Turks near St Gothard. His memoirs are full of interesting details on the minority of Louis XIV.

COLLETET (Guillaume) [1598-1659], a writer of some talent, but of very questionable behaviour. The ms. of his voluminous history of the French poets was destroyed during the *commune* (1871).

CONDÉ (Louis II de Bourbon, prince de), "le grand Condé" [1621-1686], one of the greatest of French generals, the rival of Turenne, whom he succeeded [1675] in the campaign against Montecuculli.

*CONRART (Valentin) [1603—1675], may be considered as the real originator of the Académie Française, and was a man of great taste although he wrote very little. Boileau says,

> "Ainsi, craignant toujours un funeste accident,
> J'imite de Conrart le silence prudent."

COPERNIC (Nicolas) [1473-1543], the celebrated astronomer; his views on the system of the universe are explained in a work entitled *de revolutionibus orbium celestium* which was published the very year of his death.

CORDEMOY (Giraud de) [1626-1684], reader to the Dauphin.

CORNEILLE (Pierre) [1606-1684], "the father of French tragedy." *Le Cid* [1636]—*Horace, Cinna* [1639]—*Polyeucte* [1640]—*Rodogune* [1646].

CORNEILLE (Thomas) [1625-1709], brother of the foregoing, and next to him the best French dramatic writer before Racine appeared. *Ariane* [1672]—*le comte d'Essex* [1678].

*COSNAC (Daniel de) [1630-1708], bishop of Valence [1654]; arch-

bishop of Aix [1687]. "Ses mémoires, écrits par un homme d'esprit, qui avait été mêlé à toutes les intrigues de la cour, offrent un vif intérêt." (Bouillet.)

COSTAR (Pierre) [1603-1660], one of the staunch friends of Madame de Rambouillet, and an enthusiastic admirer of Voiture, led a dissipated life for an *abbé*, and was said to be *le plus galant des pédants et le plus pédant des galants.*

COTIN (Charles) [1604-1682], one of the best known of the *précieux*, the great rival of Benserade, and the victim of Boileau and Molière, who turned him into ridicule under the nickname of *Trissotin.*

COUSTOU (Nicolas) [1658-1733], a celebrated sculptor, many of his works are in the gardens of the Tuileries, the park of Versailles, the cathedral of Paris.

COUSTOU (Guillaume) [1677-1740], brother of the foregoing, and his equal as a sculptor. The two horses, known as the *Chevaux de Marly*, which stand at the entrance of the Champs-Élysées in Paris, are his work.

COYPEL (Antoine) [1661-1722], a distinguished artist; painter to the duke of Orleans and to the king (1716); some of his best works are at the Louvre.

COYPEL (Charles-Antoine) [1694-1752], was the son and pupil of the foregoing; the palace of Compiègne, the museum of Nantes and that of Nancy contain his chief productions.

COYSEVOX (Antoine) [1640-1720]; the gardens of Versailles and Marcy have been embellished by the works of this excellent sculptor.

CRÉQUI (Charles III, Sire de) [1623-1687], lieutenant-general [1651], duke and peer [1653]; was ambassador at Rome [1662], and in England.

CROMWELL (Oliver) [1599-1658], Lord Protector of England [1653].

CUPER (Gisbert) [1644-1716], professor of history at Deventer, a well-known scholar and archæologist.

DACIER (André) [1651-1722], one of the most eminent of modern scholars; published several editions and translations of classical authors, perpetual secretary of the Académie Française [1713]. His wife (Anne-Lefèvre, daughter of the well-known Tanneguy Lefèvre) was equally celebrated for her learning.

DACQUIN. See AQUIN.

DANCHET (Antoine) [1671-1748], a dramatic poet. His tragedies are described as "maladroites imitations de Racine, sans invention ni poésie."

*DANGEAU (Philippe de Courcillon, marquis de) [1638-1720]; his journal, extending from 1684 to 1720, completes Saint-Simon's memoirs, and may be regarded as a storehouse of the most valuable information on the court of Louis XIV.

DANGEAU (Louis de Courcillon, abbé de) [1643-1723], brother of the foregoing, wrote several treatises on grammar, heraldry and geography.

DAUDÉ (Pierre) [1681-1754], a French protestant minister and writer.

DE BOZE (Claude Gros) [1680-1753], a well-known archæologist and scholar. "Critique sagace et judicieux."

DESCARTES (René) [1596-1650], divides with Lord Bacon the honour of having reformed philosophy. (*Discours de la méthode*, 1637—*Méditations philosophiques*, 1641.)

DESMARETS DE SAINT SORLIN (Jean) [1595-1676] was the first chancellor of the Académie Française; the only one of his numerous works which obtained any reputation was his comedy *les Visionnaires*, on account of the allusions it contains to Madame de Sablé, Madame de Rambouillet, and other persons of that time.

DESMARETS (Nicolas) [1650-1721], nephew of Colbert; comptroller-general of the finances [1708] where he succeeded Chamillard.

DESMARETS (François Séraphin Regnier) [1632-1713], took a very important part in the composition of the grammar and dictionary published by the Académie Française.

DIAMANTE (J. B.), a Spanish dramatist who flourished about the middle of the seventeenth century.

DORBAY (François), *d.* 1697, a distinguished architect.

DORSET. See SACKVILLE.

DOUJAT (Jean) [1609-1688), historiographer of France, a lawyer and an elegant writer.

DREVET (Pierre) [1664-1739], a celebrated engraver; his best works are the portraits of Louis XIV, Villars, Boileau, Dangeau, Cardinal Fleury, &c.

DRYDEN (John) [1631-1700]. "Reason in rhyme was his peculiar delight. His prose may rank with the best in the English language." (Rose.)

DU BOIS (Philippe Goibaud) [1626-1694]. After having begun by teaching music and dancing, he applied himself to classical studies, and became a good scholar. Published translations of some of the works of Cicero and St Augustine.

DU BOS (Jean Baptiste) [1670-1742]; his best known work is entitled *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, 1734; its object is to prove that the Franks settled in Gaul peacefully and without any conquest.

DU CHAILA, a Roman catholic priest who persecuted the Huguenots.

*DU CLOS (Charles Pineau) [1704-1772]; his *Mémoires secrets des règnes de Louis XIV et de Louis XV* were published after his death; they were chiefly borrowed from Saint-Simon's mss., and have accordingly lost some of their interest.

*DUGUAY-TROUIN (René) [1673-1736]. This celebrated sailor has left some memoirs which were published for the first time in 1740.

DUILLIER. See FATIO.

DUPERRON (Jacques Davy) [1556-1618], bishop of Evreux [1591] and of Sens [1604], cardinal; "l'ambition paraît avoir été sa seule passion, et il l'étendit même à la littérature, où il croyait occuper un des premiers rangs."

*DUPLESSIS-BELLIÈVRE (Susanne de Bruc, marquise), *d.* 1705, aged nearly one hundred years. She was a relative of Foucquet, and his most devoted friend. Lost her husband in 1658.

DU VERNEY (Joseph Guichard) [1648-1730], a distinguished anatomist, professor at the Jardin du Roi.

EDELINCK (Gérard) [1640-1705], a celebrated engraver; his portraits of Le Brun and of Philippe de Champagne, and his reproductions of some of Raphael's master-pieces are well-known.

ÉPERNON (Bernard de Nogaret, duc de Nogaret, and afterwards duc d') [1592-1661], governor of Guienne, colonel-general of the French infantry.

ESPRIT (Jacques) [1611-1678], a member of the Académie Française.

ESTRÉES (Victor Marie, comte, and then duc d') [1660-1737], marshal of France [1703], member of the Académie Française.

ESTRÉES (Jean d') [1666-1718], archbp. of Cambrai [1716], member of the Académie Française, brother of the foregoing.

ESTRÉES (César d') [1628-1714], an able diplomatist, bishop of Laon [1655-1681], cardinal, abbot of St Germain des Prés, member of the Académie Française.

FAGON (Guy-Crescence) [1638-1718], a well-known physician and botanist; physician to Louis XIV; member of the Académie des sciences.

FARET (Nicolas) [1600-1646], a wretched poet, turned into ridicule by Boileau; one of the earliest members of the Académie Française.

"Chère rime de *cabaret*,
Mon cœur, mon aimable Faret."

Unfortunately this couplet of Saint-Amant's was rather justified by Faret's bibulous propensities.

FATIO DE DUILLIER (Nicolas) [1664-1753], well known as a geometrician, "avait le génie propre aux découvertes et à l'invention."

FÉLIBIEN (André) [1619-1695], celebrated as an architect and an antiquary; member of the Académie d'architecture, and of the Académie des inscriptions et belles-lettres.

FÉLIBIEN (Jean François) [1658-1733], son of the above, an architect and a *littérateur;* belonged to the Académie d'architecture, and the Académie de peinture.

FÉNELON (François de Salignac de la Mothe) [1651-1715], tutor to the duke of Burgundy [1689], archbp. of Cambrai [1695], member of the Académie Française; a conscientious prelate, and an amiable, enlightened and virtuous man.

FÉNELON (Gabriel Jacques de Salignac, marquis de la Mothe) [1688-1746], nephew of the archbishop, a general and a diplomatist.

FILICAJA (Vincenzo da) [1642-1707], an elegant Italian poet.

FLÉCHIER (Esprit) [1632-1710], member of the Académie Française, bishop of Lavaur [1685], and of Nîmes, a celebrated pulpit orator and writer. "On l'a appelé l'Isocrate français." Is very far below Bossuet in sublimity and vigour of style.

FLEURY (Claude) [1641-1723], confessor to Louis XV. member of

the Académie Française. His Church history, published for the first time in 1691 is still much valued. "Il a un caractère de candeur qui ne rabaisse pas l'écrivain, et qui fait estimer l'homme." (La Harpe.)

FLEURY (André Hercule de) [1653-1743], a well-known statesman and diplomatist; bishop of Fréjus [1698], abbot of Tournus [1715], minister of state [1726], cardinal and academician.

FONTAINE (Pierre de), a celebrated jurist of the 13th century; did much for the reform of custom law.

FONTANGES (Marie Angélique Scoraille de Roussille, duchesse de) [1661-1681], one of the numerous mistresses of Louis XIV.

*FONTENAY-MAREUIL (François Duval, marquis de), [1594-1665], lieutenant-general, ambassador in England [1629], and at Rome [1641, 1647]; has left some valuable memoirs.

FONTENELLE (Bernard le Bouvier de) [1657-1757], distinguished himself in almost every branch of literature. An academician.

FONTEVRAULT (Marie Madeleine Gabrielle de Rochechouart-Mortemart, abbess of) [1647-1704], sister of Madame de Thianges and of Madame de Montespan, one of the most distinguished representatives of a family every member of which was remarkable for wit and intellectual power ("*l'esprit des Mortemart*"). Was a good Greek scholar.

*FOUCAULT (Nicolas Joseph) [1643-1723], held the post of *intendant* successively at Montauban, Pau, Poitiers and Caen; has left some memoirs extending from 1675 to 1706.

FOUCQUET (Nicolas) [1615-1680], superintendent of the finances [1653]; able but grossly unprincipled.

FRAGUIER (Claude) [1666-1728]. A scholar and archæologist. Belonged to two Académies (Française, Inscriptions).

FRANÇOIS I [1494-1547], king of France [1515].

FRÉRET (Nicolas) [1688-1749], one of the most learned and indefatigable of critics. Member of the Académie des inscriptions. His *Discours sur l'origine des Français*, denounced as containing dangerous opinions, sent him to the Bastile.

FURETIÈRE (Antoine) [1619-1688], was excluded from the Académie Française for twenty-three years because he had attempted to anticipate the "company" by publishing on his own account a dictionary of the French language.

GALILÉE (*Galileo Galilei*) [1564-1642], the celebrated Italian astronomer and physicist.

GALLAND (Antoine) [1646-1715], a well-known orientalist; translated the *Arabian Nights* into French; member of the Académie des Inscriptions, professor of Arabic at the collége de France [1709].

GALLOIS (Jean) [1632-1707], a priest and a man of varied learning; member of the three academies; edited the *Journal des Savants* from 1665 to 1674.

GENEST (Charles Claude, abbé) [1639-1719], author of several tragedies now utterly forgotten. An academician.

GIANNONE (Pietro) [1676-1748]; his history of the kingdom of Naples, written in a liberal spirit, procured for the author a sentence of excommunication.

GIRARDON (François) [1627-1715], one of the greatest of French sculptors. Principal works: the tomb of Cardinal Richelieu at the Sorbonne; the equestrian statue of Louis XIV at Versailles.

GIRY (Louis) [1595-1665], published translations of Seneca, Tertullian, Plato, &c.

GODEAU (Antoine) [1665-1772], bishop of Grasse [1636], and of Vence [1658], one of the earliest academicians.

GODET DES MARAIS (Paul) [1649-1709], bishop of Chartres [1690], confessor of Madame de Maintenon, and superior of the establishment of Saint-Cyr.

GOMBAULD (Jean Ogier de) [? 1570-1666], a poet of much reputation at the Hôtel de Rambouillet; one of the first academicians.

GOMBERVILLE (Marin Leroy de) [1600-1670]; his best known work, the novel entitled *Polexandre*, was very popular when first published [1632].

GONDRIN (Louis Henri de Pardaillan de) [1620-1674]; archbp. of Sens [1646].

*GOURVILLE (Jean Héraud de) [1625-1703] served successively as a political agent, with great tact, zeal and skill, the duke de la Rochefoucauld, Condé, Mazarin, Foucquet and Louis XIV. His memoirs have been very highly, and perhaps extravagantly, praised by Mme de Sévigné.

*GRAMONT (Antoine, duc de) [1604-1678], marshal of France [1641], duke and peer [1648], ambassador at Frankfort [1657], and at Madrid [1659]; his memoirs were published by his son.

GREGORY VII (Hildebrand), elected pope [1073], died [1085].

GUALTERIO (Filippo Antonio, cardinal), papal nuncio at the court of Versailles from 1700 to 1706, an enlightened diplomatist, and a prelate of considerable intellectual powers.

GUÉNÉGAUD (Henri Duplessis) [1609-1676], secretary of state [1643], sent to prison [1664], obliged to resign his office [1669]. His wife and himself were great friends of Foucquet.

GUERICKE (Otto von) [1602-1686], a native of Magdeburg. The physical and astronomical researches of this celebrated philosopher have been published under the title of *Experimenta nova ut vocant Magdeburgica*, Amstelod. 1672, fol.

GUÉRIN (Gilles) [1606? 1609?—1678], a French sculptor, member of the academy.

*GUICHE (Armand de Gramont, comte de) [1638-1673], was the eldest son of Marshal de Gramont, sentenced to exile, first for his *liaison* with Henrietta Maria of England, and next for intriguing against Madame de la Vallière. Has left some interesting memoirs.

GUILLEM DE CASTRO [1569-1631], a well-known Spanish dramatist; contemporary of Lope de Vega.

GUISCARD (Antoine de), abbé de la Bourlée [1658-1711], a political adventurer who played a part in the insurrection of the Cévennes.

*GUISE (Henri II, duc de) [1614-1664], archbp. of Reims [1629], left the Church [1641], assisted the Neapolitans in their revolt against Spain.

GUITON (Jean) [1585-1654], mayor of La Rochelle.

*JOLY (Guy), died after 1667, councillor for the king at the Châtelet, first a great friend of the Cardinal de Retz, then his bitter enemy; has attacked him vehemently in his memoirs.

JOSEPH (François Leclerc du Tremblay, better known as Father) [1577-1638], Richelieu's celebrated secretary and adviser.

JOUVENET (Jean) [1644-1717], one of the best representatives of the French school of painting, some of his choicest pictures are at Versailles.. Director of the academy of painting.

JOUVENET (François) [? 1665-1749], a painter, nephew and pupil of the foregoing.

JURIEU (Pierre) [1637-1713], played a conspicuous part on the strictly orthodox Protestant side in the controversies of the 17th century.

JUSSIEU (Antoine de) [1686-1758] distinguished as a physician and a naturalist; director of the *Jardin du Roi* (Botanical gardens in Paris).

LA BROSSE (Gui de), died in 1641. Physician to Louis XIII. Founded the Paris botanical gardens.

LA BRUYÈRE (Jean de) [1645-1696], one of the best French writers of the seventeenth century. His celebrated book *Les Caractères* was published for the first time in 1687. "Fort honnête homme, de très-bonne compagnie, simple sans rien de pédant, et très-désintéressé." (Saint-Simon).

*LA FAYETTE (Marie Madeleine Pioche de La Vergne, comtesse de) [1634-1693], a distinguished novelist (*La Princesse de Clèves*, *Zaïde*); has also left some interesting memoirs.

LA FEUILLADE (François d'Aubusson, duc de) [1625-1691], marshal of France [1675], viceroy of Sicily, and governor of Messina [1677], an able general.

LA FONTAINE (Jean de) [1621-1695], the most original, perhaps, of all the French seventeenth century poets, but very absent and very dull in society. "Mon pauvre La Fontaine, vous seriez bien bête si vous n'aviez pas tant d'esprit." (Madame de la Sablière.) His fables were published in 1668 (first six books), and 1678 (books VII—XII).

LA HIRE (Philippe) [1640-1718], known as a geometrician; professor of mathematics at the collége de France.

LA HIRE (Gabriel Philippe) [1677-1719], eldest son of the above, and equally distinguished in mathematical science.

LA LOUBÈRE (Simon) [1642-1729], a writer and diplomatist.

LA MESNARDIÈRE (Hippolyte Jules Pillet de) [1610-1663], a poet whose works, very popular two centuries ago, are now completely forgotten.

LAMOIGNON (Chrétien-François de) [1644-1709], councillor at the Paris Parlement [1666], attorney-general [1676], president *à mortier* [1698], an accomplished scholar as well as lawyer. Boileau dedicated to him one of his poems.

LAMOIGNON DE BAVILLE (Nicolas) [1648-1724]; as intendant of the province of Languedoc displayed the utmost cruelty in attempting to put down the Protestants.

LA MONNOYE (Bernard de) [1641-1728], a poet and a scholar. His best work is a collection of *Noels* or songs written in the patois of Burgundy.

LA MOTHE LEVAYER (François de) [1588-1672], tutor to the Dauphin (afterwards Louis XIV), and to the duc d'Orléans. Well-known as a scholar.

LA MOTTE HOUDAR (Antoine) [1672-1731], famous especially for the share he took in the quarrel about the relative merits of ancient and modern writers. He translated the *Iliad* into French verse *without knowing a word of Greek.*

*LA PORTE (Pierre de) [1603-1680], *valet-de-chambre* of Louis XIV. Has written some curious memoirs.

LARGILLIÈRE (Nicolas de) [1656-1746], a celebrated portrait-painter.

* LA ROCHEFOUCAULD (François VI, prince de Marsillac, duc de) [1613-1680], "the moralist of the Fronde period." His *Maxims* appeared for the first time in 1665, and his memoirs in 1662.

LA TRÉAUMONT (George du Hamel, seigneur de), killed in 1674, conspired, together with the chevalier de Rohan, against the government.

* LA TRÉMOILLE (Henri Charles de) [1621-1672], a peer of France; sided successively with Mazarin and with Condé, during the Fronde. Has left some memoirs.

LAUGIER DE PORCHÈRES (Honorat) [? 1566-1663], a writer of some talent, member of the Académie Française.

LA VALLIÈRE (Françoise Louise de la Baume-Le-Blanc, duchesse de) [1644-1710], the well-known mistress of Louis XIV; retired [1675] to the Carmelite convent in Paris. Her *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* [1680] have become very popular.

LAVAU (Louis Irland de), died in 1694, academician.

LE BRUN (Charles) [1619-1690], painter, engraver, and architect. The history of his life is that of French painting during the reign of Louis XIV. His finest pictures are at the Louvre and at Versailles.

LECLERC (Sébastien) [1637-1714], an artist of considerable merit, first engraver to Louis XIV.

*LEFÈVRE D'ORMESSON (Olivier III), died in 1686. Councillor of state. Has left memoirs extending from 1643 to 1672.

LEIBNITZ (Gottfried Wilhelm, baron von) [1646-1716], a man of almost universal genius, best known, however, as a philosopher and a metaphysician.

LEMERY (Nicolas) [1645-1715]; his *Cours de Chimie* completely transformed the science of chemistry.

LEMERY (Louis) [1677-1743], son of the above; distinguished as a physician and a chemical investigator.

LENAIN (Louis), died May 23, 1648, a well-known painter.

LENAIN (Antoine), brother of the above, whom he survived only two days; also a good *genre*-painter.

*LENET (Pierre), died in 1671; solicitor general at the Parliament of Dijon, and councillor of state. Took an important part in the Fronde on Condé's side. His memoirs ("écrits avec beaucoup de franchise") extend from 1649 to 1659.

LE NÔTRE (André) [1613-1700], justly celebrated in the art of planning and laying out gardens. The parks of Vaux and Versailles in France, and Greenwich in England are his work.

LE PAUTRE (Antoine) [1621-1691], first architect to Louis XIV, and to the duke of Orléans.

LESAGE (Alain-René) [1668-1747], a well-known novelist and dramatic author. His *Gil Blas* [1747) is a master-piece of its kind, and his play of *Turcaret* [1709], directed against the financial speculators (*traitants*) is a vigorous piece of satire.

LESUEUR (Eustache) [1616-1685], one of the most distinguished of French painters. His series of 23 pictures representing scenes in the life of St Bruno, is well known.

LE TELLIER (Michel) [1603-1685], secretary of state for war [1643], chancellor and keeper of the seals [1677], one of the principal authors of the Revocation of the Edict of Nantes.

L'ÉTOILE (Claude de) [1597-1652], one of the earliest academicians.

LEVAU (Louis) [1612-1670], first architect to Louis XIV.

LINGENDES (Claude de) [1591-1660], a Jesuit priest; enjoyed much reputation as a pulpit orator.

LIONNE (Hugues de), marquis de Berny [1611-1671], a celebrated statesman and diplomatist. Was the principal author of the peace of the Pyrenees, councillor of state [1643], cabinet minister [1659], secretary of state for foreign affairs [1663].

LOCKE (John) [1632-1704], the well-known philosopher. His *Essay on the human understanding* [1690] has a permanent worth, even independently of the author's theories.

LORRAINE (the chevalier de), died 1702; belonged to the Guise family, and was the favourite of the duke of Orleans, brother of Louis XIV.

LOUIS XIII [1601-1643], king of France [1610], married [1615] Anne of Austria.

LOUVOIS (François Michel Le Tellier, marquis de) [1639-1691], the well-known statesman to whom Louis XIV was indebted for so much of his success. Secretary of state for war [1666].

LULLI (Jean Baptiste) [1633-1687], distinguished as a musical composer. Founder and first director of the "Académie de musique."

LUTHER (Martin) [1483-1540], the great founder of the German Reformation.

LUYNES (Charles d'Albert, duc de) [1578-1621], constable of France, favourite, and for some time prime minister to Louis XIII.

MABILLON (Jean) [1632-1707], a learned Benedictine; wrote a number of works on hagiography (*Acta SS. ord. S. Benedicti*, 1668-1671, 9 vols. fol.), diplomatics (*de re diplomatica, lib.* VI, 1681, fol.), &c. &c.

MAFFEO (Francesco Scipione, marquis) [1675-1755], an Italian writer; his tragedy of *Merope* is his best known work.

MAINTENON (Françoise d'Aubigné, marquise de) [1635-1719], secretly married [1684] to Louis XIV.

MALEBRANCHE (Nicolas) [1699-1715], one of the most celebrated disciples of Descartes. The pantheistic tendencies of his works brought

down upon them the condemnation of Bossuet who characterized them as *nova, pulchra, falsa.*

MALEZIEU (Nicolas de) [1650-1627], tutor, and afterwards secretary to the duc du Maine.

MALLEVILLE (Claude de) [1597-1647], poet and academician.

MANCINI (Marie) [1640-1715], one of Cardinal Mazarin's nieces; inspired Louis XIV with a strong passion; married [1661] to prince Colonna.

MANFREDI (Eustachio) [1674-1739], one of the best Italian geometricians; professor at the university of Bologna.

MANSART (Jules Hardouin) [1646-1708], a well-known architect; built the palaces of Versailles, Marly, Clagny, and the dome of the Invalides.

MARIE-LOUISE D'ORLÉANS [1662-1689], married [1672] Charles II king of Spain.

MARIOTTE (Edme), died in 1684; distinguished as a physicist, and a scientific writer.

MAROT (Clément) [1495-1544], *valet de chambre* to Marguerite d'Angoulême, sister of Francis I, and an agreeable poet.

MARSHAM (Thomas) [1602-1685], a celebrated English antiquarian and scholar.

MASSIEU (Guillaume) [1665-1722], Greek lecturer at the collége de France.

MATHIOLI, minister of Charles IV, duke of Mantua, and supposed by some to have been the "man with the iron mask."

MAYNARD (François) [1582-1646], a poet, one of the most brilliant disciples of Malherbe.

MAZARIN (Giulio Mazarini, *in French,* Jules) [1602-1661], vice-legate at Avignon [1632], nuncio at the court of France [1634], succeeds to Richelieu as prime minister in France [1642].

MAZARIN (Hortense Mancini, duchesse de) [1646-1699], married [1661] Armand-Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, separated from him [1666], and then lived chiefly in England.

MERCATOR (Nicolas Kaufmann, whose surname was Latinized into), a German mathematician [1620-1687].

MESMES (Jean Jacques de), comte d'Avaux, died in 1688, a magistrate and an academician.

MESMES (Jean Antoine de), comte d'Avaux, died in 1723, senior president of the Parlement of Paris [1712]; son of the foregoing.

METASTASIO (Pietro Antonio Domenico Buonaventura) [1698-1782], a well-known Italian dramatic poet. Composed 26 operas and eight sacred dramas, besides a number of shorter pieces.

MÉZERAY (François Eudes de) [1610-1683], an excellent historian. "Style nerveux, pensées judicieuses, caractère indépendant." A new edition of his *Histoire de France* was published in 1830.

MICHEL-ANGE BUONAROTTI [1475-1564], a celebrated painter, sculptor, and architect.

MIGNARD (Pierre) [1610-1695], well known as a painter, rival of Lebrun, whom he succeeded as first painter to Louis XIV. His best works are at the Louvre and at Versailles.

MIGNARD (Paul), died in 1691, nephew of the above, an estimable painter.

MILTON (John) [1608-1674], *L'Allegro*, *Il Penseroso*, *Comus* [1634]; *Paradise Lost* [1667]; *Paradise Regained*, *Samson Agonistes* [1671].

MIMEURE (J. L. Valon, marquis de) [1659-1719], lieutenant-general, academician.

MOLÉ (Mathieu) [1584-1656], councillor in the parlement of Paris [1606], president of the court of inquests [1610], first president [1641], keeper of the seals [1651]; remarkable for his firmness, his integrity, and his patriotism.

MOLIÈRE (Jean Baptiste Poquelin, better known as) [1622-1673], the greatest of French comic dramatists. *Le Dépit amoureux* [1655], *Les Précieuses ridicules* [1659], *Le Misanthrope* [1666], *Le Tartuffe* [1667].

MONGIN (Edme) [1668-1746], a pulpit orator; bishop of Bazas [1724].

MONMOUTH (James, duke of) [1649-1685], natural son of king Charles II.

MONTAIGNE (Michel-Eyquem de) [1533-1592]; it has been said of his celebrated *Essays* that we find in them "the language of conversation transferred to a book."

MONTAUSIER (Charles de Sainte-Maure, marquis, then duc de) [1610-1690]; governor of Normandy [1663], tutor of the Dauphin [1666]; "parfait honnête homme, mais caractère rude jusqu'à la brutalité."

MONTEREUIL (Mathieu de) [1611-1691], a very mediocre poet.

MONTESPAN (Françoise Athenaïs de Rochechouart, marquise de) [1641-1707], the celebrated mistress of Louis XIV.

MONTPEZAT (Antoine de Lettes de) [? 1490-1544], marshal of France [1543], played an important part in the wars of the sixteenth century.

MONTREVEL (Nicolas Auguste de la Baume de) [1636-1716], marshal of France [1703], tried in vain to reduce the Camisards in Southern France.

MORÉRI (Louis) [1643-1680]. His *Dictionnaire historique*, published for the first time in 1673, has lost nothing of its importance as a source of information on the history of the 16th and 17th centuries.

*MOTTEVILLE (Françoise Bertaut, dame de) [? 1621-1689], the intimate friend of the two queens, Anne of Austria and Henrietta Maria of England. Her memoirs are extremely interesting and trustworthy.

NAVAILLES (Philippe de Montaut de Bénac, duc de) [1619-1684], lieutenant-general [1650], governor of the province of Aunis [1665], marshal of France [1675].

*NEMOURS (Marie d'Orléans, duchesse de), died in 1707. Her memoirs refer to the Fronde period. Sainte-Beuve describes them as *piquants, spirituels, mais un peu secs*.

NEWTON (Isaac) [1642-1727], one of the most celebrated mathematicians and astronomers of modern times.

*NOAILLES (Adrien Maurice, duc de) [1678-1766], marshal of

France [1734], minister of state [1743], ambassador at Madrid [1746]. The memoirs which bear his name were compiled by the abbé Millot.

NOAILLES (Louis Antoine de) [1651-1729], uncle of the above; bishop of Cahors [1679], and of Châlons-sur-Marne [1680], archbp. of Paris [1695], cardinal [1700].

OXFORD (Robert Harley, earl of) [1661-1724], well known as a statesman. Speaker of the House of Commons [1701], commissioner of the treasury and chancellor of the exchequer [1710].

OZANAM (Jacques) [1640-1717], a celebrated mathematician.

PAGAN (Blaise François, comte de) [1604-1666], wrote many works on astronomy, geometry, and the science of fortifications; was the master of Vauban.

PARIS (François de) [1690-1727], a well-known Jansenist clergyman on whose tomb miracles were reported to have been performed.

PAVILLON (Nicolas) [1597-1677], bishop of Aleth [1639], an accomplished and exemplary prelate; his Jansenist opinions brought down upon him the displeasure of Louis XIV.

PAVILLON (Étienne) [1632-1705], a poet, nephew of the foregoing.

PECQUET (Jean) [1622-1674], distinguished as an anatomist.

PELLISSON-FONTANIER (Paul) [1624-1693], first clerk to the minister Foucquet, whose disgrace he shared. After having renounced Protestantism, he employed himself unremittingly in the conversion of his old fellow-religionists.

PÉRÉFIXE (Hardouin de Beaumont de) [1605-1671], tutor to Louis XIV [1644], bishop of Rodez [1648], archbishop of Paris [1662], wrote a good life of Henry IV.

PEREZ (Antonio), died in 1616, a Spanish statesman.

PERRAULT (Claude) [1613-1688], began by being a physician, and shortly afterwards devoted his attention to architecture with the greatest success. The famous colonnade of the Louvre, in Paris, was erected from his drawings.

PERRAULT (Charles) [1628-1703], brother of the above, and distinguished as a writer. Took a prominent part, on the modern side, in the quarrel about the relative merits of ancient and modern authors. Composed some charming fairy tales.

PLATO [B.C. 429-347]. "Plato is philosophy and philosophy Plato." (Emerson.)

POLIGNAC (Melchior de) [1661-1741], a prelate and a diplomatist. Ambassador in Poland [1695], cardinal [1709], took part in the conferences of Gertruydenberg [1710] and in the congress of Utrecht [1712]; archbishop of Auch [1725].

*POMPONNE (Simon Arnauld, marquis de), son of Arnauld d'Andilly, [1618-1699], an able diplomatist and statesman; after having been ambassador in several places, he succeeded de Lionne as secretary of state. His memoirs have been published by M. Mavidal.

PONTCHARTRAIN (Louis Phelypeaux, comte de) [1643-1727], comptroller general of the finances [1689], secretary of state [1690], chancellor of France [1699].

PORTSMOUTH (Louise Penhoet Keroual, duchess of) [?1652-?1725], mistress of Charles II, king of England.

POTIER DE NOVION (Nicolas) [1618-1693], president in the Paris parlement, played a disgraceful part during the Fronde.

PROCOPE (Προκόπιος) [?500-?561], one of the most eminent of the Byzantine historians. "Successively composed the history, the panegyric and the satire of his own times." (Gibbon.)

PUSSORT (Henri) [1615-1697], councillor at the board of finances, a relative of Colbert, and one of Foucquet's bitterest enemies.

QUINAULT (Philippe) [1635-1688], one of Boileau's "victims," but an agreeable and elegant writer, nevertheless. His operas *Armide* and *Atys* are excellent of their kind.

RABELAIS (François) [?1495-?1553]. "Le livre de Rabelais est considéré avec justice comme le rêve de l'épopée en délire, comme l'orgie de la raison et du génie." (Vapereau.)

RACINE (Jean) [1639-1699], the well-known French tragic poet; inferior to Corneille in genius, but unrivalled for the perfection of his style. *Andromaque* and *les Plaideurs* [1668], *Britannicus* [1669], *Phèdre* [1677], *Athalie* [1691].

RAPHAEL (Raffaelle Sanzio) [1483-1520], the greatest of Italian painters.

RAPIN THOIRAS (Paul) [1661-1725]; his history of England is a monument of industry and learning.

RÉAUMUR (René Antoine Ferchaud de) [1683-1757]; his memoirs on the history of insects have established his reputation as a naturalist.

RÉGIS (Sylvain) [1632-1707], a Cartesian philosopher.

REGNIER (Mathurin) [1573-1613], a brilliant poet; he is extremely picturesque in his descriptions, and has a vigour of style which we find in few of his contemporaries.

REGNIER-DESMARAIS (François Séraphin) [1632-1713], secretary to the duc de Créqui, ambassador at Rome [1662], took a great share in the preparation of the *Dictionnaire de l'Académie Française*.

RENAUDOT (Eusèbe) [1646-1720], an eminent Oriental scholar, grandson of the physician Théophraste Renaudot who founded the *Gazette de France*.

*RETZ (Jean François Paul de Gondi, cardinal de) [1614-1679], the hero of the Fronde; coadjutor of Paris [1643], archbishop *in partibus* of Corinth [1644], cardinal [1652]. Pithy maxims, anecdotes and episodes related with humour, portraits skilfully drawn; all these elements of success, combined and heightened by terse and picturesque language, make of de Retz's memoirs a model in that style of literature.

RIGAUD (Hyacinthe) [1659-1743]; may be called the portrait painter of the *Siècle de Louis XIV*. In 1698 his gallery amounted to upwards of 500 portraits.

RIQUET (Pierre-Paul), baron de BONREPAUX [1604-1680], the celebrated engineer who planned the canal of Languedoc.

ROBERVAL (Gilles Personne de) [1602-1675], professor of mathematics at the Collége royal.

ROHAN (Louis, chevalier de) [1635-1674], beheaded in consequence

of a plot he had formed with the intention of giving up the town of Quillebeuf to the Dutch.

*ROHAN (Henri, duc de) [1579-1638], a well-known Protestant general; has left some valuable memoirs; was a peer of France.

ROLLIN (Charles) [1661-1741], rector of the University of Paris [1694-1696]. Voltaire says of his historical work: "C'est encore la meilleure compilation qu'on ait en aucune langue, parce que les compilateurs sont rarement éloquents, et que Rollin l'était."

RONSARD (Pierre de) [1524-1585], the greatest French poet of the Renaissance period. The gracefulness which characterized his smaller pieces forms a pleasant contrast to the tediousness of his longer works.

ROSE (Toussaint) [1611-1701], private secretary to Louis XIV, president at the court of accounts.

ROUSSEAU (Jean Baptiste) [1670-1741]; if the graces of a polished style could atone for want of feeling, he might be termed the first of French lyric poets. His epigrams are perfect gems.

SACY (Louis de) [1654-1727], a distinguished barrister and an elegant writer. His translation of Pliny's letters deserve, however, to be called, like d'Ablancourt's works, *les belles infidèles*.

SAINT-AIGNAN (François de Beauvilliers, duc de) [1607-1679], lieutenant-general, peer of France; was the intimate friend of Bussy-Rabutin and of Madame de Scudéry. Has left a few indifferent poems.

SAINTE-AULAIRE (François Joseph de Beaupoil, marquis de) [1643-1742]. "C'est une chose très-singulière que les plus jolis vers qu'on ait de lui aient été faits lorsqu'il était plus que nonagénaire." (Voltaire.)

SAINT-ÉVREMONT (Charles de Saint Denys, sieur de) [1613-1703]. Something of the tendencies which characterized Voltaire and Montesquieu can be found in this writer's works.

SAINT-MARS, an officer who had under his care the mysterious *man with the iron mask.*

SAINT-PIERRE (Charles Irénée Castel, abbé de) [1658-1743], a philanthropist, author of the *Polysynodie*, or plan for settling by arbitration all international difficulties.

SALLO (Denis de) [1626-1669], founded in 1665 the *Journal des Savants*, under the pseudonym of the Sieur de Hédonville.

SANTERRE (Jean Baptiste) [1650-1717], distinguished as a painter.

SAUVEUR (Joseph) [1653-1716], was the first physicist who laid down the laws of musical acoustics.

SAVOY (Charles Emmanuel II), duke of Savoy from 1638 to 1675.

SAVOY (Victor Amédée, duke of Savoy, afterwards king of Sardinia) [1665-1732], son of the above, took an active part in the wars of the coalition against Louis XIV.

SCARRON (Paul) [1610-1660], the first husband of Mme de Maintenon; was a clever writer of burlesques and parodies. His *Roman comique*, however, is better than an amusing book; it deserves to be remembered, and occupies a distinguished place amongst the productions of that time.

SCHOMBERG (Frédéric Armand, duc de) [1619-1689], left France at the Revocation of the Edict of Nantes, and served abroad; William III created him a peer.

SCUDÉRY (George de) [1601-1667] and his sister Madeleine [1607-

1701] were the two best known representatives of the *Précieux* style of literature. Monsieur's tragedies are now quite forgotten; but Mademoiselle's romances *Clélie* and *le grand Cyrus* interest us as pictures of French society during the first half of the seventeenth century.

SEGRAIS (Jean) [1625-1701], his pastoral compositions have been much praised by Boileau.

SÉVIGNÉ (Marie de Rabutin-Chantal, marquise de) [1626-1696], one of the most delightful of letter-writers; her correspondence is full of trustworthy and valuable information on the reign of Louis XIV.

SILLERY (Fabio Brûlart de) [1655-1714], bishop of Avranches, then of Soissons [1689], a member of the Académie Française.

SLOANE (Sir Hans) [1660-1752], celebrated as a naturalist and a physician.

SOCRATES [B.C. 469-399], the founder of philosophy.

SOISSONS (Olympe Mancini, comtesse de) [1640-1708], niece of Cardinal Mazarin, and most unjustly implicated in the famous poisoning cases described by Voltaire.

SOUBISE (Benjamin de Rohan, sieur de) [?1589-1641], brother of the duke de Rohan, and like him a staunch Protestant general.

SOURDÉAC (Alexandre de Rieux, marquis de), died in 1695, was associated with the abbé Perrin for the creation of the opera.

STROZZI (Palla) [1372-1462], a Florentine statesman and scholar, one of the most eminent representatives of a distinguished family.

*SULLY (Maximilien de Béthune, baron de Rosny, duc de) [1559-1641], the confidential adviser and minister of Henry IV. His interesting memoirs (*Œconomies royales*) have often been printed.

SWIFT (Jonathan) [1667-1745], dean of Saint Patrick [1713]; *The Tale of a Tub*, *The Battle of the Books* [1704], *Drapier's letters* [1724], *Gulliver* [1726].

TALLEMANT (François) [? 1620-1663], one of Chapelain's protégés; he translated Plutarch's lives into French, and brought down upon himself the sharp but deserved remark of Boileau: "et le sec traducteur du français d'Amyot."

*TALLEMANT DES RÉAUX (Gédéon) [? 1619-1692]; his amusing *historiettes* are an inexhaustible fund of anecdotes on the principal personages of the 16th and early 17th centuries.

*TALON (Omer) [1595-1652], advocate general of the Parlement of Paris. "Ses vertus et sa franchise lui donnaient une grande influence sur les déterminations du parlement." Voltaire says of his memoirs that they are "dignes d'un bon magistrat et d'un bon citoyen."

TASSO (Torquato) [1544-1595]. His *Gerusalemme Liberata* was published in 1581.

TAVERNIER (Jean Baptiste) [1605-1689], a distinguished traveller. Has left interesting accounts of his voyages to Turkey, Persia, &c.

TEMPLE (Sir William) [1628-1700], a well-known statesman and diplomatist; was for some time resident minister at the Hague.

TESTELIN (Louis) [1615-1655], painter, engraver, architect, member of the Académie [1648].

TESTU (Jacques) [1626-1706], an *abbé* of some reputation as a writer; elected a member of the Académie Française [1688].

incapable general. Defeated at Chiari, taken at Cremona [1702], completely beaten at Ramilies [1706].

VIVIANI (Vincentio) [1622-1703], a celebrated Italian mathematician, pupil of Galileo and Torricelli.

VIVONNE (Louis Victor de Rochechouart, count, and afterwards duc de Mortemart and de) [1636-1688], marshal of France [1675], brother of Mesdames de Montespan, de Thianges, and de Fontevrault. "Aussi pourri de l'âme que du corps." (Mme de Sévigné.)

VOITURE (Vincent) [1598-1648], a celebrated writer of the early part of the seventeenth century; but his style is spoilt by excessive affectation and straining after wit.

VOSSIUS (Isaac) [1618-1688], a well-known scholar, canon of Windsor. "He is a strange man for a divine," said Charles II of him, "for there is nothing which he refuses to believe, except the Bible."

WALLER (Edmund), died in 1687, an agreeable and brilliant poet.

WALLIS (John) [1616-1713], Savilian professor at Oxford [1649], and distinguished as a mathematician; was one of the earliest fellows of the Royal society.

WILKINS (John) [1614-1672], bishop of Chester [1668], one of the founders of the Royal society; a mathematician.

WINSLOW (Jacques Bénigne) [1699-1760], professor of anatomy and physiology at the Jardin du Roi, in Paris.

ZANOTTI (Francesco Maria) [1692-1777], an Italian poet and mathematician.

ZWINGLE (Ulrich) [1484-1531], the well-known Swiss reformer.

GEOGRAPHICAL INDEX.

ABBEVILLE, a French town in Picardy, department of the Somme.

ALETH (L. *Alecta*), a small town in Brittany; now in ruins.

AUBUSSON (L. *Albucio, Albucinum*), a town of La Marche, in central France, department of Anne.

BARÈGES (L. *Aquæ Onesiorum*), a French watering-town in the province of Bigorre, department of Hautes-Pyrénées.

BATAVIA, a city and seaport on the north coast of the island of Java.

BEAUVAIS (L. *Bellovacum, Belvacus*), chief town of the department of Oise, in France.

BELLE-ISLE-EN-MER (L. *Calonesus, Vindili*), an island off the coast of Brittany (Morbihan).

BORDEAUX (L. *Burdigala*), capital, first of *Aquitania secunda*, then of the province of Guyenne, now of the department of Gironde.

BREST (supposed to have been the *Gesobricates* of the Romans), a fortified seaport town in Brittany (Finistère).

BRUXELLES, capital of the kingdom of Belgium, is a large, handsome, and rapidly improving city.

CABRIÈRES, a small town in Provence, Southern France.

CADIX, a well-known town in Spain, province of Andalusia.

CAMBRAI (L. *Cameracum*), capital of the district of Cambrésis, in Northern France (department of Nord).

CAYENNE, an island of South America, in French Guiana.

CÉVENNES (L. *Cebennae*), a chain of mountains and a district in Languedoc (departments of Gard, Lozère, Ardèche).

CHATEAU-TROMPETTE, a castle in the city of Bordeaux.

CLUNI (L. *Cluniacum*), an abbey in Burgundy, founded [910] by William, duke of Aquitaine.

COMPIÈGNE (L. *Compendium*, *Carlopolis*), a small French town, department of Aisne.

COUTRAS (L. *Corterate*), a town in the province of Bordelais (Gironde).

DANTZIC, a commercial city in West Prussia, situated on the left bank of the Vistula, about five miles from its mouth.

DOMBES (Med. L. *Pagus Dombensis*), a district of France having the rights of principality; capital Trévoux; now forms part of the department of Ain.

DOUAI (L. *Duacum*), a strongly fortified town in Fr. Flanders (Nord).

DUNKERQUE, a seaport town in Flanders.

EU (L. *Auga*, *Augum*), a small town of Normandy (Seine-inférieure) having the rights of a countship.

FONTAINEBLEAU (Med. L. *Fons Blaudi*, *Fons bellaqueus*), a town in the department of Seine-et-Marne.

GAND (Ghent), chief town of Eastern Flanders (Belgium).

GIGÉRI, GIGELLI, or, better, DJIJELLI, a town in Algeria, province of Bergia.

GRENOBLE (L. *Cularo*, afterwards *Gratianopolis*), chief town of the department of Isère, in France.

HANOVRE (Hanover), a town in North Germany, capital of the territory of the same name.

HAVRE (Le) (Mod. L. *Portus Gratiæ*, *Franciscopolis*), a seaport town in Normandy.

HOCHSTÄDT, a town in Bavaria, on the left bank of the Danube.

JARNAC, a small town in the province of Angoumois (Charente).

LA HOGUE, a town on the north coast of France, in Normandy, department of La Manche.

LA ROCHELLE (L. *Rupella*), formerly capital of the province of Aunis, now chief place of the department of Charente-inférieure.

LEIPZIG (L. *Lipsia*), a city in Germany [Saxony].

LEYDEN, a city of the Netherlands, in South Holland.

MARLY, a village near Paris, one of the residences of the court during the reign of Louis XIV.

MARSEILLE (L. *Massilia*), an important French seaport town, capital of the department of Bouches du Rhône (Provence).

MARTINIQUE (La), an island in the West Indies, one of the largest of the Carribees.

MAYENCE (L. *Moguntiacum*, G. *Mainz*), a city in Germany (Hesse-Darmstadt).

MÉRINDOL, a small town in Provence.

METZ (L. *Divodurum*, *Mediomatricum*, *Metis*, *Metæ*), a city of Lorraine.

MONCONTOUR, a city in Poitou, department of Vienne.

MONTAUBAN (L. *Mons Albanus*), a French city in the province of Quercy, department of Tarn-et-Garonne.

MONT CENIS (L. *Cenisius Mons*), a pass over the Alps, between Savoy and Piedmont.

NANTES (L. *Condivienum, Namnetes*), chief town of the department of Loire-inférieure (province of Brittany).

NIORT, chief town of the department of Deux-Sèvres (Poitou).

NISMES (L. *Nemausus, Colonia Nemausensis Augusta*), a large and picturesque town in Languedoc, and now capital of the department of Gard.

OLÉRON (L. *Olaria*), an island off the coast of Aunis (Charente-inférieure).

PAMIERS (L. *Fredelatum, Fridelacum*), a small town of Southern France, department of Ariège.

PIGNEROL, an ancient town in Piedmont.

PONDICHÉRY, a city on the south-east coast of India, province of the Carnatic; capital of the French settlements.

PRIVAS (L. *Privatum*), a town of the province of Vivarais, now capital of the department of Ardèche.

QUILLEBEUF, a small town of Normandy (Eure) on the banks of the Seine.

RÉ (Ile de), an island in the Atlantic, immediately opposite La Rochelle.

ROCHEFORT (Med. L. *Rupifortium, Rupesfortis*), a fortified seaport town of Aunis (Charente-inférieure).

ROCOUX or RAUCOUX, a village of Belgium, near Liege.

SAINT-CLOUD, a village on the banks of the Seine, near Paris.

SAINT-CYR, a village near Versailles (Seine-et-Oise).

SAINT-FARGEAU, a barony of Puisaye (dept. of Yonne), in France.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, a small town in the dep. of Seine-et-Oise.

SAINT-GERMAIN DES PRÉS, an old church in Paris, built during the 11th and 12th centuries, on the site of another church raised in the 6th century by order of King Childebert I.

SAINTE-MARGUERITE (Ile), an island belonging to the small group opposite Cannes in Southern France, and included in the department of Alpes-Maritimes.

SAUMUR (L. *Salmurium, Segora*), a city of the province of Anjou (Maine-et-Loire).

SEDAN, a fortified town on the frontier of Champagne and Lorraine; had, formerly, the rank of principality.

STRASBOURG (L. *Argentoratum*), a city in Elsass.

THIERS or THIERN (L. *Tigernum*), formerly a viscountship, a small town of the province of Limagne (Puy-de-Dôme).

TOULON (L. *Telo Martius, Telonis portus*), a seaport town of France, on the Mediterranean.

TOULOUSE (L. *Tolosa*), an important city in Southern France, capital of the department of Haute-Garonne.

VERSAILLES, chief town of the department of Seine-et-Oise, and formerly the residence of the French court from 1684 to October 6, 1789. when the mob brought Louis XVI back to Paris.

VINCENNES (L. *ad Vicenas*), a village near Paris.

CAMBRIDGE: PRINTED BY C. J. CLAY, M.A. AT THE UNIVERSITY PRESS.

UNIVERSITY PRESS, CAMBRIDGE.
January, 1882.

PUBLICATIONS OF
The Cambridge University Press.

THE HOLY SCRIPTURES, &c.

The Cambridge Paragraph Bible of the Authorized English Version, with the Text revised by a Collation of its Early and other Principal Editions, the Use of the Italic Type made uniform, the Marginal References remodelled, and a Critical Introduction prefixed, by the Rev. F. H. SCRIVENER, M.A., LL.D., one of the Revisers of the Authorized Version. Crown Quarto, cloth gilt, 21*s*.

THE STUDENT'S EDITION of the above, on *good writing paper*, with one column of print and wide margin to each page for MS. notes. Two Vols. Crown Quarto, cloth, gilt, 31*s*. 6*d*.

The Lectionary Bible, with Apocrypha, divided into Sections adapted to the Calendar and Tables of Lessons of 1871. Crown Octavo, cloth, 3*s*. 6*d*.

Breviarium ad usum insignis Ecclesiae Sarum. Fasciculus II. In quo continentur PSALTERIUM, cum ordinario Officii totius hebdomadae juxta Horas Canonicas, et proprio Completorii, LITANIA, COMMUNE SANCTORUM, ORDINARIUM MISSAE CUM CANONE ET XIII MISSIS, &c. &c. juxta Editionem maximam pro CLAUDIO CHEVALLON et FRANCISCO REGNAULT A. D. MDXXXI. in Alma Parisiorum Academia impressam: labore ac studio FRANCISCI PROCTER, A.M., et CHRISTOPHORI WORDSWORTH, A.M. Demy 8vo., cloth, 12*s*.

Fasciculus I. *In the Press.*

The Pointed Prayer Book, being the Book of Common Prayer with the Psalter or Psalms of David, pointed as they are to be sung or said in Churches. Embossed cloth, Royal 24mo, 2*s*.

The same in square 32mo. cloth, 6*d*.

The Cambridge Psalter, for the use of Choirs and Organists. Specially adapted for Congregations in which the "Cambridge Pointed Prayer Book" is used. Demy 8vo. cloth, 3*s*. 6*d*. Cloth limp cut flush, 2*s*. 6*d*.

The Paragraph Psalter, arranged for the use of Choirs by BROOKE FOSS WESTCOTT, D.D., Canon of Peterborough, and Regius Professor of Divinity, Cambridge. Fcp. 4to. 5*s*.

The same in royal 32mo. Cloth, 1*s*. Leather, 1*s*. 6*d*.

The New Testament in the Original Greek, according to the Text followed in the Authorised Version, together with the Variations adopted in the Revised Version. Edited for the Syndics of the Cambridge University Press, by F. H. A. SCRIVENER, M.A., D.C.L., LL.D. Prebendary of Exeter and Vicar of Hendon. Small Crown 8vo. cloth. Price 6*s*.

Greek and English Testament, in parallel columns on the same page. Edited by J. SCHOLEFIELD, M.A. late Regius Professor of Greek in the University. *New Edition, with the marginal references as arranged and revised by* DR SCRIVENER. Cloth, red edges. *7s. 6d.*

Greek and English Testament. THE STUDENT'S EDITION of the above on *large writing paper.* 4to. cloth. *12s.*

Greek Testament, ex editione Stephani tertia, 1550. Small Octavo. *3s. 6d.*

The Book of Ecclesiastes. Large Paper Edition. By the Very Rev. E. H. PLUMPTRE, D.D. Dean of Wells. Demy 8vo. *7s. 6d.*

The Gospel according to St Matthew in Anglo-Saxon and Northumbrian Versions, synoptically arranged: with Collations of the best Manuscripts. By J. M. KEMBLE, M.A. and Archdeacon HARDWICK. Demy Quarto. *10s.*

The Gospel according to St Mark in Anglo-Saxon and Northumbrian Versions, synoptically arranged, with Collations exhibiting all the Readings of all the MSS. Edited by the Rev. Professor SKEAT, M.A. Demy Quarto. *10s.*

The Gospel according to St Luke, uniform with the preceding, edited by the Rev. Professor SKEAT. Demy Quarto. *10s.*

The Gospel according to St John, uniform with the preceding, edited by the Rev. Professor SKEAT. Demy Quarto. *10s.*

The Missing Fragment of the Latin Translation of the Fourth Book of Ezra, discovered, and edited with an Introduction and Notes, and a facsimile of the MS., by R. L. BENSLY, M.A., Fellow of Gonville and Caius College. Demy Quarto. Cloth, *10s.*

THEOLOGY—(ANCIENT).

Sayings of the Jewish Fathers, comprising Pirqe Aboth and Pereq R. Meir in Hebrew and English, with Critical and Illustrative Notes; and specimen pages of the Cambridge University Manuscript of the Mishnah 'Jerushalmith'. By C. TAYLOR, D.D., Master of St John's College. Demy Octavo. *10s.*

Theodore of Mopsuestia's Commentary on the Minor Epistles of S. Paul. The Latin Version with the Greek Fragments, edited from the MSS. with Notes and an Introduction, by H. B. SWETE, D.D., Rector of Ashdon, Essex, and late Fellow of Gonville and Caius College, Cambridge. In two Volumes. Vol. I., containing the Introduction, and the Commentary upon Galatians—Colossians. Demy Octavo. *12s.* VOL. II. *In the Press.*

The Palestinian Mishna. BY W. H. LOWE, M.A., Lecturer in Hebrew at Christ's College, Cambridge. *[In the Press.*

Sancti Irenæi Episcopi Lugdunensis libros quinque adversus Hæreses, versione Latina cum Codicibus Claromontano ac Arundeliano denuo collata, præmissa de placitis Gnosticorum prolusione, fragmenta necnon Græce, Syriace, Armeniace, commentatione perpetua et indicibus variis edidit W. WIGAN HARVEY, S.T.B. Collegii Regalis olim Socius. 2 Vols. Demy Octavo. 18*s*.

M. Minucii Felicis Octavius. The text newly revised from the original MS. with an English Commentary, Analysis, Introduction, and Copious Indices. Edited by H. A. HOLDEN, LL.D. Head Master of Ipswich School, late Fellow of Trinity College, Cambridge. Crown Octavo. 7*s*. 6*d*.

Theophili Episcopi Antiochensis Libri Tres ad Autolycum. Edidit, Prolegomenis Versione Notulis Indicibus instruxit GULIELMUS GILSON HUMPHRY, S.T.B. Post Octavo. 5*s*.

Theophylacti in Evangelium S. Matthæi Commentarius. Edited by W. G. HUMPHRY, B.D. Demy Octavo. 7*s*. 6*d*.

Tertullianus de Corona Militis, de Spectaculis, de Idololatria, with Analysis and English Notes, by GEORGE CURREY, D.D., Master of the Charter House. Crown Octavo. 5*s*.

THEOLOGY—(ENGLISH).

Works of Isaac Barrow, compared with the original MSS., enlarged with Materials hitherto unpublished. A new Edition, by A. NAPIER, M.A. of Trinity College, Vicar of Holkham, Norfolk. Nine Vols. Demy Octavo. £3. 3*s*.

Treatise of the Pope's Supremacy, and a Discourse concerning the Unity of the Church, by ISAAC BARROW. Demy Octavo. 7*s*. 6*d*.

Pearson's Exposition of the Creed, edited by TEMPLE CHEVALLIER, B.D., late Fellow and Tutor of St Catharine's College. Cambridge. Third Edition revised by R. SINKER, M.A., Librarian of Trinity College. Demy Octavo. [*Nearly ready*.

An Analysis of the Exposition of the Creed, written by the Right Rev. Father in God, JOHN PEARSON, D.D., late Lord Bishop of Chester. Compiled for the use of the Students of Bishop's College, Calcutta, by W. H. MILL, D.D. late Regius Professor of Hebrew in the University of Cambridge. Demy Octavo, cloth. 5*s*.

Wheatly on the Common Prayer, edited by G. E. CORRIE, D.D. Master of Jesus College, Examining Chaplain to the late Lord Bishop of Ely. Demy Octavo. 7*s*. 6*d*.

The Homilies, with Various Readings, and the Quotations from the Fathers given at length in the Original Languages. Edited by G. E. CORRIE, D.D. Master of Jesus College. Demy Octavo. 7s. 6d.

Two Forms of Prayer of the time of Queen Elizabeth. Now First Reprinted. Demy Octavo. 6d.

Select Discourses, by JOHN SMITH, late Fellow of Queens' College, Cambridge. Edited by H. G. WILLIAMS, B.D. late Professor of Arabic. Royal Octavo. 7s. 6d.

Cæsar Morgan's Investigation of the Trinity of Plato, and of Philo Judæus, and of the effects which an attachment to their writings had upon the principles and reasonings of the Fathers of the Christian Church. Revised by H. A. HOLDEN, LL.D. Head Master of Ipswich School, late Fellow of Trinity College, Cambridge. Crown Octavo. 4s.

De Obligatione Conscientiæ Prælectiones decem Oxonii in Schola Theologica habitæ a ROBERTO SANDERSON, SS. Theologiæ ibidem Professore Regio. With English Notes, including an abridged Translation, by W. WHEWELL, D.D. late Master of Trinity College. Demy Octavo. 7s. 6d.

Archbishop Usher's Answer to a Jesuit, with other Tracts on Popery. Edited by J. SCHOLEFIELD, M.A. late Regius Professor of Greek in the University. Demy Octavo. 7s. 6d.

Wilson's Illustration of the Method of explaining the New Testament, by the early opinions of Jews and Christians concerning Christ. Edited by T. TURTON, D.D. late Lord Bishop of Ely. Demy Octavo. 5s.

Lectures on Divinity delivered in the University of Cambridge. By JOHN HEY, D.D. Third Edition, by T. TURTON, D.D. late Lord Bishop of Ely. 2 vols. Demy Octavo. 15s.

GREEK AND LATIN CLASSICS, &c.

(*See also* pp. 12, 13.)

The Bacchae of Euripides, with Introduction, Critical Notes, and Archæological Illustrations, by J. E. SANDYS, M.A., Fellow and Tutor of St John's College, and Public Orator. Crown Octavo, cloth. 10s. 6d.

A Selection of Greek Inscriptions, with Introductions and Annotations by E. S. ROBERTS, M.A., Fellow and Tutor of Caius College. [*Preparing.*

The Agamemnon of Aeschylus. With a translation in English Rhythm, and Notes Critical and Explanatory. New Edition, Revised. By BENJAMIN HALL KENNEDY, D.D., Regius Professor of Greek. Crown 8vo. 6s.

The Theætetus of Plato, with a Translation and Notes by the same Editor. Crown 8vo. 7s. 6d.

The Œdipus Tyrannus of Sophocles, with a Translation in English Rhythm, and Notes Critical and Explanatory by the same Editor. Crown 8vo. 6*s.*

P. Vergili Maronis Opera, cum Prolegomenis et Commentario Critico pro Syndicis Preli Academici edidit BENJAMIN HALL KENNEDY, S.T.P., Graecae Linguae Professor Regius. Cloth, extra fcp. 8vo, red edges, price 5*s.*

Select Private Orations of Demosthenes with Introductions and English Notes, by F. A. PALEY, M.A., Editor of Aeschylus, etc. and J. E. SANDYS, M.A., Fellow and Tutor of St John's College, and Public Orator in the University of Cambridge.

Part I. containing Contra Phormionem, Lacritum, Pantaenetum, Boeotum de Nomine, Boeotum de Dote, Dionysodorum. Crown Octavo, cloth. 6*s.*

Part II. containing Pro Phormione, Contra Stephanum I. II.; Nicostratum, Cononem, Calliclem. Crown Octavo, cloth. 7*s.* 6*d.*

M. T. Ciceronis de Natura Deorum Libri Tres, with Introduction and Commentary by JOSEPH B. MAYOR, M.A., Professor of Moral Philosophy at King's College, London, together with a new collation of several of the English MSS. by J. H. SWAINSON, M.A., formerly Fellow of Trinity College, Cambridge. Demy Octavo. cloth. 10*s.* 6*d.* [Vol. II. *In the Press.*

M. T. Ciceronis de Officiis Libri Tres with Marginal Analysis, an English Commentary, and Indices. Fourth Edition, revised, with numerous additions, by H. A. HOLDEN, LL.D., Head Master of Ipswich School. Crown Octavo, cloth. 9*s.*

M. T. Ciceronis de Finibus Bonorum libri Quinque. The Text revised and explained by J. S. REID, M.L., Fellow and Assistant Tutor of Caius College. [*In the Press.*

Plato's Phædo, literally translated, by the late E. M. COPE, Fellow of Trinity College, Cambridge. Demy Octavo. 5*s.*

Aristotle. The Rhetoric. With a Commentary by the late E. M. COPE, Fellow of Trinity College, Cambridge, revised and edited by J. E. SANDYS, M.A., Fellow and Tutor of St John's College, and Public Orator. 3 Vols. Demy 8vo. £1 11*s.* 6*d.*

Aristotle's Psychology, with a Translation and Notes, by EDWIN WALLACE, M.A., Fellow and Tutor of Worcester College, Oxford. [*In the Press.*

ΠΕΡΙ ΔΙΚΑΙΟΣΥΝΗΣ. The Fifth Book of the Nicomachean Ethics of Aristotle. Edited by HENRY JACKSON, M.A., Fellow of Trinity College, Cambridge. Demy 8vo, cloth. 6*s.*

Pindar. Olympian and Pythian Odes. With Notes Explanatory and Critical, Introductions and Introductory Essays. Edited by C. A. M. FENNELL, M.A., late Fellow of Jesus College. Crown 8vo. cloth. 9*s.*

The Isthmian and Nemean Odes by same Editor. [*In the Press.*

SANSKRIT AND ARABIC.

Nalopakhyânam, or, The Tale of Nala; containing the Sanskrit Text in Roman Characters, followed by a Vocabulary and a sketch of Sanskrit Grammar. By the Rev. THOMAS JARRETT. M.A., Regius Professor of Hebrew. New Edition, with revised Vocabulary. Demy Octavo. 10*s.*

Notes on the Tale of Nala, for the use of Classical Students, by J. PEILE, M.A., Fellow and Tutor of Christ's College. Demy 8vo. 12*s.*

The Poems of Beha ed dín Zoheir of Egypt. With a Metrical Translation, Notes and Introduction, by E. H. PALMER, M.A., Lord Almoner's Professor of Arabic in the University of Cambridge. 3 vols. Crown Quarto. Vol. II. The ENGLISH TRANSLATION. Paper cover, 10*s.* 6*d.* Cloth extra, 15*s.* [Vol. I. The ARABIC TEXT is already published.]

MATHEMATICS, PHYSICAL SCIENCE, &c.

Mathematical and Physical Papers. By GEORGE GABRIEL STOKES, M.A., D.C.L., LL.D., F.R.S., Fellow of Pembroke College and Lucasian Professor of Mathematics. Reprinted from the Original Journals and Transactions, with additional Notes by the Author. Vol. I. Demy 8vo, cloth. 15*s.* Vol. II. *In the Press.*

Mathematical and Physical Papers. By Sir W. THOMSON, LL.D., D.C.L., F.R.S., Professor of Natural Philosophy, in the University of Glasgow. Collected from different Scientific Periodicals from May, 1841, to the present time. [*In the Press.*

A Treatise on Natural Philosophy. Volume I. Part I. By Sir W. THOMSON, LL.D., D.C.L., F.R.S., Professor of Natural Philosophy in the University of Glasgow, and P. G. TAIT, M.A., Professor of Natural Philosophy in the University of Edinburgh. Demy 8vo. cloth, 16*s.* Part II. *In the Press.*

Elements of Natural Philosophy. By Professors Sir W. THOMSON and P. G. TAIT. Part I. *Second Edition.* 8vo. cloth, 9*s.*

An Elementary Treatise on Quaternions. By P. G. TAIT, M.A., Professor of Natural Philosophy in the University of Edinburgh. *Second Edition.* Demy 8vo. 14*s.*

The Scientific Papers of the late Prof. J. Clerk Maxwell, Edited by W. D. NIVEN, M.A. Royal 4to. [*In the Press.*

A Treatise on the Theory of Determinants and their Applications in Analysis and Geometry. By ROBERT FORSYTH SCOTT, M.A., of Lincoln's Inn; Fellow of St John's College, Cambridge. Demy 8vo. 12*s.*

Counterpoint. A practical course of study. By Professor G. A. MACFARREN, Mus. Doc. Third Edition, revised. Demy 4to. cloth. 7*s.* 6*d.*

The Analytical Theory of Heat. By JOSEPH FOURIER. Translated, with Notes, by A. FREEMAN, M.A., Fellow of St John's College, Cambridge. Demy 8vo. 16*s.*

The Electrical Researches of the Honourable Henry Cavendish, F.R.S. Written between 1771 and 1781, Edited from the original manuscripts in the possession of the Duke of Devonshire, K.G., by J. CLERK MAXWELL, F.R.S. Demy 8vo. cloth, 18*s*.

Hydrodynamics, a Treatise on the Mathematical Theory of Fluid Motion, by HORACE LAMB, M.A., formerly Fellow of Trinity College, Cambridge; Professor of Mathematics in the University of Adelaide. Demy 8vo. cloth, 12*s*.

The Mathematical Works of Isaac Barrow, D.D. Edited by W. WHEWELL, D.D. Demy Octavo. 7*s*. 6*d*.

Illustrations of Comparative Anatomy, Vertebrate and Invertebrate, for the Use of Students in the Museum of Zoology and Comparative Anatomy. Second Edition. Demy 8vo. cloth, 2*s*. 6*d*.

A Catalogue of Australian Fossils (including Tasmania and the Island of Timor), by R. ETHERIDGE, Jun., F.G.S., Acting Palæontologist, H.M. Geol. Survey of Scotland. Demy 8vo. 10*s*. 6*d*.

A Synopsis of the Classification of the British Palæozoic Rocks, by the Rev. ADAM SEDGWICK, M.A., F.R.S., with a systematic description of the British Palæozoic Fossils in the Geological Museum of the University of Cambridge, by FREDERICK McCOY, F.G.S. One vol., Royal Quarto, cloth, Plates, £1. 1*s*.

A Catalogue of the Collection of Cambrian and Silurian Fossils contained in the Geological Museum of the University of Cambridge, by J. W. SALTER, F.G.S. With a Preface by the Rev. ADAM SEDGWICK, F.R.S. With a Portrait of PROFESSOR SEDGWICK. Royal Quarto, cloth, 7*s*. 6*d*.

Catalogue of Osteological Specimens contained in the Anatomical Museum of the University of Cambridge. Demy 8vo. 2*s*. 6*d*.

Astronomical Observations made at the Observatory of Cambridge by the Rev. JAMES CHALLIS, M.A., F.R.S., F.R.A.S., Plumian Professor of Astronomy from 1846 to 1860.

Astronomical Observations from 1861 to 1865. Vol. XXI. Royal Quarto, cloth, 15*s*.

LAW.

An Analysis of Criminal Liability. By E. C. CLARK, LL.D., Regius Professor of Civil Law in the University of Cambridge, also of Lincoln's Inn, Barrister at Law. Crown 8vo. cloth, 7*s*. 6*d*.

A Selection of the State Trials. By J. W. WILLIS-BUND, M.A., LL.B., Barrister-at-Law, Professor of Constitutional Law and History, University College, London. Vol. I. Trials for Treason (1327—1660). Crown 8vo., cloth. 18*s*. Vol. II. [*Nearly ready*.

The Fragments of the Perpetual Edict of Salvius Julianus, Collected, Arranged, and Annotated by BRYAN WALKER, MA., LL.D., Law Lecturer of St John's College, and late Fellow of Corpus Christi College, Cambridge. Crown 8vo., cloth. *Price* 6*s*.

The Commentaries of Gaius and Rules of Ulpian. (*New Edition.*) Translated and Annotated, by J. T. ABDY, LL.D., late Regius Professor of Laws, and BRYAN WALKER, M.A., LL.D., Law Lecturer of St John's College. Crown Octavo, 16*s*.

The Institutes of Justinian, translated with Notes by J. T. ABDY, LL.D., and BRYAN WALKER, M.A., LLD., St John's College, Cambridge. Crown Octavo, 16*s*.

Selected Titles from the Digest, annotated by BRYAN WALKER, M.A., LL.D. Part I. Mandati vel Contra. Digest xvii. 1. Crown Octavo, 5*s*.

Part II. De Adquirendo rerum dominio, and De Adquirenda vel amittenda Possessione, Digest XLI. 1 and 2. Crown 8vo. 6*s*.

Part III. De Condictionibus, Digest XII. 1 and 4—7 and Digest XIII. 1—3. Crown 8vo. 6*s*.

Grotius de Jure Belli et Pacis, with the Notes of Barbeyrac and others; accompanied by an abridged Translation of the Text, by W. WHEWELL, D.D. late Master of Trinity College. 3 Vols. Demy Octavo, 12*s*. The translation separate, 6*s*.

HISTORICAL WORKS.

Life and Times of Stein, or Germany and Prussia in the Napoleonic Age, by J. R. SEELEY, M.A., Regius Professor of Modern History in the University of Cambridge. With Portraits and Maps. 3 vols. Demy 8vo. 48*s*.

Scholae Academicae: some Account of the Studies at the English Universities in the Eighteenth Century. By CHRISTOPHER WORDSWORTH, M.A., Fellow of Peterhouse; Author of "Social Life at the English Universities in the Eighteenth Century." Demy Octavo, cloth, 15*s*.

History of Nepāl, translated from the Original by MUNSHI SHEW SHUNKER SINGH and Pandit SHRĪ GUNĀNAND; edited with an Introductory Sketch of the Country and People by Dr D. WRIGHT, late Residency Surgeon at Kāthmāndū, and with numerous Illustrations and portraits of Sir JUNG BAHĀDUR, the King of Nepāl, and other natives. Super-Royal Octavo, 21*s*.

The University of Cambridge from the Earliest Times to the Royal Injunctions of 1535. By JAMES BASS MULLINGER, M.A. Demy 8vo. cloth (734 pp.), 12*s*. Vol. II. [*In the Press.*

History of the College of St John the Evangelist, by THOMAS BAKER, B.D., Ejected Fellow. Edited by JOHN E. B. MAYOR, M.A., Fellow of St John's. Two Vols. Demy 8vo. 24*s*.

The Architectural History of the University and Colleges of Cambridge, by the late Professor WILLIS, M.A. With numerous Maps, Plans, and Illustrations. Continued to the present time, and edited by JOHN WILLIS CLARK, M.A., formerly Fellow of Trinity College, Cambridge. [*In the Press.*

CATALOGUES.

Catalogue of the Hebrew Manuscripts preserved in the University Library, Cambridge. By Dr S. M. SCHILLER-SZINESSY. Volume I. containing Section I. *The Holy Scriptures;* Section II. *Commentaries on the Bible.* Demy 8vo. 9*s.*

A Catalogue of the Manuscripts preserved in the Library of the University of Cambridge. Demy 8vo. 5 Vols. 10*s.* each.

Index to the Catalogue. Demy 8vo. 10*s.*

A Catalogue of Adversaria and printed books containing MS. notes, preserved in the Library of the University of Cambridge. 3*s.* 6*d.*

The Illuminated Manuscripts in the Library of the Fitzwilliam Museum, Cambridge, Catalogued with Descriptions, and an Introduction, by WILLIAM GEORGE SEARLE, M.A., late Fellow of Queens' College, and Vicar of Hockington, Cambridgeshire. 7*s.* 6*d.*

A Chronological List of the Graces, Documents, and other Papers in the University Registry which concern the University Library. Demy 8vo. 2*s.* 6*d.*

Catalogus Bibliothecæ Burckhardtianæ. Demy Quarto. 5*s.*

MISCELLANEOUS.

Lectures on Teaching, delivered in the University of Cambridge in the Lent Term, 1880. By J. G. FITCH, M.A., Her Majesty's Inspector of Schools. Third Edition. Crown 8vo. 6*s.*

The Growth of English Industry and Commerce. By W. CUNNINGHAM, M.A., late Deputy to the Knightbridge Professor in the University of Cambridge. [*Nearly ready.*

A Grammar of the Irish Language. By Prof. WINDISCH. Translated by Dr NORMAN MOORE. [*In the Press.*

Statuta Academiæ Cantabrigiensis. Demy 8vo. 2*s.*

Ordinationes Academiæ Cantabrigiensis. New Edition. Demy 8vo., cloth. 3*s.* 6*d.*

Trusts, Statutes and Directions affecting (1) The Professorships of the University. (2) The Scholarships and Prizes. (3) Other Gifts and Endowments. Demy 8vo. 5*s.*

A Compendium of University Regulations, for the use of persons in Statu Pupillari. Demy 8vo. 6*d.*

The Cambridge Bible for Schools.

GENERAL EDITOR: J. J. S. PEROWNE, D.D., DEAN OF PETERBOROUGH.

THE want of an Annotated Edition of the BIBLE, in handy portions, suitable for school use, has long been felt.

In order to provide Text-books for School and Examination purposes, the CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS has arranged to publish the several books of the BIBLE in separate portions, at a moderate price, with introductions and explanatory notes.

Some of the books have already been undertaken by the following gentlemen:

Rev. A. CARR, M.A., *Assistant Master at Wellington College.*
Rev. T. K. CHEYNE, M.A., *Fellow of Balliol College, Oxford.*
Rev. S. COX, *Nottingham.*
Rev. A. B. DAVIDSON, D.D., *Prof. of Hebrew, Free Church Coll. Edinb.*
Rev. F. W. FARRAR, D.D., *Canon of Westminster.*
Rev. A. E. HUMPHREYS, M.A., *Fellow of Trinity College, Cambridge.*
Rev. A. F. KIRKPATRICK, M.A., *Fellow and Lecturer of Trinity College.*
Rev. J. J. LIAS, M.A., *late Professor at St David's College, Lampeter.*
Rev. J. R. LUMBY, D.D., *Norrisian Professor of Divinity.*
Rev. G. F. MACLEAR, D.D., *Warden of St Augustine's Coll. Canterbury.*
Rev. H. C. G. MOULE, M.A., *Fellow of Trinity College, Cambridge.*
Rev. W. F. MOULTON, D.D., *Head Master of the Leys School, Cambridge.*
Rev. E. H. PEROWNE, D.D., *Master of Corpus Christi College, Cambridge, Examining Chaplain to the Bishop of St Asaph.*
The Ven. T. T. PEROWNE, B.D., *Archdeacon of Norwich.*
Rev. A. PLUMMER, M.A., *Master of University College, Durham.*
The Very Rev. E. H. PLUMPTRE, D.D., *Dean of Wells.*
Rev. W. SANDAY, D.D., *Principal of Bishop Hatfield Hall, Durham.*
Rev. W. SIMCOX, M.A., *Rector of Weyhill, Hants.*
Rev. W. ROBERTSON SMITH, M.A., *Edinburgh.*
Rev. A. W. STREANE, M.A., *Fellow of Corpus Christi College.*
The Ven. H. W. WATKINS, M.A., *Archdeacon of Northumberland.*
Rev. G. H. WHITAKER, M.A., *Fellow of St John's College, Cambridge.*
Rev. C. WORDSWORTH, M.A., *Rector of Glaston, Rutland.*

Now Ready. Cloth, Extra Fcap. 8vo.

THE BOOK OF JOSHUA. By the Rev. G. F. MACLEAR, D.D. With Two Maps. 2*s.* 6*d.*

THE FIRST BOOK OF SAMUEL. By the Rev. A. F. KIRKPATRICK, M.A. With Map. 3*s.* 6*d.*

THE SECOND BOOK OF SAMUEL. By the Rev. A. F. KIRKPATRICK, M.A. With 2 Maps. 3*s.* 6*d.*

THE BOOK OF ECCLESIASTES. By the Rev. E. H. PLUMPTRE, D.D. 5*s.*

THE BOOK OF JEREMIAH. By the Rev. A. W. STREANE, M.A. 4*s.* 6*d.*

THE BOOK OF JONAH. By Archdeacon PEROWNE. With Two Maps. 1*s*. 6*d*.

THE GOSPEL ACCORDING TO ST MATTHEW. By the Rev. A. CARR, M.A. With Two Maps. 2*s*. 6*d*.

THE GOSPEL ACCORDING TO ST MARK. By the Rev. G. F. MACLEAR, D.D. With Four Maps. 2*s*. 6*d*.

THE GOSPEL ACCORDING TO ST LUKE. By the Rev. F. W. FARRAR, D.D. With Four Maps. 4*s*. 6*d*.

THE GOSPEL ACCORDING TO ST JOHN. By the Rev. A. PLUMMER, M.A. With Four Maps. 4*s*. 6*d*.

THE ACTS OF THE APOSTLES. Part I., Chaps. I.—XIV. By the Rev. Professor LUMBY, D.D. 2*s*. 6*d*.

THE EPISTLE TO THE ROMANS. By the Rev. H. C. G. MOULE, M.A. 3*s*. 6*d*.

THE FIRST EPISTLE TO THE CORINTHIANS. By the Rev. J. J. LIAS, M.A. With a Plan and Map. 2*s*.

THE SECOND EPISTLE TO THE CORINTHIANS. By the Rev. J. J. LIAS, M.A. With a Plan and Map. 2*s*.

THE GENERAL EPISTLE OF ST JAMES. By the Rev. E. H. PLUMPTRE, D.D. 1*s*. 6*d*.

THE EPISTLES OF ST PETER AND ST JUDE. By the Rev. E. H. PLUMPTRE, D.D. 2*s*. 6*d*.

Preparing.

THE BOOK OF JUDGES. By the Rev. J. J. LIAS, M.A.

THE BOOK OF MICAH. By the Rev. T. K. CHEYNE, M.A.

THE BOOKS OF HAGGAI AND ZECHARIAH. By Archdeacon PEROWNE.

THE ACTS OF THE APOSTLES. Part II., Chaps. XV. to end, by the Rev. Professor LUMBY, D.D.

THE CAMBRIDGE GREEK TESTAMENT

FOR SCHOOLS AND COLLEGES,

with a Revised Text, based on the most recent critical authorities, and English Notes, prepared under the direction of the General Editor,

J. J. S. PEROWNE, D.D., DEAN OF PETERBOROUGH.

Now Ready.

THE GOSPEL ACCORDING TO ST MATTHEW. By the Rev. A. CARR, M.A. With Maps. 4*s*. 6*d*.

THE GOSPEL ACCORDING TO ST LUKE. By the Rev. F. W. FARRAR, D.D. [*Preparing.*

THE GOSPEL ACCORDING TO ST JOHN. By the Rev. A. PLUMMER, M.A. [*In the Press.*

London: Cambridge Warehouse, 17 Paternoster Row.

THE PITT PRESS SERIES.

ADAPTED TO THE USE OF STUDENTS PREPARING FOR THE

UNIVERSITY LOCAL EXAMINATIONS, AND THE HIGHER CLASSES OF SCHOOLS.

I. GREEK.

The Anabasis of Xenophon. With Introduction, Map and English Notes, by A. PRETOR, M.A. Two vols. *Price* 7*s*. 6*d*.

The Anabasis of Xenophon, Book IV. With a Map and English Notes by ALFRED PRETOR, M.A., Fellow of St Catharine's College, Editor of Sophocles (Trachiniæ) and Persius. *Price* 2*s*.

—— **Books I. III. and V.** By the same Editor. *Price* 2*s*. *each*. **Books II. IV. and VII.** *Price* 2*s*. 6*d*. each.

Luciani Somnium Charon Piscator et De Luctu. (*New Edition with Appendix.*) With English Notes, by W. E. HEITLAND, M.A., Fellow of St John's College, Cambridge. *Price* 3*s*. 6*d*.

Agesilaus of Xenophon. The Text revised with Critical and Explanatory Notes, Introduction, Analysis, and Indices. By H. HAILSTONE, M.A., late Scholar of Peterhouse, Cambridge, Editor of Xenophon's Hellenics, etc. *Price* 2*s*. 6*d*.

Aristophanes—Ranae. With English Notes and Introduction by W. C. GREEN, M.A., Assistant Master at Rugby School. *Price* 3*s*. 6*d*.

Aristophanes—Aves. By the same Editor. New Edition. *Price* 3*s*. 6*d*.

Aristophanes—Plutus. By the same Editor. *Price* 3*s*. 6*d*.

Euripides. Hercules Furens. With Introduction, Notes and Analysis. By J. T. HUTCHINSON, M.A., Christ's College, and A. GRAY, M.A., Fellow of Jesus College, Cambridge. *Price* 2*s*.

Euripides. Heracleidæ. With Introduction and Critical Notes by E. A. BECK, M.A., Fellow of Trinity Hall. *Price* 3*s*. 6*d*.

II. LATIN.

P. Vergili Maronis Aeneidos Liber II. Edited with Notes by A. SIDGWICK, M.A., Tutor of Corpus Christi College, Oxford. *Price* 1*s*. 6*d*.

—— **Books IV. V. VI. VII. VIII. X. XI. XII.** By the same Editor. *Price* 1*s*. 6*d*. *each*.

—— **Books VII. VIII. in one volume.** *Price* 3*s*.

—— **Books X. XI. XII. in one volume.** *Price* 3*s*. 6*d*.

M. T. Ciceronis de Amicitia. Edited by J. S. REID, M.L., Fellow of Gonville and Caius College, Cambridge. *Price* 3*s*.

M. T. Ciceronis de Senectute. Edited by J. S. REID, M.L., *Price* 3*s*. 6*d*.

Gai Iuli Caesaris de Bello Gallico Comment. III. With Map and Notes by A. G. PESKETT, M.A. Fellow of Magdalene College, Cambridge. *Price* 1*s*. 6*d*.

Gai Iuli Caesaris de Bello Gallico Comment. I. II. With Maps and Notes by the same Editor. *Price* 2*s*. 6*d*.

Gai Iuli Caesaris de Bello Gallico Comment. IV., V. and Book **VII.** By the same Editor. *Price* 2*s*. each.

—— **Comment VI.** By the same Editor. [*In the Press.*

Quintus Curtius. A Portion of the History (Alexander in India). By W. E. HEITLAND, M.A., Fellow and Lecturer of St John's College, Cambridge, and T. E. RAVEN, B.A., Assistant Master in Sherborne School. With Two Maps. *Price* 3*s*. 6*d*.

P. Ovidii Nasonis Fastorum Liber VI. With Notes by A. SIDGWICK, M.A. Tutor of Corpus Christi Coll., Oxford. 1*s*. 6*d*.

M. T. Ciceronis Oratio pro Archia Poeta. By J. S. REID, M.L., Fellow of Gonville and Caius College. *Price* 1*s*. 6*d*.

M. T. Ciceronis pro L. Cornelio Balbo Oratio. By J. S. REID, M.L., Fellow of Gonville and Caius College. *Price* 1*s*. 6*d*.

M. T. Ciceronis pro P. Cornelio Sulla Oratio. Edited by J. S. REID, M.L. [*In the Press.*

M. T. Ciceronis in Q. Caecilium Divinatio et in C. Verrem Actio. With Notes by W. E. HEITLAND, M.A., and H. COWIE, M.A., Fellows of St John's Coll., Cambridge. *Price* 3*s*.

M. T. Ciceronis in Gaium Verrem Actio Prima. With Notes by H. COWIE, M.A., Fellow of St John's Coll. *Price* 1*s*. 6*d*.

M. T. Ciceronis Oratio pro L. Murena, with English Introduction and Notes. By W. E. HEITLAND, M.A., Fellow of St John's College, Cambridge. Second Edition. *Price* 3*s*.

M. T. Ciceronis Oratio pro Tito Annio Milone, with English Notes, &c., by the Rev. JOHN SMYTH PURTON, B.D., late Tutor of St Catharine's College. *Price* 2*s*. 6*d*.

M. T. Ciceronis pro Cn. Plancio Oratio by H. A. HOLDEN, LL.D., Head Master of Ipswich School. *Price* 4*s*. 6*d*.

M. Annaei Lucani Pharsaliae Liber Primus, with English Introduction and Notes by W. E. HEITLAND, M.A., and C. E. HASKINS, M.A., Fellows of St John's Coll., Cambridge. 1*s*. 6*d*.

Beda's Ecclesiastical History, Books III., IV., printed from the MS. in the Cambridge University Library. Edited, with a life, Notes, Glossary, Onomasticon, and Index, by J. E. B. MAYOR, M.A., Professor of Latin, and J. R. LUMBY, D.D., Norrisian Professor of Divinity. Vol. I. Revised Edition. 7*s*. 6*d*.

Vol. II. *In the Press.*

III. FRENCH.

Le Directoire. (Considérations sur la Révolution Française. Troisième et quatrième parties.) Par MADAME LA BARONNE DE STAËL-HOLSTEIN. Revised and enlarged Edition. With Notes by GUSTAVE MASSON, B.A. and G. W. PROTHERO, M.A. *Price 2s.*

Lazare Hoche—Par ÉMILE DE BONNECHOSE. With Three Maps, Introduction and Commentary, by C. COLBECK, M.A., late Fellow of Trinity College, Cambridge; Assistant Master at Harrow School. *Price 2s.*

Histoire du Siècle de Louis XIV. par Voltaire. Chaps. I.—XIII. Edited with Notes Philological and Historical, Biographical and Geographical Indices, etc. by GUSTAVE MASSON, B.A. Univ. Gallic., Assistant Master of Harrow School, and G. W. PROTHERO, M.A., Fellow and Tutor of King's College, Cambridge. *Price 2s. 6d.*

—— **Part II. Chaps. XIV.—XXIV.** By the same Editors. With Three Maps. *Price 2s. 6d.*

—— **Part III. Chaps. XXV. to end.** By the same Editors. *Price 2s. 6d.*

Le Verre D'Eau. A Comedy, by SCRIBE. With a Biographical Memoir, and Grammatical, Literary and Historical Notes, by C. COLBECK, M.A., late Fellow of Trinity College, Cambridge; Assistant Master at Harrow School. *Price 2s.*

M. Daru, par M. C. A. SAINTE-BEUVE (Causeries du Lundi, Vol. IX.). With Biographical Sketch of the Author, and Notes Philological and Historical. By GUSTAVE MASSON, B.A. Univ. Gallic., Assistant Master and Librarian, Harrow School. *Price 2s.*

La Suite du Menteur. A Comedy by P. CORNEILLE. With Notes Philological and Historical by the same. *Price 2s.*

La Jeune Sibérienne. Le Lépreux de la Cité D'Aoste. Tales by COUNT XAVIER DE MAISTRE. With Biographical Notices, Critical Appreciations, and Notes, by the same. *Price 2s.*

Fredegonde et Brunehaut. A Tragedy in Five Acts, by N. LEMERCIER. With Notes by GUSTAVE MASSON, B.A. *Price 2s.*

Dix Années d'Exil. Livre II. Chapitres 1—8. Par MADAME LA BARONNE DE STAËL-HOLSTEIN. With Notes Historical and Philological. By the same. *Price 2s.*

Le Vieux Célibataire. A Comedy, by COLLIN D'HARLEVILLE. With Notes, by the same. *Price 2s.*

La Métromanie, A Comedy, by PIRON, with Notes, by the same. *Price 2s.*

Lascaris ou Les Grecs du XVE Siècle, Nouvelle Historique, par A. F. VILLEMAIN, with a Selection of Poems on Greece, and Notes, by the same. *Price 2s.*

IV. GERMAN.

Zopf und Schwert. Lustspiel in fünf Aufzügen von KARL GUTZKOW. By H. J. WOLSTENHOLME, B.A. (Lond.), Lecturer in German at Bedford College, London, and Newnham College, Cambridge. *Price* 3*s*. 6*d*.

Uhland. Ernst, Herzog von Schwaben. With Introduction and Notes. By the same Editor. *Price* 3*s*. 6*d*.

Goethe's Knabenjahre. (1749—1759.) **Goethe's Boyhood:** being the First Three Books of his Autobiography. Arranged and Annotated by WILHELM WAGNER, Ph. D., late Professor at the Johanneum, Hamburg. *Price* 2*s*.

Goethe's Hermann and Dorothea. With an Introduction and Notes. By the same Editor. *Price* 3*s*.

Hauff, Das Wirthshaus im Spessart. By A. SCHLOTTMANN, Ph.D., Assistant Master at Uppingham School. *Price* 3*s*. 6*d*.

Der Oberhof. A Tale of Westphalian Life, by KARL IMMERMANN. With a Life of Immermann and English Notes, by WILHELM WAGNER, Ph.D. *Price* 3*s*.

A Book of German Dactylic Poetry. Arranged and Annotated by WILHELM WAGNER, Ph.D. *Price* 3*s*.

Der erste Kreuzzug (1095—1099) nach FRIEDRICH VON RAUMER. THE FIRST CRUSADE. Arranged and Annotated by WILHELM WAGNER, Ph. D. *Price* 2*s*.

A Book of Ballads on German History. Arranged and Annotated by WILHELM WAGNER, PH. D. *Price* 2*s*.

Der Staat Friedrichs des Grossen. By G. FREYTAG. With Notes. By WILHELM WAGNER, PH. D. *Price* 2*s*.

Das Jahr 1813 (THE YEAR 1813), by F. KOHLRAUSCH. With English Notes by the same Editor. *Price* 2*s*.

V. ENGLISH.

The Two Noble Kinsmen, edited with Introduction and Notes by the Rev. Professor SKEAT, M.A., formerly Fellow of Christ's College, Cambridge. *Price* 3*s*. 6*d*.

Bacon's History of the Reign of King Henry VII. With Notes by the Rev. Professor LUMBY, D.D., Fellow of St Catharine's College, Cambridge. *Price* 3*s*.

Sir Thomas More's Utopia. With Notes by the Rev. Professor LUMBY, D.D. *Price* 3*s*. 6*d*.

Locke on Education. With Introduction and Notes by the Rev. R. H. QUICK, M.A. *Price* 3*s*. 6*d*.

A Sketch of Ancient Philosophy from Thales to Cicero, by JOSEPH B. MAYOR, M.A. Professor of Moral Philosophy at King's College, London. *Price* 3*s*. 6*d*.

Sir Thomas More's Life of Richard III. With Notes, &c., by Professor LUMBY. [*Nearly ready*.

Other Volumes are in preparation.

CAMBRIDGE: PRINTED BY C. J. CLAY, M.A. AT THE UNIVERSITY PRESS.

